John Adams
Library,

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No
★ADAMS
164.2
v.6

7 — 8

MÉMOIRES

DE

SULLY.

MEMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BETHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRI LE GRAND;

Mis en ordre, avec des Remarques.

PAR M. L. D. L. D. L.

Nouvelle Édition, revue & corrigée.

TOME VI.

A LONDRES.

M. DCC. LXVII.

ADAMS 164.2
v.6

SOMMAIRES
DES LIVRES
CONTENUS
DANS LE SIXIEME VOLUME.

SOMMAIRE
DU VINGT-UNIEME LIVRE.

SUITE des mémoires de l'année 1605. *Détails de finance & de gouvernement. Réflexions de l'auteur sur la taille, la Gabelle, &c. Dettes de la France, acquittées, état florissant du royaume. Application de Henri IV. aux affaires de l'état, ses Lettres à Rosny. Mort de Clément VII. Leon XI. doit son exaltation à la protection de Henri, sa mort. Paul V. Pape. Eloge de l'ambassade du comte de Béthune. Bref de Paul V. à Rosny, estime qu'on a pour ce ministre à Rome. Suite des affaires d'Espagne, de Flandre & d'Angleterre: mécontentement des rois de France & d'Angleterre contre l'Espagne. affaires des Calvinistes, avis donnés à Henri sur leurs mauvais desseins, sentiment de*

Rosny sur l'état présent de ce Corps. Indispositions de Henri. Assemblée des Protestans à Châtelleraut, objet de Henri & des Huguenots dans la tenue de cette assemblée. Rosny y est envoyé de la part du Roi, instructions publiques & particulieres qu'il reçoit, il s'abouche en passant avec la Reine Marguerite. Nouveaux avis sur la conduite des chefs de la Religion. Manège du duc de Bouillon & de ses partisans contre Rosny, conduite sage de celui-ci, discours d'ouverture, plein de fermeté, il refuse la présidence de cette assemblée, &c.

SOMMAIRE
DU VINGT-DEUXIEME LIVRE.

SUITE *des mémoires de 1605. Continuation des détails sur l'assemblée de Châtelleraut. Nouveaux artifices du duc de Bouillon. Lettre qu'il écrit au Roi, & à l'assemblée. Détention des Luquisses. Avis differens donnés à Henri IV. sur les séditieux, conseil de Rosny sur ces avis. Rosny déconcerte les projets des chefs Protestans à Châtelleraut. Il y termine à l'avantage & à*

la satisfaction du Roi, la question des députés généraux ; celle des villes de sûreté, &c. il n'est point écouté sur l'affaire d'Orange, il met fin à l'assemblée ; y explique les volontés du Roi, & revient en rendre compte à Sa Majesté. Voyage de Henri IV. en Limosin. Rosny l'y accompagne. Turenne, & les autres places du duc de Bouillon se rendent au roi, retour de Sa Majesté. Rosny tient les grands jours, punition de Meyrargue & des Luquisses. Mort de Théodore de Beze, marques d'estime & d'amitié qu'il donne à Rosny. Différend de Rosny avec le comte de Soissons, au sujet du la grande maîtrise de l'artillerie, autre avec le duc d'Epernon, au sujet de la ville de la Rochelle. Réception que fait Henri aux députés de cette ville. Retour de Rosny à Paris où il rend compte au Roi. Arrivée de la Reine Marguerite à Paris, accueil qu'elle reçoit de leurs Majestés Mémoires de Rosny sur les Duels où il expose l'origine & les différens usages du Duel. Indulgence blâmable de Henri à cet égard. Bonheurs & périls de ce Prince.

SOMMAIRE
DU VINGT-TROISIEME LIVRE

MEMOIRES de l'année 1606. Jettons présentés au Roi par Rosny. Conversation entre le Roi, la Reine & lui, sur leur brouilleries, autre entre Henri IV. & Rosny, sur la politique, où ils concertent les moyens d'abaisser la maison d'Autriche. Rosny est fait duc & pair. Expédition de Sedan, intrigue de cour à cette occasion. Lettres du duc de Sully au duc de Bouillon, conseil qu'il donne à Henri; Bouillon remet Sedan au Roi, mécontentement donné à Sully au sujet du traité de Sedan; & ses plaintes contre Villeroy. Sully conseille à Henri de s'emparer des places du comté de Saint Paul, & n'est point écouté, colère de Henri contre lui, au sujet de son entrée dans Paris. Différend de Paul V. avec les Vénitiens; bon conseil donné par Sully aux deux partis. Démêlé de la ville de Metz avec les Jésuites, nouvelles faveurs qu'ils reçoivent de Henri. Aventure du pere Cotton, au sujet d'Adrienne de Fresne. Autres af-

faires de religion avec le clergé, au sujet du concile de trente, entre les catholiques & les calvinistes de la Rochelle. Cérémonie du baptême des enfants de France. Reglement sur la gabelle & les élections, autres opérations & réglemens de finance. Vie privée de Henri, ses amusemens, conversation entre lui & les courtisans. Suite des affaires militaires d'Espagne & de Flandre, considération sur cette guerre. Autres affaires étrangeres. Conjuration contre le roi d'Angleterre.

SOMMAIRE

DU VINGT-QUATRIEME LIVRE.

MEMOIRES *de l'année* 1607. *Occupations & lettres de Henri. Mort du chancelier de Bellievre. Naissance d'un second fils de France. Marques de confiance & d'amitié de Henri pour Sully, brouillerie entre eux, dans laquelle Henri recherche Sully. Services que Sully rend au Roi dans l'assemblée des calvinistes à la Rochelle; dans l'affaire du P. Séguran avec les Rochelois, nouvelles graces accordées par Henri aux Jésuites. Brigues de l'Espagne à la cour*

& dans le conseil, contre Henri & contre Sully, conversation entre eux à ce sujet, & conseil donné par Sully, autres services qu'il rend au Roi dans les brouilleries de cour. Suite des affaires entre l'Espagne & les Provinces-Unies, sentiment de Sully sur les offres faites au Roi par les Flamands. Conseil tenu à ce sujet. Victoire navale remportée par les Flamands sur les Espagnols; conférences pour une suspension d'armes, & pour la trêve. Suite des affaires de la Valteline, entre l'Espagne & les Grisons. Affaires d'Allemagne, d'Angleterre & autres étrangeres. Différend du pape & des Vénitiens terminé par la médiation de Henri. Bref de Paul V. à Sully. Travaux de Sully dans la finance, la police & les autres parties du gouvernement. Artifices des courtisans pour le perdre. Il forme le projet d'un nouveau conseil, qui demeure sans exécution. Autres affaires de finance, de gouvernement, de police, &c. Dépense de Henry IV. au jeu, pour ses manufactures, &c. Vie privée & brouilleries dans la maison de ce Prince. Il rend Sedan au duc de Bouillon.

Fin des Sommaires du VI. Volume.

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE VINGT-UNIEME.

TOus ces dégoûts que j'eus à essuyer, me couterent une partie du tems que j'avois coutume d'employer tout entier à l'administration des finances; mais ils ne diminuerent rien de mon application à en remplir toutes les fonctions. Je travaillai cette année à constater les aliénations & usurpations du domaine de Sa Majesté, & à liquider exactement toutes les rentes sur les tailles, gabelles, décimes, aides & autres parties; ainsi que toutes les autres dettes créées tant sur le Roi, que 1605.

1605. ſur les villes, pays & communautés. Je trouvai par le calcul, que ces aliénations, rentes & dettes, coûtoient déjà au royaume depuis leur création juſqu'à cette année, plus de cent cinquante millions (1). Ce qui eſt bien plus ſingulier, c'eſt que tous ces deniers, dont l'état ſe trouvoit ſurchargé, ſans qu'on pût s'appercevoir qu'il en eût retiré aucun profit, avoient en effet été uſurpés pour la plus grande partie, par ceux qu'on employa d'abord à en faire la vérification, ou partagés, vendus & aliénés par eux-mêmes à d'autres. Le Roi ne pouvoit le croire; mais je lui fis voir la choſe clairement, par le moyen de deux piéces, que je venois de recouvrer. L'une eſt un état des

(1) « Il ne falloit » pas moins que le » courage conſtant du » duc de Sully, pour » rétablir les finan- » ces, en retirant cent » millions de domai- » nes aliénés, en » payant les dettes lé- » gitimes, en retran- » chant les autres, » &c. Il ſeconda tou- » jours ſon roi, dans » les magnanimes deſ- » ſeins de ſoulager » ſon peuple. » *Eſſai politique ſur le commerce*, *chp.* 19. M. Claude de L'Iſle en parle de la même maniére, & avec toutes ſortes d'éloges, dans ſon abrégé de l'hiſtoire univerſelle. *tom.* 5 *pag.* 501

personnes, qui avoient été intéressées dans le parti du Sel, pendant le bail de Champigny, & de Noël de Here. Ils étoient au nombre de vingt, de Paris, de la cour, & du conseil même, & depuis cinquante mille livres, jusqu'à cent cinquante mille écus, le total montoit à neuf millions sept cens trente-huit mille livres. L'autre piéce datée du 27. Octobre 1585. est une association du surintendant d'O avec les partisans du Sel, pour un cinquieme. Il y cautionne jusqu'à la concurrence de ce cinquieme, Antoine Faschon, notaire, qui lui prêtoit son nom, envers les deux fermiers que je viens de nommer. 1605.

Un manége semblable faisoit qu'il n'étoit non plus presque rien revenu à Sa Majesté, des deniers des aides & des parties casuelles. Gondy, de concert & de moitié avec d'Incarville & les autres membres du conseil, se les étoit fait substituer, pour payement de prétendues dettes du Roi envers lui. Quelque difficulté qu'il y eût à découvrir ces premieres suppositions & connivences, je furtai si soigneusement, que j'en avois déja découvert

1605. pour trois millions, qui revenoient de plus au trésor-royal. Comme ce n'étoit qu'en vue de soulager le peuple, que je dépouillois ainsi de tems en tems les usurpateurs, de biens qui ne leur étoient pas dûs, à proportion de ces découvertes, je faisois au nom de Sa Majesté des remises considérables sur la taille, source principale d'abus & de véxations de toute espece, dans sa répartition & sa perception. Il est bien à souhaiter, mais peu à espérer, qu'on change un jour entier, le fonds de cette partie des revenus royaux (2).

(2) Ces abus sont si palpables, & ces vexations si criantes, que nos rois & leurs ministres ont souvent essayé d'y remédier, en changeant en entier la forme de cette partie de finance. Ils y ont trouvé tous ces obstacles dont parle l'auteur, qui ont rendu leurs tentatives inutiles. On en a fait une de nos jours, qui paroissoit devoir être plus heureuse, & qui malgré cela, ne fait pas des progrès bien rapides. Qu'il me soit permis d'en exposer ici les raisons.

Il regne dans ce royaume, & je crois dans tous les états monarchiques, un malheureux préjugé, qu'on ne sauroit trop s'attacher à détruire, parce que tenant les esprits des sujets continuellement en garde, contre tout ce qui émane du souverain, il produit par la seule défiance, une partie des mauvais effets, que produiroit une désobéis-

Je mets la Gabelle de niveau avec la taille. Je n'ai jamais rien trouvé de 1605.

ſance formelle. Ce préjugé eſt qu'on ne ſonge jamais au peuple en bien, & qu'au contraire on ne touche à ſon état, que pour le rendre encore plus miſérable.

Il ne ſe peut pas qu'un changement auſſi grand, que celui qu'on propoſe dans la taille, ne ſoit ſujet à de grandes difficultés par la nature de la choſe même. Or je crois qu'il ne ſuffit pas que ces difficultés ſe trouvent levées dans ce petit nombre de têtes, qui ont formé & perfectionné le projet; mais qu'il faut auſſi qu'elle le ſoient pour ceux, que de néceſſité l'on employe à l'exécution. Car il n'en eſt pas de cet ouvrage, comme d'un édifice qui ſe trouve conſtruit par la ſeule coopération toute méchanique des mains des maçons, à l'idée de l'architecte. Celui-ci ne ſauroit croître & s'achever que par la même intelligence, répandue dans l'auteur & les exécuteurs. A cela deux choſes s'oppoſent, qu'il ſeroit beſoin de combattre par l'inſtruction & le châtiment; je veux dire, le défaut de lumieres & la pareſſe dans les employés ſubalternes, celle-ci leur fait négliger les ordres de leurs ſupérieurs, & l'autre fait qu'avec la meilleure intention du monde, ils les exécutent tout de travers.

Cette raiſon ſuffiroit toute ſeule pour convaincre que l'établiſſement de la taille proportionnelle dans les généralités, ne doit point être confiée aux élus & ſubdélégués des intendans; je n'oſerois dire aux intendans eux-mêmes, ni à tous ces ouvriers en ſous ordre,

1605. si bisarrement tirannique, que de faire acheter à un particulier, plus de

pris par eux au hazard, dans la police & dans la finance, qui ayant d'ailleurs leurs affaires ordinaires, n'ont point tout le tems nécessaire à donner à celle ci ; mais que comme on fait venir de la capitale, des artisans pour conduire des travaux qui excedent la portée des artisans communs, le conseil doit choisir & députer dans les généralités, des commissaires integres, intelligens, suffisamment autorisés & parfaitement au fait, auxquels on ne plaigne de plus, ni le tems, ni la dépense. Si on les précipite trop, il leur échappera une partie des observations à faire sur différens détails de la campagne, si on les paye mal, ou à regret, on les expose à trahir leur devoir par besoin. Cet ouvrage important demande toute la préparation possible.

Lorsqu'on connoît tout ce que peuvent sur les hommes, les liaisons de parenté, d'amitié, de société, de simple voisinage, les différens intérêts, personnels & des corps, la crainte de déplaire, l'envie d'obliger, le désir d'être honoré & caressé de ses concitoyens, la dépendance d'un supérieur mal instruit, laquelle peut se faire sentir par une perte d'emploi, par des réprimandes injustes, & une infinité d'autres motifs, qui lient les mains à un homme, au milieu de sa famille & de ses compatriotes, on trouve mille raisons de ne pas se servir pour la nouvelle taille, des employés ordinaires. Aussi quelques personnes, qui ont étudié avec application les desseins du conseil dans cette opération, & ensuite prêté un œil attentif à la maniere dont on les

sel qu'il n'en veut & n'en peut consommer, & de lui défendre encore de 1605.

voit tous les jours s'exécuter dans les élections, voyent avec douleur, que sur cinquante de ces commissaires, il n'y en a quelquefois pas un dont le travail ne tende à rendre la nouvelle forme, encore plus odieuse que l'ancienne.

Ces motifs & ces difficultés, une connoissance plus réfléchie du projet de M. de Vauban, le peu de peine qu'on eut à l'établir, lorsqu'on en fit l'essai, le bonheur dont jouissent encore actuellement le petit nombre de paroisses, qui ont trouvé le moyen de le conserver, l'expérience qu'on fait tous les jours, que le dixieme, qui n'est lui-même qu'une espece de dixme, a toutes sortes d'avantages sur la taille & les autres subsides, tout cela, dis je, fait conclure aux esprits judicieux, qu'il faudra de toute nécessité revenir à cet égard, à l'établissement de la dixme royale, comme au moyen le plus simple de tous, le moins couteux, le moins onéreux pour les peuples, & qu'on n'y a pas fait, lorsqu'il a été proposé par cet habile & vertueux citoyen, toute l'attention qu'il méritoit. C'est une maxime également fausse & cruelle, qu'on risque à faire soulever le peuple, en le mettant à son aise. L'intérêt du peuple, bien entendu, est encore que le roi connoisse parfaitement la valeur de tous les biens & la force de son royaume; que sans égard pour des exemptions & des priviléges injustes, tous les sujets de sa majesté soient traités également; que le commerce & l'industrie soient ce qu'on ménagera le plus. Nous renvoyons pour les réflexions qu'on

revendre, ce qu'il a de trop. Je m'en
1605. expliquois un jour en cette maniere, en m'entretenant avec le Roi. Il me demanda un mémoire détaillé ſur toute cette matiere, de ce que coûtoit le Sel d'achat aux Salines, des frais qu'on y faiſoit, de là juſqu'à ſa vente, de ſa diſtribution dans les greniers, & autres queſtions, qu'on peut faire à ce ſujet. Sa Majeſté ne me dit point à quelle fin elle me demandoit ce mémoire. Je me hâtai de le dreſſer, le mieux que je pus, & à peu près, parce que, ſuivant les raiſons que j'y expoſois, on ne peut marquer au juſte la vraie valeur des choſes, mais il ne produiſit aucun effet, & tout demeura à cet égard, comme auparavant: tant il eſt difficile de détruire ce que la précipitation, l'ignorance & le défaut de vues dans ces anciens, qu'on veut nous donner comme infaillibles, ont mis de mal dans les premier établiſſemens, lors même que d'autres impoſitions plus, ſelon la droite raiſon, comme le dixieme &

peut faire ſur cette matiere, à l'excellent ouvrage lui-même de M. de Vauban, qui a pour titre; *dixme royale*, *&c.*

les entrées semblent en indiquer si clairement les moyens, & en applanir les voies (3). 1605.

Les dettes créés sur les Provinces, maisons de ville & communautés, ne faisant pas moins de tort au Roi, que

(3) On sait combien la Gabelle rapporte au roi de net, tous frais déduits, & il n'est pas difficile de savoir conséquemment, à quoi ces frais montent pour chaque minot de sel. Pourquoi le roi ne prend-t-il pas tout d'un coup le prix de chaque minot de sel, de premier achat, & sur les salines mêmes? Pourquoi ne fait-on pas la même opération dans les aydes? Il y a long-tems qu'on fait cette question, & elle est tout à fait simple. Le cardinal de Richelieu, suivant en cela toutes les vues du ministre son prédécesseur, *Test. Polit.* 2. *part. chap.* 9. *sect.* 7. Pérefixe, l'auteur de l'essai politique sur le commerce, *chap.* 25. une infinité d'autres habiles politiques après eux, décident tout d'une voix contre un impôt, dont la régie n'est pas seulement onéreuse par sa forme, mais encore injuste par son peu d'uniformité. Ils trouvent à la vérité de grandes difficultés à la changer, mais ce changement une fois fait, paroît en récompense une des principales sources *du soulagement & de l'opulence de l'état*, tout à la fois. Le cardinal de Richelieu, qui est celui qui en parle en ces termes, ajoûte que ce qu'il avoit connu de surintendans les plus intelligens égaloient le produit de l'impôt du sel, levé sur les salines mêmes, à celui que les indes rapportent au roi d'Espagne. Consultez encore sur ce sujet, la *dixme royale* de M. de Vauban.

les siennes propres, je le sollicitois
1605. continuellement de permettre qu'on fît sur elles la même révision & la même opération qu'on avoit fait sur les autres, afin d'en diminuer au moins la quantité. Je l'obtins enfin, & Sa Majesté laissa à ma disposition le choix des moyens d'y parvenir. Je commençai à nommer à cet effet des commissaires, que je choisis parmi les personnes, que je connoissois les plus laborieuses & les plus fidelles dans les cours souveraines, le corps des maîtres des requêtes, celui des trésoriers de France & des autres officiers; mais comme ce travail ne pût aller si vîte, je remets à en rendre compte, lorsque je parlerai des effets qu'il produisit.

Je ne puis m'empêcher de faire la réflexion, d'ailleurs très-commune, qu'il faut que l'ordre & l'œconomie ayent des ressources infinies, lorsque je pense que malgré les dépenses ordinaires de l'état, & celles que Sa Majesté faisoit extraordinairement dans son royaume, malgré trois ou quatre millions qui en sortoient tous les ans, pour être répandus chez l'étranger, malgré l'état d'épuisement

& de ruine, où le Roi avoit trouvé la France, ses finances & son trésor, à son avénement à la couronne, malgré des obstacles & des difficultés, comme insurmontables, le gouvernement avoit déjà pris un air d'opulence, qui ne permettoit presque plus qu'on se souvint de sa premiere indigence. Auroit-on pu se figurer dix ans auparavant, qu'en 1605. le Roi se trouveroit aussi riche qu'il l'étoit, si l'on avoit fait sérieusement attention, que les sommes qu'on lui demandoit, lorsqu'il fut reconnu paisible possesseur de la couronne, celles dont il voyoit son épargne obérée, avec tous les intérêts & arrérages de ces sommes, ne montoient à guere moins de trois cens trente millions? Qui eût pu imaginer, dis-je, que tout ce qui pouvoit être acquité sur cette somme énorme, comme toutes les dettes pures & simples, le seroient, & qu'il y auroit des arrangemens pris pour tout le reste; de maniere que le trésor-royal n'en seroit plus épuisé, ni même incommodé? C'est pourtant ce qui étoit arrivé, & je n'ai peut-être rien exposé aux yeux du lecteur, d'aussi 1605.

intéressant dans ces mémoires, qu'un
1605. état en gros des sommes particulieres, d'où résultoit cette somme principale.

Il étoit dû à la Reine Elisabeth, lors de son décès, tant d'argent pur, prêté à Henri dans ses besoins, avancé aux troupes Allemandes, & fourni par elle à l'armée envoyée en Bretagne, que pour toutes les autres sommes, auxquelles avoit été évalué l'entretien de tous les secours donnés par les Anglois au Roi, Hommes, vaisseaux, provisions, pour le siege de Dieppe, pour celui de Rouen, enfin pendant tout le tems qu'avoit duré la ligue, la somme de sept millions trois cens soixante-dix mille huit cens livres; aux cantons Suisses, tant pour leurs services, que pour leur pension, y compris les intérêts, trente-cinq millions huit cens vingt-trois mille quatre cens soixante-dix-sept livres six sols; aux états-généraux, argent prêté, solde de gens de guerre, entretien de vaisseaux, poudres, vivres, munitions, &c. aussi fournis pendant la ligue, neuf millions deux cens soixante-quinze

mille quatre cens livres; à différens seigneurs, colonels & officiers françois, 1605.
pour service, solde, pensions, gages &c. pendant les guerres civiles, six millions cinq cens quarante sept mille livres; aux partisans de toute espece de fermes, aux princes, villes, communautés, & autres particuliers, en comprenant dans cet article les gages, appointemens & pensions des officiers de la maison du Roi, de Justice, de police & de finance, par états dressés, vingt-huit millions quatre cens cinquante mille trois cens soixante livres; à différens particuliers, suivant leurs billets, rescriptions, quittances de l'épargne, ordonnances, acquits-patents, &c. presque tous du regne de Henri III. douze millions deux cens trente-six mille livres. Engagemens de domaine, constitutions de rentes d'un principal exhorbitant, modérées par les créanciers eux-mêmes, ou retranchées par Sa Majesté, cent cinquante millions. Traités faits à l'extinction de la ligue dont le calcul a été fait ci-devant, trente-trois millions cent cinquante mille neuf

cens quatre-vingt-une livre (4).

1605. Il est vrai, comme je l'ai remarqué, qu'après la vérification de chacune de ces parties, il s'en trouva plusieurs, qui étant exigées injustement, furent annullées tout-à-fait; d'autres, sur lesquelles on composa avec les créanciers; d'autres, dont on trouva moyen de se libérer, par quelques expédiens, comme celles sur les tailles & le domaine; mais on comprend facilement, combien il en resta encore à acquitter de justes. Je remarque ici d'avance, pour faire voir combien le bon exemple est impuissant, qu'après la mort de Henri, les nouveaux directeurs des affaires commencerent par détruire une partie de ces bons ménages, & par abolir les réglemens qu'il avoit établis. Cette opération, qui sous une apparence de douceur & de fausse compassion, marque un vrai défaut d'ordre, me fait bien craindre que sous le nouveau regne, les dettes du royaume n'aillent en augmentant, au

(4) Il y a erreur de calcul dans les anciens mémoires, tant sur les traités de la ligue, d'environ un million; que sur le total, mais cela est peu considérable.

lieu de diminuer. Mais n'anticipons point le tems de la mort de ce Prince, & contentons-nous de marquer, comme un monument éternel de sa gloire, l'état où la sagesse de son gouvernement avoit déjà mis la France, dans cette année. Les payemens hors & dans le royaume, se faisoient à point nommé, nulle souffrance de ce côté-là, ni dans les dépenses courantes; sans que pour cela Sa Majesté cessât d'en faire de très-considérables, pour rétablir, meubler & décorer ses maisons royales, réparer les places fortifiées, en faire construire de nouvelles, élever des bâtimens publics; (5) réédifier les églises, hôpitaux & couvens; entretenir les pavés, levées, 1605.

(5) Henri le Grand a fait peindre & dorer la chapelle de Fontainebleau, percer la forêt, & embellir en plusieurs autres manieres, cette maison royale. Il acheva le Pont-Neuf; il fit construire la place & la rue Dauphine, redresser grand nombre de rues dans Paris, bâtir des Quais, &c. Outre ce qui en est marqué en différens endroits de ces mémoires, voyez le dénombrement de tous ces édifices dans le Mercure françois, *ann.* 1610, *pag.* 404. Decade de le Grain, *liv.* 8. Morizot, *chap.* 46. ainsi que dans les écrivains qui nous ont donné des descriptions, ou l'histoire des antiquités de Paris, &c. Personne

1605. ponts & chauſſées, fabriquer grand nombre de galeres ſur la méditérannée, remplir les magaſins & arcenaux, racheter, ou dégager les bagues & joyaux de la couronne, & y en joindre de nouveaux, & après tout cela, il reſtoit encore au bout de l'année, une ſomme conſidérable à dépoſer dans le tréſor de la Baſtille (6).

n'ignore que ce grand prince, par les ſoins du duc de Sully, fit raccommoder les grands chemins, preſque dans tous les endroits du royaume, conſtruire quantité de chauſſées & de ponts dans ces lieux impraticables ſur-tout du Berry, qui pouvoient diſputer de beauté avec les ouvrages des Romains, mais qui faute d'entretien depuis cent trente ans, ſont aujourd'hui en fort mauvais état; qu'il fit planter le long de ces grands chemins, des ormes & autres arbres, dont il en reſte encore en différens endroits, où on les nomme, *des Roſnys*. Nous avons pluſieurs ordonnances de ce prince à ce ſujet; & d'autres, par leſquelles il eſt défendu de coucher les terres de labour en herbage, & ordonné d'arracher des vignes. Tous ces ouvrages, & cette application à rendre ſon royaume floriſſant, contribuerent peut-être autant que les exploits militaires à mériter à Henri IV, le nom de Grand, qui lui fut donné dès ſon vivant, & à ce qu'il paroît, à peu près dès l'année 1602.

(6) La part qu'a eue le duc de Sully dans tout cela, lui a mérité cet éloge ſingulier dans le Mercure françois, *année* 1606, *p.*

1605.

Et ce que j'estime bien davantage que tous ces trésors, c'est que Henri les acquit, non-seulement sans rendre le peuple plus misérable, mais en le soulageant considérablement du fardeau qu'il portoit, comme on l'a vu dans ces mémoires. Il regretta toujours que la conjoncture présente ne lui permît pas de pousser plus loin les effets de sa tendresse pour ses sujets. Si les ennemis de son gouvernement n'en convenoient point, si même on leur voyoit publier tout le contraire, il n'en est pas moins vrai, que l'abondance commençoit à se faire sentir par tout le royaume, & que délivré de tous ses tyrans dans la finance, la noblesse & la milice, le paysan ensemençoit & recueilloit en assurance (7); l'artisan s'enrichissoit de sa pro-

101. » comme il s'est » acquitté au bien & » à l'utilité de la cou- » ronne de France, » en ces états & char- » ges-là, plus qu'au- » cun de ceux qui » l'ont précédé, tous » les François l'ont » reconnu & du vi- » vant & après la mort » de sa majesté, & » bien qu'il n'ait été » exempt de la ca- » lomnie par ses en- » vieux, si est-ce qu'il » faut avouer qu'il a » été & le Joseph de » notre roi & celui de » la France ».

(7) La tendresse de ce bon prince pour ses

1605. ſeſſion; le plus petit marchand ſe réjouiſſoit du profit de ſon trafic, & le noble lui même faiſoit valoir ſes revenus.

La paix, loin d'être troublée par quelques exemples de ſévérité, qu'avoit donnés Sa Majeſté, n'en étoit que plus affermie, & mieux goûtée, & la licence qu'on avoit retranchée aux gens de guerre, étoit un avantage procuré au peuple & à la diſcipline Militaire, ſans aucun préjudice à la perſonne du ſoldat & de l'officier, exactement payés de leur ſolde, & de plus récompenſés à proportion de leurs ſervices & careſſés à raiſon de leurs talens, ou de leur valeur. Les jettons que j'avois donnés à Sa Majeſté, ſelon la coutume, le premier jour de l'an, repréſentoient un lis étendant de côté & d'autre deux fleurons, répondant à deux étoiles, qui marquoient les deux Poles, avec ces mots, *Hi fines.* C'eſt par de pareilles

peuples, paroît par ce dicton de lui, qui s'eſt conſervé par une eſpece de tradition, qu'il feroit enſorte que le plus pauvre payſan pût manger de la viande toutes les ſemaines, & de plus mettre tous les Dimanches une poule dans ſon pot.

actions

actions, qu'un Roi peut aspirer à la gloire d'avoir rempli cette devise. 1605.

Je ne répéterai point ce que j'ai dit au sujet des lettres de Henri. J'en trouve une si grande quantité pour cette année, & sur toutes sortes de sujets, finance, commerce, politique, que je n'ai garde de les produire. J'y remarque plusieurs libéralités : trente mille livres à la Reine, pour ses étrennes, neuf mille livres à la comtesse de Moret (8), quinze cens li-

(8) Jacqueline du Beuil. Le Roi l'avoit fait à la fin de l'année derniere, comtesse de Moret, faisant, dit l'Etoile, revivre en elle, l'amour qui étoit comme éteint en la marquise. Il lui avoit fait aussi épouser un gentilhomme, nommé Chanvalon. Il y a dans le journal de l'Etoile, quelques anecdotes sur ce sujet; mais trop licentieuses, pour que nous puissions les rapporter. *Année* 1604. Mademoiselle du Beuil ou de Beuil, nous est représentée dans les écrits de ce tems-là, comme une fille qui n'avoit pas du côté de la beauté, tous les avantages de mademoiselle d'Entragues; mais en récompense, une physionomie fine & spirituelle, une humeur extrêmement gaye, & une conversation pleine d'enjouement, que Henri IV aimoit beaucoup. Il paroît que la reine ne prit point le même ombrage, ni la même aversion pour cette maîtresse, que pour la marquise de Verneuil.

1605. vres aux femmes de chambre de la Reine, & autant pour être distribué par madame de Montglat, aux nourrices de ses enfans, en différentes occasions, quatre mille aux enfans du commandeur de Chastes, douze cens livres à Praslin, autant à Merens, trois mille livres au comte de Saint-Aignan, pour l'indemniser des frais qu'il avoit faits pour la compagnie de Montigny son beau-pere, deux mille quatre cens livres à différens pensionnaires en Bourgogne, par les mains de Hector le Breton, son commissionnaire en cette province, quatre mille livres de pension à Lognac (9), capitaine réformé, pour récompense de ses services, quarante mille livres, que Sa Majesté crut devoir, comme restitution, à Villars, en disant que

(9) Ce n'est point celui dont Henri III. s'étoit servi pour poignarder le duc de Guise, aux états de Blois. Ayant demandé à ce prince pour récompense de cette action, un gouvernement, qui lui fut refusé, il se retira mécontent en Guyenne, où très-peu de tems après, il fut tué d'un coup de pistolet, allant à la chasse, par un gentilhomme de ses voisins, avec lequel il avoit eu querelle. *Chron. Novenn. de Cayet. Tom.* 1, *liv.* 1, *pag.* 133.

cette ſomme avoit fait perdre plus de ſix mille livres d'intérêt à cette famille, depuis qu'elle lui étoit dûe, cinq cens livres au duc de Ventadour, qui les avoit avancés en menus frais, afin qu'on vît, diſoit ce Prince, qu'on ne perdoit rien en le ſervant. Le ſieur de Caniſy reçut un pareil rembourſement, dix-ſept mille cent trente-huit livres à ſon apoticaire, nommé la Livre. Sa Majeſté étoit débiteur de cet homme là depuis 1592, & avoit en partie cauſé ſa ruine, ſes créanciers l'ayant fait arrêter & mettre en priſon; elle l'en dédommagea; neuf mille cinq cens quarante & une livre à Jean Sellier, Marchand de la ville de Troyes, qui s'étoit chargé pour Sa Majeſté de la conſtruction de je ne ſçais quel ouvrage public. 1605.

Je ne parle point de cent cinquante mille livres donnés à M. le comte de Soiſſons, de l'édit des Greffes, & d'un autre portant création d'un très-petit impôt ſur le ſel, en faveur du duc de Maïenne, ni de beaucoup d'autres gratifications ou payemens juſtes, Zamet obtint de Sa Majeſté, les deux offices des receveurs à Rouen,

1605. chacun pour deux mille écus. Henri fit partager en juſtice la forêt de l'Aigle entre lui & le connétable ; mais pour éviter toute conteſtation, il acheta l'autre part, & régla lui-même l'ordre des coupes. Il renvoya à ſon conſeil l'offre de douze cens mille livres qu'on lui faiſoit, pour obtenir un arrêt touchant les quarts deniers. Il envoya Nargonne avec ſa compagnie, s'établir dans la tour de Bouc, qui lui parut d'une grande importance; mais il y eut des difficultés de la part du duc de Mercœur, à qui étoit ce fort, qui déterminerent Sa Majeſté à en traiter avec lui, ſoit par voie d'échange, ou de récompenſe.

Une grande partie des lettres de ce Prince rouloient encore ſur ſes bâtimens, ſur-tout ceux des nouvelles manufactures de ſoie, qu'il faiſoit toujours preſſer avec la même ardeur. Il deſtina à élever les œufs de vers-à-ſoie, qu'on lui envoyoit d'Eſpagne, ſon orangerie des Tuileries, dont il hâta fort la conſtruction pour cet effet (10). Je fis jetter, par ſon ordre,

(10) Je trouve encore dans quelques écrits de ce tems-là, qu'un fabriquan

les fondemens de nouveaux édifices pour ses tapisseries, dans la place du marché aux chevaux. On ne pouvoit donner à ces édifices toute l'étendue convenable, sans prendre un peu sur le jardin de Montmagny, qui y fit ses oppositions. Henri voulut qu'on lui donnât tout ce qu'il lui demanderoit, en remarquant pourtant que lorsqu'il est question de l'utilité publique, un particulier doit s'en rapporter au prononcé des experts, qui sont nommés à ce sujet. Sa Majesté fit venir des pays étrangers les Comans & les la Planche, pour leur confier le soin & l'intendance de ces manufactures. Les nouveaux directeurs ne furent pas long-temps sans se plaindre, soit qu'ils trouvassent que le profit ne répondoit pas à leurs espérances, ou qu'ayant fait des avances considérables, il leur fût difficile de les retirer. Le Roi se déchargea de leur importunité sur moi, & 1605.

provençal, nommé Sertan, entreprit de faire des étoffes de l'écorce la plus fine des mûriers; qu'il s'établit des manufactures de cryftal & de glaces de Venise, de perles bien imitées, & plusieurs autres, que le célebre M. Colbert a portées depuis à une si grande perfection.

1605. me commanda de faire ensorte qu'il ne se ruinassent, ni ne s'enrichissent trop.

L'attention de ce Prince à ménager toutes les puissances qui pouvoient un jour prendre intérêt à ses grands desseins, paroît aussi dans ses lettres, comme dans toute sa conduite, soit dans l'exactitude à remplir tous les devoirs de la politesse, ou du simple cérémonial, soit dans la maniere de traiter leurs ambassadeurs & envoyés, de les gagner par des dépenses & des libéralités faites à propos; & ce qui est un service plus considérable encore, de les concilier entr'eux, en terminant leurs différends, & en commençant dès-lors à exercer à leur égard la fonction d'arbitre de l'Europe. Sa Majesté m'envoya une lettre toute ouverte de compliment, qu'elle crut devoir à la duchesse des Deux-Ponts, en m'ordonnant de la faire porter par un gentilhomme à moi, & de l'accompagner d'un présent de douze ou quinze cens écus au moins; auquel cette princesse se montra fort sensible dans la lettre de remerciment qu'elle lui écrivit. Le duc de Bar ayant consulté

Henri sur le mariage qu'il destinoit de faire avec la princesse de Mantoue, & 1605.
qui fut tenu encore long-tems secret ; ce Prince voulut bien se charger d'en porter la parole au duc de Mantoue ; & lui dépêcha aussi-tôt un courier extraordinaire, quoique sur cet article, il portât si loin l'épargne, qu'il fit une espece de reproche à son ambassadeur à Rome, de lui envoyer trop souvent des couriers, & qu'il lui manda de ne plus le faire. Lorsque l'ambassadeur de la république de Venise prit congé de Sa Majesté, au mois de Novembre, il reçut par mes mains un présent considérable ; j'en fis même un à son secretaire. L'envoyé du duc de Holstein, nommé Guinterot, ne s'en retourna pas moins satisfait. Je lui fis voir l'Arsenal & tous les magasins du Roi ; & afin qu'il s'en souvînt mieux, je lui fis présent, suivant l'intention de Sa Majesté, d'une paire de ses plus belles armes, pour le Prince son maître.

La mort de Clément VIII, (11)

(11) l'Etoile, qui n'est pas suspect, lorsqu'il parle en bien du pape & des Catholiques, confirme tout ce que M. de Sully a dit

1605. arriva la nuit du trois au quatre Mars ; & elle fut aussi-tôt mandée en France, par un courier que mon frere

en différens endroits de ces mémoires, à la louange de Clément VIII. « Pape pacifi-» que, dit-il, & bon » François. Ceux de » la Religion même ne » le haissoient pas, s'é-» tant toujours com-» porté en leur en-» droit fort gracieu-» sement, & plus que » pas un de ses pré-» décesseurs, jusqu'à » leur octroyer des » passe-ports, pour » aller & venir libre-» ment à Rome ; ce » qu'on ne trouve » point avoir jamais » été fait par aucun » Pape. Quand il mou-» rut, & long-tems » auparavant, ce n'é-» toit plus de lui qu'u-» ne masse de chair, » étant perclus de » corps & d'esprit, » ayant les mains mê-» mes toutes pourries » & crevées ; si que » quand on lui venoit » baiser les pieds, qui » étoient bien puans, » autant que tout le re-» ste de son corps, il » lui falloit soulever » les mains pour don-» ner la bénédiction : *Journal du regne de Henri IV.*

Pierre Mathieu en parle avec toutes sortes d'éloges, *tome* 2. *liv.* 3. *pag.* 328. *& liv.* 3. *pag.* 696. ainsi que tous nos meilleurs écrivains, qui ne lui reprochent d'autre défaut, qu'un peu trop d'attachement à sa famille. On disoit de lui: *Clément VIII, bon homme, bon prélat & bon prince*, par opposition à ses trois prédécesseurs, Pie V, Sixte-Quint & Grégoire XIII, dont le premier n'étoit, disoit-on, que bon prélat, le second, que bon prince, & le troisieme, bon prélat & bon prince. *Amelot de la Houssaye, note* 3. *sur la* 311. *lettre* du *cardinal d'Ossat.*

dépêcha vers le Roi, alors à Chantilly, & par les lettres qu'écrivirent en même-temps les cardinaux François, auxquels Sa Majesté avoit fait prendre le chemin de Rome dès l'année précédente, & qui y furent suivis par le cardinal du Perron, à la fin de la même année. 1605.

La liaison que j'ai toujours eue avec ce cardinal, me fit entretenir avec lui un commerce de lettres, pendant tout le temps qu'il demeura au-delà des monts. Il me donna avis de son arrivée, par une lettre du 28 Décembre 1604, & il m'en écrivit une seconde, le 6 Février suivant. Si je l'en crois, j'avois gagné l'amitié de tout le consistoire romain, qui ne pouvoit se lasser de louer mes procédés avec le clergé, & dans tout ce qui concernoit les affaires de l'église. J'avois surtout dans la personne du cardinal Bufalo, depuis la négociation que nous avions traitée ensemble, un ardent Panégyriste à Rome. Je lui avois écrit depuis son départ de Paris, une assez longue lettre, qu'il montroit à tout le monde, pour se faire honneur des sentimens qu'on lui connoissoit pour moi.

1605. Je ne rapporterai point toutes les choses flatteuses, dont est pleine cette lettre du cardinal du Perron. Je n'ai eu intention dans ce que je viens d'en citer, que de faire voir que, grace au ciel, je n'ai jamais eu ce zèle amer & emporté, qu'inspire la différence de Religion. Le changement de la mienne étoit un point dont les cardinaux entretenoient sans cesse du Perron, comme le souhaitant tous avec la même ardeur. Le cardinal Aldobrandin lui dit plusieurs fois, qu'il ne disoit jamais la Messe, sans se souvenir de moi au *memento*. Le Pape lui parla à peu-près dans les mêmes termes, lorsqu'il fut conduit à son audience par Béthune. Il l'entretint long-temps sur mon chapitre, & particuliérement sur les moyens d'opérer, ce qu'il appelloit, suivant le langage de Rome, ma conversion. Il est assez extraordinaire que la justice qu'un ministre ne peut obtenir que ses compatriotes rendent à son désintéressement & à la droiture de ses intentions, lui soit rendue par des étrangers, qui ont une aussi grande raison de le haïr. En me faisant ce détail sur les cardinaux, du Perron me

parloit comme eux, du desir qu'il avoit personnellement que j'achevasse de m'unir avec des personnes qui me vouloient tant de bien : » N'ayant pas : » ce sont ses termes, plus d'amis à Ge- » nève, que j'en avois à Rome. 1605.

Il ne m'étoit guere moins sensible de lui voir rendre ce témoignage à mon frere, qu'il avoit si bien gagné le cœur des Ultramontains, » qu'aucun » cavalier françois, depuis cent ans, » disoit-il, n'avoit acquis autant de » réputation dans toute l'Italie (12) ». Il s'exprimoit avec autant de louanges que de reconnoissance, sur la politesse qu'avoit eue Béthune de venir au-devant de lui à son approche de Rome, jusqu'à neuf lieues, avec le plus honorable cortége de noblesse françoise & romaine.

Le Roi avoit enjoint sur toutes choses à ses cardinaux, de ne pas perdre de vue ce que l'intérêt de la nation

(12) Cet éloge paroît n'être point outré. P. Mathieu parlant des services que le comte de Béthune rendit au roi à Rome, l'appelle un grand homme pour cette cour. *Tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 681. Siri en parle par-tout de même.

1605. demandoit d'eux, dans la conjoncture de l'élection d'un nouveau pape (13). Cette injonction leur fut encore réitérée, lorſque par les lettres qu'apporta un ſecond courier de Rome, arrivé à Paris le 28 Mars, on ſçut que, ſuivant toutes les apparences, le conclave ſeroit un peu orageux, par la grande quantité de ſujets qui briguoient la tiare, & qu'on en trouvoit en effet tous dignes. Cependant cette difficulté fut ſi facilement & ſi promptement levée, que deux jours après l'arrivée de ce courier, c'eſt-à-dire, le vendredi premier jour d'Avril, à huit heures du ſoir, le Saint Siége fut rempli par le cardinal de Médicis, appellé autrement le cardinal de Florence, qui prit le nom de Leon XI. Le choix d'un homme parent de la reine, & de même nom qu'elle, fait aſſez voir que Sa Majeſté très-chrétienne fut bien ſervie par la nation Italienne (14). Auſſi en témoigna-t-elle publique-

(13) Voyez le détail des deux conclaves ſuivans, dans Mathieu. *Ibid.* 698. & autres hiſtoriens.

(14) Le pape Leon XI » avoit coûté au » roi, dit maligne-

ment sa joie, lorsque la nouvelle en fut apportée à Paris, & elle voulut que tout le monde y prît part. Ce Prince m'écrivit de ne point épargner son artillerie, & de donner les ordres nécessaires pour que l'exemple que je donnois dans Paris fût suivi dans mon gouvernement, & dans tout le reste du royaume. MM. l'évêque & le gouverneur de Paris, le président de Bellièvre & les gens du Roi du Parlement, les évêques & autres personnes publiques, reçurent dans toute l'étendue du royaume, & suivant leurs différentes fonctions, ordre de faire chanter le *Te Deum*, allumer des feux de joie, &c. On peut dire que jamais exaltation de Pape n'avoit été célébrée avec de plus grands honneurs. Ils ne furent pas capables de prolonger d'un instant la durée du pontificat de Leon XI, qui ne vécut que peu de jours après, & étoit peut-être déjà mort, lorsqu'on les lui rendoit en France (15). 1605.

» ment du Plessis Mornai, trois cens mille écus à faire. *Vie de M. du Plessis Mornai, livre* 2. *pag.* 305.

(15) *Il* fut pris de

1605. Celui qui lui fut donné pour fucceffeur, confola en quelque maniere Sa Majefté. Ce fut Paul V, auparavant cardinal Borghèfe, parce que deux chofes concoururent à fon élection; la faveur que lui accorda hautement la nation françoife par fes cardinaux, & fon mérite perfonnel, qui lui valut cette diftinction, qu'on s'attendit de voir récompenfée par un heureux & digne pontificat. Deux fujets de fuite, placés, pour ainfi dire, de la main de fa majefté très chrétienne fur le faint fiége, ne laifferent plus de doute par toute l'Europe, fur le crédit qu'elle s'étoit acquife dans l'efprit des Italiens. Ce prince en jugea de même, avec un vif fentiment de joie. Il la fit éclater, en ce qu'auffi tôt après la réception de la nouvelle du nouveau pontife; qui arriva à Fontainebleau le 25 Mai, à dix heures du foir, il fit expédier les mêmes ordres qu'il venoit de donner pour Leon XI, excepté feulement qu'il ne fe fit point de

maladie le 17 Avril, au retour de la proceffion à Saint Jean de Latran, qui fe fait pour la prife de poffeffion du nouveau pape, & mourut le 27.

feux de joie. Sa majesté en donna elle-même la raison à ceux qui auroient pu prendre mal cette singularité ; c'est que cette marque d'honneur n'avoit été rendue au cardinal de Florence, qu'en qualité d'allié de la famille royale. Du reste, rien ne fut omis, & le roi assista en personne au *Te Deum*, qu'il fit chanter à Fontainebleau. Je reçus en cette occasion trois lettres de même date de sa majesté, de pur cérémonial sur mes différentes charges ; & en qualité de personne publique, elle m'adressa, aussi-bien qu'au chancelier & à Sillery, un discours en forme de relation, de tout ce qui venoit de se passer au conclave. 1605.

Paul V, ne démentit point les espérances qu'on avoit conçues de son pontificat. Le conseil romain parut se conduire à tous égards, par les mêmes vues que sous Clément VIII. On ne prescrivit à Barberin, qui fut envoyé nonce en France, rien au-delà de ce qu'avoit fait le cardinal Bufalo, & il lui fut ordonné par le cardiual Aldobrandin, & par sa sainteté elle même, de ne s'adresser qu'à moi dans tout qu'il auroit à faire, ou à sol-

liciter. Je ne sais ce que peut avoir
1605. dit à mon avantage le cardinal Bufalo. Ce ne peut être que lui qui soit l'auteur de ce conseil, de m'employer toujours seul, préférablement à tant de personnes, qui portoient jusqu'à la servilité, le dévouement au saint siége. Mon frere me mandoit que je ne pourrois trop reconnoître les obligations que j'avois à cette éminence, ni trop bien répondre à son amitié pour moi.

Cette lettre de Béthune est du 12 novembre; car il étoit encore à Rome en ce tems-là, quoiqu'il eût compté s'en revenir en France, immédiatement après l'installation du pape. De nouveaux ordres l'avoient retenu, & il ne partit que quelques jours après cette lettre. Il se fit assez regretter de sa sainteté, pour être obligé de la supplier de ne pas écrire au roi, comme elle vouloit le faire, afin qu'on le laissât encore auprès d'elle. Il s'étoit défait de cet air réservé, timide, & peut-être un peu trop froid, qu'il avoit montré en commençant sa négociation. Dès qu'une fois il se fut accoutumé à celui de la cour de Rome, il se convertit en

une ſageſſe pleine d'aſſurance, qui lui fit retirer tout le ſuccès qu'il pouvoit eſpérer, dans les affaires qu'il eut à manier. Le pape continua à lui faire rendre tous les plus grands honneurs. Il voulut que toutes les villes de ſa dépendance, par leſquelles il paſſa, le reçuſſent & le traitaſſent avec les diſtinctions les plus marquées. J'avance tout ceci d'autant plus hardiment, quoique ſur la foi du cardinal du Perron, mon ami, qui ſe crut obligé de m'écrire cette lettre ſur le départ de mon frere, que ce cardinal en écrit dans les mêmes termes au roi, & lui repréſente qu'il ne ſauroit mieux faire, que de donner une place à Béthune dans le conſeil des affaires étrangeres, en ce qui regarde l'Italie, parce que perſonne n'en a une plus particuliere connoiſſance (16). 1605.

Du Perron me remercioit dans cette lettre, d'avoir pris ſon parti

(16) Le cardinal d'Oſſat lui-même, quoique peu content, ſelon toutes les apparences, de la conduite de M. de Sully à ſon égard, parle très-avantageuſement de cet ambaſſadeur, dans ſa lettre au roi, du 10 décembre 1601, dans celle à M. de Villeroy, du 2 décembre 1602, & autres.

auprès de sa majesté, contre ceux qui
1605. avoient cherché à le frustrer de la charge de grand aumônier, qui venoit de lui être promise, ainsi que de quelques autres légers services que j'avois rendus à son frere. Il y avoit un dernier article qui regardoit Lafin. Cet homme, dont il a été tant parlé dans le procès du maréchal de Biron, par l'effet de sa légereté naturelle, étoit sorti de France, & avoit embrassé la religion protestante. Le roi, qui l'observoit, comme ont fait tous ceux qui ont une fois donné sujet de se défier d'eux, le fit arrêter en Italie, & constituer prisonnier dans la tour de Nonne. Lafin s'étoit adressé au cardinal du Perron, qui avoit été autrefois son ami, pour se faire accorder la grace que du moins on le fit passer en France, & que là on lui fît son procès, s'il se trouvoit coupable, on qu'on lui rendît la liberté. C'est cette grace que du Perron me demandoit auprès du roi, pour Lafin,

La lettre la plus digne de remarque, qui me vint de delà les monts, est celle que le pape voulut bien prendre la peine de m'écrire lui-même. Je

donnerai ſeulement le précis de ce bref, parce qu'il eſt aſſez long. Comme il paroiſſoit que c'étoit au ſujet de mon frere, que le Saint Pere me l'écrivoit, il commence par les éloges les plus forts de ſa conduite, de ſa piété, de ſa prudence, de ſa politeſſe pleine d'égards pour tous les cardinaux & pour lui-même, lorſqu'il ne jouiſſoit encore que de cette dignité. Sa Sainteté paſſe de là au regret qu'elle a, que les obſtacles que je mettois à ma converſion, l'empêchent de s'abandonner auſſi ouvertement qu'elle auroit voulu le faire, à ſon amitié pour moi, ſa piété & ſon zele lui fourniſſent mille motifs pour me perſuader de changer de religion. Elle m'aſſure que ſi ſa place ne l'eût pas retenue, elle ſe ſentoit diſpoſée à paſſer en France ſans balancer, pour y travailler elle-même. Elle me propoſe l'exemple des anciens comtes de Flandre, mes ancêtres, & nommément de Saint-Alpin de Béthune, pour lequel on lui avoit dit que j'avois une vénération particuliere. Elle y joint celui des premiers ſaints de France; & de ſes Rois les plus illuſtres, ce qui amene naturellement l'éloge du Roi 1605.

1605. regnant. Celui de Clément VIII s'y trouve lié, à l'occasion de tout ce que j'avois rendu de services à ce Pape, dont elle me remercie affectueusement, aussi-bien que de tous les bons offices, dont les légats & nonces apostoliques de son prédécesseur & les siens m'avoient obligation. Ce bref, tout rempli d'exhortations pathétiques, finit par des prieres & des vœux fort ardens.

Je répondis, comme je devois, à une lettre si obligeante. Sans toucher l'article du changement de religion, je me contentois d'exhalter les vertus & les grandes qualités de Sa Sainteté, de l'assurer de mon obéïssance, de mon attachement à la servir, & de la passion que j'avois de pouvoir lui être utile. Les remercimens des sentimens qu'elle me témoignoit, & les souhaits d'une parfaite prospérité, remplissoient ma lettre entiere, où sans croire intéresser ma religion, je n'avois rien oublié de ce qu'on doit au caractere des Princes souverains, & en particulier à celui qu'une église toute entiere donne au Pape. Je ne faisois donc aucune difficulté de me servir du terme de lu

baiser les pieds, qui sans doute n'auroit pas plû à mes confreres. Aussi Paul V. en recevant ma réponse, dit hautement qu'il goûtoit un des plus grands plaisirs, qu'il eût eu depuis son pontificat. Il la lut trois fois de suite, en s'écriant que je lui faisois trop d'honneur. Il en loua infiniment le style, le tour & toutes les expressions, & dit encore que mes louanges lui déroboient une partie de celles qu'il auroit voulu me donner. Il fut tout prêt de me remercier par un second bref. Il fallut que du Perron lui-même s'opposât à un excès de tendresse, qui pouvoit avoir ses risques. Ce cardinal fut témoin de tous les mouvemens du saint Pere, parce que comme ma lettre étoit écrite en françois, il fut appellé pour en être l'interprête. Du Perron demeura encore quelque tems à Rome, dont le séjour lui occasionnoit une grande dépense. Il me marquoit que depuis un an, il lui en coûtoit plus de vingt mille écus en frais de voyages, d'entrée de conclaves, de meubles & d'habillement pour lui & pour sa maison. Dans l'épuisement ou ces dépen-

1605.

ses l'avoient réduit, il me prioit de le
1605. faire payer des fermiers de son abbaye de Lire, qui lui refusoient ses fermages, sous prétexte d'un arrêt du conseil, touchant des droits qu'il avoit sur certains bois.

Tout le reste de l'Italie commençoit à n'être pas fort éloigné des dispositions favorables du Saint Siége pour la France, excepté le duc de Savoye, qui n'étoit point encore dégagé de la politique espagnole, comme on peut le juger par les nouvelles menées que fit cette année de la part de ce duc, un nommé Chevalier. A l'égard de l'Espagne, la France continua avec elle, comme par le passé, sur le pied d'une paix pleine d'ombrages & de plaintes réciproques.

Les négociations entamées entre cette cour & les états des Provinces-Unies, n'ayant eu aucun succès, les hostilités recommencerent, dès que la saison permit de se mettre en campagne. Le Roi d'Espagne fit demander aux Suisses un passage sur leurs terres, pour les troupes qu'il envoyoit en Flandre, afin de ne point les engager par la route du pont de Gresins, qui

les auroit trop retardées. Il offrit pour l'obtenir, de ne les faire paſſer que par vingtaine, & au nombre de deux mille hommes, auxquels il en joignit encore mille autres. Le Roi, en recevant cet avis de Caumartin, s'imagina que Spinola, qui devoit les commander, prenant la même route, il ne seroit pas impoſſible que le Prince Maurice, à la tête d'un parti de coureurs françois, & choiſiſſant bien ſon tems, ne trouvât le moyen de ſe ſaiſir de la perſonne de ce général : » Ce qui, » diſoit Henri, auroit valu une bataille » le gagnée ». Il m'écrivit de communiquer cette penſée à Aërſens, & de la faire paſſer par ſon moyen juſqu'au prince d'Orange. Mais on apprit preſqu'auſſi-tôt par un courier eſpagnol, qui paſſa par Paris, s'en allant en Flandre, à la fin de Mars, que Spinola avoit changé de route, & devoit arriver à Paris dans trois ou quatre jours; ce qui changeoit ſi fort la choſe, que Sa Majeſté ſe crut alors obligée au contraire de lui rendre ſon paſſage aſſuré, tant qu'il ſeroit ſur les terres de France. Spinola ayant demandé l'honneur d'être admis à l'audience du Roi, ce 1605.

1605. Prince s'imagina encore que ce commandant étoit chargé de lui faire quelques nouvelles propositions. Je n'appercevois point cette conséquence & je répondis à Henri, lorsqu'il m'en parla, que Spinola ayant cru devoir prendre le chemin le plus court & le plus sûr, qui est celui par Paris, il avoit jugé en même-tems, que son devoir demandoit qu'il rendît ses respects à Sa Majesté, & qu'assurement il ne lui parleroit que de choses générales, quoique peut-être il chercheroit à faire croire le contraire en Flandre. Il se trouva que j'avois pensé juste.

Charles de Longuevel, comte de Buquoy.

Spinola partagea son armée en deux. Il en donna une partie au comte de Buquoy, à qui il fit passer le Rhin, entre Cologne & Bonne, où il fit ensuite des retranchemens pour interdire ce passage à d'autres troupes. Quel que fût le dessein des Espagnols dans cette manœuvre, elle devoit bien réveiller les princes Allemands de leur léthargie. Spinola conduisit celle qu'il s'étoit réservée, du côté de la Frise, où l'armée des alliés la côtoya long-tems. Le bruit qui se répandit au mois de Juillet, de la mort de ce général

général, ne se trouva pas mieux fondé, que celui qui courut au mois de Septembre, qu'il avoit été battu. On prévit qu'il en voudroit à Linghen, quoique cette place fût fort bonne ; & effectivement il s'en approcha, & l'investit. Par le moyen d'une digue que Maurice coupa, Spinola se vit comme assiégé lui-même dans ses quartiers, & ses tranchées tellement inondées, qu'on crut qu'il alloit être obligé d'abandonner son entreprise ; auquel cas le Prince s'attendoit de son côté à assiéger & emporter le fort de Patience ; mais Linghen ne s'en rendit pas moins dans le mois de Septembre. Ce fut tout ce qui se fit dans cette campagne. Spinola étoit encore devant sa conquête, le vingt-trois Septembre, & il ne songea plus qu'à la mettre hors d'insulte. De part & d'autre, les troupes étoient fort diminuées. Le prince d'Orange pourvut de son côté aux forts Covoerden & Breton, qui couvroient & assûroient la Frise. Du Terrail pendant ce tems-là, à la tête d'un secours que lui avoit envoyé Spinola, avoit attaqué & surpris Berg-op-zoom ; mais il en fut repoussé avec quelque perte. 1605.

1605. Du Terrail étoit un officier françois, de la cabale séditieuse, qui avoit jugé à propos de se retirer à Anvers, & d'aller s'offrir aux Archiducs. Sa Majesté n'en fut pas encore si mécontente, quoiqu'il lui eût promis par une lettre qu'il lui écrivit exprès, qu'il ne feroit rien de contraire a son devoir, comme elle lui sçut mauvais gré de lui avoir débauché Dunnes, le jeune Nangis & Chef-boutonne, qu'on disoit sur le point d'y passer avec une compagnie entiere. On arrêta depuis un laquais de du Terrail, qui passoit en Auvergne, chargé de paquets, mais tous de fort peu de conséquence. Il tâchoit d'engager sa femme de passer à Anvers, en se louant beaucoup des bons traitemens qu'il y recevoit. Cet exemple avoit été donné dès l'année précédente, par Saint-Denis-Mailloc & quelques autres gentils hommes, qui avoient offert leurs services aux Archiducs; en quoi ils n'agissoient certainement, ni en bons politiques, ni en bons sujets.

Ce n'est-là que le moindre des sujets de plainte que le Roi eut contre l'Espagne. L'appui qu'elle donnoit aux

dit ieux françois, la part qu'elle avoit prise aux assemblées qu'ils avoient faites dans le Limosin & le Périgord, les entreprises qu'elle méditoit de concert avec eux sur les villes & côtes de Provence, étoient des griefs d'une toute autre conséquence. Mais tout bien pesé, S M. jugea qu'elle devoit s'épargner la peine de faire des reproches inutiles, se rendant justice sur les moyens de récrimination qu'elle avoit elle même donnés aux Espagnols; elle se montra même plus religieuse que peut-être ceux-ci ne s'y attendoient après cela, à faire observer exactement les dernieres conventions, par rapport au commerce, qu'elle venoit de faire avec eux. Le capitaine Yvon, Baudelonis, amena à la Rochelle un vaisseau espagnol, qui s'avoua flamand, & du prince d'Orange. Les Rochellois crurent devoir en informer le Roi, qui leur répondit, en louant leur conduite; leur cita l'article du traité, qui étoit formel, & y fit donner à l'Espagne la même satisfaction, que si elle l'avoit fait demander par son ambassadeur. 1605.

Le conseil de Madrid de son côté,

1605. ne sçavoit trop sur quel ton il devoit le prendre avec nous ; combattu d'un côté, par sa fierté naturelle, de l'autre, par le sentiment de son insuffisance, & par les besoins qu'il sentoit avoir de nous. Cet esprit conduisoit les Espagnols dans toutes leurs manœuvres, & leur faisoit tour-à-tour essayer de nous séparer d'intérêt d'avec les Etats, se plaindre amérement de ce que sous une apparence pacifique à leur égard, nous nous comportions en effet comme auroient pû faire de véritables ennemis, & affecter une étroite correspondance avec l'Angleterre : mais aucune de toutes ces ruses ne leur réussit. Le Roi, secrétement rassuré par la connoissance de ses forces, se mocqua de leurs menaces ; & pour moi en particulier, je connoissois trop bien l'esprit & l'humeur du Roi d'Angleterre pour croire qu'il fît jamais pour eux plus qu'il n'avoit voulu faire pour nous.

Ils s'y prenoient d'ailleurs si ma[l] avec Sa Majesté britannique, qu'ils n[e] purent même sauver long-tems ces ap[-]parences ; car comme ils ne faisoien[t] pas un long séjour dans un pays, san[s] y laisser bien-tôt des marques de c[e]

eſprit de cabale qu'ils avoient exercé par toute l'Europe, Jacques eut avis de quelques brigues ſourdes qu'ils faiſoient dans ces états ; ce qui le mit dans une furieuſe colere contre eux. Il n'en falloit pas moins pour rappeller ce Prince aux premiers engagemens qu'il avoit contractés avec moi, & auxquels il avoit donné atteinte dès l'année ſuivante, par cette mauvaiſe prévention d'eſprit pacificateur dont j'ai parlé, ou plutôt par véritable timidité. Beaumont, qui étoit ſur les fins de ſon ambaſſade, ne fut pas peu ſurpris de voir que Jacques le mit de lui-même ſur cette matiere, & qu'il lui en parla dans des termes bien différens de ceux dont il ſe ſervoit ordinairement. Il lui donna des lettres pour Henri & pour moi; & lui faiſant entendre de quoi il y étoit queſtion, il le chargea encore verbalement d'inſiſter particulierement avec le Roi de France, lorſqu'il lui rendroit compte de ſa négociation, ſur celui de ces articles qui regardoit la ſucceſſion de l'Empire ; c'eſt auſſi ſur quoi Jacques s'étendoit le plus dans ſa lettre à Henri. Il l'exhor- 1605.

toit à se joindre à lui dès ce moment,
1605. pour faire ensorte qu'avant la mort de l'Empereur regnant, les électeurs pussent être remis en possession de la liberté de l'élection & de leurs autres droits, & qu'ils en fissent usage pour fermer à tout fils, frere ou parent même éloigné de Sa Majesté impériale, le chemin à l'empire, en empêchant qu'aucun d'eux ne fût nommé roi des romains; enfin, pour faire statuer que l'empereur désigné pour lui succéder, quel qu'il pût être, se désisteroit de toute prétention au royaume de Bohême.

Beaumont, en exécutant à son retour à Paris, la commission dont il étoit chargé par S. M. britannique, dit au Roi qu'il avoit une lettre de ce prince pour moi, que Sa M. ouvrit, parce que j'étois pour lors à Châtelleraut. Elle voulut essayer si cette nouvelle politique trouveroit des partisans dans sa cour. Elle s'ouvrit à quelques-uns de ses ministres, sur cette idée du Roi Jacques par rapport à l'empire, non pas entierement, mais par forme de consultation, encore moins leur donna-t-elle à soupçonner la plus petite

partie de ses grands desseins. Henri ne trouva point en cette occasion de flatteurs. Il n'y en eut pas un qui ne témoignât qu'il ne savoit que répondre sur cette idée, tant elle leur paroissoit fausse & déraisonnable. Le prince se donna bien de garde d'aller plus avant. Il attendit que je fusse de retour, pour s'en entretenir avec moi; mais comme cette conversation roula en partie sur plusieurs particularités, qui parurent de si grande conséquence à sa majesté, qu'elle me fit jurer de n'en rien découvrir à personne, mon serment me ferme encore aujourd'hui la bouche (17). 1605.

(17) Je ne sais si ce secret ne rouleroit point, du moins en partie, sur l'incertitude où il paroît que fut quelque tems ce prince, s'il ne travailleroit point à le faire déclarer empereur lui-même. Il le crut même obligé de donner cette idée à examiner à ses trois ministres, qu'il assembla un jour pour les entendre parler sur ce sujet, comme nous l'apprenons du *vol.* 8474. *des Mss. de la bibl. du roi*, où cette délibération est rapportée en son entier. Il est singulier que ces trois personnes ne se trouvoient presque sur rien du même avis. L'un lui conseilla de se faire élire empereur; le second l'en détourna, & le troisieme, plus favorable à la maison d'Autriche, voulut lui persuader de travailler en faveur de l'archi-

1605. Henri, en me remettant la lettre du roi Jacques pour moi, m'en fit lui-même la lecture. Sa majesté britannique me donnoit avis de la proposition qu'elle avoit enjoint à Beaumont de faire au roi. Elle me représentoit l'intérêt que j'avois de l'appuyer, d'une maniere qui, toute générale qu'elle étoit, avoit pourtant un rapport si direct aux réflexions que je lui avois fait faire sur cette matiere, que je ne pus

duc Mathias. « Le » roi, ajoute l'auteur, » qui avoit attentivement prêté l'oreille » à ce dernier, se leva; ayant ouvert » une fenêtre pour » prendre l'air, tenant » la vue & les mains » vers le ciel, dit tout » haut, Dieu formera » & fera naître en mon » cœur, s'il lui plaît, » la résolution que je » dois prendre sur » tous vos discours, » & les hommes les » exécuteront. Adieu, » messieurs, il faut » que je m'aille pro- » mener. Et ainsi finit » cette conférence ». Quoique cette idée ne fût pas absolument contraire à ses grands desseins, on peut cependant douter avec assez de fondement, s'il l'a eue véritablement. Il se pourroit bien faire qu'il ait feint seulement de l'avoir, de concert avec le seul duc de Sully, pour faire prendre le change dans son conseil, sur le sujet de ses grands armemens. Le comte de Beaumont, ambassadeur de France à Londres, chercha, au rapport de Siri, *ibid.* 166. à lui mettre cette idée dans la tête.

pas douter que de tems en tems elle ne se sentît très-fortement frappée du plan de politique que je lui avois tracé. Je ne touche point aux assurances d'amitié & de bienveillance dont cette lettre étoit remplie. Beaumont en avoit encore davantage à me dire de bouche. Il n'étoit pas non plus oublié dans la lettre. Son mérite personnel, & son intelligence dans les affaires, y recevoient un témoignage qui lui fut compté pour beaucoup auprès de sa majesté. Si ce prince n'avoit pas encore connu toute la confiance qu'avoit en moi le roi Jacques, cette lettre étoit bien capable de l'en persuader. Il en parut charmé, & m'ordonna de la cultiver soigneusement. Ordre que je reçus avec plaisir. 1605.

A l'exception de l'Allemagne, on vient de voir l'état politique de presque toute l'Europe. J'aurois peut-être encore eu quelques remarques à faire sur les différens Cantons Germaniques, mais le peu qu'il est important d'en savoir par rapport aux affaires de France, se trouve joint de soi-même avec ce que je vais dire de la cabale séditieuse de France. Cet article amen-

nera un aſſez long détail, parce qu'il
1605. donna lieu au voyage que je fis cette année en Poitou, & à celui que ſa majeſté fit en Limoſin, qui en remplirent les quatre plus beaux mois.

On n'eſt pas ſans doute à faire une réflexion bien naturelle, ſur la biſarrerie d'une aſſociation qui cauſoit tant d'allarmes à l'état. Une ſociété compoſée indifféremment de Catholiques romains & de Huguenots; ces Catholiques Eſpagnols, & ces Huguenots François; un parti agité par des intérêts ſi oppoſés, qu'on doit ſe le figurer dans une violence continuelle pour pouvoir les concilier; un corps, dont le duc de Bouillon eſt le chef, & dont l'Eſpagne eſt l'ame; ce coup d'œil ſeul a quelque choſe de ſi ſingulier & de ſi monſtrueux, qu'il ſuffira, pour raſſurer bien des perſonnes ſur les ſuites d'une confédération ſi mal aſſortie. J'en ai toujours eu cette penſée; mais comme tout parti qui s'entretient dans une perpétuelle déſobéiſſance au ſouverain, ne peut qu'être très préjudiciable à l'état, en le ſuppoſant même fruſtré de l'attente de ſon objet principal, on ne niera

pas qu'il eſt d'une ſaine politique d'empêcher par toutes ſortes de moyens, qu'il ne ſe forme, ou de le détruire lorſqu'il eſt déja formé. Les révoltés étoient dans ce cas. Il n'y avoit ni prudence dans leurs réſolutions, ni beaucoup d'apparence qu'elles produiſiſſent jamais rien de bien à craindre; cependant, comme on ne doit point laiſſer tenter impunément de pareilles entrepriſes, ſa majeſté ne négligeoit aucun des avis qu'elle recevoit. Ils ſe renouvellerent dès le commencement de cette année plus fortement encore qu'auparavant. Murat, lieutenant-général de Riom, m'écrivit dans les premiers jours du mois de mars, qu'on venoit de l'inſtruire de particularités ſi importantes, que quoiqu'il ne pût pas en garantir la vérité, il ſe croyoit obligé de les faire paſſer juſqu'à moi; & afin que je puſſe mieux en juger, c'étoit la perſonne même qui lui avoit donné cet avis, qu'il chargeoit de me rendre la lettre qu'il m'écrivoit.

1605.

Je commençai à tâter cet homme, & dès les premieres queſtions que je lui fis, je vis que ſa dépoſition enve-

loppoit un ſi grand nombre de per-
1605. ſonnes, & de la premiere diſtinction de la cour, que ſans aller plus avant, je crus que cet éclairciſſement méritoit bien d'être fait en préſence de ſa majeſté même. Je lui écrivis à Saint Germain, où elle étoit alors, en lui déſignant, par des chiffres connus d'elle ſeule, le nom de ces perſonnes. Le roi partit incontinent pour venir entendre à Paris le dénonciateur, qui aſſura que toutes ces perſonnes (& il les lui nomma) avoient des intelligences dans les principales villes de la côte de Provence & du Languedoc. Il ſpécifia nommément Toulon, Marſeille, Narbonne, Bayonne, Blaye & quelques autres; que le comte d'Auvergne étoit à la veille de tenter celle qu'il avoit ſur Saint Flour, lorſqu'il avoit été arrêté; que toutes ces pratiques ſe faiſoient de la participation de l'Eſpagne, & moyennant l'argent qu'elle répandoit pour cela. S'il diſoit vrai, les conjurés avoient déja reçu pluſieurs milliers de piſtoles du roi catholique; ils en attendoient encore beaucoup davantage, & ils faiſoient même fond ſur des ſe-

cours d'hommes, que les Espagnols ne vouloient pourtant leur accorder, disoit-il, que lorsqu'ils se seroient déclaré ouvertement ennemis de l'état, par l'envahissement des places qui viennent d'être nommées, & de plusieurs autres forteresses maritimes. 1605.

La sincérité des paroles du dénonciateur étoit bien douteuse par un endroit qui apparemment n'avoit point échappé à Murat; c'est qu'il avoit servi Calvairac (18), chez lequel il pouvoit bien à la vérité avoir entendu parler de tout cela. Mais n'avançoit-il point comme des réalités, ce qu'il avoit entendu proposer comme de simples possibilités? Il avoit reçu quelques mauvais traitemens chez son maître, & sans doute le plaisir de s'en venger étoit de la partie. Que ne peut point ce motif joint à celui du profit, qu'on sçavoit devoir être d'autant plus grand, que les dénonciations qu'on avoit à faire, paroîtroient plus graves à Sa Majesté? Il n'en faut pas tant pour faire grossir les objets bien au delà de la vérité.

(18) Jean de Sudrie, gentilhomme quercinois, baron de Calvairac.

1605. On peut donner, comme beaucoup plus certain, ce qui s'étoit passé dans les synodes & les autres assemblées particulieres de la religion tenues dans le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois & les provinces voisines. L'esprit de paix n'étoit pas ce qu'on apportoit dans tous ces conventicules. Entre autres délibérations bien hardies, que j'omets, il y avoit passé, à la pluralité des voix, qu'on demanderoit à Sa Majesté la permission de convoquer une assemblée générale de la Religion, sans lui en expliquer le sujet ni les motifs. Le Roi, auquel la requête avoit été en effet présentée, ne leur avoit pas refusé leur demande; mais suivant le droit qu'il en avoit, il prétendoit leur prescrire le lieu, la matiere & la forme de cette assemblée, & y envoyer une personne qui le représentât. C'est Châtelleraut qui leur fut nommé, & moi, qui devois y paroître chargé des intérêts de Sa Majesté. Les Protestans, j'entends ceux qui remuoient ce corps, auroient, je crois, mieux aimé un refus de Sa Majesté, qu'une pareille acceptation. Ils se dirent que si je joignois le titre d'homme du Roi à la qua-

Vie de Du-Plessis Mornay. Liv. 2.

lité de gouverneur de la province dans laquelle devoit être tenue l'aſſemblée, rien ne ſeroit capable de les ſouſtraire à l'autorité, que je ne manquerois pas de m'y arroger. On peut croire que dans ces momens j'étois moins ménagé de mes confreres, que le Papiſte le plus déteſté. 1605.

Le parti que prirent les mutins du corps, fut de préſenter une nouvelle requête, ſignée de deux ou trois cens perſonnes au moins, dans laquelle ils énonceroient à Sa Majeſté, que ſur de meilleures raiſons que celles qui leur avoient fait demander une aſſemblée, ils la prioient d'en différer la tenue. Depuis qu'on eût mandé à Henri cette diſpoſition des Réformés, il s'attendoit à recevoir la nouvelle requête, & il voulut bien prendre mon conſeil ſur ce qu'il avoit à faire en cette occaſion, par une lettre qu'il m'écrivit de Fontainebleau, le 30 Mars. Tous ces mêmes avis m'avoient été donnés, ainſi qu'à Sa Majeſté, & j'avois pris de plus toute la peine poſſible, pour connoître la vraie ſituation des choſes à quoi me ſervoit beaucoup le voyage que j'avois fait l'année précédente en Poi-

1605. tou. Je n'avois rien trouvé de bien positif, sinon, que les trois ou quatre boute-feux du parti, que j'ai souvent nommés, s'étoient donné beaucoup de mouvemens; mais si infructueusement, qu'il ne me paroissoit pas y avoir beaucoup à craindre de tous ces vains efforts, qui d'eux-mêmes s'en alloient en fumée. Je n'ose dire que mes lettres & mes discours aux personnes du parti les moins préoccupées, avec tous les autres soins que je me donnois, avoient beaucoup contribué à amener la chose à ce point. Voilà sur quoi roulerent le conseil & la réponse que le Roi m'avoit demandés.

Il est certain du moins qu'on n'entendit point parler de cette seconde requête, dont on avoit fait tant de bruit, & par là Sa Majesté pouvoit bien s'imaginer de quelle nature étoit tout le reste; mais il continua à lui venir dans le commencement d'Avril, un si grand nombre de nouveaux avis si pressans, & en apparence si positifs, qu'elle se laissa entraîner au torrent. Les Protestans, disoit-on, & c'étoit par la bouche du premier Président de Toulouse, & de mille autres per-

sonnes en Guyenne, que cela se disoit, avoient tenu dans cette province & dans celle de Languedoc, les discours les plus emportés contre Sa Majesté ; ils avoient, ajoutoit on, résolu de faire une députation, pour se faire accorder la rupture de l'assemblée indiquée à Châtelleraut. Autre lettre du Jeudi S. 7 Avril, par laquelle ce Prince me manda d'aller le lendemain des fêtes de Pâques, lui aider à prendre une résolution sur ces nouvelles lettres, & en même tems être présent à la réception des députés huguenots, enfin leur expliquer les volontés du Roi du ton dont il convenoit que Sa Majesté parlât à des sujets qui venoient en quelque maniere lui faire la loi. Il est vrai que quand ce Prince en auroit voulu prendre la peine, il n'étoit pas en état de le faire. Pendant tout ce mois, sa santé avoit souffert de plusieurs ressentimens de goutte, qui l'avoient obligé de recourir à un remede dont il s'étoit toujours bien trouvé ; c'est la diette qu'il observa durement pendant les premiers jours de Mai. De tout son conseil, il n'avoit près de sa personne que Sille- 1605.

ry, qu'il ne trouvoit pas propre à jouer
1605. un pareil rôle.

Je tire tout cela de la lettre de Sa Majesté qui finissoit par me dire qu'elle me laisseroit retourner à Paris, aussitôt que cette affaire seroit terminée. Dans la réponse que je fis à Henri, en attendant le jour marqué par son ordre pour mon départ, je lui faisois sentir deux choses qui étoient, ce me semble, sans réplique ; c'est que si Sa Majesté ne vouloit pas croire, ce qui pourtant étoit très-vrai, que ce qu'on lui mandoit avec tant de mystere ou de bruit, n'étoient que des criailleries de gens payés exprès pour cela dans les provinces, elle avoit grand tort de permettre que son repos en fût troublé, ayant en main de quoi réduire les mutins au silence.

C'est sur ces entrefaites que mes ennemis me firent avec Sa Majesté cette affaire si sérieuse, qu'on a vue dans le livre précédent ; & l'on imagine aisément que pendant tout le tems qu'elle dura, ce Prince ne songea pas à me choisir pour son confident, ni pour son agent auprès des Protestans. Le retour de ses bonnes graces s'étant

fait, de la maniere que je l'ai auſſi détaillé, il me dit que rien ne montreroit mieux qu'il étoit parfaitement guéri de tous ſes ſoupçons, que ſi on le voyoit me confirmer l'emploi qu'il m'avoit d'abord deſtiné. Je priai ce Prince de vouloir bien faire exercer ſon autorité à Châtelleraut par quelqu'autre perſonne, parce que je craignois de fournir, ſans y penſer, nouvelle matiere à la calomnie. Henri raiſonna d'une maniere toute différente. Il crut qu'après ce qui s'étoit paſſé, il me devoit, il devoit aux autres & à lui-même, de me montrer au public dans un poſte, où le ſacrifice qu'il s'attendoit que je lui ferois de ce que le cœur a de plus chers intérêts, acheveroit de mettre mon innocence dans tout ſon jour. Ce Prince me dit avec bonté, que mes ennemis venoient de le mettre en garde contre eux, qu'ainſi je n'avois rien à craindre. Et après m'avoir embraſſé deux fois, & comblé de ſes careſſes ordinaires, il me fit reprendre le chemin de Paris, pour y diſpoſer les affaires à ſouffrir mon abſence, pour dreſſer des mémoires de toutes celles qui avoient rap- 1605.

port à ma commiſſion, & pour compoſer moi-même les inſtructions que
1605. je devois recevoir par écrit de la main de Sa Majeſté, & de l'avis de ſon conſeil.

Pour Sa Majeſté, elle revint pendant ce tems-là paſſer une partie du mois de Juin à Saint Germain. Ce Prince eut dans les premiers jours de ce mois, une fluxion ſur un pied (19) qu'il crut diſſiper par l'exercice de la chaſſe, avec la précaution de faire couper ſa botte à l'endroit malade ; mais il n'eut pas fait une demi-lieue, que des douleurs exceſſives l'obligerent de retourner ſur ſes pas. Il ne put, tant qu'elles durerent, s'appliquer à aucune affaire : quand il ſe

(19) « J'étois allé à » l'Arſenal (dit Henri IV, parlant d'une de ces attaques » de goutte) avec ma » femme, M. de Sully me dit : Sire, » vous avez de l'argent, & vous ne le » voyez point ; comme de fait, je me » contente de ſavoir » que j'en ai, ſans » m'amuſer au plaiſir » de le voir. Nous allâmes à la Baſtille, & » il nous montra comme cela étoit ordonné. Je vous aſſure » qu'au même inſtant » la goutte me prit, & » me fit ſouvenir du » proverbe : ceux qui » ont la goutte, ont » des écus ». *Mathieu, tom. 2. liv. 3. pag. 613.*

fût agi, m'écrivoit-il de la perte de la moitié de ſon royaume. Lorſqu'il les ſentit diſſipées, il revint à Paris, d'où il ſe diſpoſa à aller à Monceaux, après qu'il auroit mis ordre à toutes les choſes néceſſaires pour mon départ. 1605.

Je mis ſur le papier toutes les queſtions dont je ſouhaitois être inſtruit, par rapport aux différens points de ma fonction d'homme du Roi, & dont les réponſes devoient compoſer le fond de l'inſtruction, ſur laquelle je venois de convenir avec Sa Majeſté; & j'envoyai cet écrit à Villeroi & à Freſne, qui deux jours après me le renvoyerent avec la réponſe aux queſtions, en me diſant que je viſſe ſi elle ſatisfaiſoit à tout, & que je la rédigeaſſe en telle forme que je jugerois à propos. Je voulus en avoir deux, l'une plus générale, & l'autre en forme de mémoire particulier, joint à la premiere. Ces deux pieces régloient la maniere dont je devois parler & agir avec les Proteſtans, comme on va le voir.

Le ſujet de l'aſſemblée de Châtelleraut ne paroiſſoit pas d'une premiere vue, auſſi important qu'il l'étoit, tant pour le Roi, que pour le corps

des Réformés, puisqu'elle sembloit
1605. n'avoir été obtenue que pour entendre les députés de ce corps, qui sortoient de l'exercice de leurs charges, auprès de Sa Majesté, pour les en décharger, & pour leur en substituer d'autres, ce qui n'avoit pas besoin d'une assemblée aussi solemnelle, que celle qui se préparoit. Mais en examinant la chose de plus près, on voyoit que le véritable but de quelques-uns des principaux chefs de la Religion, étoit de se servir de cette assemblée, pour étendre leurs droits, & pour se faire accorder de nouvelles graces & de nouveaux privileges; à quoi Sa Majesté ne pouvoit mieux répondre, qu'en profitant aussi de cette occasion, pour les rappeller d'une maniere plus solemnelle aux anciens réglemens, dont la sagesse & l'utilité étoient reconnues par les fruits qu'on en avoit vu naître, & pour les revêtir d'une nouvelle force, bien loin de leur donner la moindre atteinte; ensorte qu'après cela le corps des Religionnaires en France, persuadé de la droiture des intentions du Roi, & de sa fermeté à soutenir ses droits, prit une

bonne fois réellement le parti, ou de braver l'autorité royale, ou de rentrer ſincérement dans ſon devoir. Voilà le point principal de ma commiſſion. 1605.

Pour cela, il m'étoit enjoint de leur faire principalement arrêter la vue ſur l'édit de pacification, fait à Nantes, comme ſur une piece fondamentale, qui devoit leur ſervir également de regle pour juger de leur conduite envers le Roi, & de celle de Sa Majeſté à leur égard. Je devois leur faire comprendre que cet édit qui avoit ſouffert tant de contradictions, étant la baſe de leur liberté, la preuve de leur fidélité, de leur attachement au bien public, des ſentimens même que leur religion devoit leur inſpirer, ſe tireroit de leur exactitude à ſe tenir ſi juſte dans les bornes qu'il leur preſcrivoit, qu'ils ne s'en écartaſſent ni à droite ni à gauche, comme Henri s'y étoit ſi bien renfermé de ſon côté, qu'ils n'avoient aucun reproche à lui faire ſur cela. Le libre exercice de leur religion, la jouiſſance paiſible de leurs biens & de leurs charges, la douceur du gouvernement, l'état des affaires

1605. tranquilles, mais ſolides & s'affermiſſant tous les jours, la sûreté des promeſſes faites par ce Prince, connue par une longue ſuite d'effets, & en dernier lieu, par la réponſe ſatisfaiſante qu'il avoit faite à tout ce que leurs cahiers renfermoient d'important; c'étoient-là autant de cautions d'un côté, auxquelles les Proteſtans devoient répondre du leur, par la ſoumiſſion & la reconnoiſſance qu'un prince bienfaiſant eſt en droit d'exiger de ſes ſujets. Le motif de leur intérêt leur conſeilloit encore ce plan de conduite, parce qu'à juger ſainement de l'état des choſes, les riſques de l'infraction ne pouvoient guere regarder qu'eux.

La conſéquence qu'on tiroit dans l'inſtruction de ces motifs, & que j'étois chargé de faire ſentir à l'aſſemblée, c'eſt qu'elle devoit ſe montrer fort éloignée de toute demande qui tendît à altérer en rien l'édit de Nantes, telle que feroit celle de pouvoir ſe choiſir un chef, ſoit dedans, ſoit hors le royaume, autre que la perſonne du Roi lui-même, qui méritoit d'eux cette qualité par tant de titres. Comme on ne pouvoit pas prévoir

1605.

roir toutes les autres demandes, que
es Proteſtans s'aviſeroient peut-être
e faire. On me laiſſoit le choix des
aiſons propres à les détruire, ou à les
luder. Il m'étoit ſeulement ordonné
e leur ſignifier encore nommément,
u'ils ne s'attendiſſent plus pour l'ave-
ir à de pareilles aſſemblées généra-
es, & que celle-ci, que Sa Majeſté avoit
ien voulu leur accorder, pour s'inſ-
uire tous enſemble de leurs devoirs,
pour s'animer à les remplir, leur
endroit lieu de celle qu'ils avoient ré-
olu dernierement dans leur ſynode de
iap, de ſupplier Sa Majeſté de leur
corder.

Les raiſons de cette ceſſation d'aſ-
mblées extraordinaires étoient pal-
ables: car le ſujet qui les fait convo-
uer, regarde, ou la diſcipline ecclé-
aſtique, ou un point de juſtice & de
olice, ou enfin une grace qu'on veut
btenir du roi. Dans le premier cas, les
roteſtans ont leurs ſynodes provin-
aux, auxquels Sa Majeſté ne prétend
oint toucher, en aboliſſant les aſſem-
lées extraordinaires. Tout ce qu'elle
emandoit encore au ſujet de ces ſyno-
es, & il n'y avoit rien de ſi juſte, c'eſt

1605. qu'on s'y renfermât dans ce qui est du ressort de la religion & de la discipli ne; au lieu que sous ce prétexte, on y traitoit fort souvent de matieres pure ment civiles, Si le but de ces assem blées a rapport à la justice & à la poli ce, il n'y a rien qui doive les excepte de la regle générale, qui renvoye tou te affaire contentieuse dans ces deu genres, aux tribunaux des juges & de magistrats ordinaires. Enfin les chose purement de faveur, doivent se traite par la voie de la requête & de la suppl que. Rien n'est encore si inutile que le mouvemens & les grandes dépenses dans lesquelles jette une assemblée ex traordinaire, souvent pour une affair peu importante en elle-même.

Il y avoit une derniere raison con tre ces assemblées, & je ne devo point la dissimuler, mais seulemen l'adoucir, en disant que souvent ell donnent lieu à des jugemens pe avantageux du parti Protestant; pa ce qu'on ignore plus volontiers l sages desseins, que les brigues d mal-intentionnés, qui demeuren confondus, dans ces assemblées tu multueuses, avec les personnes équ

tables & qui font toujours plus de bruit qu'elles. S'il ſurvenoit à Châtelleraut quelque conteſtation ſur ces articles, ou autres ſemblables, le parti qu'on pouvoit prendre, ſuivant l'occurence, pour les finir, étoit laiſſé à ma diſpoſition, juſqu'à pouvoir me ſervir de la religion, qui m'étoit commune avec eux, pour mériter leur confiance, & pour captiver leurs ſuffrages. Le ſeul cas d'opiniâtreté & de déſobéiſſance formelle m'obligeoit à avertir Sa Majeſté, & à ſuſpendre toute réſolution juſqu'à la réception de ſes ordres, de même qu'à défendre que l'aſſemblée ſe ſéparât, que de ſon congé. 1605.

Pour ce qui concerne l'article des députés de la religion : il faut ſçavoir que les Proteſtans étoient dans l'uſage de tenir près de la perſonne de Sa Majeſté, deux hommes pris dans leur corps, l'un, pour l'ordre eccléſiaſtique, l'autre, pour la robbe : c'eſt-à-dire, pour l'ordre ſéculier, afin de réſider à la cour, de traiter auprès des miniſtres de Sa Majeſté, ou avec le prince lui-même, les affaires qui devoient lui être communiquées, enfin de recevoir immédiatement ſes ordres & ſes

1605. diſpoſitions. Ces députés entroient en charge, & ils en ſortoient, par un nouveau choix, qui ſe renouvelloit tous les trois ans. On ne voit pas, en remontant juſqu'à la ſource, que ce prétendu droit de réſidence & de nomination de députés, dont les Réformés faiſoient tant de bruit, ait un titre bien autentique. Il n'en eſt rien dit dans les édits, ni même dans les pieces qui renferment ces articles ſecrets, qu'on ſépare quelquefois des traités. C'eſt un uſage de ſimple tolérance, établi à l'occaſion de la réſiſtance que quelques cours ſouveraines firent à l'enregiſtrement de l'édit de Nantes, & qui ne devoit durer que juſqu'à cet enregiſtrement. Sa Majeſté n'avoit pour cela aucune envie de priver les Proteſtans de ce privilege. Elle vouloit ſeulement, & c'étoit un des chefs de ma commiſſion, qu'ils s'en tinſſent pour la nomination de ces députés, à l'un des deux moyens qu'elle leur avoit preſcrit par leurs propres députés, lorſqu'ils lui avoient demandé la convocation de l'aſſemblée, & s'il ſe pouvoit, au ſecond, par lequel ce Princ

entendoit que les Réformés lui présentassent les noms des six personnes 1605.
choisies dans leur corps, sur lesquelles il se détermineroit à nommer les deux qui lui seroient les plus agréables.

Il pouvoit arriver que les chefs du parti, cherchant à éluder les réglemens que Sa Majesté se proposoit de faire recevoir dans l'assemblée, affecteroient de se renfermer dans cette seule question : c'est ce que je devois encore empêcher. Sur l'affaire d'Orange, qui ne pouvoit manquer d'être mise sur le tapis (on sçaura bien-tôt quelle elle étoit) j'avois ordre de représenter, que Henri avoit travaillé inutilement, pour faire ensorte que le prince d'Orange laissât cette ville aux Protestans françois : qu'il ne pouvoit refuser de la remettre à ce Prince, que tout ce qu'il pouvoit en cette occasion, c'étoit d'obtenir de Maurice, qu'en la place de Blaccons qui commandoit dans cette place, & qui demandoit lui-même à en sortir, il n'y mettroit au moins pour lieutenant, qu'un officier de la religion, auquel on feroit prêter le serment d'obéissance

1605. à Sa Majesté, je parlerai davantage de cette affaire dans la suite. Voilà qu'elle étoit l'instruction générale : elle étoit datée du 3 Juillet 1605, & signée, Henri & Forget.

Ce que le mémoire particulier, joint avec l'instruction générale, avoit de différent, consiste en ce que, sans rien énoncer sur le sujet connu de l'assemblée, il se renfermoit dans quelques autres questions qui pouvoient y être agitées, & qui tendoit à rendre de nu effet les desseins qu'on soupçonnoit le chefs de la cabale de chercher à y fair approuver à la multitude. Ce détai ne convenoit point dans le premie écrit, parce qu'il pouvoit être fort inu tile, mais il ne laissoit pas de m'êtr nécessaire : c'est ce qui m'avoit donn l'idée de partager ainsi les matieres e deux.

Le mémoire portoit donc, qu j'empêcherois qu'on avançât rien d'o fensant pour le pape de vive voix, n par écrit, & qu'on ne remuât ce dog me si frivole de l'antechrist, dign du synode de Gap, où il avoit pri naissance ; que personne n'eût séanc dans l'assemblée, en qualité de dé

-puté d'aucun particulier, quel qu'il pût être, fût ce de Lesdiguieres même ; qu'on n'y recevroit point, comme on avoit fait dans le même synode, des lettres de Princes étrangers, & en particulier du duc de Bouillon. Il paroissoit important à Sa Majesté qu'un sujet ingrat & perfide, tel que l'étoit Bouillon, fût connu publiquement pour s'être rendu indigne de recevoir aucun bon traitement de son souverain. Que la maniere dont les autres qui pouvoient être mis dans cette classe, se comporteroient dans l'assemblée, régleroit aussi le traitement dont j'userois à leur égard. 1605.

Si la qualité de président de l'assemblée, que Sa Majesté souhaitoit fort qu'on me déferât, & que dans ce cas elle trouvoit bon que j'acceptasse, ne me suffisoit pas pour me faire écouter, je devois y joindre l'autorité de gouverneur. Je pouvois suivant les occasions & la situation des esprits, donner à connoître que le Roi n'ignoroit aucun des desseins des Protestans séditieux, pourvû qu'on ne pût pas en conclure qu'il en étoit informé des lieux mêmes.

Il y avoit d'autant plus d'apparence
1605. que l'article des villes de sûreté, remises entre les mains des Proteſtans seroit diſcuté, que le terme de prolongation, accordé par Sa Majeſté pou la garde de ces places, étoit prêt d'expirer. Si cela étoit, je devois faire entendre, ſoit à l'aſſemblée en général ſoit aux députés en particulier, que pourvu que Sa Majeſté trouvât de l docilité pour ce qu'elle exigeoit, ell ſe porteroit volontiers à une ſecond prolongation, & cela, ſans reſtrictio des places appartenantes aux ſimple particuliers. J'avois ordre de ne donner cette aſſurance, que comme d'une choſe qui n'étoit pas encore obtenue mais que je me promettois d'obteni de Sa Majeſté : quoique j'euſſe déj dans ma poche le billet d'octroi de cette prolongation. Je m'étois ſeulemen obligé à Sa Majeſté de le tenir ſecret juſqu'à ce que ſon commandemen m'en fît faire uſage.

Pour celles de ces places qui étoien au duc de Bouillon, & qui dès-lor n'avoient plus de part aux fond qu le Roi deſtinoit à leur entretien, elle devoient en être déclarées exclue

pour toujours, aussi-bien que déchues de l'espérance de toucher la somme promise par l'édit de Nantes, pour l'entretien des garnisons. Cette somme montoit alors à cinq cens soixante-treize mille cent quatre-vingt douze livres sur laquelle on avoit déja retranché auparavant, quatre-vingt dix mille livres: elles ne devoient pas même s'attendre à voir remplacer ces fonds, qui leur avoient été assignés. J'avois déja reçu quelques requêtes sur ces différentes suppressions, auxquelles j'avois toujours répondu que je ne trouvois rien que de juste dans ce procédé de Sa Majesté. Il m'étoit enjoint d'en faire de plus en plus sentir la justice. Enfin je m'obligeois dans cet écrit, à ne rien faire, sans prendre avis de Sa Majesté, avec laquelle je commençai dès ce moment à entrenir un commerce réglé de lettres, la plûpart fort longues, & quelques unes en chiffre. Ce mémoire est daté du 4 Juillet, signé par Sa Majesté, & contre-signé par Villeroi. Je partis deux jours après. 1605.

La reine Marguerite, que son séjour au château d'Usson mettoit à portée d'entendre parler souvent des sé-

ditieux, n'eut pas plutôt appris que
1605. je m'acheminois en Poitou, qu'elle se crut obligée de me faire part de tous les avis qui étoient venus à sa connoissance. Elle avoit encore à m'entretenir sur ses affaires personnelles, mais pour ne pas mêler les unes avec les autres, je reviendrai à celles-ci, après que j'aurai traité celles qui ont rapport à mon voyage. Cette Princesse vint d'Usson à Toury, d'où elle écrivit à Sa Majesté le motif de sa démarche, & le désir ardent qu'elle avoit de pouvoir m'entretenir sur mon passage. Je n'étois plus à Paris lorsque cette lettre y arriva pour Sa Majesté, avec une seconde de la même part, pour moi. J'étois parti il y avoit deux jours, prenant ma route par Rosny & Lavinville. Henri ayant vu, & par sa lettre, & par la mienne, ce que la Princesse souhaitoit de lui, fit partir le 9 Juillet la Varenne, pour me rejoindre, & me rendre une lettre, dans laquelle il me faisoit sçavoir que je lui ferois plaisir de voir en passant la reine Marguerite, quand je devrois pour cela quitter le chemin de Châtelleraut, & me détourner jusqu'à Orléans. Il me ren

voyoit avec sa lettre, celle de Marguerite, aussi datée de Toury du 7 1605.
Juillet, par laquelle je vis que cette princesse s'attendoit à s'aboucher avec moi entre Paris & Orleans. Pour ne me pas manquer, elle m'envoya Rolelle, son écuyer, qui me pria d'aller jusqu'à Orleans, si je ne la rencontrois pas auparavant sur cette route, mais elle m'épargna la peine d'aller jusques-là. J'appris en arrivant à Cercote, qu'elle venoit d'y arriver aussi. Je jugeai à propos d'amener jusqu'en cet endroit mon épouse, qui étoit venue avec moi à Rosny & à Lavinville, afin qu'elle profitât de l'occasion de saluer cette princesse.

Il étoit encore si matin lorsque j'arrivai à Cercote, que la reine Marguerite n'étoit pas levée : cela n'empêcha pas qu'elle ne me fit entrer dans sa chambre, où j'eus l'honneur de l'entretenir une bonne heure, avant son lever. Nous reprîmes notre conversation après qu'elle se fut fait habiller, & nous passâmes ainsi en conférence tout le reste du jour. Je laisse tout ce que cette Princesse me dit de poli & d'obligeant. Ce qui m'avoit été dit en

1605. gros, de la part de Murat ſur les factions civiles, me fut amplement particulariſé par elle & par Rodelie. Ils me déſignerent par leurs noms quantité de perſonnes de la premiere qualité de Provence & de Languedoc, & des parens même de Mr. le duc de Monpenſier & du cardinal de Joyeuſe, qui y trempoient. Une partie de ces perſonnes avoient été dans le conſeil du maréchal de Biron, & s'étoient enſuite attachés à ceux qu'ils avoient vu réſolus de pourſuivre ſes deſſeins. La vengeance de ce maréchal y entroit, diſoit-on, pour quelque choſe, & ils employoient les mêmes moyens, dont ils s'étoient ſervis pour ſoulever le peuple. On joignit Beziers, Narbonne & Leucate, aux autres villes qu'on a vu que les conjurés cherchoient à ſurprendre; & l'on offrit ſur tout cela des éclairciſſemens, qui ne laiſſeroient plus, me dirent-ils, lieu d'en douter. J'en informai Sa Majeſté, dans une lettre que je lui écrivis de Cercote, le 14 Juillet. Je lui envoyai la liſte des noms qui m'avoient été indiquées, mais je perſiſtai toujours dans mon premier ſentiment, & je ne voyois

pas que rien de tout ce qu'on me disoit, dût m'en faire changer. 1605.

Ce n'eſt pas que je n'apperçuſſe toute la bonne foi poſſible, dans des avis ſi bien circonſtanciés : pour tout dire, Rodelle avoit été lui-même de la cabale, & il ne s'en étoit retiré, que par réflexion ſur l'étourderie de toutes ſes démarches. Il me dit que la Chapelle-Biron, & plus de trente Gentilshommes de ſa connoiſſance, avoient pris auſſi le parti de ſe retirer, de venir trouver Sa Majeſté, de l'informer de tout, & de lui demander pardon, pourvû qu'ils fuſſent aſſurés d'obtenir leur grace; qu'ils s'étoient adreſſés à lui Rodelle, pour faire cette démarche en leur faveur, ce qu'il juſtifioit par les lettres qu'ils lui avoient écrites à ce ſujet. Il m'ajouta, que toutes ces perſonnes avoient un violent ſoupçon, que m'on voyage en Poitou pouvoit bien ſervir de prétexte à une ſurpriſe qu'on avoit envie de leur faire. Qu'ils avoient engagé la reine Marguerite à me faire part de leurs diſpoſitions & de la paſſion qu'ils avoient de faire oublier leur faute, par d'utiles ſervices. Rien n'eſt ſi poſitif

1605. que cela. Mais inutilement cherchoit-on à me faire voir tout le royaume en feu, là où je ne voyois qu'un petit nombre de têtes chaudes, qu'il étoit facile à Sa Majesté de mettre à ses pieds, lorsqu'elle voudroit s'abaisser à traiter sérieusement des desseins, qui n'étoient dignes que de mépris & de risée. Au reste, toutes les fois que j'ai voulu approfondir tous ces avis si graves & si bien appuyés, j'ai toujours trouvé que le faux y surpassoit de beaucoup le vrai.

Nous étions en cela d'avis contraire, Henri & moi. Persuadé qu'on doit donner toute son attention aux plus petits mouvemens civiles, par la raison que les françois, disoit-il, courent ardemment après les nouveautés, il ne négligeoit rien de ce qui pouvoit lui donner une pleine lumiere sur tous ces faits. Il se plaignoit quelquefois dans les réponses qu'il me faisoit, que quelques uns de ses ministres avec moi, n'avoient pas une juste idée du mal présent. Il se confirma encore davantage dans sa pensée, lorsqu'il lui tomba entre les mains un mémoire de la part de Vivant, de tout point conforme aux avis donnés par la reine Mar-

guerite, & par Rodelle. Il fit écrire sur l'heure à Vivant, de lui envoyer la personne, dont il avoit sçu ce qu'il lui mandoit, & à moi, de faire de concert avec Vivant, lorsque je serois arrivé à Châtelleraut, les perquisitions les plus exactes. Vivant étoit l'un des députés Protestans à l'assemblée : cette qualité pouvoit me rendre suspect à lui. Le Roi y avoit pourvû, en lui mandant de prendre une entiere confiance en moi, par une lettre qu'il fit passer par mes mains avec la précaution que Vivant ne fût point nommé dans toute cette affaire, afin qu'il ne perdît pas avec son crédit les moyens de servir Sa Majesté auprès des Protestans. Quant à Rodelle & aux autres Gentilshommes, dont il vient d'être fait mention, Henri approuva le parti que j'avois pris avec la reine Marguerite, de les lui envoyer. Lorsqu'il les eut entendus, il leur donna ses ordres, & les renvoya sur les lieux, pour y veiller au bien de son service. Ce Prince ne plaignoit aucune des dépenses, que tous ces émissaires & ces donneurs d'avis lui coûtoient.

1605.

1605. On avoit intercepté la copie d'une lettre, écrite au duc de Bouillon par un de ſes affidés, qu'on ſoupçonnoit être Saint Germain-de-Clan, & on l'avoit portée au Roi, c'étoit peut-être ce qui redoubloit encore ſon activité. Je vais en rendre compte, afin qu'on juge ſi les conſéquences qu'on en tiroit à Monceaux, étoient bien juſtes, elle faiſoit partie du paquet, que Henri me faiſoit tenir de cet endroit. Saint-Germain, ou le correſpondant de Bouillon, quel qu'il pût être, ſe propoſoit ſur-tout de lui perſuader dans cette lettre, qu'il devoit envoyer quelqu'un de ſa part à l'aſſemblée de Châtelleraut, qui y parlât pour lui, ou du moins écrire une lettre, que ſes amis puſſent y produire. Le rôle que jouoit le Duc dans ſon parti, la néceſſité de faire connoître ſon innocence, l'utilité d'expoſer ce qu'il ſouffroit pour la cauſe commune, l'intérêt de tout le corps, ſon propre credit à conſerver chez les étrangers, la ſolemnité de cette aſſemblée, l'exemple de celle de Gap, c'étoient là autant de motifs, étalés avec ſoin dans le commencement de

a lettre, pour ébranler Bouillon.

La ſuite n'étoit qu'un amas de con- 1605.
ectures, de jugemens, de précautions,
u ſujet de cette aſſemblée; le tout,
oour prouver au Duc, que l'égliſe
éformée n'avoit rien à eſpérer que de
es ſeuls efforts. L'auteur ſuppoſoit que
Henri avoit perdu de vûe toutes ſes
nciennes promeſſes, & qu'il ſacrifioit
hautement les Proteſtans à leurs plus
cruels ennemis. Il en apportoit pour
oreuves, les liaiſons du conſeil du Roi
avec celui de Rome, les ſommes im-
menſes, employées, diſoit-il, à faire
un Pape, les feux de joie de cette élec-
tion, la faveur des Jéſuites, déclarée
par la démolition de la pyramide. Il
examinoit enſuite quel pouvoit être
dans les circonſtances préſentes, le
réſultat de l'aſſemblée, & il n'en augu-
roit rien que de facheux, tant à cauſe
de la timidité du parti, que par les ar-
tifices que le Roi ſçauroit y employer.

Je commençois ici à entrer ſur la
ſcene, & l'on devine ſans peine, quelle
figure on m'y faiſoit faire. J'avois,
ſelon l'auteur, des propoſitions à faire,
qui ne devoient point trouver d'obſ-
tacles qu'elles ne renverſaſſent, entre

autres, celles de la prolongation des
1605. places de sûreté, & malgré cela Saint Germain eſpérant contre ſes propres eſpérances, ou plutôt cherchant à raſſurer Bouilon, comptoit que toutes mes fineſſes échoueroient ſur l'article du choix des députés. Raiſonnant à ſa mode, ſur le combat qu'il ſuppoſoit ſe paſſer dans mon eſprit entre ma conſcience qui ne pouvoit ſe prêter à la politique du conſeil, & mon ambition qui ne permettoit pas de m'attirer le pape & les papiſtes pour ennemis, il ne voyoit quelquefois aucune apparence que je me chargeaſſe d'un emploi, où je ne pouvois réuſſir au gré du Roi, ſans trahir ma religion, ni la ſervir, ſans m'expoſer à une diſgrace certaine. Il ne voyoit d'ailleurs qu'obſtacles & difficultés inſurmontables pour moi, dans une pareille commiſſion. Comme il ne ſçavoit pas que Sa Majeſté, en laiſſant au corps proteſtant les places générales de ſûreté, conſentiroit encore que les particuliers de ce corps gardaſſent auſſi celles dont ils étoient en poſſeſſion, & qu'il croyoit cette circonſtance capable d'aliéner pour

ımais les esprits; il se faisoit un triom-
·he de mon embarras & de ma confu- 1605.
on. Il attribuoit au Roi d'avoir dit,
ue celui qu'il enverroit en son nom
l'assemblée, n'auroit rien à y faire,
ue d'exposer simplement ses volon-
és, & sur cette parole, il affirmoit
ıardiment, que plutôt que de me trou-
'er dans un endroit de mon gouver-
ıement, où l'on ne me rendroit pas
ous les honneurs que je croyois méri-
er, où l'on ne m'admettroit pas même
ıux délibérations, je sçaurois bien me
lispenser de ce voyage. Au pis aller,
Saint-Germain se rendoit caution au
duc de Bouillon, que toute mon au-
torité ne suffiroit pas pour empêcher
qu'on ne fît une réception gracieuse
à sa lettre, ou un accueil honorable
à son député.

Le malheur est que la foiblesse des partisans de ce Duc, étoit un point si généralement connu, que malgré toute cette montre de hardiesse & d'ostentation, son ami se trouvoit obligé de passer l'éponge sur cet endroit. Il convenoit de la froideur des provinces, & de la non-chalance du parti, en ce qui le regardoit, & après

1605. avoir ſauvé la confuſion au duc de Bouillon, par ces termes mitigés, il approuvoit le ménagement, dont le Duc avoit été le premier à conſeiller qu'on ſe ſervît, en parlant de lui: c'eſt de ne faire en ſon nom perſonnellement, aucune demande tant ſoit peu ſuſceptible de difficulté, mais de ſe retrancher à faire faire par le corps entier, des repréſentations ſur le retranchement de ſes places, ſur le déni de juſtice, ſur le banniſſement & la perſécution, à quoi il ſe voyoit expoſé par ſon amour pour la religion. Il demande quel pourroit être le riſque d'une lettre, écrite à l'aſſemblée dans cette forme; & n'y en trouvant aucun, quand même on n'y auroit pas égard, & pour mettre tout au pis aller, qu'on la ſacrifieroit au Roi, il exhorte le duc de Bouillon à l'écrire, en lui conſeillant ſeulement qu'elle ne ſoit pas rendue publique d'abord; afin que venant à être lue tout d'un coup, il ne perdît pas l'avantage du premier mouvement de commiſération. Il regardoit comme un coup de parti pour le Duc, ſi la lettre, au lieu d'être préſentée à l'aſſemblée, par une per-

nne seule, y étoit apportée par les
éputés eux-mêmes de la haute & bas- 1605.
Guyenne, où étoient situées ses aces, soit que d'eux-mêmes ils paſſent s'en être chargés, ou, ce qui roit encore mieux, qu'il en eussent çu l'ordre de leurs comprovinciaux. Voilà quelle étoit la lettre dont n faisoit un si grand bruit à la cour, i'en m'envoyant le paquet de Sa ajesté, Sillery avoit jugé à propos y joindre une lettre de sa part, sur t unique sujet. Sillery étoit celui ie Henri avoit retenu près de sa rsonne, où il étoit alors occupé, nt au raccommodement de M. le ince de Conti avec M. le comte Soissons, très-brouillés ensemble, i'à l'affaire d'Orange, laquelle, se- n ce que Lesdiguieres & quelques itres en écrivoient à Sa Majesté, renoit un assez mauvais tour. Il me irut, lorsque j'eus lû la copie de la ttre au duc de Bouillon, qu'on renoit à la cour une fausse allarme. n'y vis rien, qui ne me confirmât ins l'opinion où j'étois, que le parti ditieux étoit peu considérable, ancelant, dénué de tout, & bien

1605. éloigné de rien entreprendre d'impor tant ; & que Bouillon plus expérimen té que les autres, ne se prêtoit poin à des idées vagues, qu'on lui présen toit les unes sur les autres, & san aucune liaison ni rapport à un but fixe parce qu'il n'y avoit que de la confu sion à en attendre. En un mot, au tra vers d'une fausse assurance, inspire par beaucoup de présomption, & ma gré cette affectation de fine politique il me sembloit que je découvrois cla rement la désunion des membres, le désespoir du chef. Je ne change point encore de langage, dans la r ponse que je fis à Monceaux, quoiqu peut-être par-là je donnasse sujet de m soupçonner de peu de sincérité, ma je me rassurois, sur ce que cela ne po voit durer tout au plus, que jusqu'a dénouement que l'assemblée de Ch telleraut apporteroit à tout ceci.

Au reste, je puis assurer que je n' jamais rien senti de cette peine d'e prit, où l'auteur de la lettre, & bea coup d'autres avec lui, vouloient qu je fusse, ayant à opter entre le se vice de mon Prince, & celui de m religion, parce qu'en effet je ne voyo

dans cette affaire aucun fondement à
l'alternative. Le préjugé commun 1605.
dans toutes les religions, veut qu'on
ne soit censé favoriser véritablement
celle qu'on suit, que lorsqu'on la sou-
tient opiniâtrement jusques dans ses
torts les plus visibles. Sur ce pied-là,
j'avoue que le parti que j'étois déter-
miné de prendre, pouvoit m'attirer
dans l'esprit de l'auteur de la lettre,
& de ceux qui pensent dans le même
goût, les noms de faux-frere, de dé-
serteur, & même, si l'on veut, de traî-
tre : aussi n'étoit-ce pas de pareils suf-
frages, que je me proposois d'obtenir,
mais celui des personnes, qui de quel-
que parti & de quelque religion qu'el-
les fussent, voudroient se servir de la
balance de l'équité & du désinté-
ressement. Si la religion souffre que
la politique vienne à son secours,
cela ne doit s'entendre que d'une
politique simple, droite & pure com-
me elle. Toute autre paroît la servir,
mais ne la sert pas véritablement, &
tôt ou tard la détruit.

Déterminé à n'avoir d'autre prin-
cipe de conduite que celui-là dans
l'assemblée, je crus que je ne pouvois

1605. trop éloigner de moi l'affectation & le déguisement, pour ôter à l'esprit de cabale & au zele imprudent, toute espérance de pouvoir jamais me gagner, ou me séduire. Dès le commencement, je me montrai jaloux de soutenir en cette occasion le caractere, par lequel je m'étois donné à connoître à la France entiere, dans toutes les autres, c'est-à-dire, celui d'un homme aussi sincerement attaché aux vrais principes de la réforme, qu'éloigné des fausses conséquences, & ennemi des démarches irrégulieres de quantité de Réformés. Le discours que je fis à l'ouverture de l'assemblée, fut tout entier selon cette maxime, sans m'embarrasser s'il plaisoit ou déplaisoit au plus grand nombre, il dura une demie heure.

Je commençai par leur faire envisager, que parmi tant de personnes, aveuglément dévouées à toutes les volontés du Roi, Sa Majesté n'auroit point jetté les yeux pour traiter avec eux, sur un homme connu par sa fermeté inébranlable dans sa croyance, si elle avoit eu plus d'envie de soutenir, ou d'augmenter ses droits, que de

le gagner leurs cœurs, & de persua- 1605.
der leurs esprits, que cette raison étoit
suffisante pour leur faire prendre une
entiere confiance en tout ce que je
pourrois dire & faire, parce qu'assûré-
ment je n'avois pas attendu ce mo-
ment pour y trahir lâchement ma
religion. Mais je leur déclarai en
même-tems, qu'ils devoient s'atten-
dre à me voir cette même ardeur,
pour les inrérêts de mon prince, lors-
qu'elle n'auroit rien de contraire à ce
que je devois à la religion & au bien
général, parce que j'avois à justifier le
choix de sa majesté, à elle-même, &
soutenir à la face de tout le royaume,
réputation de ministre prudent &
intègre, dont je me flatois de jouir. Je
les conviai à partager cet honneur avec
moi; en leur faisant observer que par
cet endroit, l'honneur & la bonne po-
litique ne devoient passer que pour la
même chose. Ce point étoit le plus
difficile à leur persuader & lorsqu'ils
entendoient avancer que leurs villes
de sûreté n'avoient point d'autre rem-
part que leur bonne volonté, au lieu
de prendre cette parole, comme elle
l'étoit, pour vraie au pied de la lettre,

1605. il ne vouloient la regarder que comme un paradoxe, ou une figure d'orateur.

Rien cependant n'étoit si certain, pour faire voir aux Protestans, que le premier fondement de leur politique portoit à faux, je me mis à faire la discussion de ce point principal, je veux dire la garde de leurs villes, dans lesquelles ils faisoient consister la plus grande partie de leur force, & sur lesquelles on m'avoit dit qu'ils étoient poussé à faire à sa majesté, des instances également fortes & hardies. Je leu montrai, que cette quantité de bicoques, qu'ils tenoient sous ce titre loin de leur être avantageuse, ne pouvoit que hâter leur ruine, si jamais il se voyoient entrepris par un roi de France; sur-tout, par le roi regnant qui comptoit un grand nombre d leurs officiers, attachés à sa personne parce que n'y ayant si chétive place ni si petit gouverneur, qui ne prétendît à l'honneur de la résistance, i arriveroit de là que ce qu'ils avoien de villes passables, au nombre de di ou douze au plus, souffrant de cett dispersion si inutile de leurs soldat

& de leurs munitions, ils verroient tout tomber en peu de tems, entre les mains de leurs ennemis. Je n'en exceptai pas même Leſdiguieres (20), leur Achille ; pourvû même qu'il attendît cette extrémité, pour ſe ſéparer d'eux. En effet on pouvoit bien, ſans juger témérairement de cet officier, avancer que la ſeule religion 1605.

(20) Les écrivains alviniſtes ont traité le onnétable de Leſdiuieres, comme on oit qu'ils traitent tous eux qui ont abjuré ur religion. Le Vaſor eſt le plus cruel de s ennemis ; & le uc de Sully, un des us modérés. Il n'eſt as le ſeul qui ait cru ue le déſir d'être conétable, ſeconda un u les motifs de ſa onverſion. « Après la mort du connétable de Luynes, dit Amelot de la Houſſaye, Louis XIII, envoya le ſieur Claude de Bullion au maréchal de Leſdiguieres, pour lui déclarer que s'il ne ſe faiſoit actuellement catholique, il ne ſeroit point connétable ; quoique cette charge lui eût été promiſe. Bullion, qui avoit été long-tems bon huguenot, abordant le maréchal, lui demanda tout haut : monſieur, croyez-vous la tranſubſtantiation ; oui, répondit le maréchal, qui devina de quoi il s'agiſſoit ; puiſque vous me l'aſſurez, dit Bullion, je vous annonce que vous allez être connétable. » *Art. Bonne, &c.*

1605. capable de le fixer, ſeroit celle qui pourroit lui ſervir à ſe maintenir dans la poſſeſſion de ſes richeſſes, & de l'autorité qu'il avoit toujours exercée dans toute ſa province, pour ne rien dire des autres preuves, par leſquelles on pouvoit établir qu'il n'étoit d'ailleurs que foiblement attaché à la doctrine des Réformés. Je dévoilai ainſi Leſdiguieres, parce qu'il entroit dans ma commiſſion, de montrer que les plus ſecrettes diſpoſitions du parti ne m'étoient pas cachées.

La manœuvre de du Pleſſis étoit toute différente, mais encore plus pitoyable. Cet homme, à qui un zele plein de feu pour ſon parti, tenoit lieu d'expérience & de vertus militaires, s'étoit mis en tête de fortifier ſon château de Saumur, & il s'y étoit pris de façon que Saumur avoit beſoin dorénavant pour ſe défendre d'une garniſon de plus de huit mille hommes, & de tout le reſte à proportion. Je demandai où du Pleſſis prendroit tout cela, dans le cas d'une attaque imprévue. J'ajoûtai, que ce que je leur diſois, n'étoit point par forme d'avis, n'ignorant pas que pa

le résultat des délibérations de leurs provinces, ils étoient condamnés à n'être instruits de cette vérité, que par leurs pertes, mais seulement pour leur faire voir que le conseil du roi raisonnoit assez juste sur leur situation, & que si malgré cette connoissance, on les laissoit jouir de leur tranquillité, ils n'en devoient avoir que plus de gratitude & d'affection pour le prince, leur bienfaicteur. 1605.

Je passai ensuite à marquer aux députés les intentions de sa majesté, d'une maniere qui ne souffrit ni interprétation, ni équivoque, qu'ils s'abstinssent de recevoir à l'avenir dans leurs synodes, & même dans leurs maisons, ni députés, ni lettres de quelques princes étrangers, villes, communautés & seigneurs françois, que ce pût être, nommément de la part de MM. de Rohan, de Bouillon, de Lesdiguieres, de la Force, de Châtillon & du Plessis, parce que le roi n'entendoit pas qu'il se traitât d'aucune matiere dans l'étendue de son royaume, sans sa participation; que sous quelque raison & prétex-

te que ce fût, ils n'eussent plus à te-
1605. nir aucune assemblée, pareille à celles qu'ils avoient tenues précédemment, mais que s'ils avoient quelque demande à faire à sa majesté, ils se servissent de la voie des députés près de sa personne, qu'on leur accordoit à cette intention, & qu'ils l'exprimassent dans le cahier de leur province. Je leur déclarai, que s'ils prétendoient prendre dans l'assemblée, des résolutions contraires à ces volontés, outre les autres inconvéniens auxquels ils s'exposeroient, j'userois à leur égard de tout le pouvoir attaché à ma commission, & en même-tems de toute l'autorité accordée à un gouverneur dans sa province, pour remettre dans leur devoir ceux qui s'en écartent. J'ai rapporté sommairement ce que je dis d'une maniere plus étendue. Je laissai à résoudre en son tems, la question des députés, & celle des villes de sûreté.

Ce discours, & particulierement la déclaration par laquelle j'avois fini, déplurent à quantité des dé

putés de l'assemblée; ce fut le sujet de contestations fort vives, lorsqu'ils en délibérerent entre eux, & de quatre ou cinq députations qui me furent faites. Ceux qui avoient intérêt que l'assemblée n'entamât rien sur le fond des affaires, ne demandoient pas mieux que de faire consommer le tems, dans ces sortes de questions préliminaires, & les alongeoient à dessein; mais avec un peu de vigueur & beaucoup d'adresse, je mis fin à cet inutile préambule. Le roi trouva fort mauvais qu'on ne m'eût point offert la présidence de l'assemblée; quoique changeant de sentiment sur ce chapitre, il m'eût depuis conseillé de ne pas l'accepter. Il trouvoit que j'avois trois ou quatre titres, qui sembloient exiger qu'on me déférât cet honneur; il dit publiquement avec beaucoup de mécontentement, que les Protestans n'avoient pas donné en cette occasion, une moindre preuve de leur éloignement pour le bien public, que de leur jalousie à mon égard, mais il est vrai que je fus le premier, & même le seul, qui y apportai obstacle 1605.

1605. (21), & cela, pour des raiſons, que je mandai à ſa majeſté que je lui dirois, & dont elle ſeroit ſatisfaite.

(21) L'auteur de la vie de du Pleſſis Mornay ſoutient au contraire, que le duc de Sully chercha par toutes ſortes de moyens à s'y faire élire pour préſident; mais qu'il n'eut pour lui que deux voix. *liv.* 2. *p.* 309.

Fin du vingt-unieme Livre.

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE VINGT-DEUXIEME.

L'Assemblée générale des Protestans à Châtelleraut étoit déjà ouverte, lorsque le Roi reçut une lettre du duc de Bouillon, qui lui fut apportée d'Allemagne par un nommé Rusly. Bouillon y donnoit avis à Sa Majesté, qu'il se traitoit actuellement d'une ligue contre la maison d'Autriche entre des princes d'Allemagne, dont aucun n'étoit désigné dans la lettre, & que ces Princes cherchant à se fortifier de la puissance & des secours de Sa Majesté, avoient jetté les yeux sur lui, pour le rendre médiateur entre elle &

1605.

1605. eux. Il promettoit de leur part une pleine garantie au Roi & au royaume, & de la ſienne, il offroit avec une effuſion de ſentimens les plus nobles, de ſervir dans ce deſſein, de ſa perſonne & de toutes ſes forces, paroiſſant charmé d'avoir trouvé l'occaſion, dont Monluet l'avoit ſouvent entretenu, lorſque lui écrivant de la part du Roi, il lui mandoit que c'étoit par des ſervices réels & ſolides, & non par de ſimples paroles, qu'il pouvoit déſormais perſuader ce Prince de la pureté de ſes intentions.

Henri ne ſe ſentit pas fort ému, à la réception de cette lettre, en faveur du duc de Bouillon, ni fort touché du prétendu projet. Loin d'accepter une offre, en apparence ſi favorable à ſes deſſeins, il craignit d'y mettre un obſtacle inſurmontable, par trop de précipitation. D'ailleurs le piége que lui tendoit Bouillon étoit trop groſſier pour qu'on pût y donner; nulle apparence que les princes d'Allemagne chargeſſent le duc de Bouillon d'un rôle de médiateur & de conciliateur, lui, que perſonne n'ignoroit faire celui d'accuſé au conſeil de

rance. Aussi Henri se contenta-t-il de
pondre à Russy, que l'avis n'étoit 1605.
is complet, & qu'il venoit trop tard.
ouillon ne se seroit assurément rien
omis de ce jeu, s'il avoit sçu qu'il
oit tombé en même tems entre les
ains de Sa Majesté, un autre lettre,
i'il écrivoit aux Protestans assemblés
Châtelleraut. Il faut aussi en faire
art. C'est une espece de réponse à cel-
qu'on vient de voir qu'il avoit reçue,
c'est au même, c'est à dire, à
iint Germain de Clan, qu'on sçut
i'il vouloit la faire remettre; quoi-
ie dans le corps de la lettre, il par-
t de Saint Germain, comme d'une
erce personne, l'on comprendra en-
ore mieux, que cette autre lettre,
rite d'Allemagne, n'avoit apparem-
ent pour but, que d'engager Sa Ma-
sté à traiter plus favorablement
ouillon à l'assemblée, ou de lui fai-
ner les yeux sur sa conduite.

Le duc de Bouillon n'oublioit pas
ins cette lettre sa qualité de chef
e parti; puisqu'il l'écrivoit comme
our servir de regle aux opérations
e l'assemblée. La nomination des dé-
utés est l'article qu'il traite premie-

1605. rement & principalement. Il expoſe ſon ſentiment ſur chacun de ceux qui pouvoient prétendre à cette charge, comme étoient la Noue, du Pleſſis, Bellujon, & Saint Germain lui-même, en faveur duquel Bouillon donnoit ſon ſuffrage pour être continué dans l'emploi (car il en ſortoit), juſqu'à exhorter qu'on réunît tous ſes efforts, pour faire réuſſir ce choix. Il donne de grandes louanges à la Noue; mais il veut qu'on lui préfére Saint Germain, l'emploi que le premier exerçoit à Genéve utilement pour la religion, offre un prétexte honnête de l'exclure de la députation, ſans qu'il puiſſe s'en tenir offenſé. Pour du Pleſſis, il en parloit comme d'un homme trop opiniâtrement attaché à ſon ſens, capable d'ailleurs de ſe faire écouter & reſpecter de Leſdiguieres, ce qui paroiſſoit un point ſi important au Duc, qu'il fait preſque un crime du contraire à Bellujon. Celui ci avoit de l'eſprit & de la circonſpection, en un mot, le moins de défauts & le plus de titres après Saint Germain, pour aſpirer à la députation; ſur-tout, ſon union avec

aint Germain pouvoit produire des 1605.
nerveilles, mais son attachement à
.esdiguieres lui restoit comme une
ache, dans l'esprit de Bouillon, qui
uroit mieux fait de dire nettement
u'il étoit jaloux de la réputation,
ue Lesdiguieres s'étoit acquise dans
e parti. Un autre défaut, que le
)uc trouvoit également & sans ex-
eption dans tous les prétendans,
'est l'esprit d'intérêt qu'il comptoit
our rien, à cause de cette généra-
.té.

Bouillon vient ensuite à parler de
ii-même, la vanité avoit dicté cet
rticle tout entier. Il donne avis à
aint Germain, que le bruit court
n Allemagne que le Roi le recher-
he d'accommodement, & doit lui
nvoyer incessamment à cet effet Pa-
abere, ou Montluet. Pour ôter tout
oupçon, qu'il en imposât à cet
'gard, Bouillon lui envoye une let-
re, qu'il dit que Montluet lui a écri-
e, pour le convier à chercher quel-
ques personnes qui puissent les rap-
procher Henri & lui. De tout cela
Bouillon tire mille conséquences, sur
a considération qu'on a pour lui en

Allemagne, sur l'utilité dont il est
1605. au parti protestant, sur les craintes qu'il inspire au Roi & à son conseil. Il veut bien rassurer ses confreres, sur celle qu'ils pourroient avoir qu'il n'écoutât à la fin les propositions que lui fait Sa Majesté, par la persuasion où il est qu'elles ne sont qu'un piége, pour lui faire perdre l'autorité qu'il s'est acquise parmi le peuple. Il touche l'article d'envoyer quelqu'un de sa part à l'assemblée comme une chose sujette à des difficultés qui le retiennent encore dans l'incertitude, & sur laquelle il faut consulter Lesdiguieres, du Plessis & Saint Germain.

Il s'étend après cela avec emphase, sur les assemblées solemnelles qui se font chez lui, de tout ce que l'Allemagne a de plus grand & de plus distingué; il en doit, selon lui, résulter un bien infini pour la religion. On conjecture par la chaleur qu'il répand en cet endroit contre Lesdiguieres, que celui ci avoit peut-être dit un peu librement sa pensée sur ces assemblées si vantées. Pour en donner une juste idée, le duc de Bouillon assure que la seule appré-

nſion de ce qui peut y être arré-
, eſt plus que capable de troubler 1605.
repos de Henri, & de lui faire
ettre tout en uſage pour le ga-
er. Il dit même qu'il a eſſuyé quel-
es reproches de ceux qui compo-
ient ces aſſemblées, de ce qu'il
ſçait pas aſſez ſe faire valoir à la
ur de France, & reçu des offres de
endre cette peine pour lui, mais
'il s'eſt oppoſé à l'effet de leur ze-
, (on va voir ici un trait de mo-
ſtie ſingulier) en leur faiſant con-
ître que la ſeule jalouſie que Hen-
a conçue de lui, étant le vrai mo-
qui les éloigne l'un de l'autre, leur
erceſſion ne ſerviroit qu'à l'aug-
enter, & leur nuiroit à eux mêmes,
s lui ſervir. Le véritable moyen
mettre là-deſſus Henri à la raiſon,
'il inſinue être l'avis de toute cette
emblée d'amis & le ſien, eſt de le
duire par la crainte à la néceſſité de
ur tout accorder.

La ſeule attention que pourroit
ériter cette lettre, aſſurément ſin-
liere, ſuppoſé qu'elle en mérite
uelqu'une, eſt pour s'en ſervir à
évenir quelques demandes, qui

1605. feroient peut-être faites dans l'affem blée: car du refte, à qui Bouillo croit-il en impofer, par ce ton fuff fant & fanfaron ? Je ne cherche poi ailleurs que dans ces impertinent rodomontades, la preuve que le par féditieux n'avoit encore rien de prê ni au-dedans, ni au-dehors, qu'i n'en étoient pas même encore au poi de s'entendre les uns les autres, ni s'expliquer fur leur intérêt commun général. Quant à cette nouvelle lig prétendue, en faveur de la religior on peut bien en penfer, comme penfoit Lefdiguieres, & trancher mot, que c'étoit un trait purement l'imagination du duc de Bouillo Caumartin n'en difoit rien dans f lettres au roi, quoiqu'il fe fût entr tenu avec le Landgrave de Heffe, f tout ce qui pouvoit avoir rapport Bouillon. Le Landgrave lui avoit fe lement demandé s'il étoit vrai que roi de France fe fût fervi de Montlu pour les voyages que fa majefté av fait faire à Sedan. Le fujet de cet queftion, qui étoit tout ce que Landgrave avoit à demander fur chapitre du duc de Bouillon, vie

ce que le bruit couroit en Alle-
agne, que le roi très-chrétien cher- 1605.
oit à s'emparer par ſurpriſe de Se-
n, & à y abolir la religion réfor-
ée. On voit bien encore que ce
uit ne pouvoit provenir que de
ouillon lui-même, qui en ſatisfai-
nt par-là ſa haine pour le roi, inſi-
oit au même tems, que Henri re-
rdoit ſa place comme ſi forte, qu'il
eſpéroit pas pouvoir s'en rendre
aître autrement que par ſurpriſe : ce-
s'appelle poſſéder l'art de réunir en-
mble la préſomption, la méchance-
& la fauſſeté. Tous les talens du duc
Bouillon paroiſſoient s'être réduits
une grande fécondité à inventer, &
une grande adreſſe à répandre des
uits peu avantageux à ſes ennemis.
elui d'une prétendue réſolution ſi
ntraire aux intérêts de la France,
iſe par les Suiſſes aſſemblés à Bade,
oit ſorti de la même boutique. On
fut quelques inſtans dans l'inquié-
de en France, d'autant plus que
ffaire, dont j'ai parlé l'année pré-
édente, qui occupoit les ligues des
iſons, n'étoit point encore finie;
ais lorſqu'on vit que Caumartin qui

1605. n'auroit pas manqué d'en inform
tout d'abord sa majesté, n'en disc
rien, on devina sans peine, que c'étc
une invention de ceux qui avoie
intérêt qu'on crût que nos affaires n'
loient pas bien dans ces cantons-là

J'aurois bien souhaité que sa m
jesté eût eu le même mépris pour
avis de ces serviteurs mercenaire
qui commençoient à se multiplie
un point qu'ils en étoient à charg
& franchement je regrettois bien tc
l'argent qui s'en alloit à payer ce
sorte de service, qui m'étoit fort s
pect, par l'intérêt qu'y avoient ce
qui le rendoient, soit pour eux-m
mes, soit pour faire augmenter
garnison d'une ville, ou pour lui pr
curer une gratification considérab
Un quidam donna avis d'une asser
blée qui s'étoit tenue à Puylauren
dans le haut Languedoc; il fourn
soit un mémoire de ce qui s'y étc
passé, & il assûroit de plus s'y ê
trouvé. Un autre officier, ou solc
de Quercy, se fit envoyer par V
vant au roi, parce qu'il disoit avc
été sollicité par un sien camarade
Sarlat, de se saisir de Domme en Pe

rd. Il défignoit ceux qui avoient par-
à l'un & à l'autre, ce qui détermina 1605.
nri à envoyer Thémines fur les
ux, pour s'affurer de leurs perfonnes.
ous ces faits fe trouvoient la plûpart
tems, ou faux, ou exceffivement
argés. Mon fentiment n'étoit pas
'on négligeât toute précaution, au
ntraire, je fus le premier à confeil-
au roi, d'avoir dans le Périgord
le Quercy, quelques perfonnes de
nfiance, ce qui donna une grande
quiétude à fa majefté, qui n'étoit
s accoutumée à me voir parler de
forte, & je fus obligé de l'affurer
e je n'avois reçu de ces deux Pro-
nces, aucune nouvelle fâcheufe.

Mais le parti que je voulois qu'on
éférât à toutes ces petites perqui-
ions, comme le plus court & le
us sûr, c'étoit de donner de tems en
ms & à propos, l'exemple d'un châ-
nent févere, comme fut l'arrêt ren-
u contre les deux Luquiffes, gentils-
ommes provençaux. Le deffein avoit
é pris à l'Arfenal, avant que je
artiffe, de tâcher de s'en faifir. Le
oi fe fervit pour cela de Ranchin,
lédecin de M. le connétable, qui

1605. amusa si bien ces brouillons, que
chevalier de Montmorency en p
tout d'un coup neuf ou dix de ce
séquelle, avec les deux chefs, &
jetter en prison à Aiguesmortes,
conjurés si mal adroits, que dans
premiere surprise, ils se déclarer
eux-mêmes coupables d'intelligen
criminelles avec l'Espagne. Henri b
résolu de les punir, envoya à Chan
ly le chevalier de Montmorency
Ranchin, qui arrivoient de cette
pédition, dire au connétable q
vînt dès le lendemain, commence
instruire leur procès. Le gouvern
d'Aiguesmortes & le sieur de Sai
Genis, aiderent utilement de leurs p
sonnes en cette occasion. C'est
complot qui redonna à sa majesté
dée de faire un voyage cette année
côté de la Provence, & un seco
motif de ce voyage, fut le bruit d'
armement de galeres, que les Esp
gnols faisoient à Naples, dont je
voyois pourtant pas qu'il y eût pl
de sujet de prendre ombrage ce
fois, que toutes les autres, l'Espag
faisant à peu près la même chose to
les ans pour son commerce du levan

On manda encore au roi, que quel- 1605.
ques unes des principales têtes de l'af-
semblée, ne cherchoient qu'à allonger
le tems inutilement, afin que l'ennui
me fît quitter la partie, ou que les af-
faires souffrissent du moins d'un autre
côté pendant mon absence; que pour
cela on avoit résolu de se servir de dif-
férens prétextes, tel qu'est celui d'en-
voyer directement au roi des députés,
pour proposer leurs demandes, ou
pour le remercier, comme si l'on eût
regardé l'assemblée comme inutile.
Henri chargea Parabere, qui partoit
de la cour pour son gouvernement,
d'en conférer avec moi, en se remet-
tant sur ma diligence, du soin d'ex-
pédier promptement, mais pourtant
complettement, les affaires de l'assem-
blée, à quoi je m'étois déjà promis
de faire servir un moyen d'autant meil-
leur, qu'il flatoit la vanité de tous
les députés. Sa majesté enjoignit en-
core à Parabere, de m'aider de toutes
ses forces à découvrir les auteurs de
ces menées; mais du reste, elle n'osa
lui confier les secrets les plus impor-
tans, & même en me le députant,
pour agir de concert sur certain mé-

1605. moire, elle avoit cru devoir m'envoy ce mémoire par une autre voie, ai que j'eusse le tems de l'examiner, & prendre mes arrangemens, avant la v nue de Parabere. Ce n'est pas que He ri le crût capable de lui manquer, ma Parabere avoit un défaut, qui n'en guere un que pour la politique, de pouvoir jamais croire le mal de pe sonne, & un second qui se joint ord nairement au premier, la facilité lier amitié avec toutes sortes de pe sonnes, mal comme bien intentio nées. Il ne se remuoit de rien tout ce qu'on lui disoit touchant l factieux, & jamais le Roi ne parla d vant lui du duc de Bouillon, qu ne l'excusât de la meilleure foi monde, & qu'il n'attribuât tout qu'on lui imputoit, à la malice de s ennemis. C'est ce qui fit que Sa M jesté montra bien à la vérité à Par bere, tout son mécontentement co tre le Duc, mais qu'elle ne l'appuy que sur les anciens griefs, sans l rien toucher des preuves les plus r centes : ce fut à moi à régler aussi s cette connoissance ma conduite av Parabere.

Mais laiſſans là tout ce qu'on man-
oit au Roi, voyons ce qui ſe paſſoit 1605.
ellement dans l'aſſemblée. Le com-
encement en fut auſſi tumultueux,
e je m'y étois attendu. Les brouil-
ns s'appliquérent à tourner les eſ-
its à la mutinerie & à l'aigreur : par-
qu'ils crurent qu'il ſeroit bien plus
ficile de les réchauffer après coup,
ls laiſſoient prendre à l'aſſemblée
cours paiſible. Ils mirent en uſage
rs manéges ordinaires ; ils ſecon-
rent de tout leur pouvoir la fauſſe
meur qu'ils avoient répandue, que
Roi alloit abolir leurs privileges,
ſer leurs Synodes, & ſe ſervir de la
éſente aſſemblée, pour déclarer re-
nché de ſon état des finances, tout
qu'il avoit coutume de donner aux
niſtres de la religion. Henri diſoit
elquefois, en ſe plaignant de l'a-
rſion des Proteſtants pour lui &
ur ceux dont il ſe ſervoit dans ſes
aires, qu'ils auroient bien mérité
'il leur ôtât penſions, charges &
uvernemens, cette parole fut rap-
rtée à l'aſſemblée, comme une ré-
lution arêtée, & une déclaration po-
ive.

1605. Comme je n'ignorois pas de quel
source venoient toutes ces allégatio
empoisonnées, après en avoir repr
senté toute la fausseté, je m'oppo
fermement à ce qu'il fût rien propo
dans l'assemblée, sous le nom, ou de
part de Bouillon, de Lesdiguieres &
du Plessis, & je ne souffris que perso
ne y prît la parole, excepté ceux q
avoient ce droit, par leur qualité
députés des Provinces. Je fis donn
sous main à du Plessis, l'option de se
nir volontairement éloigné de Chât
leraut, ou d'y venir pour y être simp
spectateur, & sans autre rang que cel
de Particulier. Il en couçut un vif ch
grin, & il prit le premier parti; soit q
désespérant du succès, il voulût évit
le blâme d'une résolution prise en
présence, quoique contraire à tous
desseins; soit qu'il se promît la ressour
ou même la vengeance, de causer
soulevement dans l'assemblée en sa
veur. En effet il anima si bien les déput
du Dauphiné, qu'on les vit s'écrier qu
ne falloit rien faire sans lui, mais je
pourtant ensorte qu'on se passa au
bien de du Plessis que du duc de Bou
lon. Je m'attendois à cette marq

de ressentiment de du Plessis ; mais que Lesdiguieres voulut s'abaisser à jouer par ses émissaires le rôle de clabaudeur, en faveur d'un homme justement noté auprès de Sa Majesté, lui qui venoit si récemment d'en obtenir une grace distinguée pour Créquy son gendre, c'est ce que j'ai de la peine à lui pardonner. Je vis dans toutes ces occasions combien il m'étoit utile d'avoir pris les devans dès long-tems avant l'assemblée, pour m'assurer la meilleure partie des suffrages. 1605.

A mesure que je vis mon parti se fortifier, j'élevai la voix. Je coupai court à toutes les questions frivoles & captieuses ; je voulus qu'on avançât chemin, & par-dessus toutes choses, qu'on regardât comme sacré tout ce qui touchoit à l'autorité royale. C'est ce que Henri avoit toujours le plus appréhendé, & la vérité m'oblige de dire que ses craintes n'étoient pas mal fondées. Ce sera une honte éternelle pour le duc de Bouillon, du Plessis, d'Aubigné, Constant, Saint Germain & quelques autres ; mais sur-tout, je le répete, pour Lesdiguieres, d'avoir souscrit à un mé-

1605. moire, dont l'existence n'a été que trop bien prouvée, dans lequel on jettoit les fondemens d'une républi-que calviniste au milieu de la France, libre & absolument indépendante du souverain. Je sçais bien que ces termes ne se trouvent point dans le mémoire, on les y a évités avec un soin qui paroît étudié; mais les termes ne font rien, là où se trouve la réalité; & je fais toutes ces personnes elles-mêmes juges de ce qu'on peut entendre par l'établissement d'un corps dont les chefs sont aussi étroitement liés ensemble, que séparés d'avec les autres, & de conseils provinciaux qui prennen la loi d'un conseil suprême général, c que signifient cet appui qu'on y cher che chez l'étranger, cette obligatio qu'on y impose à tous gouverneurs gens en place, de prêter certains se mens, enfin l'exclusion qu'on y donr à tout Catholique romain, & à to officier particulierement attaché Roi, des charges, dignités & d affaires du nouveau parti. Du Plessi qui apparemment avoit ses raisons craindre que je ne fisse sçavoir à Sa M jesté la part qu'il avoit eu à ce m

moire, jugea à propos, lorsque le
résultat de l'assemblée en eût rendu 1605.
le projet inutile, de ne pas courir les
risques du silence, & envoya au Roi,
avec ses excuses de n'être point venu
à l'assemblée, un désaveu formel de
tout le contenu au mémoire.

C'étoit-là une de ces pieces dont il
faut empêcher l'effet sans faire de bruit.
Ainsi voulant m'instruire si une grande
partie du corps protestant en avoit
eu connoissance, & s'il y avoit adhéré,
je n'en parlai qu'en général aux
députés, & sous les noms d'associations,
de réserves & de défiances que
je faisois pourtant sentir n'être pas
exemptes de crime. La réponse qui me
fut faite, est, que si Henri eût été immortel,
les Protestans, contens de sa
parole en tout ce qui les regardoit, auroient
renoncé dès ce moment à prendre
aucune précaution, abandonné
leurs places de sûreté, rejetté tout appui
au-dehors, & regardé comme inutiles,
tous réglemens particuliers
pour la conservation de leur société;
mais que la crainte de trouver dans
quelqu'un de ses successeurs des sentimens
bien différens, les forçoit à con-

1605. ſerver les meſures qu'on avoit bien voulu qu'ils priſſent pour leur sûreté. Cet aveu me fit plus de plaiſir, que toute autre réponſe plus adoucie. Si l'aſſemblée avoit trempé dans le projet en queſtion, elle ne s'en ſeroit pas tenue, ainſi à l'écorce de mon diſcours, & elle auroit commencé par repouſſer fortement ce reproche par toutes ſortes de proteſtations, & par un deni formel.

Je me tins donc aſſuré que la contagion des mauvais diſcours & du méchant exemple n'avoit point encore paſſé le nombre des ſix ou ſept perſonnes que j'ai nommé ; mais il ne me fut pas ſi facile d'en convaincre Henri, ou de le raſſurer contre l'appréhenſion que le mal ne ſe communiquât bien-tôt. Il ſe laiſſoit vivemen frapper de l'aveugle facilité de la populace à ſuivre l'impreſſion de ceu qu'elle regarde comme ſes chefs & ſe défenſeurs, & des ſuites fâcheuſe qu'on en pouvoit voir arriver, ſi l France avoit le malheur que ſa mor laiſsât le Dauphin en bas âge. Il m diſoit quelquefois que mon intéré particulier ſe trouvoit lié en cette oc

eaſion avec l'intérêt public, comme étant un des principaux officiers de la couronne, & devant être lieutenant de la compagnie de ſon ſecond fils, ſi Dieu lui en donnoit un, comme il arriva. Mais après tout, de quoi pouvoient être capables un duc de Bouillon errant & mépriſé, un du Pleſſis avec ſa plume, les Conſtant & d'Aubigné avec leur langue, contre une autorité auſſi ſolidement établie, que elle que Henri étoit dès à-préſent en tat de laiſſer à ſon fils? L'incertitude de a ſucceſſion royale m'avoit toujours aru en quelque maniere le ſeul danger véritable qu'on eût à craindre. 1605.

C'étoit par occaſion que cette maiere ſe traitoit entre les députés de l'aſemblée & moi, & ſans nuire à la preniere & principale, je veux dire, à la omination des députés particuliers, ue j'avois d'abord mis ſur le tapis. es Proteſtans prétendirent que cette omination ne regardoit en rien S. M. devoit ſe faire par eux ſeuls. Je déuiſis ce préjugé, en montrant que S. I. par ſa qualité de Roi, doit avoir principale part dans une affaire qui une influence ſi néceſſaire ſur le bon

1605. ordre, & une liaiſon ſi marquée avec la police; que du bon ou du mauvais caractere des députés choiſis, dépend en grande partie la bonne ou mauvaiſe intelligence entre les deux religions : ce que j'appuyai, par un exemple pri dans la choſe même, celui de la conduite pleine de manége & de mauvaiſe-foi de quelqu'un de ceux qu avoient ci-devant exercé cet emploi.

Pour vuider ce combat d'opinions je propoſai que l'aſſemblée ſe renfermât dans un certain nombre de perſonnes propres à cette charge, ſur lesquelles le Roi choiſiroit les deux qu lui conviendroient ; & malgré la répugnance que j'apperçus encore à ce expédient, je ne déſeſperai pas de faire paſſer, ayant à diſpoſer de bonnes gratifications en faveur de ceu qui ſe conformeroient aux intention de Sa Majeſté. Henri faillit à y mett lui même obſtacle ſans y penſer. avoit jugé par l'oppoſition générale l'aſſemblée, qu'elle n'agréeroit jam ce point, & il m'écrivit de me conter que les deux députés fuſſent pr poſés & choiſis de concert entre lui les Proteſtans, ce qui rendit l'aſſe-

blée plus attachée à ſon ſentiment. Car, ſoit que Sa Majeſté s'expliquât publiquement ſur le contenu de ſes lettres, ou que ceux qui en étoient participans, gardaſſent mal le ſecret, toutes les intentions du Prince étoient auſſi-tôt & auſſi parfaitement connues dans l'aſſemblée, que dans le conſeil même. Villeroi m'en avertit, & je le ſçavois mieux que lui; c'eſt ce qui fit que j'exigeai de lui & de Sillery qu'ils m'écriviſſent toujours de leur main, ce que j'obſervois auſſi de mon côté; & j'en étois quelquefois ſi fatigué, que j'étois obligé de les renvoyer tous les deux aux lettres que j'écrivois à Sa Majeſté, qu'on avoit ſoin enſuite de jetter au feu. Cependant mon deſſein prévalut à la fin dans l'aſſemblée, pour le choix réſervé à Sa Majeſté de deux perſonnes ſur ſix, & je trouvai encore le moyen que ſur ces ſix, on n'y en plaçât aucun qui eût donné publiquement des marques de déſobéiſſance ou de mutinerie. Henri regarda ce ſuccès, comme un des plus importans ſervices que je pouvois lui rendre. 1605.

1605. Quelques députés eurent recours à demander qu'on créât un troisieme député, qui fût toujours un ministre protestant. Le ministre Berault s'étoit, dit-on, fait fort d'y parvenir; & il devoit pour cela se rendre à l'assemblée, quoiqu'il ne fût pas du nombre des députés provinciaux. Il avoit encore, à ce qu'on assure, beaucoup d'autres projets, sur-tout en faveur du duc de Bouillon, & c'est lui qui dans l'assemblée de Mauvesin, avoit gagné qu'on écriroit au Duc, pour lui témoigner que le parti protestant de France voyoit toujours du même œil sa personne & ses intérêts. Il n'osa se montrer cette fois, quelque hardi qu'il fût, & la proposition fut rejettée sans retour, aussi bien que celle qui fut hasardée par trois ou quatre personnes, que le parti entretiendroit, non plus auprès du Roi, mais dans quelques endroits des provinces principales du royaume, autant de députés choisis par eux seuls, pour communiquer directement avec les députés généraux à la cour. Si cette idée avoit eu lieu, il eût été besoin de redoubler fortement d'attention sur la conduite de

En Armagnac.

ous ces députés en sous-ordre ; mais
e ne fut qu'une chaleur de foie, que 1605.
: dissipai sans peine.

Quant à la qualité des députés, Sa
Majesté n'en refusoit aucun, pourvû
u'il eût la réputation de probité &
e paix, & elle évitoit avec soin tout
e qui pouvoit tant soit peu avoir l'air
e violence ; ce qui parut dans l'oc-
asion, où ayant été agité si les gou-
erneurs de places pouvoient être
ommés à la députation, le Roi se ren-
it aux raisons de l'assemblée pour la
égative, & encore, au sujet de la
Noue & de du Coudray, que les Ré-
ormés ne voulurent pas mettre sur la
ste, alléguant l'absence du premier,
: l'emploi du second. Tout le mon-
e revint pourtant ensuite à la Noue.
De mon côté, je donnai l'exclusion
Saint Germain, malgré toute l'en-
ie qu'on témoignoit de le continuer,
n lui associant Bellujon. Le Roi n'é-
oit pas non plus porté en faveur de
elui-ci, ni même de du Coudray ;
nais comme il croyoit devoir quelque
hose à Lesdiguieres, il pensa à faire
omber le choix sur le député de la
rovince du Dauphiné. On parla en-

core de Desbordes & de Marabat. 1605. Sa Majesté avoit long-tems voulu du bien à Marabat, quoique je le fisse envisager à ce Prince, comme l'une des créatures de Bouillon ; mais elle revint de ce sentiment, lorsque l'imprudente hardiesse qu'eut Marabat d'envoyer les deux enfans au duc de Bouillon, ne lui permit plus de douter que ce que je lui en avois dit, ne fût vrai ; ce sujet seul lui valut l'exclusion. Il ne fut nommé personne aussi digne de fixer tous les suffrages qu'un avocat de Castres, nommé la Devese. Sa seule réputation d'homme vertueux & ennemi de toute partialité, lui fit tort auprès de ses confreres. Il n'y gagna que l'honneur d'avoir mérité la confiance de son Roi qui voulut bien lui écrire. Je lui rendis la lettre aussi secrettement qu'il étoit nécessaire, pour ne pas le détruire dans l'esprit des Protestans ; & lorsque je l'eus encore mieux connu je le regardai comme un homme digne en toute maniere que je me servisse de ses lumieres. Tout le reste du mois de Juillet se passa de cette sorte

à propoſer, éplucher, rejetter ou agréer différens ſujets. 1605.

La queſtion des députés ſe continua avec la même chaleur, les premiers jours du mois ſuivant. L'aſſemblée revint à inſiſter pour Saint-Germain, & pour pluſieurs autres, auxquels Henri auroit encore préféré Marabat. Mais comme ce détail n'a rien d'aſſez intéreſſant pour s'y amuſer plus long-tems, je le conclurai tout d'un coup, en diſant que la Noue ayant fait promettre à Sa Majeſté par Roquelaure & par moi, qu'il romproit avec le duc de Bouillon, & qu'il rappelleroit ſes enfans de Sédan, le Roi le choiſit pour député, ſur les trois ſujets propoſés pour la nobleſſe, & que des autres pour la robe, il s'arrêta ſur du Cros, qui avoit fait ſolliciter pour lui Leſdiguieres. Cette concluſion, qui fut fort agréable à Henri, & fort louée de ſes miniſtres eux-mêmes, vint très-à-propos pour fermer la bouche à quelques médiſans, qui divulguerent que le roi avoit reçu depuis peu une lettre de moi, après laquelle on l'avoit vu ſi fort en colere, que cela ne pouvoit provenir que de ce qu'apparemment ſes

1605. desseins ne réussissoient pas entre mes mains. Une simple petite lettre fut le moyen dont on se servit pour donner cours à ce bruit. Je répondis à Villeroy, qui m'en envoya une copie, qu'il n'y avoit personne qui ajoutât moins de foi à ce bruit, que ceux qui le répandoient.

A l'égard du succès ; dont on me rapportoit la gloire, sans me parer ici d'une fausse modestie, je dirai qu'il ne m'en coûta que de bien persuader le gros du parti protestant, qu'il pouvoit se reposer en toute assurance de sa conservation & de ses intérêts, sur le sentiment de Henri, & que ce petit nombre d'actions de sévérité, ou plutôt de justice, dont ils se plaignoient, n'étoit point encore proportionné aux torts qu'ils s'étoient donnés avec lui. Je ne veux point qu'on puisse soupçonner qu'en parlant de la sorte, j'aye fait entrevoir aux Réformés la moindre lueur des desseins favorables au parti dont Henri s'occupoit. C'est trahir son Prince, que de le servir aux dépens de son secret. Je me tenois même exactement clos sur cet article avec les ministres de Sa Majesté, & je ne

çache pas en avoir rien touché dans
ucune de toutes les lettres que j'écri- 1605.
is de Châtelleraut à Henri lui-même,
xcepté une seule, en lui rappellant
ambassade d'Angleterre, nécessaire
u sujet que je traitois, encore le
riois-je instamment de brûler cette
ttre, dans la crainte de ce qu'il sça-
oit déjà être arrivé à quelques unes
es autres.

Le plus juste sujet de mécontente-
ent qu'ait eu Sa Majesté dans la ques-
on des députés, est que son intention
e les nommer elle-même, de la ma-
ere qu'on vient de voir, ayant été
gnifiée dans l'assemblée, sept pro-
nces protestantes s'assemblerent, &
nvoyerent en consulter du Plessis.
enri s'en prit, avec assez de raison,
Constant & à d'Aubigné. La dernie-
e instance qui fut faite à ce sujet par
s Réformés, c'est que le tems du
rvice des deux députés auprès de Sa
Majesté, fût déterminé à leur gré, &
u'il fût exprimé dans le brevet d'élec-
on du Roi, ou du moins dans l'acte de
omination. Ils auroient toujours eu
uelque sujet de renouveller chaque
nnée cette cérémonie, & de deman-

1605. der pour cela une assemblée, & le roi avoit aussi ces mêmes motifs, pour ne pas leur accorder leur demande. Je les avois préparé à ce refus. Ils recurent à la fin le brevet dans la forme où il étoit ; mais ce ne fut pas sans être revenus plusieurs fois à la charge.

La question des places de sûreté vint après celle-là. Quoique le terme de huit ans, exprimé dans le brevet du dernier août 1598, fait en conséquence de l'édit de Nantes, ne dût être expiré que dans un an, il étoit néanmoins nécessaire de mettre cette affaire sur le tapis dès cette année, si on ne vouloit pas laisser au parti protestant un prétexte de s'assembler dès la suivante ; mais il est certain qu'elle n'auroit été proposée à Châtelleraut que pour la laisser entierement à la volonté de sa majesté, sans qu'il fût question d'engagement de trois & de quatre ans, ni de nouveau brevet du roi, si ce n'est qu'on fut informé dans l'assemblée, par la même voie dont je viens de parler, non-seulement qu'ils devoient tout attendre de Henri, mais encore que j'étois actuellement saisi d'un brevet de sa majesté, pour

trois ans, & d'un autre pour quatre. Cela fut cauſe que le roi ſe vit obligé de leur accorder la prolongation pour quatre ans. On dira qu'un an de plus ou de moins, eſt un objet fort peu conſidérable ; auſſi Henri n'avoit-il en vue que de les accoutumer à ne pas obtenir tout ce qu'il leur viendroit en fantaiſie de demander, & à ſe contenter des graces qu'il voudroit bien leur faire. Du reſte, il n'y avoit rien de ſi vrai que ce que je leur avois dit dans mon diſcours d'ouverture, ſur ces places. Henri me permit de laiſſer voir aux députés, que c'étoit à ma ſollicitation qu'il leur accordoit la grace entiere. 1605.

Ces deux chefs étant décidés, l'aſſemblée pouvoit être regardée comme finie ; mais comme il y avoit quelque choſe à changer aux brevets dont j'étois porteur, & que par une derniere faveur, ſa majeſté voulut bien encore y en joindre un, par lequel elle déclaroit que les premiers huit ans n'étoient cenſés courir que du jour de l'enregiſtrement de l'édit de Nantes dans les parlemens, il fallut donner le tems de faire ces deux brevets,

& de les envoyer à Châtelleraut.

1605. L'affaire d'Orange fit assez de bruit pendant ce tems-là, pour occuper les esprits. Pour remettre cette place au prince d'Orange, son légitime maître, de la maniere dont j'ai déja prévenu un peu plus haut, il étoit question d'en tirer Blaccons, qui la tenoit pour les Protestans. Le roi jetta les yeux sur Lesdiguieres, si à contre tems, que je crois qu'il n'y avoit que ce seul moyen de faire naître des difficultés sur cette affaire. Tout autre que Lesdiguieres, que Blaccons avoit sujet de regarder comme son ennemi capital, en fût venu très aisément à bout. J'en parle avec une pleine science. Blaccons, qui depuis long-tems s'attendoit à sortir d'Orange, m'avoit écrit que rien ne retarderoit son obéissance aux ordres du roi, que le chagrin & le deshonneur d'être obligé de remettre sa place à un homme qui se feroit un triomphe de cette cérémonie. Dans la réponse que je fis à cet officier, je crus pouvoir lui faire espérer que sa majesté lui adouciroit l'amertume de cette démarche; & je me flatte en effet que si j'avois été sur les

Hector de la Forêt de Blaccons.

eux, la chose seroit allée autrement; nais Henri ne m'en écrivit que pour 1605.
ne mander qu'il venoit de députer Bullion & Bellujon, chargés de ses ordres à Lesdiguieres, & pour me demander le mandement nécessaire pour faire marcher du canon du côté d'Orange. Je me doutai, à la réception de cette lettre, de ce qui étoit arrivé, & je mandai incontinent au roi tout ce que je connoissois des sentimens de Blaccons. Je lui conseillai, & même je le priai de n'envoyer à Orange qu'un simple exempt de ses gardes, sans mettre ainsi Lesdiguieres vis-à-vis de son ennemi.

Cet avis venoit trop tard. Lesdiguieres, usant du pouvoir que le roi lui donnoit, n'écouta que sa haine contre Blaccons, & envoya signifier impérieusement à ce gouverneur & aux habitans l'ordre qu'il avoit de S. M. qu'on lui remît la place. Il y ajouta du sien, que s'ils n'obéissoient pas, il en rendroit compte au roi. Pendant ce tems-là, il écrivit à ce prince, le 24 Juillet, qu'il ne se mette point en peine, parce qu'il saura bien réduire le gouverneur d'Orange, sans que rien

1605. branle dans la province. Ne diroit-c
pas que Lesdiguieres craint de ne p
trouver assez de résistance? Blaccon
qui ne s'étoit pas attendu à cette insu
te, dépêcha incontinent deux cou
riers l'un sur l'autre au roi, pour l'ass
rer qu'il étoit prêt de remettre sa pla
à telle personne que S. M. jugeroit
propos, quand même cette person
seroit Catholique. Cette démarch
avoit pour objet de faire changer d'
vis au roi sur Lesdiguieres, par les co
seils de ceux que Blaccons savoit d
voir l'appuyer auprès de S. M. & c
suspendre la marche de Lesdiguiere
qu'il ne doutoit point qu'il ne dût s'ap
procher au plutôt. Blaccons avo
beaucoup plus d'ennemis à la cour
que d'amis. Ils trouverent dans so
action, & y firent trouver à Henri un
grande disposition à la désobéissanc
& à la peur, ce qui assurément étoi
bien gratuit de leur part.

Le roi ne voulut pourtant point
malgré tous les conseils violens qu'o
lui soufffloit, se porter tout d'un cou
à l'extrême contre Blaccons. La ré
ponse qu'il lui fit, fut de lui envoye
un exempt de ses gardes, Protestant

vec trois ou quatre archers de la garle, lui dire, qu'en attendant qu'il en ût été autrement ordonné, sa maesté vouloit qu'il mît sa place comne en sequestre entre les mains de 'exempt, & qu'il vînt trouver le roi, lont il obtiendroit toute sorte de satisaction & de traitemens honorables, x en même tems Henri fit dire par 3ullion à Lesdiguieres, que si Blac:ons satisfaisoit à ce dernier ordre, il demeurât tranquille à Grenoble, & qu'il ne prît le parti de la force, que supposé que ce gouverneur fît refus d'obéir. Il lui envoyoit à cet effet des commissions pour mettre sur pied dix compagnies de deux cens hommes chacune, pour se servir des cinq compagnies du régiment de du Bourg, aussi mises à deux cens hommes, de soixante où elles étoient auparavant, & pour faire marcher du canon à proportion; c'est que les courtisans avoient persuadé à sa majesté que Blaccons ne se rendroit point à sa proposition. Lesdiguieres, qui avoit déja mandé à ce prince, que le canon de sa province de Dauphiné étoit sans affûts, demanda qu'on lui en envoyât au plu- 1605.

tôt, parce que cela ſeroit trop long
1605. qu'on lui en fournît de l'arſenal de Lyon, qu'on pouvoit aiſément faire deſcendre par le Rhône. Il n'avoit pas envie apparemment de dégarnir ſes places; ce fut ce qui obligea encore ſa majeſté de m'écrire, afin que je donnaſſe au lieutenant général d'artillerie du Lyonnois & du Dauphiné les ordres conformes à ce que demandoit Leſdiguieres. Je convins qu'à la rigueur le roi prenoit aſſez de meſures pour mettre auprès des Proteſtans la juſtice & même la modération de ſon côté, mais je ne goûtai ni ces préparatifs extraordinaires, ni cette nouvelle dépenſe inutile. Auſſi, en reſpectant comme je le devois, les ordres que ſa majeſté me donnoit, je crus pourtant devoir m'oppoſer à ce que vouloit Leſdiguieres, ſur-tout par rapport au canon de Lyon, que je trouvois beaucoup mieux dans cette ville, qu'en aucune du Dauphiné.

Je ne ſais comment Henri put tant tarder à s'appercevoir que Leſdiguieres n'avoit cherché qu'à ſe faire autoriſer, pour pourſuivre à outrance un homme à qui il vouloit du mal.

i-tôt qu'il crut pouvoir le faire avec
ıelque ombre de juſtice, il y ajouta 1605.
luſieurs démarches de ſon chef, qui
rent que la choſe avoit bien changé
e face, avant l'arrivée des courriers
e Sa Majeſté au lieu de leurs dépêche.
étoit déjà à la tête d'un corps de
oupes, à deux lieues d'Orange,
où il envoya ſommer fierement
laccons de le recevoir dans cette
ille. Bouillon, à ſon retour de Dau-
hiné, chercha à juſtifier Leſdiguieres
e cette démarche précipitée (c'eſt
: moindre nom qu'on puiſſe lui don-
er), en diſant qu'il ne l'avoit faite,
ue dans l'intention de commencer
ɔujours à régler les affaires du châ-
ɜau, de faire une réforme dans la
arniſon, & d'écarter quelques gens
e guerre, levés par les officiers du
rince d'Orange. Il n'eſt pas ſurpre-
ant que Leſdiguieres paſſant ainſi ſon
ouvoir, Blaccons ne vît plus en lui
u'un ennemi, qui pourſuivoit ſa que-
elle particuliere. Il lui fit une répon-
e qui l'obligea à ſe retirer à Monteli-
nart avec un peu de confuſion. C'eſt
lans le reſſentiment que cette retraite
auſa à Leſdiguieres, qu'écrivant à

1605. Sa Majesté pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé, il ne garda plus de ménagement, & qu'il accusa Blaccons de tout ce qu'il voulut. Celui-ci fit aussi porter ses plaintes par son courrier. Il chargea Lesdiguieres d'avoir cherché dès long-tems à se rendre maître d'Orange, au moyen d'une intelligence, avec un ministre nommé Maurice. Les partisans de Lesdiguieres à la cour, rétorquerent ce reproche contre Blaccons, en disant qu'on justifieroit par une lettre qu'il avoit écrite à son beau-frere, qu'en même tems qu'il faisoit au Roi des assurances de son obéissance, & qu'il mandoit si poliment à Lesdiguieres qu'il pouvoit venir à Orange, il étoit dans des dispositions toutes contraires. Je ne me rends caution ni de l'une ni de l'autre accusation.

Quoi qu'il en soit, pendant que cette brouillerie retardoit la conclusion de l'affaire d'Orange, celle de l'assemblée de Châtelleraut finit. On y vit arriver avec plaisir les deux brevets que sa majesté avoit chargé Fresne de m'envoyer. Ils sont datés du 4 Août 1605. Le roi y paroît les accorder

x Proteſtans, comme une grace qui
it les confirmer dans le reſpect & la 1605.
élité qu'ils lui doivent. En les remet-
nt à l'aſſemblée, je déclarai que l'in-
ntion de ſa majeſté étoit qu'elle ſe
parât, après qu'elle auroit entendu
r ma bouche, les dernieres volontés
roi, afin de ne pas tenir plus long-
ms les eſprits en ſuſpens dans les
ovinces, où je ſavois que les dif-
ens bruits du réſultat de l'aſſem-
ée, cauſoient une altération pareil-
à celle de deux partis qui ſont prêts
en venir aux mains. J'enjoignis aux
putés, lorſqu'ils ſeroient retournés
ns leurs provinces, d'y repréſenter
ec ſincérité la maniere dont le roi &
s miniſtres avoient agi & traité avec
ux, & de ſe tenir bien éloignés de la
onduite pleine d'irrèvérence & de ca-
mnie avec laquelle on s'étoit com-
orté dans l'aſſemblée de Gap. Je fis
ne eſpece de récapitulation juſtifica-
ve de tous les ordres & des deman-
es du roi. J'empêchai qu'il ne ſe com-
osât dans la ſéparation, quelque nou-
eau cahier de demandes. En leur dé-
ndant expreſſément de la part du roi,
e convoquer de leur chef aucune aſ-

1605. ſemblée générale, je leur dis que majeſté ne les leur refuſeroit pas to tes les fois que le ſujet le requereroi mais je leur ſis ſentir en même-tei qu'elles alloient être beaucoup pl rares, qu'elles n'avoient été par paſſé. Je n'oubliai pas d'ajouter q Henri n'entendoit par-là préjudici en aucune maniere à la tenue des c loques & ſynodes ordinaires, reſtrein purement aux matieres eccléſiaſtique Je finis, en réiterant la défenſe d'e tretenir aucun commerce avec tout les perſonnes que ſa majeſté tenc pour ſuſpectes. Je fus ſatisfait des ſe timens que je remarquai dans tous l cœurs ; & ce qui me fait croire que ne me trompai point, c'eſt que l'aſſen blée fit une délibération pour envoy remercier le roi de ſa bienveillanc & l'aſſurer de ſon reſpect inviolabl On voulut ſavoir auparavant ſi ſa m jeſté approuveroit cette démarche, la réponſe ayant été telle qu'on ſe l promettoit, les députés nommés à ce effet, partirent pour aller s'acquitte de ce devoir.

Je partis moi-même le propre jou de la clôture de l'aſſemblée, le ro m'ayan

l'ayant mandé par Sillery, que je pou- 1605.
ois le faire, & m'ayant même témoi-
né plus d'une fois qu'il sentoit com-
ien ma présence étoit nécessaire pour
s affaires de son conseil. Ce Prince
oulut bien m'écrire, uniquement
our me louer & me remercier du ser-
ce, qu'il disoit que je venois de
i rendre. Quelque pressé qu'il se
ontrât de me revoir auprès de lui, il
e donnoit pourtant la permission
: passer par mes terres de Berri, ce
e je ne jugeai pas à propos de faire,
our ne pas laisser accumuler plus
affaires, que je n'en aurois pu vui-
r. Telle fut l'issue d'une assemblée,
r laquelle tout le monde avoit les
ux ouverts. En examinant bien le
nd de mes sentimens, je trouvai
e le désespoir qu'elle causa à un très-
tit nombre de mes confreres, ne
oubloit point & ne devoit point trou-
er la satisfaction que j'en ressentis,
rce que je ne pus me faire convenir
autre chose, sinon que j'avois mieux
rvi ma religion & eux mêmes, par
s procédés de modération & de paix,
e ne l'auroit fait leur zele aveugle
impétueux. Du Plessis put sentir ces

1605. raisons, dans la lettre que je lui écri
vis, quoique mon principal objet fû
de lui indiquer une grande partie d
ses torts. Il se justifia auprès de moi
par une réponse fort étudiée, qu'il cru
devoir aussi envoyer au roi, joint à m
lettre, comme pour faire voir qu
n'avoit laissé aucun des chefs d'accu
sation, sans l'effacer.

Je vins rendre compte de ma gestio
au roi. Ce prince, au partir de Mo
ceaux, où il avoit eu quelques lége
accès de goutte, étoit revenu sur la f
de Juillet à Paris, d'où il alla passer l
huit premiers jours d'Août à Sai
Germain. Il y fut tourmenté par u
fluxion sur la joue & sur les dents, qu
n'eut pas plutôt fait percer dans
bouche, qu'il fut guéri. Cet accide
l'obligea de reprendre les eaux, c
avec la diete, étoient son grand rem
de. Je le trouvai à Fontainebleau,
il s'étoit acheminé de Saint Germai
Il m'embrassa deux fois avec mille c
resses: il permit que mes sécretai
& toute ma suite que j'avois avec mo
lui fissent la révérence, & m'ayant e
core une fois tenu étroitement ser
entre ses bras, il me mena dans la lo

ue galerie du jardin des Pins, où nous ûmes ensemble un entretien de deux 1605.
eures.

Il commença par m'instruire de tout e qu'il pouvoit y avoir de nouvelles ıtéressantes dans les pays étrangers, & ısuite de ce qui s'étoit passé pendant on absence, soit dans le conseil par pport aux finances, soit à la cour où s brouilleries domestiques qui s'é- ient fortement réveillées, lui avoient t desirer plus de vingt fois, disoit il, e je fusse auprès de lui. Il me ques- ›nna à mon tour sur différentes par- ularités de mon voyage, & particu- rement sur les dispositions où j'a- is pu connoître qu'étoient, & les lises protestantes, & quelques-uns s chefs du parti, qu'il me nomma. Je comblai de joie, par les preuves que ui donnai pour celles-là, d'une sou- ssion volontaire, qui l'assuroit dans autres d'une obéissance forcée. Je fis toucher au doigt, que Lesdiguie- , ce particulier dont il exaltoit tant forces, l'argent, les places & la ca- ité; qui troubloit le repos de son ître, par la crainte que ses procédés uivoques ne se terminassent à la fin

1605. par une infidélité déclarée, étoit pour
tant si foible en toutes manieres, qu
si sa majesté marchoit droit à lui, ave
une armée seulement de six mille hom
mes sans s'arrêter à aucune place, elle l
pousseroit d'abord jusqu'à son dernie
retranchement, où rien ne pourroit l
sauver de tomber entre ses mains. C
qu'il n'étoit pas à propos de faire ac
tuellement contre Lesdigueres, pa
ce qu'il n'en avoit pas encore donn
un sujet suffisant. Je montrai au r
qu'il étoit tems, & de la derniere co
séquence pour l'extinction de la rébe
lion, de l'entreprendre contre le d
de Bouillon; en prenant seulement
précaution de ne mettre en la place d
lieutenans qu'on ôteroit de ses ville
que d'autres lieutenans protestans.
me rendis caution qu'aucune de c
places ne donneroit la peine qu'on
battît avec le canon.

Ces considérations détermineren
enfin Henri, quoique toujours av
un peu de difficulté, à ne pas diffé
plus long-tems ce voyage dans
provinces méridionales de la franc
dont il a déjà été fait mention. L
deux objets qu'il s'y proposa, & d

ıi firent prendre ſa route du côté de
Auvergne & du Limoſin, furent 1605.
e s'emparer de toutes les places du
uc de Bouillon; & de donner des
xemples de juſtice ſi terribles, contre
eux qui ſe trouveroient convaincus
'avoir conſpiré contre l'état, qu'il
ouffât toutes les ſemences de révolte
our l'avenir. Pour le premier, il fit en-
oyer au duc d'Epernon, des commiſ-
ons pour lever juſqu'à trois mille
ommes de pied. Il augmenta juſqu'à
ıreil nombre le régiment de ſes gar-
s, & deſtina pour l'accompagner,
ı eſcadron de huit ou neuf cens che-
ux de compagnies réglées tant gens-
ırmes, que chevaux légers. Pour le
cond, il ſe propoſa de tenir les grands
urs, & d'en faire rendre & exécuter
s arrêts par une chambre de juſtice,
ı'il meneroit avec lui, afin que rien
retardât le cours de ſa juſtice. Cet
pareil étoit en effet abſolument né-
ſſaire dans des provinces, où il ſem-
e que l'air contagieux des diſſenſions
viles, ſe fût concentré, lorſqu'il
oit diſſipé preſque par tout. L'affaire
Orange demandoit auſſi cette dé-
ırche, qu'on ne pouvoit faire d'ail-

1605. leurs dans un tems plus favorable ; le
affaires de Flandre & d'Angleterr
donnant cette année un loisir, qu
pouvoit n'être pas de longue durée.

Je fis remarquer au roi, que ce voya
ge devant être achevé avant la fin d'O
tobre, il ne souffroit pas un momen
de retardement. Henri trouva encor
que je le pressois un peu trop instam
ment ; mais enfin il se résolut à tou
Nous réglâmes ensemble que sa maje
té prendroit par la Loire, avec s
troupes de pied & de chaval, penda
qu'avec un train d'artillerie de deu
canons, deux coulevrines & deux pi
ces bâtardes, je m'acheminerois
mon côté par Montrond, qui est
chemin le plus droit. Je laissai Hen
s'occuper de ce qui regardoit les ge
de guerre, & je m'en retournai à Pa
mettre ordre aux affaires du conse
le plus expéditivement qu'il étoit po
ble, & pour nommer les membres de
chambre des grands-jours, qu'il éto
nécessaire de faire partir les premie

On s'imagina à la cour & au conse
qu'il en seroit de ce voyage, comm
de celui de Provence, l'année préc
dente. L'ordre d'un départ si procha

1605.

: dans une saison encore plus avancée, ournit mille nouvelles raisons aux sen- uels & aux paresseux. Lorsqu'on vit ue Henri étoit inflexible, on se dis- osa à le suivre, en maudissant bien es fois celui qu'on accusoit de lui en voir donné le conseil. Mais ce fut une raie consternation parmi les partisans u duc de Bouillon, qui n'avoient pas .it, comme on l'imagine aisément, le noins d'efforts pour détourner l'orage. a Chapelle Biron (1) & Giversac, qui tenoient les premiers rangs, com- ne ayant le plus touché d'argent espa- nol, prierent le sieur de Foussac (2) e venir en cour assûrer sa majesté, u'ils étoient près de lui donner toutes s marques qu'elle exigeroit de leur béissance. Il n y eut que ceux de Tu- enne, qui firent quelque démonstra- on de vouloir se défendre. Rignac (3) : Bassignac se jetterent dans cette lace. On y assembla des munitions, & n y logea toute l'artillerie sur les pla-

(1) Charles de Char- onnieres, Sieur de la Chapelle Biron. Marc e Cuignac, Sieur de iversac.

(2) Raimond de So- gnac, sieur de Foussac.

(3) Pierre de Rignac, Gédéon de Bassignac, ou Vassignac.

te-formes. Cet avis fut donné par l
1605. même Fouſſac & par Baumevielle
qui dépécha à ſa majeſté le ſénécha
de Brive : mais tout cela ſe faiſoit ave
tant de frayeur, que le roi, qui avoi
voulu que d'Epernon & Roiſſi (4) s'a
vançaſſent toujours avant lui de ce cô
té-là, avec ſes troupes, ne jugea pas
propos de leur joindre le régiment d
gardes, qu'il avoit d'abord deſtiné
les accompagner.

Fouſſac donna encore quelques au
tres avis, répondans à ce qu'avoit d
Rodelle, de l'état de la révolte des pr
vinces de Limoſin, de Périgord & d
Quercy. On ſut par lui, que la raiſo
pour laquelle un grand nombre d
gentilshommes de ces provinces, qu
devoient venir ſe jetter aux pieds d
ſa majeſté, ne l'avoient point fait, c'e
qu'ils en avoient été diſſuadés par l'A
bagnac, venant de Sedan, & que pl
ſieurs d'eux avoient encore touché to
nouvellement de l'argent d'Eſpagne
par la Guyenne. Le duc de Bouillon
ſous le nom duquel cet argent éto
donné, leur avoit fait dire en mêm

(4) Jean-Jacques de Meſme, Seigneur
Roiſſi.

ems de ne pas prendre l'allarme, ni
erdre courage; parce qu'il s'enga- 1605.
eoit à faire toute autre chose encore
our eux, avant le mois d'Octobre.
Que ses amis, c'étoient ses termes, le
erroient plutôt qu'ils n'espéroient,
t ses ennemis, plutôt qu'ils ne sou-
aitoient. Il leur imposa par des paro-
es si magnifiques. Foussac assûroit
ourtant qu'il n'étoit pas venu d'Es-
agne, plus de 10 ou 12 mille écus;
nais Bouillon payant toujours de har-
iesse, au défaut d'argent, leur avoit
ait entendre en grand seigneur, que
ette somme médiocre ne leur étoit en-
oyée, que pour être distribuée à leurs
mis subalternes, & que pour eux, ils
n toucheroient de beaucoup plus for-
es. Ils avoient été assez simples pour
e croire, & n'avoient plus parlé
près cela de faire demander leur par-
lon. Le roi fit donner à Foussac deux
cens écus pour son voyage, & le ren-
voya sur les lieux.

Il partit lui-même de Paris, le 15
ou 16 Septembre (5), escorté du ré-
giment des gardes, & de l'escadron
dont j'ai parlé, en tirant du côté d'Or-

(5) Voyez sur ce voyage de Henri IV,

léans, pendant que je prenois la rout convenue. Il n'étoit encore qu'au Ha 1605. lier, qu'il vit déjà des fruits de so voyage. Deux gentilshommes (Quercy, nommés Causse & Briganti vinrent en cet endroit lui demand pardon pour cent vingt autres gentil hommes. Ils offrirent pour le mérite de déposer en justice tout ce qu'ils s voient des démarches de Bouillon, d'en soutenir la vérité à la pointe (leurs épées & aux dépens de tout le sang. Ces deux députés révelerent e core tout ce qui avoit été complot par Rignac & Bassignac, pour le d de Bouillon, entr'autres le dessein (s'emparer de Ville-neuve en Agenoi qui ne pouvoit certainement être c loré d'aucun prétexte par Bouillo Comme c'est aussi en cet endroit q sa majesté eut le premier avis des te tatives que d'Entragues faisoit, po tirer le comte d'Auvergne de la ba tille, que j'ai rapportées en leur lie elle me donnoit rendez-vous à C

en Limosin, de Thou, *liv.* 34. Le Mercure François, *année* 1605, & l'Original d'une let- tre écrite par Henri à M. de Rosny. *Ca net de M. de Sully.*

éans, où elle devoit arriver le surlen-
emain, qui étoit le samedi 24 Septem- 1605.
re, & me conseilla cependant d'en-
oyer l artillerie à Argenton, par où
e prince devoit passer. Cela ne fut
oint exécuté, parce qu'il me fut im-
ossible de me rendre à Orléans. Sa
najesté goûta les raisons que je lui en
pportai. Je ne laissai pas de lui don-
er par écrit, le conseil qu'elle me de-
nandoit, & qui n'avoit rien de dif-
érent de la conduite, que je l'avois
ouvent sollicité de tenir à l'égard de
'Entragues.

Henri arriva au jour marqué à Or-
éans, & en partit le lundi 26 Septem-
re. Il évita le chemin du Berri & de
a Sologne, à cause du peu de vivres
u'il auroit trouvé dans cette stérile
ontrée, & des maladies dont on lui
it qu'elle étoit remplie. Il tourna du
ôté de Blois, d'où devant s'avan-
er par Montrichard, il me donna en-
ore rendez-vous à Loches, mon-
rant une extrême envie de s'aboucher
vec moi sur les affaires présentes. Jus-
que-là il n'avoit encore rien vu, ni
eçu de la part du duc de Bouillon,
au contraire, la résistance de Rignac

1605. & de Baſſignac dans Turenne & Sincerai, ſe confirmoit; on mandoit même de Metz, que Bouillon pourroi bien être ſecouru d'ailleurs. L'électeu palatin avoit fait venir, diſoit-on, ſe colonels & capitaines ſur le bruit d l'expédition du roi, & le gouverneu de Luxembourg faiſoit des préparatil & amaſſoit des hommes. D'Eperno preſſoit ſans ceſſe le roi de s'avancer & demandoit avec quelque ſorte d chagrin, des officiers & des vivres pou les recrues, qu'il diſoit avoir eu beau coup de peine à faire. Sa majeſté m renvoya cette affaire, pour y donne ordre par d'Eſcures, ou tels autres o ficiers & habitans des lieux: & quar à la réſiſtance de Bouillon, elle s' tint préparée, quoiqu'elle n'y trouva aucune apparence.

Ou, ſaint Seré.

En effet ce prince étoit à peine a rivé à Blois, qu'il y reçut un courri du duc, chargé d'une lettre datée c Sedan, du 20 Septembre, dans la quelle il mandoit au roi après les pro teſtations accoûtumées de déſeſpo d'avoir déplu à ſa majeſté, & de ſ diſpoſitions à réparer ſa faute au pri de ſon ſang, qu'il n'a jamais eu la moi

:e penſée de réſiſter à ſes ordres, ni 1605.
ſa perſonne, qu'il a commandé de
maniere la plus abſolue à ſes lieu-
nans, de la recevoir dans toutes
s villes & ſes maiſons, ordre inu-
le, ajoutoit-il, parce qu'aucune des
erſonnes à lui, ne regardoit ce prin-
e que comme ſon ſouverain maître:
u'il auroit ſouhaité de tout ſon cœur
être à portée de lui en aller lui-
ême préſenter les clefs, en lui de-
andant humblement la faveur de le
cevoir en grace. Le roi parut ſatis-
it du procédé du duc de Bouillon,
trouva pourtant qu'il y manquoit
ue Rignac & Baſſignac, ſi grieve-
ent chargés, fuſſent venus en perſon-
e juſtifier leurs actions. Blanchard,
elui de tous que Henri ſouhaitoit le
lus de voir, parce que perſonne n'en- Jean de Blanchard.
roit plus avant dans la confidence
e Bouillon, dont il étoit intendant,
: n'avoit plus de connoiſſance de
out le parti ne paroiſſoit point non
lus. Ce prince crut donc ne devoir
oint diſcontinuer ſa marche, du
noins juſqu'à Limoges, pour voir
uſqu'où les lieutenans de Bouillon
ouſſeroient la déſobéiſſance; cepen-

1605. dant Blanchard arriva à Blois, avan
que sa majesté en fût partie, & ce qu
lui fit encore plus de plaisir, c'est qu'
y vint de lui-même & dans le dessei
d'obtenir son pardon par sa sincérit

Blanchard dévoila en effet tout
mystere de l'intrigue. Il avoua qu'e
secondant de toutes ses forces, com
me il convint l'avoir fait, les mau
vaises intentions du duc son maîtr
il avoit toujours été réduit à la ru
d'exagérer les faits, de grossir l
objets, & de faire des promesses mil
fois au-dessus de ce qu'on savo
bien pouvoir tenir : ensorte que l'ex
cution avoit toujours été aussi élo
gnée, qu'on avoit affecté de la di
prochaine & avancée. Cette dépo
tion de Blanchard parut à sa majes
d'une si grande conséquence, qu'el
la lui fit donner par écrit. Elle com
mença enfin à se sentir convainc
de la vérité de mon opinion, à l
quelle elle s'étoit long tems refu
sée, que le parti de Bouillon ne fa
soit tant de bruit, que parce qu'il n
pouvoit rien faire que du bruit. Hen
ne voulut point encore après cela, n
s'arrêter, ni désarmer, afin de r

ɔir apporter aucune modification à s volontés. Il lui revenoit qu'on iſoit parmi les Proteſtans ; que les laces du duc de Bouillon ne lui ɔpartenoient pas plus qu'au parti ıtier, ayant été données pour vils de sûreté, & gardées comme tels, par des officiers de la religion ; ɔ prétexte pouvoit cacher un refus. lui parut plus sûr de ne licencier s troupes & ſes équipages, qu'arès que Villepion, qu'il avoit nommé pour prendre en ſon nom poſſeſon de Turenne, auroit été reçu dans ɔtte capitale du duc de Bouillon. avois écrit à la Caillaudiere, qu'il ouvoit congédier la Cavalerie. Sa ıajeſté me fit révoquer cet ordre, partit de Blois au commencement 'Octobre, pour ſe rendre à Tours ; ar la marche par Montrichard & ,oches avoit encore une fois été hangée. 1605.

La commodité de la Riviere & du Château du Pleſſis, détermina auſſi ı reine, qui étoit venue à Blois avec ı majeſté, à paſſer juſqu'à Tours. e roi, en me faiſant part de ce nouɔau changement, me manda qu'a-

1605. près que cette princeſſe ſe ſeroit ſép
rée de lui, pour s'en retourner à P
ris, il continueroit par la Haye ju
qu'à Châtelleraut, où je lui avois f
ſavoir que je pourrois l'aller trouv
Tout cela s'exécuta. A meſure que
majeſté avançoit, tout s'applaniſſ
devant elle. Villepion fut reçu da
Turenne, ſans la moindre difficult
& avant que Henri fût à Limoge
toutes les autres places de la dépe
dance du duc de Bouillon, furent
miſes de même aux officiers que
majeſté y envoya repréſenter ſa p
ſonne: c'étoit pour ſe conformer
l'exemple du duc, qui continuoit
dire hautement, qu'il n'avoit jam
eu de part aux troubles de la prov
ce, & qu'on ne l'en avoit accuſé, c
par pure calomnie. Baſſignac ſe
tingua par ſon obſtination. Il ſe
guiſa, en ſe faiſant couper la barb
& ſe ſauva à Sedan par Geneve.

Ne reſtant plus rien à faire pour
armes, la chambre des grands-jo
commença ſes fonctions. Le roi n
attendit pas la fin. Il s'ennuyoit
Limoges, il en partit, après un
jour de huit jours, c'eſt-à-dire

mi-Octobre, & revint à Paris en 1605.
ſte, Il me laiſſa dans cette provin-
, chargé de toute ſon autorité, tant
ur le licenciement des troupes, que
ur les affaires criminelles; ce qui
y retint dix jours entiers après lui.
ı remonta juſqu'à la ſource de la
volte. On en rechercha les pre-
ers moteurs, & ſi bien, que rien
branla dans la ſuite. Il parut ſuf-
ınt d'abattre dix ou douze têtes
; plus échauffées. Les plus conſi-
rables furent les deux Luquiſſes.
ıtilshommes languedociens, dont
ı été parlé, & (6) Meirargues, pa-
ıt des Joyeuſes, pour avoir entre-

6) Louis d'Alagon, mieux de Lagonia, on de Meirargues, arrêté à Paris, dans :loître de ſaint Ger-in, avec le ſécre-e de l'ambaſſadeur agnol, & décapité ı9 Décembre. Son ps mis en quar-'s, fut attaché aux ıtre principales por- de la ville, & ſa e portée à Marſeil- où elle fut auſſi ex-poſée au bout d'une pique, ſur la principale porte. Le roi fit relâcher le ſecretaire eſpagnol, ſans attendre la déciſion de la queſtion qu'on agita fortement, s'il eſt permis d'abandonner à la juſtice, un ambaſſadeur réſident, ou tel autre agent étranger, & ceux de leur ſuite, lorſqu'ils violent le droit des gens. *Mſſ.*

pris de livrer aux espagnols, celu
1605. ci Marseille, & ceux là Narbonne.
ne doute point qu'après cela, la hai
des Protestans pour moi n'ait mon
à son comble. Je ne puis que les plai
dre de l'injustice de ce sentiment, q
pourtant ne passa pas à tous. Le s
frage & l'amitié du seul Théodore
Beze, me consoleroient & me tie
droient lieu de mille autres.

Ce vénérable vieillard, qui ex
çoit le ministere de pasteur à G
neve, tomba malade sur la fin
cette année; il étoit dans sa quat
vingt-septieme année. Au mome
de la grande éclipse de soleil, qu
rendu celle-ci mémorable (7),
maladie, qui avoit été jusques-là f
peu de chose, augmenta si consi

royaux 8477. Voyez encore cette question discutée, & les discours que Henri IV, tint à ce sujet à l'ambassadeur d'Espagne. *Mem. de Nevers, tom.* 2. *pag.* 88. *Matth. tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 689. *&* *autres historiens.*

(7) Arrivée le 2 Octobre, selon M. de Thou, & le 3 selon mercure françois, une heure après m Elle dura environ de heures, & pend une demie heure l'o curité fut aussi gra qu'elle peut l'être le Grain dit que p dant deux heures demie, on auroit de la peine à lire

blement, qu'il ne vécut plus que 1605.
u de jours, ayant conſervé juſ-
'au dernier inſtant toute la fer-
eté de ſon eſprit, dans un corps
ténué & preſqu'éteint. Il ſe fit le-
r, pour faire à Dieu les prieres les
us ferventes; & aux aſſiſtans, de
uchantes exhortations: cela fait, il
recoucha dans ſon lit, où il expira
s douleur, & par le ſeul effet de
puiſement de la nature. Il ne m'ou-
ia pas dans ces momens; & croyant
e devoir quelque reconnoiſſance
la viſite que je lui avois faite à
enève, & du ſervice que je lui avois
ndu, en le préſentant à ſa majeſ-
, à la tête des autres députés de
ville; il recommanda à Deodati

ire ſans chandelle. l'étoile, non plus que . de Sully, n'eſt pas éri du préjugé popu-re ſur les éclipſes. Pluſieurs étranges & diverſes maladies, dit-il, regnerent à Paris en cette ſaiſon; & avec l'écliple, qui avint le 12 de ce mois, s'écliplerent beaucoup de perſon- » nes, qui depuis n'ont » été vues, les diſſen- » teries ſur-tout furent » dangereuſes & mor- » telles à ceux qui s'en » trouverent atteints, » & plus ailleurs qu'à » Paris: car il en » échappoit fort peu» *Année* 1605. Le même dit que Beze mourut le lendemain de l'écliple.

de m'offrir de sa part son livre intit
1605. *Trésor de piété*: c'étoit le nouveau
tament, traduit de sa façon, a
des notes, qui jointes aux autres
sions anciennes & nouvelles, f
moient un ouvrage complet. Il
toit livré à ses sentimens pour m
dans la dédicace qu'il m'en faiso
la tête du livre. Deodati, pour sa
faire à cette derniere volonté de Be
m'envoya dans le mois de Novem
le livre, avec une lettre, d'où je
ces circonstances.

Je finis celui du voyage de sa m
jesté, par un démêlé que j'y eus a
M. le comte de Soissons, suivi d
second avec le duc d'Epernon.
le comte ayant eu quelque pi
contre le roi en partant de Pa
jugea à propos de s'en venger
moi. Je laissai mon équipage d
tillerie suivre le droit chemin de
moges, pour venir, comme je l'ai
trouver sa majesté à Châteller
M. le comte donna ordre à son fo
rier, de venir avec les maréch
des logis, qui étoient actuellem
occupés à marquer le logement
roi, de s'informer de celui qui m

t réservé, & de le prendre pour , en le marquant malgré toute op- 1605.
ition. Cela étoit beaucoup plus à dire qu'à faire. Un grand nom- de gentilshommes de la provin- aussi bien informés que moi, des its du gouverneur, se trouverent sens, lorsque le fourrier de M. comte voulut exécuter son ordre, ls l'en empêcherent, sans même je le susse. M. le comte de Sois- s ne manqua pas d'en aller aussi- porter ses plaintes au roi, & il uta, pour grossir une offense, qu'il oit toucher à son honneur, que ois fait battre ses fourriers.

Le roi lui donna peu de satisfac- n, connoissant son humeur; mais le comte fit tant de bruit, & as- a le fait si positivement, que Hen- m'envoya d'Escures, pour savoir nment la chose s'étoit passée. Je pus lui dire autre chose, après e allé aux informations, sinon, s'étant trouvé devant mon logis s de cinquante gentilshommes itevins, ils avoient élevé tous en- ble la voix, & tout au plus me- cé le fourrier de M. le comte s'il

1605. vouloit paſſer plus avant. M. le co te de Soiſſons perſiſta à vouloir q je lui euſſe fait une inſulte, & q le roi lui en fît juſtice. Il ne trou perſonne de ſon côté, & Henri ch cha par toutes ſortes de raiſons, lui faire connoître le peu de fond ment de ſa plainte. Il lui dit, qu'o tre le droit ordinaire, qui fait qu' gouverneur ne le cede dans ſa provin qu'à la ſeule perſonne de ſa majeſ j'avois auſſi en qualité de grand-m tre de l'artillerie, celui de me fa donner le premier quartier après roi, lorſque ſa majeſté marche en co d'armée : bien plus, que mon lo ment pouvant être dans tout ce p mier quartier, qui eſt à la diſpo tion du grand-maître, perſonne n' pouvoit prétendre aucun, ni le f re marquer, que de mon conſen ment ; que pour derniere raiſon, maréchaux des logis de ſa maje ayant mis au mien la marque or naire qui l'aſſûre au roi, ce ſont mots, *En la main du Roi* ; le fourr de M. le comte avoit par reſpect s'en abſtenir.

Aucune de ces raiſons ne plut

. le comte, & il fallut que Henri
visât d'un expédient, propre à nous 1605.
isfaire tous deux. Cet expédient
oit, que venant à mon ordinaire bai-
la main de sa majesté, j'irois ensui-
en faire autant à M. le comte, &
offrirois par pure politique mon
gement : que M. le comte me ren-
oit politesse pour politesse, & le re-
eroit. Tout cela fut exécuté, mais
lement de ma part. M. le comte
nt d'une basse finesse, dont il tira
uite une vanité encore plus basse,
laissa tout faire, sans y répondre,
e mit en possession de mon loge-
nt, parce qu'honnêtement je ne pou-
s me dédire : mais sa joie, & les
lleries dont il l'assaisonnoit, ne du-
ent que jusqu'au lendemain.

Comme il passoit dans la rue où
n'étois logé, suivi seulement de
ux gentilshommes, parce qu'il al-
joindre sa majesté, pour la chas-
il trouva cette rue remplie de deux
s gentilshommes, qui m'atten-
ent aussi à cheval, & qui du plus
n qu'ils le virent venir, se mêlant
emble comme par maniere de jeu,
uchérent si bien le passage, que

ſon écuyer ne put le lui faire ouvr
1605. Il avoit beau crier, *place, meſſieur* *place à M. le Comte ;* ſans faire ſe blant de l'entendre, ils élevoi leur voix plus confuſément enco quelques-uns cependant, rappell l'aventure, de la veille, dirent en leurs dents, qu'on ne délogeoit po un gouverneur de province, dans c le où il tenoit la place de ſa maje M. le comte fut plus d'un quart-d'h re, avant que le paſſage lui fût ren libre, & il eut encore le déplai que pas un de ces gentilshommes lui ôta le chapeau : nouvelles pla tes au roi, qui pour ce coup lui c qu'il ne pouvoit rien faire, que c être bien fâché ; qu'il n'iroit pas, complaiſance pour lui, faire d'in les recherches parmi quatre ou c cens gentilshommes, dont il ne p voit en déſigner un ſeul, & qui d leurs avoient cru pouvoir tirer c revanche d'un tour, dont ils ſe noient tous offenſés,

M. le comte ne trouva que le d'Epernon qui entrât dans ſon ſentiment, parce qu'il en avoit a lui-même un violent contre r

V

Voici ce qui y donna lieu. Les Ro-
chellois voyant que ſa majeſté ne 1605.
paſſoit pas fort loin de leur ville, pour
ui marquer leur reconnoiſſance &
eur ſoumiſſion, lui firent une députa-
ion, de tous leurs plus notables bour-
geois. Le roi m'ordonna de les ame-
ner à ſon audience, parce que c'étoit
moi qu'ils s'étoient adreſſés. Elle leur
ut donnée en préſence de toute la
our. Ils dirent qu'ils venoient ſup-
lier ſa majeſté de ne pas paſſer ſi près
e leur ville ſans leur faire l'honneur
'y entrer. Ils l'aſſurerent, que quoi-
u'elle fût à la tête d'une armée de
atholiques, elle n'y ſeroit pas reçue
vec moins de reſpect & de ſoumiſ-
on, que lorſqu'elle y venoit autre-
ois à la tête des troupes de la reli-
on, & que ſi leurs portes n'étoient
as aſſez grandes ils abbattroient trois
ens braſſes des murailles, que ſa libé-
lité leur donnoit tous les jours les
oyens d'achever. Ils lui en préſen-
rent les clefs, avec un ſentiment ſi
turel de joie & de ſincérité, que le
i en verſa des larmes, les embraſſa
ois fois; & après s'être entretenu fa-
lierement avec eux du vieux tems,

1605. les assûra avec une cordialité toute charmante, qu'ils pouvoient compter d'avoir en sa personne, un roi protecteur de leur liberté, & ardent conservateur de tous leurs priviléges.

Au sortir de cette cérémonie, j rencontrai le duc d'Epernon qui en troit chez le roi, & je satisfis, san penser à rien, à la question qu'il m fit sur ce qui venoit de se passer. Je fu bien surpris de lui voir prendre à c récit, un air de courroux, mêlé d chagrin, & de ce qu'il me demanc ensuite fierement, si je prétendo que la Rochelle fût de mon gouve nement, & en quelle qualité je m' tois chargé de présenter au roi les d putés de cette ville. Je n'ai jamais c que ce fût s'abaisser, que de donr une explication à ses amis. Je lui r pondis dans cet esprit, que c'étoit qualité d'ancien ami de la ville, & vertu de l'ordre que j'en avois re de sa majesté. Il reprit avec la mê vivacité, que la Rochelle étant co prise dans ses lettres de gouverne le roi, les Rochellois & moi, n avions également tort. Je ne pus m' pêcher de lui dire, que je croy

ue les Rochellois trouveroient ſa
rétention ſinguliere, mais qu'enfin 1605.
'étoit avec eux, ou plutôt avec le
oi, & nullement avec moi, qu'il
voit dû chercher une explication;
arce que je n'avois agi que par ſon
rdre & ſans aucune intention d'em-
iéter ſur les droits de perſonne.

Je le quittai froidement après ces
aroles, & il alla entretenir Henri de
on mécontentement. Il en revint en-
ore plus mal ſatisfait, & tout ſon re-
ours fut d'aller mêler ſes doléances
vec celles de M. le comte. Les preu-
es que j'eus de tout ce qu'ils dirent
nſemble de déſobligeant pour moi,
rent que dans une brouillerie qui
urvint pendant le ſéjour du roi à Li-
oges, entre d'Epernon & d'Orna-
o, je pris le parti de d'Ornano.
a colere de d'Epernon s'en en-
amma encore davantage, & un troi-
eme mécontentement y mit le com-
le. Il me demanda des aſſignations
ſon profit, pour le payement du
ain de munition, fourni par les
lles & gros bourgs, aux gens de
uerre qu'il avoit levés. Je ne crus
as devoir lui en donner ſans en par-

1605. ler au roi, qui sachant aussi-bien que moi que cet argent resteroit dans la bourse de d'Epernon, au lieu d'être remis à ceux à qui il appartenoit, me défendit de le faire. Voilà l'écueil où vinrent échouer ces réconciliations, ces liaisons & ces sermens, qui avoient été capables de donner de l'ombrage au roi

De retour de Limoges, j'allai rendre compte à sa majesté de l'usage que j'avois fait de l'autorité qu'elle m'avoit confiée. J'eus avec elle un entretien encore plus long, qu'au retour de Châtelleraut, & sur les mêmes sujets, politiques & brouilleries de cour ; je la retrouvai de même à Fontainebleau, où elle étoit venue passer la fin du mois d'Octobre & la moitié de Novembre. La reine s'y étoit aussi rendue : le roi & elle se rencontrerent en entrant dans la cour, elle dans sa litiere, lui sur un cheval de poste. Il y perdit Lariviere, son premier médecin, qu'il regretta extrêmement. Il donna sa place à du Laurens (8) qui étoit déja premier médecin de la reine, & en cherch

(8) André du Laurens étoit le quatrie- | me premier médeci | que Henri IV,

un autre pour cette princesse. Je n'ar- 1605.
rêtai gueres à Fontainebleau; mille affaires m'attendoient à Paris, où Henri eut l'attention de me laisser, sans me rappeller de long-tems auprès de lui.

Je n'ai dit qu'une partie de celles que la reine Marguerite avoit à me communiquer, dans notre entrevue à Cercote. Dans le dessein où elle étoit de quitter son château d'Usson, pour venir faire sa demeure à Paris, elle voulut prendre mon conseil sur cette démarche, & savoir si elle seroit bien reçue à la cour, où il étoit nécessaire qu'elle allât, pour justifier qu'elle ne faisoit rien que du consentement de sa majesté. Je l'assûrai qu'elle y seroit regardée de très-bon œil par leurs majestés; je connoissois quels étoient leurs sentimens pour elle. Une simple assûrance ne lui suf-

ourir depuis son avénement à la couronne, comme il mourut aussi quatre ans après, ...tit, médecin de ...ien, qui lui succéda, fut le cinquieme. ... de Sully ayant été ...é de faire donner la place de du Laurens à Turquet, l'un des médecins ordinaires du roi, mais qui étoit de la religion, répondit: *J'ai fait serment de ne parler au roi, ni de médecin, ni de cuisinier.*

1605. ſit pas, elle m'en demanda ma parol pour caution, que je lui donnai ſar héſiter. De ſon côté elle promit ſuivre en tout mes conſeils, afin qu je n'euſſe aucun reproche à lui fair ni à eſſuyer à cauſe d'elle. Après c engagemens réciproques, nous no ſéparâmes, je pris la route de Châte leraut, & Marguerite celle du ch teau de Madrid, où elle devoit all deſcendre.

Outre le motif de la ſatisfaction cette princeſſe, qui méritoit bi qu'on y contribuât, le roi avoit u autre raiſon de conſentir qu'elle qu tât ſon ſéjour. d'Uſſon (9); c'eſt déſir de ſe mettre lui-même en p ſeſſion de ce vieux château, que ſituation dans un pays fort ſuſpe pouvoit rendre un jour une retra

(9) Elle y avoit demeuré près de vingt ans. Au ſortir d'Agen, d'où elle s'échappa traveſtie en ſimple Bourgeoiſe, & portée en croupe par Lignerat; elle vint demeurer á Carlat, château appartenant à un gentilhomme, nommé M tas. Le marquis de nillac l'enleva de château, & l'enfe dans celui d'Uſſc où elle ſe plût ta qu'elle en fit ſa meure, quoiqu'il tint qu'à elle d'en tir.

de séditieux, comme avoit été celui de Carlat, afin de le faire sauter, 1605.
comme on avoit fait celui-ci, supposé qu'il ne valût pas la peine d'être conservé. Pour cela le roi m'envoya ordre, après que Marguerite en fut partie de faire descendre sur le lieu un commissaire intelligent & fidele; & de lui faire faire une information exacte de l'état où étoit actuellement le château d'Usson, sans qu'il témoignât que ce fût à cette intention qu'il y étoit allé; mais comme la Varenne revenu depuis peu d'auprès de cette princesse, témoigna à Henri qu'il lui fâcheroit qu'Usson fût démoli, du moins si peu de tems après sa sortie, ce prince me manda & me fit mander par Villeroi, de surseoir le départ du commissaire, jusqu'à ce qu'il eût vû la reine Marguerite. Ce second ordre seroit venu trop tard, si heureusement la personne sur laquelle j'avois jetté les yeux, qui étoit un des meilleurs ingénieurs de tout le corps de l'artillerie, n'eût pas eu une maladie, qui lui fit différer son voyage de quelques jours.

L'arrivée de la reine Marguerite,

& l'acueil favorable qu'on savoi
1605. que Henri lui préparoit, donneren
lieu à quelques-uns de ces discours pei
mesurés qui sont le partage de la sott
populace. Le plus court étant de n
pas s'en appercevoir, le roi ne chan
gea rien à la réception pleine d'hon
neur & de distinction, qu'il avoit ré
solu de lui faire. Ce prince l'envoy
visiter de sa part par M. de Vendôm
& par Roquelaure, si-tôt qu'il s
qu'elle étoit à Paris, en attendar
qu'il pût y venir lui-même : car
étoit encore à Monceaux, & il e
partit à cet effet. La reine fit aussi
même civilité à la princesse, par Ch
teau vieux. Henri alla en person
le 26 Juillet visiter la reine Margu
rite au bois de Boulogne (10) c
elle s'étoit logée, n'ayant fait que pa

(10) De-là elle vint loger à l'hôtel de Sens, proche l'Avé Maria; ensuite elle prit un hôtel au fauxbourg Saint Germain, vis-à-vis du Louvre, où elle demeura jusqu'à sa mort. Cette princesse à été si fort décriée dans les libelles de ce tems-là, qu'on pourroit accu M. de Sully de parti lité, dans les louang qu'il lui donne pa tout dans ses mémo res, si son témoigna ne se trouvoit pas a puyé de celui de r meilleurs historiei Voici comme en pa après eux l'auteur.

er par Paris, il partit à ſept heures
lu ſoir & revint à dix. Tout ſe paſſa 1605.

hiſtoire de la mere & u fils, « l'abaiſſement » de ſa condition étoit » ſi relevé par la bonté » & les vertus royales » qui étoient en » elle, qu'elle n'en » étoit point à mépris. Vraie héritiere » de la maiſon de Valois, » elle ne fit jamais » don à perſonne, » ſans excuſe de » donner ſi peu; elle » étoit le réfuge des » hommes de lettres, » aimoit à les entendre » parler, ſa table » en étoit toujours environnée, » & elle apprit » tant en leur converſation, » qu'elle » parloit mieux que » femme de ſon tems, » & écrivoit plus éloquemment » que la » condition ordinaire » de ſon ſexe ne portoit. » Enfin comme » la charité eſt la reine » des vertus, cette » grande reine couronne » les ſiennes par » celle de l'aumône, » qu'elle départoit ſi » abondamment à » tous les néceſſiteux, » qu'il n'y avoit maiſon » religieuſe dans » Paris qui ne s'en » ſentît, ni pauvre qui » eût recours à elle » ſans en tirer aſſiſtance, » auſſi Dieu récompenſa » avec uſure » par ſa miſéricorde, » celle qu'elle » exerçoit envers les » ſiens, lui donnant la » grace de faire une » fin ſi chrétienne, » &c. » *tome.* 1. *page* 326. Voila bien de quoi compenſer quelques fautes de légereté & de fragilité humaines, à quoi ſe réduiſent les accuſations faites contre cette princeſſe. Si l'on eſt curieux au reſte de lire tout ce qui a été écrit pour & contre ſur ce ſujet, on peut conſulter meſſieurs de Thou, Dupleix, Mezerai, le pere Daniel, l'éloge des dames illuſtres du pere Hilarion de Coſte,

1605. avec une égale ſatisfaction des deu parts. Le roi parla à cette princeſſe d château d'Uſſon, elle conſentit à c qu'il lui propoſa, & tout ce qui ſe fi à ce ſujet, fut toujours après avoir de mandé ſur chaque choſe l'agrémen de Marguerite. Elle vint à ſon tour le 28 du même mois, à Paris, voir l reine, qui l'attendit & la reçut a Louvre. Elle alla enſuite le 4 Août Saint Germain, rendre le même d voir à M. le dauphin, elle y paſſa m me quatre ou cinq jours avec leu majeſtés: Henri n'ayant point de pl grand plaiſir que de voir ſes enfan comme ſes fréquens voyages à Sai

Baſſompiere, le dictionnaire de M. Bayle, *au mot d'Uſſon*, & une infinité d'autres écrits. Elle mourut le 27 Mars 1615, dans ſon hôtel du Fauxbourg ſaint-Germain, qui a été démoli depuis. Sa ſépulture eſt dans l'égliſe des Auguſtins réformés, nommés depuis, les petits-Auguſtins, qu'elle avoit fondés. « Elle » fut grandement re» gretté, » diſent les mémoires de la régε ce de Marie de Médic » princeſſe pleine » bonté, & de bon » intentions au bier » au repos de l'ét » qui ne faiſoit r » qu'à elle-même Ce peu de paroles n donne, je crois, dée juſte qu'on ſe former du caract de cette princeſſe, ſe rapporte aſſez à qu'en a dit le duc Sully.

Germain le font assez connoître. Enfin elle s'en retourna le 11, au bois de Boulogne, sensiblement touchée de toutes les manieres gracieuses de leurs majestés pour elle. 1605.

Par les ordres qu'elle donna à ses officiers restés à Usson, Baranton, qui fut celui que sa majesté envoya en faire la visite, ne trouva aucune opposition, au contraire, ils le firent tout d'abord maître du château; il en dressa son devis, & l'apporta au roi, qui persistant dans son premier dessein de le démanteler, m'ordonna de faire partir au plutôt pour cette exécution, un ingénieur, ou un commissaire d'artillerie. Je fus chargé de sa part, de remercier Marguerite du bon cœur avec lequel elle avoit fait ce sacrifice, & de payer exactement la valeur de tout ce qui se trouva de munissions à Usson, que Marguerite avoit destinés au payement de la garnison qu'elle y entretenoit, si cette princesse n'aimoit mieux abandonner à ses gens de guerre ces provisions de guerre & de bouche, en nature.

Je mets fin aux mémoires de la présente année par un article, pour

lequel je me tiens déjà sûr de l'appro
1605. bation & des remercimens des cœur
nés droits & sensibles. Dans toute
les villes considérables du royaume
particulierement dans celles où il
avoit des arsenaux & des académies
on tenoit aussi pour la jeune noblesse
école de toutes sortes de jeux & d'e
xercices, soit militaires, soit de sim
ple adresse, & on ne les cultivoit e
aucun endroit avec plus de soin qu
Paris, où les cours de l'Arsenal de
tinées à cet usage, étoient rempli
presqu'à toutes les heures du jou
J'ai toujours été là-dessus du sen
ment de Henri, qu'il n'y a point
fondement plus solide, non-seul
ment de la discipline & des autr
vertus militaires, mais encore de cet
noblesse de sentimens & de cette él
vation de cœur, qui donnent à u
nation la prééminence sur toutes l
autres. J'y assistois même, lorsque
pouvois dérober un moment aux a
faires, autant par goût, que parce q
je croyois ma présence propre à do
ner de l'émulation.

Une après-midi de carnaval, te
le plus favorable à ces jeux, j'ét

orti de mon cabinet, pour me faire 1605.
oir à toute cette jeunesse assemblée ;
arrivai fort à propos pour empêcher
a suite de deux querelles, que ce faux
oint d'honneur, dont on a bien vou-
u se rendre esclave en France, al-
oit rendre bien tragique ; elles s'é-
oient élevées pour un rien, comme
a plûpart de celles dont on voit s'en
uivre ces catastrophes si sanglantes ;
nais le roi, je suis fâché de le dire,
enoit si mal la main aux édits que
uelques-uns de ses prédécesseurs
voient déjà donnés, contre l'usage
barbare du duel, qu'on voyoit tous
es jours répandre beaucoup de sang
oour des sujets très-légers.

Je crus devoir remontrer à ces jeu-
nes gens, qui s'assemblerent autour
de moi, l'erreur où ils étoient sur le
ait de la véritable valeur. C'est leur
disois-je, dans les lieux destinés à la
guerre, & dans les actions qui ont
pour objet le service de la patrie, qu'il
est permis au courage de se montrer ;
celui dont on s'arme contre des amis,
ou des compatriotes ; au mépris de
toutes les loix naturelles, divines &
humaines, n'est que brutalité, démen-

ce & vraie foibleſſe. Je m'apperçu
1605. que la morale que je prêchois, étoi
bien étrangere à de jeunes têtes échau
ſées par les bouillons du ſang & d
l'âge. L'un d'eux qui voulut apparem
ment ſe donner auprès de ſes camara
des, un air de ſuffiſance, ou de bra
voure, prit la parole, & me répond
que les princes ayant de tout tem
permis, & même autoriſé les duels
ils avoient paſſé en coutume, qui te
noit lieu de loi.

Je me contentai pour le momer
préſent de faire ſentir au jeune homm
qu'il s'appuyoit ſur des principes c
raiſonnement faux & erronés, & d'en
pêcher toute voix de fait; mais lor
que retiré chez moi, je me fus livı
à toutes mes réflexions ſur la ſingul
rité d'un abus inconnu aux natioı
les plus policées, & en même-ten
les plus courageuſes, elles ſe trouv
rent, lorſque je les eus miſes ſur
papier, compoſer une eſpece de me
moire, que je me crus obligé de fai
voir au roi.

Il eſt vrai que les duels ſont fo
anciens en France, & même en Eur
pe; mais ſeulement dans cette part

de l'Europe, où l'inondation des Barbares, qui sert d'époque à cette odieuse coutume, prouve en même tems leur méprisable source, & si les histoires des tems les plus reculés, comme celles de l'empereur Othon premier, & du divorce de Lothaire, en fournissent des exemples, on y peut répondre par des défenses non moins anciennes, soit ecclésiastiques, comme dans le concile de Valence en 855, soit séculiere. Nous avons en France une très-vieille ordonnance royale, qui les interdit dans toutes les causes civiles, & les réduit aux criminelles, & seulement dans cinq cas, leze-majesté, rapt, incendie, assassinat. & vol de nuit (11). Saint 1605.

(11) Consultez sur ces édits de saint Louis & de Philippe le Bel sur l'origine, la forme & toute cette matiere du duel, les écrivains qui l'ont traitée à fond; comme Paul de Montboucher, sieur de la Rivaudiere, dans son *traité des cérémonies & ordonnances appartenantes à gages de bataille & combat en camp clos, &c. en* 1608, Jean Savaron, sieur de Villars, dans son *traité contre les duels, avec l'édit de Philippe le Bel en* 1610. Brantôme, dans le dixieme tome de ses mémoires, intitulé, *touchant les duels*, d'Audiguier, du Pleix, Ruauld, Basnage, &c. avec plusieurs autres Italiens.

1605. Louis ôta en suite toute restriction & lorsque Philippe le Bel, son pe tit fils, parut les rétablir en 1303 dans les accusations pour crime d'état de viol & d'incendie, à quoi il les ré duisit, il n'y fut porté que par le mo tif louable & blâmable tout ensem ble, d'abolir plus insensiblement cett coutume meurtriere, qui avoit pri de nouvelles forces de son tems, e la renfermant dans des cas rares, ex primés par une loi positive : ce qui n permet pas d'en douter, c'est qu'il de fendit à quelque personne que ce fû de les permettre, en recevant ce qu'o appelloit gages de bataille, & qu' déclara ce droit réservé à lui seul.

Pour mieux faire sentir, par la di férence des duels de ce tems-là d'avec ceux qu'on voit s'exécuter d nos jours, que dans une chose, qu étoit elle-même un abus dès sa pre miere origine, il s'y en est glissé tar d'autres, qu'on ne sait plus de que nom on doit se servir, il suffit d'un simple exposition des circonstances & des formalités qu'on voit qui s'y ob servoient.

En premier lieu, personne, que

ue offense qu'on lui eût faite, ne 1605.
ouvoit en chercher la vengeance de
on droit, & comme on le voit au-
ourd'hui, par un premier mouve-
nent de fantaisie & d'emportement,
ncore moins, par pure bravade, ce
ui est à mon sens, tout ce qu'on peut
naginer de plus contraire aux loix
e la société. Ils avoient leurs Juges,
evant lesquels celui qui se croyoit
ezé dans son honneur, alloit expli-
uer son grief, & demander la per-
nission de justifier par la voie des
rmes, qu'il n'attaquoit point son
nnemi par une calomnie; il semble
u'il y avoit de la honte à paroître
hercher le sang, pour e sang même.
Ce juge, qui assez communément
toit le seigneur du lieu, ne manquoit
as de faire venir aussi-tôt l'accusé, &
n'admettoit cette preuve par les ar-
nes, dont le défi se faisoit en jet-
ant par terre un gand, ou quelqu'au-
re gage, que quand il ne pouvoit
irer d'ailleurs la preuve du crime, ou
le l'innocence.

Les gages étant reçus, le Juge ren-
voyoit la décision de la querelle à
deux mois de-là; pendant le premier

1605. desquels, les deux ennemis étoi[t] livrés chacun à des amis commu[,] avec caution de les représenter. Ce[-] ci s'attachoient par toutes sortes [e] moyens à découvrir le coupable, [à] lui faire sentir l'injustice de soute[t] une fausseté, dont il ne pouvoit att[-] dre que l'infamie, la perte de son ar[,] & celle de sa vie : car ils étoient p[-] suadés de la meilleure foi du mon[,] que le ciel donnoit toujours la vic[-] re à la bonne cause, & par-là, l'act[n] du duel devenoit dans leur espr[,] un évenement où l'homme n'av[t] plus de part. Les deux mois expir[,] on mettoit les deux complaignans [n] prison fermée, mais là ils tomboi[t] entre les mains des ecclésiastiques, [i] n'oublioient rien de ce qu'ils jugeoi[t] capable de les détourner de leur [-] sein. Si malgré tout cela, ils y per[-] toient, on fixoit enfin un jour, où [s] devoient vuider leur querelle.

Ce jour venu, on amenoit dès [e] matin les deux champions, à jeu[,] devant le même juge, qui les ob[-] geoit encore tous deux à assûrer [r] serment, qu'ils disoient la véri[,] après quoi on leur donnoit à mang[,]

ils s'armoient enſuite en ſa préſence, 1605.
la qualité des armes avoit été auſſi
réglée. Quatre parrains, choiſis avec
les mêmes cérémonies, les faiſoient
dépouiller, oindre tout le corps d'hui-
le, couper la barbe & les cheveux en
rond. Ils étoient conduits dans un camp
fermé & gardé par des perſonnes ar-
mées, après qu'on leur avoit rappellé
une derniere fois leurs dits & leurs ac-
cuſations, pour voir s'ils y perſiſtoient
& s'ils n'avoient rien à y changer. On
ne les quittoit pas même encore dans
ce moment, les parrains ſe tenoient à
côté d'eux aux deux bouts du camp,
pour une autre cérémonie, capable
elle ſeule de leur faire tomber les ar-
mes des mains, ſur-tout s'ils avoient
eu enſemble quelques liaiſons d'ami-
tié; c'eſt que les parrains les faiſoient
mettre à genoux en cet endroit, l'un
devant l'autre; ils ſe prenoient par les
mains, en ſe croiſant leurs doigts en-
trelacés, ſe demandoient l'un à l'autre
juſtice, ſe conjuroient de ne point
ſoutenir une fauſſeté, proteſtoient
d'agir avec toute la bonne foi poſ-
ſible, & ſe juroient de ne chercher la
victoire ni par fraude ni par magie.

1605. Les parrains visitoient leurs arm
pieces par pieces, pour voir s'ils
manquoit rien, les ramenoient a
deux bouts du camp, & leur faisoi
faire leur priere à genoux & leur c
fession : enfin après leur avoir dema
dé s'ils n'avoient aucune parole à fa
porter à leur adversaire, ils les la
soient en venir aux mains, ce qu'ils
soient après le signal du Herault, c
crioit de dessus les barrieres par tr
fois, *laissez aller les bons combatta*
Il est vrai qu'alors on se battoit sa
quartier, & que le vaincu, mort ou v
encouroit toute l'infamie du crime
du châtiment ; il étoit traîné sur
claie en chemise, & ensuite pendu,
brulé, pendant que l'autre s'en retou
noit honoré & triomphant, avec
arrêt, qui lui donnoit gain de caus
& toute autre sorte de satisfaction.

Il y a dans toute cette cérémoni
quelque chose de bizarre & de ridic
le ; mais du moins la religion, l'aut
rité & la prudence y sont écouté
quoique tout-à fait mal entendue
au lieu qu'il n'y a rien que de mon
treux dans la démarche de deux p
tits maîtres, qui s'en vont furtiveme

si le pré, tremper dans le sang l'un de l'autre des mains poussées par un instinct tout pareil à celui des bètes carnassieres. Si l'on s'y présentoit avec le même sang froid qu'autrefois, croit-on, qu'il y eût seulement la centieme partie des duels, qu'on voit arriver aujourd'hui? Mais on a jugé à propos de bannir la réflexion, de l'action du monde la plus sérieuse; les uns s'y portent en aveugles, les autres s'applaudissant d'être nés pour la destruction de leur semblable, ressuscitent le vil métier de Gladiateurs, & sont en cet & plus méprisables, & plus redoutables que ceux qui ont autrefois porté ce nom. 1605.

Les formes observées en Allemagne dans les duels, n'ont rien d'essentiellement différent de celles de France, que je viens de marquer, qui étoient aussi reçues en Espagne & en Angleterre; seulement, celui qui se rendoit à son adversaire, pour une simple blessure, étoit réputé infame, il ne pouvoit, ni couper sa barbe, ni posséder charges, ni porter armes, ni monter à cheval, au contraire, celui qui s'étoit fait tuer en se défendant courageusement, étoit

enſeveli avec beaucoup d'honneu
1605. Une autre ſingularité, qui devoit em
pêcher que les duels ne fuſſent com
muns dans l'Allemagne, c'eſt qu'
n'y avoit que trois endroits où l'on pû
ſe battre, Witzbourg en Franconie
Uſpach, & Hall en Suabe.

Je ne pus attendre que ſa majeſ
fût de retour à Paris, pour lui fai
part du mémoire, dont je viens
marquer le contenu, pour l'inſtrui
des accidens qui y avoient donné lie
& pour la prier d'aller au-devant d'
mal, qui ne faiſoit que devenir
plus en plus contagieux par ſon i
dulgence. Je la priois dans la let
que je lui écrivis ſur ce ſujet, de fa
attention au conſeil que j'oſois
donner, de renouveller les édits c
tre les duels; d'en aggraver conſi
rablement la punition, & d'y tenir
vérement la main; de défendre qu'
pourſuivit autrement que juridiq
ment, toute parole d'injure & d'
fenſe, mais auſſi de faire en ſo
que la juſtice qu'on en obtiendro
fût aſſez prompte & aſſez bon
pour appaiſer le complaignant, &
faire repentir l'aggreſſeur, enfin
faire afficher ce nouveau réglem

commencement de chaque année, 1605.
ns les cours du Louvre, du Palais,
l'Arſenal, & des lieux les plus fré-
entés (12). Il eſt ſûr, ainſi que je
repréſentois à ſa majeſté, qu'une
putation décidée ſur le chapitre de
valeur perſonnelle, telle qu'étoit
lle de ce prince, étoit capable de
nner aux ordres qu'il auroit établis
ntre les duels, le double de l'auto-
é, attachée à la volonté des rois,
ais celle du maître des rois, ſupé-
ure à la leur, n'avoit pas réſervé
t abus à extirper au regne de Henri
grand.

On peut dire, ſans prétendre par-
juſtifier ce prince, que ſon indul-
nce pour les duels, lui venoit de la
ſpoſition habituelle à voir ſans émo-
on répandre le ſang, qu'il avoit
ontractée dans ſes longues guerres,
qu'au reſte il n'étoit guere moins

(12) Qu'on liſe at-
ntivement tout ce
e le cardinal de Ri-
elieu a dit ſur cette
atiere, dans ſon teſ-
ment politique, *ſect.*
chap. 3. *part.* 1. qui
pour titre, *des moyens* *d'arrêter les duels*, on
conviendra que ce
grand miniſtre paroît
avoir puiſé toutes ſes
réflexions dans cet en-
droit de nos mémoires
& dans tous les autres
où il eſt parlé du duel.

indifférent ſur le ſien propre. Il f
1605. toujours un peu frappé de la fat
lité du dernier moment, qu'il ſe d
guiſoit à lui même chrétiennemen
ſous le nom de réſignation entre l
mains de Dieu. Il me fut adreſſé
Rome, en ce tems là un avis d'
ne conſpiration contre l'état,
d'un attentat contre la perſonne
ſa majeſté, que je ne crus pas d
voir lui cacher, quoiqu'il ne me par
à moi-même digne que d'être mépi
ſé comme il le fut de ce prince.
me dit à cette occaſion, qu'il s'éto
enfin convaincu que le bonheur
ſa vie demandoit qu'il ne fît aucu
attention à tous avis ſemblables à c
lui ci (13), pour ne pas rendre
vie pire que la mort même; que les
reurs d'horoſcopes l'avoient aſſez m
nacé, les uns de mourir par l'épé
& les autres par un caroſſe, qu'a
cun ne lui avoit jamais parlé de po
ſon, qui étoit à ſon avis la manie

(13) « Laiſſez-le », dit ce prince à ceux qui l'exhortoient à faire punir un homme, qui avoit conſpiré contre lui, » c'eſt un méchant homme. D
» le punira, ſans c
» je m'en mêle
Mathieu, tome 2. l
2. pag. 359.

plus facile de se défaire de lui, parce 1605.
ı'il mangeoit beaucoup de fruits, &
ns essai de tous ceux qu'on lui pré-
ntoit, que sur le tout, il s'en remet-
›it au maître de sa mort & de sa vie.
Il n'est pas impossible qu'en parlant
: la sorte, Henri ne comptât un peu,
ns s'en appercevoir, sur le bonheur
ıi l'avoit accompagné, soit dans
s dangers qui ne menaçoient que sa
ule personne (14), soit dans ceux

(14) Henri IV, en
happa un le lundi 19
écembre. Voici com-
ent M. de Pérefixe
pporte la chose. « Le
même jour que Mai-
rargues fut exécuté,
un malheureux fou
attenta sur la person-
ne sacrée du roi, se
jettant sur lui, une
dague à la main,
comme il passoit à
cheval sur le pont-
neuf, en revenant de
la chasse. Les valets
de pied de sa majesté
y ayant accouru, lui
firent lâcher prise, &
l'eussent assommé sur
le champ, sans la dé-
fense du roi, qui le fit
» mener en prison au
» fort l'Evêque. Il s'ap-
» pelloit Jean de Lisle,
» natif de Vineux, près
» de Senlis. Il fut aussi
» tôt interrogé par le
» président Jeannin,
» qui n'en put jamais
» tirer aucune réponse
» raisonnable; car il
» étoit tout-à fait hors
» de sens. Il croyoit
» être roi de tout le
» monde, & disoit que
» Henri IV ayant usur-
» pé la France sur lui,
» il le vouloit châtier
» de sa témérité. Sur
» cela, le roi jugeant
» qu'il étoit puni par
» sa folie, commanda
» qu'on lui fît seule-

1605. qui regardoient son état & sa fortun
De huit personnes dont il avoit eu
plus à craindre à ce dernier égard,
remarquoit qu'une étoile favorable l'
voit déjà défait des six plus considér
bles, l'un étoit mort dans les suppl
ces, & deux autres de maladie, le qu
trieme étoit actuellement en priso
le cinquieme avoit pris le parti d'
bannissement volontaire, & le sixi
me étoit réduit à flatter celui qu'a
trefois il avoit voulu perdre. Pour l'a
tre sorte de bonheur, on en a vu c
exemples dans toute son histoire; m
hélas! ce bonheur ne fut point co
plet; un moment trop malheure
pour la France, aussi bien que po
ce prince, a bien justement effacé to
te cette idée de prospérité.

» ment garder la pri- *Histoire de Henri*
» son, ou il mourut *Grand*, 3 *part.*
» peu de tems apres ».

Fin du vingt-deuxieme Livre.

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE VINGT-TROISIEME.

LE roi & la reine ſe trouvant à Paris le premier jour de cette année, j'allai au Louvre dès le matin, pour leur ren- 1606.
e les devoirs, & offrir les préſens
coutumés. Je ne trouvai point le
i dans ſa chambre. L'Oſerai & Ar-
ugnac me dirent qu'il étoit couché
ec la reine, dans la chambre de
tte princeſſe, & qu'apparemment
dormoient encore tous deux, par-
que l'incommodité de la reine les
oit tenu éveillés preſque toute la
it. Je paſſai à l'appartement de

1606. la reine, pour savoir de la R
nouillere & de Catherine Selvage, l
tat de la santé de leurs majestés, &
grattai le plus doucement que je p
pour ne pas les éveiller. Plusieurs vo
qui s'éleverent en même-tems, en d
mandant *Qui est là?* & que je reco
nus pour celles de Roquelaure, Fro
tenac & Beringhen, me firent v
qu'il y avoit déjà du monde; & ap
que je me fus nommé, j'entendis qu
disoit au roi: « Sire, c'est M. le gra
» maître. Venez, venez, Rosny,
» nez, me cria ce prince; vous al
» dire que je suis bien paresseux; m
» vous ne le croirez plus, lorsque v
» saurez ce qui nous retient si tard
» lit. Ma femme, qui croit être sur
» huitieme mois, ayant eu quelq
» tranchées en se couchant, j'app
» hendois qu'elle ne fit une mauv
» couche, mais enfin sur le min
» tout cela s'est passé en vents, te
» ment que nous étant tous deux
» dormis, nous ne nous sommes é
» veillés que sur les six heures; r
» de sa part, avec des gémissem
» des soupirs & des larmes auxq
» les elle donne des causes imagi

» res, que je vous dirai, lorſqu'il n'y
» ura plus ici tant de gens ; car vous 1606.
» ne manquerez pas d'en dire votre
» atelée ; & à mon avis, vos conſeils
» ne nous y ſeront pas inutiles, non
» plus qu'ils ne l'ont été dans de ſem-
» blables occaſions. Mais en attendant
» que tant de gens ſoient ſortis,
» voyons un peu tout ce que vous nous
» apportez pour nos étrennes, car je
» vois que vous avez-là trois de vos
» ecretaires avec des ſacs de velours.
» Cela eſt vrai, ſire, lui répondis-je ;
» e me ſuis ſouvenu que la derniere
» fois que je vous ai vus enſemble,
» vous & la reine, vous étiez tous deux
» de fort bonne humeur, & croyant que
» je vous y trouverois encore, dans
» l'eſpérance d'avoir un ſecond fils, je
» vous ſuis venu apporter pluſieurs
» étrennes qui vous feront plaiſir, par
» celui qu'elles donneront aux per-
» ſonnes auxquelles je les ferai diſtri-
» buer en votre nom, & je ſouhaite
» que ce ſoit en votre préſence, & en
» celle de la reine. Quoiqu'elle ne
» vous ait rien dit, reprit ce prince,
» comme elle avoit de coutume, fai-

» ſant la dormeuſe, je ſais bien qu'ell
1606. » ne dort pas pourtant ; mais elle e
» en colere contre moi & contre vou
» Nous parlerons de cela, lorſqu'il n'
» aura plus ici que vous, la Renoui
» lere, Beringhen & Catherine ; c
» ils en ſavent quelque choſe : ma
» voyons vos étrennes. Ce n'eſt p
» ici, dis-je à ſa majeſté, un équipa
» de grand maître d'artillerie, ni d
» libéralités dignes du tréſorier d'
» riche & puiſſant roi ; mais quelqu
» petits que ſoient ces préſens, ils
» laiſſeront pas de donner plus de jc
» à ceux qui les recevront, & de vo
» mériter plus de remerciemens,
» gloire & de louanges, que tous
» dons exceſſifs que vous faites à
» perſonnes, que je ſais qui ne vous
» remercient que par des plaintes pl
» nes d'ingratitudes. Je vous entenc
» demi mot, répliqua Henri, com
» vous montrez quelquefois en fa
» autant de moi : mais ſachons ce
» c'eſt que vos préſens, ſans plus p
» ler de ce que vous entendez.

Je fis approcher les trois de
ſecretaires qui en étoient chargés

dis au roi : « Sire, voilà Arnaud l'aîné, qui a dans mon ſac où je porte les papiers du conſeil, trois bourſes de jettons d'or ». Je les lui monai, & lui en expliquai la deviſe, qui ‹primoit l'amour des peuples pour ſa ajeſté. « L'une de ſes bourſes continuai-je, eſt pour vous, ſire, l'autre pour la reine, & la troiſieme pour M. le Dauphin, c'eſt-à dire, pour *Mamanga* (1) ſi la reine ne la retenoit point, comme elle a toujours fait. Il y a dans le même ſac, huit bourſes de jettons d'argent, à la même empreinte; deux pour vous, deux pour la reine, & quatre pour la Renouillere, Catherine Selvage, & telle autre qu'il vous plaira, qui couche dans la chambre de la reine. Le jeune Arnaud porte un autre ſac, dans lequel il y a vingt-cinq bourſes de jettons d'argent, pour être diſtribuées à monſieur le Dauphin, à madame de Montglat, madame de Drou & mademoiſelle de Piolant, aux nourrices & autres femmes de 1606.

(1) Madame de Montglat, que le petit rince appelloit ainſi.

Dans le Vol. 9138. des Mſſ. R. tout remplis d'originaux de lettres

» chambre de vos enfans, & aux fi
1606. » les de la reine ; & dans le troisiem
» sac que porte le Gendre, il y a tren
» sacs, de cent écus chacun en dem
» francs tous neuf, faits au moulin
» & si larges, qu'ils paroissent d
» francs entiers, c'est pour donner l
» étrennes à toutes les filles & femm
» de chambre de la reine & des enfa
» de France, selon que vous me l'av
» ordonné. J'ai laissé dans mon ca
» rosse, à la garde d'un de mes gen
» deux grands sacs de douzains, au
» tout neufs, chacun de cent écus, q
» font douze mille sous, pour êt
» partagés aux pauvres invalides c
» se trouveront sur les quais de la
» viere proche du Louvre. Ils en sc
» déjà, à ce qu'on m'a dit, presq
» tous remplis. J'y ai envoyé dou
» hommes de la ville, des plus cha
» tables, pour les faire ranger, &
» leur distribuer en conscience. To
» ces pauvres gens, & les filles & fe
» mes de chambre de la reine, tém

de Henri IV, de la reine & de madame Elisabeth de France, à madame de Montglat. Il y en a une du jeune Daup à sa sœur, ou il marque qu'il baise mains à *Mamanga*.

gnent plus de joie de ces petites étren-
nes de village, en petites pieces 1606.
toutes neuves, que vous ne sauriez
croire. Ils disent tous que ce n'est
pas tant pour la valeur du don, que
parce que c'est une marque que vous
vous souvenez d'eux & que vous les
aimez, & principalement les filles
de la reine : elles disent que ce qu'on
leur donne pour s'habiller, on leur
spécifie à quoi il faut qu'elles l'em-
ploient, mais que ces cent écus ci,
c'est pour en acheter des nippes, qui
sont le plus de leur goût. Mais, Rosny,
me dit sa majesté, leur donne-
rez-vous leurs étrennes, sans qu'el-
les vous viennent baiser ? Vraiment,
sire, lui répondis-je, depuis que
vous le leur commandâtes un jour,
je n'ai eu que faire de les en prier,
elles me viennent bien baiser d'elles
mémes, sans que madame de Drou,
qui est si dévote, fasse autre chose
qu'en rire. Or ça, Rosny, continua
Henri du même ton, me direz-vous
vérité ? laquelle baisez vous de meil-
leur cœur, & trouvez-vous la plus
belle ? Ma foi, sire, repartis-je, je

1606. » ne saurois vous le dire, car j'ai bi
» d'autres choses à faire qu'à pen er
» l'amour, & à juger laquelle est
» plus belle, & je crois qu'elles pe
» sent aussi peu à mon beau nez, q
» moi au leur : je les baise, comme
» fait des reliques, en présentant m
» offrande ». Le roi ne put s'emp
cher d'éclater de rire, & dit, en s
dressant à tous ceux qui étoient da
la chambre : « Hé bien ! ne voilà-
» pas un prodigue financier, qui f
» de si riches présens du bien de f
» maître, pour un baiser » ? Ap
s'être encore réjoui un moment
cette idée : « Allez tous déjeuner,
» Henri aux courtisans, & nous la
» sez un peu causer sur d'autres af
» res de plus grande importance.

N'étant plus demeuré dans la cha
bre que la Renouillere & Catherin
le roi poussa tout doucement la rei
& lui dit : « Eveillez-vous, dorm
» se, venez me baiser, & ne g
» gnez plus ; car pour mon rega
» tous les petits dépits sont déjà p
» sés, de peur que cela ne nuis
» votre grossesse. Vous croyez, pc

suivit-il, que Rosny me flatte dans les petites brouilleries que nous avons ensemble ; vous penseriez tout autrement, si vous saviez toutes les libertés qu'il prend de me dire toutes mes vérités. Quoique je m'en mette quelquefois en colere, je ne lui en veux point de mal pour cela ; tout au contraire, je croirois qu'il ne m'aimeroit plus, s'il cessoit de me remontrer ce qu'il croit intéresser l'honneur & la gloire de ma personne, le bien de mon royaume, & le soulagement de mes peuples; car, voyez-vous, ma mie, ajouta ce prince, il n'y a point d'esprits si justes, ni si droits, qui ne tombassent tout-à-fait, s'ils n'étoient soutenus, lorsqu'ils commencent à broncher, par les bons conseils de serviteurs fideles & d'amis prudens. Et afin que vous connoissiez que tout ce que je vous dis est vrai, sachez que depuis quinze jours, il ne fait que me dire qu'il croit que vous êtes dans votre huitieme mois, & que pour cette raison, je dois me retenir de rien dire, ni faire, qui puisse vous fâcher, 1606.

1606. » de peur que cela ne fît tort à votr
» fils ; car il veut toujours que c'e
» soit un (2),

Ce bon prince prit ensuite avec ell
un air encore plus caressant, & la pri
de lui dire devant moi ce qui l'avo
fait réveiller en soupirant & en ple
rant. La reine s'étant enfin tourn
vers lui, dit que son affliction avo
été causée par un songe, qui lui avo
paru confirmer un rapport qu'on l
avoit fait il y avoit trois jours; ma
qu'elle s'étoit soulagée en pleurar
Elle pria le roi à son tour, de lui épa
gner ces chagrins, du moins lorsqu'e
le seroit grosse, en s'abstenant de t
nir des discours, » qui font croire, di
» elle, à moi & à d'autres que vo
» vous plaisez plus à la compagnie
» certaines personnes, qu'en la mie

(2) Les astrologues l'avoient prédit, dit le Journal de l'Etoile, & que la reine couroit risque de la vie. Elle accoucha heureusement, le 10 Février, d'une fille. Henri IV, en la consolant (car elle souhaitoit passionnément que ce fût un garç lui dit avec sa gay ordinaire, que si ce fille demeuroit s établissement, il en d meureroit bien d'a tres, & que si sa m n'avoit point fait de le, elle n'auroit jam été reine de France

ne; & encore, quelles personnes, pourſuivit-elle ? que je ſais de ſcience certaine ne vous être nullement fidelles, & bien plus, qui vous haïſſent dans leur cœur : je ſais bien pourquoi; mais ſur cela je m'en rapporte au ſentiment de M. de Roſny, & je l'en croirai. 1606.

Je détournai cette explication, en épondant d'une maniere générale, ue je ſentois une véritable joie de oir leurs majeſtés s'expliquer ainſi ſur urs petits débats, avec tant de corialité; que je trouvois qu'il ne leur ſeoit pas difficile de ſe les épargner à l'aenir, ſi elles vouloient ſérieuſement en rapporter aux moyens qu'emloyeroient pour cet effet, ceux qui attachoient à ſervir plutôt leur vériable intérêt, que leur dépit. Cette ouerture fut ſaiſie auſſi-tôt, & d'une ommune voix, par tous les deux; l'on m'obligea de propoſer ces oyens, la reine diſant qu'elle étoit éſolue de s'en ſervir, & le roi, qu'ils eroient toujours fort de ſon goût. Je éclarai donc franchement à leurs maeſtés, après les avoir fait convenir que out autre remede n'aboutiroit qu'à

1606. parler & agir auſſi inutilement qu'o avoit fait juſqu'à préſent, qu'il ne le reſtoit qu'une ſeule choſe à faire, po être une bonne fois défaits de tout les cauſes de ces brouilleries; c'eſt q puiſqu'elles ſe défioient, & avec ra ſon, de leur fermeté à prendre & ſoutenir un parti, il falloit avoir r cours à une perſonne qu'elles en jug roient plus capable, tranſporter to leurs droits à cette perſonne, ſe c cher à elles mêmes tout l'intérêt qu' les avoient dans cette affaire, enfin g gner ſur ſoi d'agir pendant & après décision, comme ſi elles avoient vé tablement ceſſé d'y prendre aucu part. Je leur conſeillai de choiſir homme aſſez ferme pour ne ſe laiſ ébranler par aucune conſidération, capable d'un attachement à leurs p ſonnes aſſez pur & aſſez déſintéreſ, pour oſer s'en ſervir, en violentar s'il le falloit, leur inclination.

Je me montrai fort éloigné de b guer cet emploi, qui en effet n'étoit fort agréable ; mais je déclarai à le majeſtés que ſi c'étoit ſur moi qu'el jettoient les yeux, il falloit qu'el commençaſſent par les fermer abſo

nent ſur tous les moyens qu'elles me verroient employer, & que pour m'aſſurer que mon ouvrage ne feroit point détruit par quelque retour de foibleſſe, elles s'obligeaſſent de la maniere la plus forte, accompagnée même d'un ordre abſolu, de n'apporter aucun empêchement à tout ce que je ferois, & de n'en conſerver aucun reſſentiment, ſuppoſé que l'une des parties, ou peut-être toutes les deux, euſſent quelque violence à ſe faire ſur le remede dont je me ſervirois. Je crois qu'on devine ſans peine quel auroit été ce remede (3), & je puis dire qu'en ce cas, nulle conſidération humaine n'auroit été capable de m'arrêter; mais je me doutois bien qu'on ne me laiſſeroit pas venir juſque là. Le roi répondit pourtant qu'il étoit prêt à ſigner cet engagement, & à me revêtir de toute l'autorité néceſſaire; mais pour la reine, ſe voyant preſſée, elle n'oſa franchir le pas; elle dit qu'elle vouloit y penſer plus mûrement, ou que je lui diſe ce 1606.

(3) M. de Sully l'a fait connoître précédemment, dans le conſeil qu'il donna au roi, de faire paſſer les monts à quatre ou cinq perſones, & la mer à autant, pour me ſervir de ſes termes.

1606. que je prétendois faire. Elle ne l'igno roit pas, non plus que le roi, mais ell fut effrayée des suites du compromi: Nous ne fîmes plus après cela que di courir en l'air sur cette matiere; j'ap pelle ainsi agiter sérieusement ces fr voles projets de cour, déjà si souver épuisés. Je ne m'y prêtai que par pu complaisance pour leurs majestés, q exigerent ces nouvelles démarches c ma part. Je me retirai, lorsque la re ne demanda sa chemise, & que le r appella pour se faire habiller.

Le roi & la reine me rendirent m étrennes, par des présens considér bles pour mon épouse & pour mc Nous en reçumes aussi de la reine Ma guerite. Le premier jour de l'anné celui des rois, & tout le tems que majesté séjourna à Paris, se passa festins, mascarades & divertisseme de toute espece. Le 10 Janvier, prince vint à l'Arsenal, par un fo beau tems, voir une course de bag faite avec de grands préparatifs.

De Thou, Merc. fr. an. 1606.

La fête finie, le roi me mena da la grande allée des jardins, où s'éta arrêté sur le mur du balcon, je vis av beaucoup de plaisir, qu'il commen

m'entretenir très-sérieusement de deſſeins politiques, à l'occaſion 1606.
mes jettons, dont il me dit que la viſe avoit été fort goûtée. Je m'ap-rcevois déja depuis quelque tems que :nri ſe laiſſoit frapper de plus en plus la néceſſité & de l'importance de :te exécution politique, & que cha-e jour lui levoit un nouvel obſtacle. ne diſoit ſouvent que Phillippe III, voit guere profité des ſages con-ls de Philippe II ſon pere, de re-rder comme des chimeres, ces faſ-:uſes idées de monarchie univerſel-, dont ſes prédéceſſeurs s'étoient têtés ; que tous les procédés de ce ince montroient bien qu'il n'y avoit s encore renoncé, & qu'aucun des inces de la chrétienté ne ſeroit empt d'inſulte de ſa part, juſqu'à qu'on eût fait ſentir à cette orgueil-uſe monarchie toute ſon impuiſſan-, en frappant ce grand coup, dont m'avoua que la penſée que je lui en ois fait naître, & que j'avois com-uniquée au roi d'Angleterre, n'a-ɔit pas toujours fait ſur ſon eſprit tou-l'impreſſion qu'elle méritoit. Je

crois que ce qui contribua le plu
1606. produire cet effet, furent les pro
dures faites l'année précédente pa
chambre des grands jours, qui en
couvrant toutes les fourdes pratiq
de l'Espagne, avoient considérab
ment augmenté l'aversion nature
de Henri pour cette couronne.

Mais je puis dire aussi que la réso
tion où je voyois ce prince, étoit
grande partie le fruit de tous les
tretiens que nous avions eus ense
ble sur ce sujet. Eh ! quel est le pri
tant soit peu sensible à sa gloire,
en songeant à tout ce qu'une avaric
une ambition insatiables ont fait en
prendre dans ces derniers tems à
maison d'Autriche, ne se sente pas
nétré d'indignation ! Ce Raoul
Habsbourg, dont les plus nobles
vaux, lorsqu'on lui vint annoncer
élection à l'Empire, avoient été de c
duire aux environs de Basle quelq
soldats, du tems des factions des E
les & des Papeguais, n'a point de
pos, qu'il n'ait partagé l'Alsace e
lui & la ville de Strasbourg, & en
te augmenté son petit domaine

chés d'Autriche, Stirie, Carinthie, des autres biens héréditaires que 1606. ssede aujourd'hui sa maison en Alnagne. Depuis le commencement quatorzieme siecle, où ceci se passt, jusqu'à nos jours, combien d'és, quelle immense étendue de pays a-t-elle pas dévoré? Tous les royaues d'Espagne, ceux de Naples & Sicile en Italie, avec les isles de rdaigne, Maïorque & Minorque, Bohême & la Hongrie en Allemae, la Bourgogne, la Flandre & us les Pays-Bas, joignez-y les possions qu'elle s'est faite dans les isles ientales & dans le nouveau monde, esqu'égales en étendue à tout ce que ous connoissons des trois autres pars de la terre, doutera-t-on encore que harles-Quint, qui est celui qui l'a elee à un si haut degré de puissance, flé de tant de succès, n'ait songé ès-sérieusement à engloutir le reste l'Europe, l'Asie & l'Afrique?

Ce vain projet de monarchie uniersselle demande-t-il d'autre preuve, ue la destruction des Protestans d'Almagne, la conquête de Tunis &

1606. d'Alger, l'invasion de la France, bien déclarée par l'irruption en P vence, & par le fameux siege de Me toutes entreprises formées en mên tems par cet orgueilleux monarqu Et si nous avons vu échouer ce proj à quoi faut-il l'attribuer, sinon aux férentes circonstances & aux obstac qu'apporte à son propre bonheur, trop de précipitation, un cœur tout enivré de ses triomphes, ne v plus rien d'impossible? Charles Qu entreprend trop de choses & trop dessus de ses forces; il s'y porte s précaution, & presque sans prépa tion; il brave la terre, la mer, les mens & les saisons; Soliman, qui tient tête dans l'Europe, l'Asie & l' frique, François I, Henri VIII, Pape, les rois de Navarre, de Tuni d'Alger, & pour mieux dire, tous princes de la chrétienté, qu'il a for de s'armer contre lui, sont autant d' nemis qu'il dédaigne & qu'il n'app çoit presque pas. Il ne sait pas mé ger les seules ressources qui lui tent, ses propres sujets se révolt en Espagne, en Flandre & en Sic

›rſqu'enfin il a reconnu ſon erreur, 1606.
n'y connoît d'autre remede, que
n ſortir par un coup de déſeſpoir,
i lui fait tout abandonner pour ſe
ıfiner dans un cloître. Je ne traçois
ıais ce tableau à Henri, ſans y ajou-
que Philippe II, auſſi ambitieux,
plus politique que ſon pere, avoit
›ris tous ſes mêmes deſſeins, & qu'il
oit pu y réuſſir, ſi ſes vues particu-
res ſur la France, l'Angleterre &
lande, n'avoient été traverſées par
plus heureux effet du haſard, qui
›it fait rencontrer enſemble deux
ſi fortes têtes, que celles de ſa ma-
é & de la reine Eliſabeth (4).
J'avois toujours appréhendé l'effet
ſuggeſtions des courtiſans, &
diſcours de la reine. Cette prin-
ſe entretenoit continuellement le
ſon époux, des avantages d'une
uble alliance avec l'Eſpagne, &

4) Ce ne peut être dans la vue d'en-ıir la France, en t ou en partie, que ilippe II eut deſſein ſe mettre en poſſeſ-ı des états du duc Savoye, en donnant à ce duc en échange, quelqu'un de ſes états. C'eſt l'hiſtorien Mathieu qui nous apprend cette particularité. *Tome 2, liv. 2. p.* 240.

vouloit toujours qu'il regardât ce
1606. union de la France avec Rome &
deux branches autrichiennes, com
un moyen d'éteindre toutes so
de factions en Europe, aussi conf
me à la saine politique, qu'à la R
gion. Il m'avoua, que ces discou
dont toute la cour retentissoit dep
quelque tems, ne le touchoient pl
& que si on le voyoit quelquefois
écouter & y répondre en homme
par des objections sensées, pa
chercher à se convaincre, ce n'é
que pour ne pas laisser pénétrer
secret à toutes ces personnes, & p
les entretenir au contraire dans l
pérance de le gagner, jusqu'à ce
le moment de lever le masque fût
rivé. Nous convinmes que les ch
n'en étoient pas encore à ce po
& nous conclumes cet entreti
comme quelques autres sur cette
tiere, par avouer que jusqu'à ce
ment il n'y avoit rien de mieux à fa
que de continuer à s'assurer pour c
association, des princes d'Allema
& d'Italie, principalement de l'é
teur de Baviere & du duc de Savc
le premier, par l'objet de la cou

impériale, & celui-ci, par l'espé- 1606.
ice de la Lombardie & de la di-
ité royale accordée en faveur du
riage de son fils aîné avec madame
France.

Il ne se présentoit point de moyen
ır lever l'obstacle que le roi devoit
tendre à trouver dans le duc de
uillon, que celui de le mettre à la
on, en s'emparant de la ville de
lan. Henri trouva cet expédient de
même, & il s'y arrêta d'autant plus
ontiers, que cette expédition pa-
pouvoir être entreprise sans tirer à
séquence pour tout le reste; c'est
que notre entretien eut de plus ef-
if. Le roi m'ordonna de mettre in-
àmment sur pied un équipage d'ar-
erie, proportionné à la réputation
cette place, plutôt qu'à sa valeur
le, que ce prince ne connoissoit pas
i parfaitement que moi. Il me dé-
a que son dessein étoit d'y marcher
personne, à moins qu'il ne fût arrê-
ar la goutte, ou par quelqu'autre
ommodité; qu'en ce cas, c'est moi
l chargeroit de conduire cette en-
ise: & afin que je pusse joindre
emble l'autorité & la dignité con-

1606. venables à une fonction aussi éminente, sa majesté m'offrit en ce moment, & je puis le dire, me commanda d'accepter le rang de duc & pair, en me disant de lui nommer celle de mes terres à laquelle je souhaiterois attacher ce titre, afin qu'elle en fît aussi-tôt dresser les patentes par Villeroy.

J'avois déjà refusé cette dignité, lorsque le roi m'envoya ambassadeur en Angleterre. Les libéralités de ce maître bienfaisant ayant levé depuis ce tems-là l'obstacle qui m'avoit empêché de profiter de sa bonne volonté, & voyant d'ailleurs que ce prince le souhaitoit presqu'autant pour son intérêt, que pour mon avantage propre, j'acceptai avec reconnoissance le nouveau bienfait que j'en recevois. Je lui nommai Sully. Les lettres en furent signées le 12 février, scellées peu de jours après, & enregistrées le dernier du même mois (5). Il n'y eut aucun des sei-

(5) De Thou, *liv.* 36, & presque tous les historiens, font mention de la distinction avec laquelle cette dignité fut conférée au marquis de Rosny. Henri IV l'avoit déjà fait auparavant conseiller d'honneur au parlement.

gneurs

1606.

ıeurs de la cour, ni presque des ·ands du royaume, qui ne me fît ıonneur de m'accompagner, lorsque me présentai au parlement pour la ·rémonie de ma réception. Elle fut ıcore plus honorée par la présence de us les princes du sang, excepté M. comte de Soissons. La grande-chame, la salle, toutes les galeries & cours mêmes, étoient si pleines, ı'à peine on pouvoit s'y retourner. ımenai au sortir, soixante des plus stingués, à l'arsenal, où les atten›it un repas en gras & en maigre, ›ur lequel je n'avois rien épargné. ne surprise heureuse pour moi, fut y trouver sa majesté elle-même, qui étoit rendue pendant la cérémoıe, sans avoir voulu m'en prévenir. Monsieur le grand-maître, me cria le oi, du plus loin qu'il me vit arriver, e suis venu au festin sans prier, serai-je mal dîné? Cela pourroit bien être, sire, lui répondis-je, car je ne m'attendois pas à tant d'honneur. Je vous assûre que non, reprit ce prin-ca, en interrompant mes remercimens; j'ai visité vos cuisines, en vous attendant, où j'ai vû le plus

1606. » beau poisson, qu'il soit possible d
» voir, & force ragoût à ma mode
» & même parce que vous tardiez tro
» à mon gré, j'ai mangé de vos pet
» tes huîtres de chasse, tout-à-fait fra
» ches, & bû de votre vin d'Arbois
» le meilleur que j'aye jamais bu ». I
gayeté du roi assaisonnant le plais
de la table, le reste du jour se passa
la satisfaction de tous les convives.

Le lendemain dès le matin, sa m
jesté m'envoya chercher, & elle r
demanda en présence de tous les cou
tisans assemblés, si je songeois à fai
le mémoire de l'équipage d'artille
pour attaquer Sédan, dont elle m
voit parlé. Il étoit déja dressé, &
l'avois mis dans ma poche, en sorta
de mon cabinet: je le présentai
roi qui se le fit lire tout haut. La co
fut instruite par cette lecture du no
veau dessein du roi, qui dit ensu
plaisamment, que le duc de Bouillo
quoique naturalisé allemand, n'aur
peut-être pas oublié comment on pa
loit en France, & qu'en tout cas,
pourroit le lui rapprendre en peu
tems, par ce moyen. Sa majesté atte
dant que je lui dise mon avis sur c

e guerre; je pris la parole, & dis, ue je ne croyois pas le duc de Bouil- 1606.
on assez peu avisé, pour ne pas sen-ir la disproportion des forces de sa majesté avec les siennes, & pour s'ex-oser à en faire l'expérience; que je avois prévenu dès long-tems, que sa lace ne valoit rien contre le canon, que la connoissant mieux que per-onne, si on lui voyoit faire quelque mblant de vouloir résister, ce ne se-it que dans l'espérance d'employer ilement pendant ce tems-là, les ru-s de la négociation; que j'osois pour-nt conseiller à sa majesté, si elle me rmettoit de me servir de ce terme, mander une derniere fois au duc Bouillon, que dans la conjonctu-préfente, il pouvoit encore venir toute assurance se jetter à ses pieds, r que cette soumission, & plus exactitude à tenir sa parole, lui se-ient obtenir son pardon, & le même itement que par le passé; mais que l refusoit cette derniere grace, il ne voit plus s'attendre à être reçu à au-ne composition. Je continuai à ren-e compte de mes préparatifs au roi; approuva l'idée qui m'étoit venue;

1606. de ne faire fortir de Paris que le gro de l'artillerie, & de prendre les mu nitions & faire les autres provifion néceffaires, dans les lieux les plus pr ches de Sédan, pour épargner les fra de tranfport & de chariage,

Cette affaire n'alla pas à beaucou près auffi vîte que je m'y étois atte du, par toutes les oppofitions qui furent apportées à la cour, où il fe bloit que le plus petit préparatif guerre caufât prefque la même alla me, qu'il auroit pu caufer chez l'enn mi, Il n'y étoit bruit que des difficul qu'on rencontreroit devant une plac dont tout le monde exageroit à He ri la fituation & les fortifications, des inconvéniens, dont un fiege au long qu'on vouloit que le fût cel là, feroit immanquablement fuivi. O auroit dit, à entendre ainfi difco rir, que le ciel & la terre duffent mouvoir en faveur de Bouillon & fa ville. On fit tomber fur ce fu entre les mains de fa majefté, un m moire en forme de lettre, plein n feulement d'abfurdités, mais enc d'impertinences. Le roi croyoit y connoître le ftyle du duc lui-mêm

êlé avec celui de du Plessis & de
ılenus. Il n'est pas surprenant de voir 1606.
nsi parler, ou les amis particuliers
ı duc de Bouillon, ou les Protes-
ns, qui pouvoient trouver interessé
ns cette affaire le corps entier des
ligionnaires: tels que Montluet, la
oue & les deux saint-Germain: mais
il l'est beaucoup, que des personnes,
i n'avoient aucune liaison avec le
c de Bouillon, & d'autres, qui
oient même gens du métier, com-
e l'ingénieur Erard, ne parlassent
nais de ce projet, que pour y faire
ir une impossibilité absolue: j'au-
rs de la peine à décider que toutes
ces personnes fussent bien intention-
nées pour le bien de la chose.

Le roi tomba lui-même dans une
résolution, que je ne pouvois com-
pendre. Je lui représentai alors plu-
sieurs fois inutilement, qu'il donnoit
par là gain de cause à des gens, qui
n'ayant ni armes, ni cœur, ni mains
ne comptoient que sur cette unique
ressource, & il est vrai que le duc de
Bouillon ne laissa pousser la chose
aussi loin qu'elle le fut, que parce
qu'il se persuada, sur le rapport de

1606. ceux qui le servoient à la cour, & l'informoient des dispositions de s majesté, qu'elle ne passeroit poin jusqu'à l'exécution. Un autre expé dient qu'on mit en usage, fut de fair entendre au roi, que le duc ne son geoit à rien moins qu'à lui résister mais qu'il ne pouvoit se résoudre paroître timide & rampant à des pe sonnes, qui au lieu de lui rendre dellement les intentions de sa maje té, sembloient chercher à l'aigrir p le ton impérieux & menaçant: que en la place de ces personnes (c'e moi qu'on désignoit ici), on metto vis à-vis de lui des gens propres à l inspirer de la confiance; le roi en s roit bientôt convaincu: Montluet (& la Noue entre autres, se faisoie fort de le ranger sans peine à son d voir. Le roi crut ne pouvoir mie faire que de les lui députer. Ils rapporterent que des paroles géné les & ambigues, qui n'ouvrirent po tant pas encore les yeux à Henri, p ce que d'un autre côté, ils lui fir Sedan absólument imprenable, p

(6) François d'Angennes, Sieur de Mo luet. Odet de la Noue.

s travaux qui venoient d'y être faits 1606.
ut nouvellement, soit qu'ils se fussnt laissés frapper de cette fausse opiion, ou seulement qu'ils affectassent l'être. Quoi qu'il en soit, au lieu aller en avant, sur la réponse du c de Bouillon ; Henri n'en témoia que plus fortement, que le sucéès i paroissoit très-douteux.

Je fis à mon tour des réflexions sur : dispositions où je voyois le roi, je commençai à craindre que lors'à force de le soutenir contre les cris tout le monde, & contre ses proes craintes, je l'aurois embarqué, r quelque difficulté imprévue qui endroit peut-être à se rencontrer, i n'agit si puissamment auprès de sa ajesté, déjà mal prévenue, qu'on lui abandonner son entreprise, après aucoup de bruit & de dépense, ou ûter un accommodement avec le ıc, à des conditions qui ne conendroient ni à sa personne, ni à sa gnité, auquel cas il eût été bien plus propos de ne point engager du tout partie, & de chercher, pendant qu'il étoit encore tems, quelqu'autre oyen de sauver l'honneur de sa ma-

1606. jesté. Le reproche d'une vaine levée ⟨de⟩ boucliers, me parut encore ne po⟨u⟩voir retomber que sur moi. On m'ac⟨⟩cuseroit d'avoir trop ou trop peu fai⟨t⟩ j'étois sûr que toutes les imputation⟨s⟩ même les plus contradictoires, n⟨e⟩ seroient faites à la cour, & par l⟨es⟩ mêmes bouches. Je conclus qu'il fa⟨l⟩loit que Henri se déterminât de lu⟨i⟩ même: je voulus voir à quoi il sero⟨it⟩ porté par ses propres réflexions.

Je commençai donc à lui parl⟨er⟩ plus froidement & moins souvent, ⟨de⟩ l'entreprise de Sédan, & je tins ⟨la⟩ même conduite en public. Le roi s'a⟨⟩perçut des premiers de ce chang⟨e⟩ment, & comme il n'eut garde de p⟨é⟩nétrer le motif qui me faisoit agi⟨r⟩ & qu'il ne s'imagina point non pl⟨us⟩ que j'eusse changé d'opinion sur ⟨le⟩ duc de Bouillon & sur Sédan, il ⟨se⟩ mit dans l'esprit, qu'après avoir f⟨ait⟩ moi-même de plus sérieuses réflexio⟨ns⟩ au conseil que je lui avois donné, j'⟨a⟩vois apparemment rétracté taciteme⟨nt⟩ mon premier sentiment, & envisa⟨geant⟩ que le coup que j'allois porter à l'⟨un⟩ des chefs de la religion, pourr⟨oit⟩ quelque jour retomber sur la religi⟨on⟩

ême, en ouvrant le chemin à op-
imer, l'un après l'autre, tous ceux 1606.
i la soutenoient en France. De cet-
considération, que Henri regarda
mme indubitable, il passa facile-
ent à croire que je ne pensois pas
antageusement sur son équité, ou
e mon attachement à ma religion
e menoit trop loin. Il s'ouvrit de
soupçon à quelques personnes,
'il savoit être de mes amis; & pour
n éclaircir avec moi même, il vint
'arsenal, où j'étois retenu dans ma
ambre, par ma blessure de la bou-
e & du cou. Il s'y étoit formé un
cès, qui en fit sortir un esquille d'os,
la bourre, du plomb & quelque
ains de poudre, encore si frais &
entiers, qu'elle prit feu, lorsqu'on la
it sur les charbons ardens.

» Il me semble, me dit Henri, en mettant sur le tapis le duc de Bouillon, que je ne vous trouve plus si résolu dans cette affaire de Sedan que vous l'étiez il y a quelque tems, ni que je vous ai vu l'être en d'autres occasions bien plus difficiles. Qu'y a-t-il? dites le moi librement & ne me celez rien, je vous en prie ».

La vivacité de ce prince fit que tou
1606. de suite, sans me donner le tems d
lui répondre, il me fit part de l'i
dée qu'il avoit eue sur mes allarme
au sujet des religionnaires de Franc
Il protesta fortement contre le soup
çon qu'il travaillât à ruiner les prin
cipaux Réformés l'un par l'autre.
en appella à la connoissance que j'a
vois de ses sentimens, & me deman
da s'il n'étoit pas vrai que tout le mo
de savoit que dans ce qui conce
noit le service de sa bouche & de
personne, il aimoit mieux se mett
entre les mains des Réformés, qu
dans celles des Catholiques. Il m'a
sura encore, qu'il ne haissoit poi
personnellement le duc de Bouillo
qu'il n'exigeroit rien de lui, qui f
capable de le deshonorer, en un mo
qu'il me laissoit le juge de la manie
dont il devoit le traiter.

J'entendis avec joie ce prince pa
ler de la sorte. Je lui témoignai êt
parfaitement instruit & persuadé
ses sentimens pour tout le corps pr
testant en général, & pour moi
particulier, sans lui dissimuler pou
tant la peine que m'avoit fait la man

: dont en dernier lieu il avoit pensé 1606.
ır mon chapitre. Je lui avouai la vé-
table cause du réfroidissement appa-
ent qu'il avoit remarqué en moi sur
projet de Sédan, telle que je l'ai
arquée plus haut. Ensuite épuisant
e nouveau les réflexions qu'on pou-
oit faire sur ce sujet, j'en fis faire
ne à sa majesté, à laquelle personne
avoit songé : c'est que Bouillon
yant fait pour fortifier Sédan, des
épenses qui l'avoient entierement
puisé, & peut être même considéra-
lement obéré, il se pouvoit bien fai-
e que la véritable considération qui
empêchoit de se rendre aux désirs
e sa majesté, est qu'il s'ôtoit, en lui
emettant Sédan, la seule ressource
ui lui restoit pour réparer ses affaires
érangées : que dans cette supposi-
ion, pour frapper à la bonne porte,
ne falloit peut-être qu'offrir au duc
ne somme, qui suffit à acquitter ses
ettes, Je fis voir à sa majesté, que si
n donnant à Bouillon deux cens
nille écus, on pouvoit lui rendre
outes les autres conditions supporta-
les, elle y en gagneroit encore six cens
mille, parce que les frais d'un pareil

1606. armement ne pouvoient monter à moins de huit cens mille écus : nouveau motif de traiter le duc dans tout la rigueur de la guerre, si l'on failoi tant que de l'attaquer, en déclaran réunie à la couronne, non seulemen la principauté de Sédan, mais enco re la vicomté de Turenne, qu'il pré tendoit ne tenir de la France, qu comme en relevent les grands fief de la couronne, sans quoi l'on auroi le chagrin d'avoir fait des avances dont rien ne dédommageroit. Il sem ble que c'étoit par une sorte de pres sentiment de ce qui devoit arriver que j'insistai si fort sur cette alterna tive, d'une extrême indulgence, avan que de rien entamer, & d'une extrêm inflexibilité, dès qu'on auroit une foi les armes à la main.

Le roi répliqua, qu'une pareill Négociation alloit encore confirme Bouillon dans l'idée, où la lettr dont il a été parlé, montroit asse qu'il étoit, que sa majesté craignoi de l'attaquer. Il consentit cependan que je tentasse cette voye, de concer avec la princesse d'Orange (7), alor

(7) Louise de Coligny fille de l'amiral, ma

Paris; en envoyant au duc, du 1606.
Murier (8), chargé de dépêches,
ont il laissa les termes & la teneur
à mon choix; « mais aussi me pro-
» mettez-vous, ajouta Henri, qu'au
» as qu'il n'accepte pas les offres
» que vous lui ferez faire, vous me
» ervirez dans cette affaire, sans au-
» cune considération humaine, & de
» a maniere dont vous l'avez fait ci-
» devant », dit-il en citant le siege
d'Amiens, la campagne de Savoye,
& plusieurs autres entreprises sembla-
bles. Je lui en donnai ma parole
d'honneur: « or sus, touchez-là, me
» dit ce prince, en me tendant la
» main, je vous en crois; me voilà
» content, & je me repose entiere-
» ment sur votre capacité & votre fi-
» délité, de tout ce qu'il faut faire,
sa majesté me quitta, en achevant
ces paroles.

J'allai le lendemain trouver la prin-

...e en premiere no-
...s au comte de Téli-
...y, tué le jour de la
...int Barthelemi, &
... secondes noces à
...uillaume de Nassau,
...ince d'Orange, dont elle étoit veuve alors.

(8) Benjamin Auberi Du Maurier, attaché premierement au duc de Bouillon, ensuite au duc de Sully.

ceſſe d'Orange, avec laquelle je co
1606. certai la maniere dont elle & mo
nous écririons au duc de Bouillo
la députation que nous lui ferio
de du Maurier, & la forme de l'i
truction, dont nous chargerions c
lui-ci. Voici ce que contenoit la l
tre que je lui écrivis. Je commenç
par y rappeller au duc de Bouillo
avec les louanges convenables,
puiſſance & la capacité perſonne
du roi regnant, deux points au
bien connus de lui que de moi,
que je le priois de ne point perd
de vûe, comme bien capables de
faire prévenir le danger dont il éto
menacé; en l'empêchant de ſe laiſ
ſurprendre à la prévention, & de ri
faire par paſſion, par chagrin & p
dépit. En parlant ainſi, je ne le fla
tois point, mais c'étoit, lui diſois-j
afin qu'il vît plus clairement de qu
il s'agiſſoit pour lui, & qu'il ne s'ob
tinât pas contre les conſeils de la prin
ceſſe d'Orange, & d'un homme qui l
parloit en ami, à ſe réduire au point
donner à la force, ce qu'il ne tend
qu'à lui de devoir à des conditions di
tées par la douceur. Sans entrer da

détail des propositions, je l'avertis- 1606.
sis que du Maurier étoit chargé de
la lui faire de bouche, outre que
nous lui avions fait mettre par écrit,
tout ce qu'il avoit à lui dire de notre
part, afin qu'il n'y eût point lieu à l'oubli & à la surprise. Je le prévenois sur
ce qu'il lui paroîtroit peut être que sa
majesté n'entroit pour rien dans tout
ce que nous lui proposions, en lui
promettant, lui donnant ma parole
d'honneur, & me rendant caution,
s'il étoit nécessaire, que le roi ratifieroit tout ce qui seroit arrêté entre
nous. Que je voulois passer pour un
lâche, un perfide & un homme sans
honneur, si le tout ne s'exécutoit de
point en point. Je le conjurois encore
en finissant, de ne pas laisser venir les
choses à l'extrêmité. La date de cette
lettre, à laquelle celle de madame
d'Orange étoit entierement conforme,
est du premiers Mars.

Le duc de Bouillon y répond par
une lettre datée du 4 qu'il a reçu la
mienne, avec celle de la princesse
d'Orange; entendu du Maurier, & lu
attentivement son mémoire; qu'il se
plaint avec raison, qu'on veut lui fai-

re acheter les bonnes graces du ro
1606. par des bassesses qui l'en rendroie
indigne : qu'on ne les lui promettc
que par un écrit, qui ne pourroit êt
connu que d'un petit nombre de pe
sonnes, pendant que toute la Fran
seroit témoin de son humiliation,
de l'indifférence que sa majesté auro
ensuite pour lui. Que ses amis qu'il
consultés, & qui ne sont pas en si p
tit nombre qu'on vouloit le faire cro
re, ont tous pensé comme lui, q
sa majesté étoit bien éloignée d'avo
pour lui toutes les distinctions do
on le flattoit, elle, qui ne le tro
voit pas capable d'assez de fidélit
pour garder une aussi foible place q
Sedan. Il ajoute sur cela, d'un to
plus suffisant, & qui contredit ce qu'
vient de dire, qu'il est bien inform
qu'on en impose à sa majesté, en l
promettant de la rendre maître de S
dan dans un mois, & sans perte d'u
seul homme. Bouillon s'applaudit sa
doute ici, de me donner une espe
de démenti, en parlant à moi-mêm
Toute la lettre est dans ce goût d
plaintes sans fondement, & de pr
testations d'innocence aussi vague

Il se tient sur ses gardes, pour ne rien avouer, ni rien promettre. Ce qu'il dit de plus relatif à la question, après tout ce vain préambule, c'est que s'il a pu donner quelque sujet de mécontentement au roi, plutôt que de l'aggraver en le niant, il est disposé à en convenir, & à subir telle réparation de son tort, qu'il plaira à sa majesté de lui prescrire; pourvû que le retour de ses bonnes graces & de sa confiance, ne lui coûte pas sa misérable place, qu'il est prêt d'avouer authentiquement qu'il tient de sa bonté; mais que si le roi persiste à vouloir l'en dépouiller, il ne lui est pas possible de croire autre chose, sinon que ce prince l'aime en paroles, & le hait en effet. 1606.

Bouillon se sert à peu près des mêmes termes, en répondant à la princesse d'Orange, & ce que du Maurier rapporta de bouche, n'ayant rien de plus satisfaisant, le roi commença à regarder le duc de Bouillon, comme un homme intraitable. Je crus pourtant devoir encore lui faire une réplique. Je lui marquai, que sa majesté n'avoit pas été contente de la maniere

dont il avoit reçu les offres, qu'e
1606. lui avoit faites par ma bouche. Qu'e
avoit trouvé ces lettres pleines
soupçons & de termes offensans po
elle ; outre l'affectation à ne rien r
pondre de précis à ce qu'on lui pr
posoit : que j'étois véritablement
ché que mes conseils sinceres n'e
sent fait qu'aigrir son esprit, comr
il m'étoit déjà arrivé, lorsque je
avois écrit sur la détention du ma
chal de Biron. Que le tems viendro
& qu'il n'étoit peut-être pas éloign
où il connoîtroit que je lui avois po
tant donné le seul bon conseil à s
vre dans la circonstance présente. Q
je l'avertissois une derniere fois d
penser que je l'en priois même ,
avec instance : rien ne pouvant r
faire plus de plaisir, quoiqu'il cr
peut-être tout le contraire, que
lui voir prendre le bon parti.

Pendant toutes ces allées & v
nues, j'avois trouvé le moyen d'avc
un plan de Sédan, que je fis trace
tant en élévation qu'en superfici
Le roi vint voir l'un & l'autre à l'a
senal, & amena avec lui M. le cor
te de Soissons, le duc d'Epernon, l

m·échaux de Briſſac, de Fervaques, 1606.
d Bellegarde & de Roquelaure, dom
J n de Médicis, de Vic, Montluet,
la Noue, Boëſſe, Néreſtan, d'Eſcu-
r , Erard & Chatillon qui avoit ti-
r e plan, mais auquel j'avois expreſ-
ſ ment défendu de dire ſon avis de-
v it tant de témoins. Ce fut un ſujet
d diſcourir & de conteſter ſans fin,
e re toutes ces perſonnes, ſur la ſi-
t tion & la force de la place, & ſur la
f me de l'attaquer. Montluet, la
N oue & Erard ſoutinrent opiniâtre-
m nt qu'elle étoit imprenable, autre-
m nt que par famine. Je ne répondois
p eſque rien à tout cela, quoique la
p role me fût preſque toujours adreſ-
ſ e, & que le roi me demandât ſou-
v nt ce que j'avois à dire ſur ces ef-
fr oyables foſſés, tous taillés dans le
r c, ainſi le ſoutenoit-on.

Toute l'aſſemblée s'étant ſéparée,
ſa ns qu'il fût pris aucune réſolution,
j'a llai le lendemain trouver ſa majeſ-
t . Après lui avoir dit la raiſon qui
m'avoit fait garder le ſilence, qui
é toit que le ſecret n'auroit pas été
b ien gardé parmi tant de gens ra-
m aſſés : je lui fis remarquer, qu'à mon
g rand plaiſir, de tous ces obſerva-

1606. teurs si attentifs, pas un n'avoit [f]
attention à un seul des défauts d[e l]a
place, qui sont, le Vallon de la f[on-]
taine, celui des Ginmenés, les fo[ssés]
artificiels, faits en quelques endr[oits]
par le moyen des terres rapporté[es,]
& les deux abords du dessus & du [des-]
sous de la riviere, si spacieux, qu[e je]
répondois à sa majesté de loger [sans]
beaucoup de danger toutes les tr[ou-]
pes, dans l'espace de deux cens [pas]
près de la ville, & jusque sous les c[on-]
trescarpes des fossés artificiels, pa[rce]
que le tournant des vallons les mett[oit]
à couvert des décharges de la mo[us-]
queterie, pendant que du côté de [la]
ville, les assiégés ne pouvoient se mo[n-]
trer sur leurs parapets ni presqu'en a[u-]
cun autre lieu, qu'ils ne fussent app[er-]
çus de dessus les éminences de la ca[m-]
pagne, dont tout le corps de la pla[ce]
est si absolument commandé, qu'[on]
découvre l'intérieur des logemens [de]
face, par derriere, & des deux côt[és.]
Je me rendis encore garant à sa m[a-]
jesté, que dans le huitieme jour d[e-]
puis l'établissement des batteries: je
mettrois en possession de Sédan.

Le roi me crut cette fois, & da[ns]

capie qu'il en eut, il courut s'en ouvr à MM. de Médicis, de la Force, 1606.
d Vic, de Néreſtan & Boëſſe, dont il connoiſſoit la diſcrétion, & qui lcerent fort ma retenue. Henri ne balaça plus après cela, & ſe diſpoſa à ptir au plutôt, à la tête d'un corps dcavalerie, & de quelques compages du régiment des gardes; pendant q j'aſſemblerois le reſte des troupes e corps d'armée, & ferois avancer l'tillerie : en quoi j'eus une ſinguliere aention que les peuples de la campne & les bourgeois des villes, ne ruſſent aucune inſulte, ni aucune incnmodité, pour le logement de ce gnd nombre de gens de guerre.

Le deſſein d'attaquer le duc de Euillon ne pouvoit manquer de faire nrmurer les Proteſtans : je ne ſais nme ſi le duc ne comptoit pas ſur u ſoulevement général en ſa faveur : ſcela eſt, il fut trompé, & j'avoue qe j'y contribuai. Je ſaiſis l'occaſn d'une lettre que Parabere m'écvit ſur ce ſujet, pour donner dans lréponſe que je lui fis, une eſpece de mnifeſte qui pût juſtifier au corps des Eformés la démarche du roi, & mon-

trer que le duc de Bouillon n'alloit
1606. souffrir que par sa faute : c'est ce qu
que je composai cette lettre avec be
coup plus de soin & d'étendue
je n aurois fait, si je n'y avois
visagé que Parabere seul : je me d
tois qu'elle seroit rendue publique

Je commençai par le dénoml
ment des principaux bienfaits,
Bouillon avoit reçus de sa maje
comment il en avoit été préféré
prince de Condé même, fait ma
chal de france & premier gentilho
me de la chambre ; élevé le pren
de la religion à tous les honne
& dignités ; gratifié de pensions
d'appointemens beaucoup plus c
sidérables que tous les autres : l'e
de ses gages, pensions &c. ay
monté jusqu'à cent vingt mille liv
par an, sans compter que sa maj
l'avoit marié, comme elle auroit
faire son fils, ou son propre frere ;
vorisé pour le fait de la succession
Limeuil, & soûtenu de toute son
torité, après la mort de la duch
sa femme, je parlois de ce fait en
moin oculaire. J'opposois ensuit
tous ces bienfaits, l'ingratitude d

Bouillon avoit payé Henri, ſes ma-
nœuvres, ſes mutineries au ſiege 1606.
d'Amiens, ſa retraite dans ſes mai-
ſons, lors de l'arrêt du maréchal de
Biron, & ſa ſortie du royaume, avec des circonſtances, qui ſeules avoient ſuffi pour ſa condamnation. Je prenois Parabere à témoin, que malgré tout cela, lui, Conſtant & moi, nous avions été les inſtrumens des graces, que ſa majeſté avoit encore voulu lui faire depuis ce tems-là. Je faiſois remarquer, que Bouillon s'avouant en quelque maniere lui-même criminel de leze-majeſté, par la demande qu'il a faite de lettres patentes d'abolition, lorſque ſa majeſté témoigne être prête de les lui accorder, il élude tout par un ſubterfuge, qui eſt une nouvelle injure, c'eſt que lui qui eſt ſujet & domeſtique du roi, & duquel ſeul il tient ſa place, refuſe de la tenir ſous les mêmes conditions de protection, que le feu duc de Bouillon avoit acceptées de François II, dont il n'étoit ni ſujet ni domeſtique.

Je rapportois à la ſuite de tout

1606. cela, les voies de conciliation, q
du Maurier lui étoit allé ouvrir
la part de ses principaux amis, av
pleine assurance que sa majesté vo
droit bien s'y prêter, comme,
proposer au roi, que Sédan fût
puté l'une des places données po
sûreté aux Protestans, que le duc
vendit au roi, que sans la vend
la Nouë y fût mis gouverneur;
souveraineté, & même la proprié
en restant au duc de Bouillon: m
qu'il n'avoit voulu rien entendr
pendant que le roi en faisoit be
coup plus pour lui, qu'il ne devo
qu'ainsi c'étoit le duc seul, qui
s'opiniâtrant mal-à-propos, n
forçoit tous à tirer l'épée les uns c
tre les autres, & réduisoit l'église
Sédan à l'extrêmité, où on alloi
voir dans peu de tems: que ce r
heur touchoit si sensiblement sa r
jesté, qu'elle étoit résolue, qu'
avoit même donné parole aux
putés des églises, de ne rien ch
ger, ni innover dans Sédan sur la
ligion, quand même elle l'empo
roit de vive force. Je priois P
bere en finissant, de me rendre
jus

justice publique sur la pureté de mes intentions, & sur le chagrin que je ressentois de voir l'un de mes confreres courir à sa perte avec tant d'aveuglement. 1606.

Il parut nécessaire à Henri d'user de la même précaution avec le parti protestant. Bouillon lui avoit fait faire par la Noue des protestations, qui n'étoient nullement recevables. Le roi les rendit publiques, & il y répondit par un écrit, qui fut répandu parmi les amis du duc, au hazard de leur faire croire encore plus fortement, & à eux & à lui, que sa majesté ne cherchoit qu'à sortir de cette affaire par la douceur, comme en effet ils publierent que le roi désesperoit plus que jamais du succès de son entreprise, à quoi Bouillon ajoutoit, ainsi que le rapporterent la Viéville, d'Arson & du Maurier, qui furent députés vers lui à différentes fois, que j'engageois ainsi témérairement sa majesté, malgré elle-même, & que je m'étois un jour vanté à ce prince, de prendre Sédan en trois mois, du côté du fer à cheval. Ce dernier fait est vrai, & donna bien à penser à

1606. Henri sur la prétendue fidélité d ceux qu'il admettoit à ses conseils car lorsque je lâchai cette parole, n'y avoit de présens que Dom Joan Erard. Aussi Bouillon me regardo & me traitoit-il en toute occasion comme le plus mortel de ses ennemi qui changeoit tout ce que sa majes pouvoit penser de favorable pour lu C'étoit au roi à répondre à ce repr che, & il y répondoit en effet, com me je pouvois le souhaiter. Et qua à tous ces autres discours, encore pl insolens, il se proposa bien de fai dans peu changer de ton au duc Bouillon.

Il partit de Fontainebleau sur la de Mars, menant avec lui la rein qui devoit faire une partie de ce t jet (9), quoique les chemins fuss très mauvais, & prenant sa route Rheims, Rhétel, Mezieres, Donc ri & Mouson. Comme je ne revis majesté qu'après l'affaire conclu,

(9) La reine ne fit ce voyage, selon de Thou, le Mercure françois & les meilleurs mémoires du tems, qu'afin de pouvoir obtenir des co tions plus avanta ses au duc de Bo lon, qui l'avoit dans son parti.

en prendrai le détail dans les lettres qu'elle m'écrivit, & me fit écrire continuellement par Villeroy & la Varenne. 1606.

Bouillon ne quitta que le plus tard qu'il put, sa premiere arrogance. Il dit à du Maurier, que si-tôt qu'on auroit commencé à le trompetter, il abattroit les armes de France de dessus sa porte; c'est qu'en poursuivant Bouillon avec les armes, le roi voulut aussi qu'on commençât à instruire son procès, qu'il me commanda de poursuivre vivement avant de partir pour aller le joindre. Le duc sollicita si bien quatre des canonniers de sa majesté, qu'ils se laisserent persuader de l'aller trouver, sur des chevaux qu'il leur envoya à la Fere en Tartenois, désobéissance digne de punition dans ces canonniers. Quoique la duchesse de Bouillon ne sortit point du tout de Sédan, il usa de tant d'adresse, que ceux que sa majesté chargeoit de l'informer de tout ce qui se passoit dans cette ville, lui rapporterent qu'elle s'étoit retirée en Allemagne, pour ne pas se trouver dans une ville assiégée. On l'entendoit se

vanter qu'en frappant du pied cont
1606. terre, il feroit entrer dans Sédan ju
qu'à quatre mille hommes, voula
qu'on crut qu'il disposoit de dix-se
compagnies de cavalerie, & de que
ques régimens d'infanterie, qui étoie
dans le luxembourg, & qu'il se ferc
assister puissamment des Suisses. L
vis le mieux circonstancié qu'on r
çut, est qu'il attendoit avant le
du mois d'Avril, cinq ou six cens s
dats, qu'il avoit fait lever en Gasc
gne & aux environs de Limeuil,
fait embarquer à Bordeaux. Un nev
de Rignac, & un nommé Prépc
dié, les avoient levés, sous omb
de recrues, qu'on faisoit pour al
servir en Flandre. Pucharnaut l'av
déjà mandé au roi, lorsque sa maje
étoit encore à Paris.

On trouvoit beaucoup à rabat
sur tout cela, lorsqu'on l'examin
de près. On savoit que rien ne
muoit en Allemagne pour le duc
Bouillon, Bongars l'assura au roi.
archiducs témoignoient plus de p
de notre armement pour eux-mên
que de disposition à se déclarer co
nous, L'Espagne trouvoit le sujet t

éger, pour rompre la paix avec la 1606.
'rance, c'eſt ce qu'on ſavoit de Marid même, L'Angleterre regardoit vec la derniere indifférence le duc e Bouillon. Trois ou quatre cens vanturiers Suiſſes, voilà tout au plus ır quoi on voyoit qu'il pût compter, : il ſe paſſa encore à bien moins, endant que contre ſon attente, nos vées dans les cantons ſe faiſoient ns aucune peine. Pour l'électeur Patin, Montglat ne l'avoit point encore ı; mais il mandoit de Straſbourg, ı'il partageoit la peur de Bouillon. e Landgrave écrivit lui-même en rance, pour y notifier ſes intentions.
Quant à ce que le duc pouvoit par i-même, on ſavoit qu'il n'y avoit ıs plus de douze cens hommes de ıerre dans Sédan, & l'on fut bien tôt lus particulierement informé qu'il y en avoit en effet que ſept ou huit ens, bourgeois & avanturiers ramaſs, dont encore une partie faiſoit mi: de vouloir en ſortir, avant l'aproche de l'armée du roi. Le bruit ourut que Bouillon s'étoit retiré lui ptieme en Allemagne, s'etant fait corter pendant quelques lieues par ſa

garniſon, & qu'il avoit été vû aup s
1606. de Baſcogne, par des ſoldats qui e
connoiſſoient, & auxquels il av t
parlé. Quelques particularités rapp -
tées ſur les ordres qu'il avoit don s
dans Sédan, pour le château & p r
la ville, faiſoient même croire q l
n'y rentreroit point, mais cette n -
velle, que le gouverneur de Vil -
franche étoit venu exprès apporter u
roi à Rheims, ne ſe trouva pas vr .
Le duc de Nevers, mieux inſtru ,
manda à ſa majeſté, qu'à la vérit e
duc de Bouillon étoit ſorti à la t e
de trois ou quatre cens hommes, n is
pour aller au devant d'un prince A -
mand, avec lequel il étoit rentré d s
Sédan, dès la nuit ſuivante. Quoi e
les avis donnés par les différens ag s
de ſa majeſté, ne ſe rapportaſſent s
en tout à beaucoup près, on ſut e
bonne part, que Bouillon ne s'é it
point éloigné de ſa ville. Ce co te
d'Allemagne, qu'on diſoit qu'il ſ-
talloit dans Sédan, pour y ſout ir
un ſiége, étoit le troiſieme des co es
de Solme. L'aîné étoit grand ma re
de l'électeur Palatin, nous avons vû
le ſecond, avec le ſieur du Pleſ n,

Pour celui-ci, on ne parloit pas avantageusement de ses lumieres & de son expérience. 1606.

Le roi fut incommodé d'un rhume, à Nanteuil, ce qui ne l'empêcha pas d'aller à la chasse, dès qu'il eut commencé à cracher. Il me mandoit de cet endroit le 27 Mars, qu'il avoit manqué son cerf, mais qu'en récompense il avoit pris deux loups la veille, ce qu'il regardoit comme une augure favorable. Il trouva à Fresne quatre compagnies du régiment des gardes, déjà recrutées de sept cens hommes, auxquelles il permit d'y demeurer jusqu'au premier Avril, pour achever leur recrue. On voyoit le cœur de Henri s'épanouir, & son ancienne ardeur renaître sur son visage, en reprenant son premier métier. Il vint dîner à deux lieues de Fresne, & de-là entendre les ténebres à Rheims, où il demeura pour faire ses pâques, jusqu'au mercredi suivant. Il y fut joint par le duc de Mercœur & par toute la noblesse du pays. Il y vit aussi du Maurier venant de Sédan, qui lui dit de la part du duc de Bouillon, qu'il consentoit à y recevoir au nom du

1606. roi, un gentilhomme, pourvu que c
fût sans aucune qualité, & que sa gar
nison y restât commandée par son o
ficier; qu'il étoit prêt aussi d'y rece
voir sa majesté, avec telle suite qu'ell
jugeroit à propos, & tous ceux qu'e
le voudroit y députer, mais qu'il per
siste à demeurer le seul maître dans l
place & qu'il perdra plutôt ses biens
ses enfans & sa vie. A mesure que l
danger approchoit, le duc rabatto
de sa fierté.

Le roi, sans répondre à cette pro
position, envoya le duc de Never
(10) à Mousson, assembler la cava
lerie qui y arrivoit, & empêcher l'en
trée de ces prétendues troupes du du
de Bouillon dans Sédan, il n'y étoi
arrivé en tout que trois cens hommes
Suisses & Allemands, & il n'y avoi
pas d'apparence qu'il vînt d'autres se
cours à Bouillon, sa majesté étant dès
lors en état de l'empêcher. Elle pa
roissoit avoir une extrême impatienc
de s'avancer vers cette ville, mais ell
n'avoit encore que le régiment de se
gardes. Les recrues des chevaux lé

(10) Charles de Gonzagues de Cleves, du
de Nevers.

ers arriverent belles & bonnes, le
este des troupes ne devoit joindre 1605.
ue le 4 Avril. Le roi me fit l'honneur
e m'écrire deux fois de Rheims, le
4 & le 26 Mars, en me pressant de
enir l'y trouver avec mon fils. Il fai-
oit état d'en partir le 27 pour Rhetel,
d'être le 30 à Mouson, où il avoit
arqué pour ce jour-là le rendez-vous
u régiment des gardes, quoique les
uies eussent rendu les chemins pres-
u'impratiquables. Sa majesté me man-
oit encore de lui envoyer des offi-
ers & des chevaux, avec un convoi
e pics, pelles, hoyaux & de quel-
ues moyennes pieces de canon, pour
rtifier son logement.

Tant de personnes s'empressoient
algré tous ces préparatifs, à met-
e la chose en négociation, qu'il n'y
voit pas un fort grand fond à faire sur
outes ces apparences, & qu'en ef-
t ce dernier parti l'emporta bien-
ôt. Sa majesté fut pourtant fort mal
tisfaite des derniers articles, que du
Maurier rapporta de la part de Bouil-
on, & que Villeroi nous communi-
ua par son ordre, au garde des
ceaux & à moi. Elle fut encore plus

1606. choquée d'un mémoire dans lequ
il sembloit que le duc voulût trait
avec elle d'égal à égal. D'Arson, q
étoit allé de lui-même trouver Bou
lon, après du Maurier, présenta
roi ce mémoire impertinent. M
Bouillon après avoir ainsi satisfait
vanité, comprit qu'il étoit tems en
de changer de langage, & il se
doucit tout d'un coup. Nétantco
(11) vint de sa part, prier sa maje
de lui envoyer Villeroy, pour co
férer & traiter avec lui. Le roi y co
sentit, pourvu que l'entrevue se f
Torcy, sans sortir des limites de Fr
ce. Par une derniere fougue de
homme, qui assurément méritoit
que ce qui lui arriva. Aersens,
étoit allé le trouver, sous le bon p
sir de Henri, revint dire qu'il dé
prouvoit Nétancourt, & qu'il se pa
roit de Villeroy.

Il faut que Henri ait eu quel
puissant motif, que je ne compre
pas, de charger le duc de Bouillon

(11) Jean de Nétancourt, Comte de Vaubecourt, conseiller d'état, maréchal de camp, lieutenant général des ville & évêché de Verdu, gouverneur de Châlons en Champag, mort en 1642.

tout le tort, pour lui députer, comme il ne laissa pas de faire après cela, 1606.
Villeroy & Dinteville (12), avec lesquels il paroît que Bouillon ne montra plus, ni mauvaise humeur, ni peine à s'accorder. Villeroy m'apprit lui-même ce qui s'étoit passé dans la conférence, & il joignit un assez long mémoire à la lettre qu'il m'en écrivit dès le soir même du jour, qui étoit le 30 Mars, lorsqu'il fut de retour à Donchery. Si j'en crois Villeroy (car on verra dans le moment, les raisons que j'ai de me défier de sa sincérité) il a trouvé Bouillon si ombrageux & si irrésolu, qu'il ne répond de rien, qu'après une seconde conférence, & même tant qu'il ne lui aura pas vû, non-seulement conclure & signer, mais encore commencer à effectuer l'accord. Comment Villeroy prétend-il, sans se contredire, accorder avec ces paroles ce qu'il dit immédiatement après, qu'il lui semble que le duc de Bouillon veut se mettre à la raison, c'est qu'il ne pouvoit se dispenser de me prévenir sur une conclu-

(12) Joachim de Dinteville, gouverneur de Champagne.

sion, qu'intérieurement il savoit bien
1606. plus proche qu'il ne me le disoit. I
m'annonce une seconde conférenc
pour le lendemain, ce qui étoit caus
que sa majesté passeroit encore tout
cette journée à Donchery.

Voici une preuve que Villeroy n
me disoit pas tout. La Varenne, qu
m'écrivoit le même jour que lui, m
mande, que Bouillon s'est présenté
la conférence, de l'air d'un homm
qui demande quartier, & avec raison
dit-il, puisqu'après avoir fait les plu
grands efforts, avoir épuisé son pet
domaine, & cueilli de tous côtés,
ne se voyoit en tout que quinze cen
hommes, jeunes gens qui n'avoien
jamais vu le feu, peu de François
de Lansquenets, vingt-cinq Suiss
seulement, tout le reste pitoyable,
l'on excepte peut-être encore que
ques Flamands de Frankendal & de
environs; que si dans cette extrémit
la duchesse de Bouillon n'étoit poin
sortie de Sédan; il n'y avoit pas lie
de douter que son mari n'eût résolu d
consentir à tout; qu'aussi le traité d
voit être déjà réputé conclu, & qu
ce n'étoit que pour sauver en quelqu

orte son honneur, de la honte d'une capitulation si subite, que le duc avoit demandé en grace le terme du lendemain. 1606.

Tout fut consommé en effet dans cette seconde conférence. Villeroi se pressa fort en apparence de me l'apprendre, puisqu'il m'écrivit au sortir de là, comme il avoit fait la veille; mais il sut bien d'un autre côté m'en dérober la connoissance, comme on va le voir bien-tôt. Il promet dans cette seconde lettre, de m'envoyer le traité même, si tôt qu'il aura été mis au net & signé, ce qui devoit se faire le lendemain de grand matin. Il m'en spécifie en attendant les articles principaux. Ce traité porte pour titre, *articles de la protection de Sédan & de Raucourt*: la date en est du 2 Avril 1606, & le terme pour quatre ans. Le duc de Bouillon y consent que le roi établisse de son droit, un gouverneur dans le château, à la tête d'une compagnie de cinquante hommes, & que les habitans de Sédan, prêtent au roi le serment de fidélité, ce qu'il s'oblige aussi à faire de son côté. Villeroy remplit le reste de sa lettre des louanges, que sa majesté a données publique-

1606. ment, dit-il, à ma vigilence & à mes conseils en cette occasion, ce qui est assez inutile, puisque j'avois agi & parlé sans fruit : par cette flaterie, Villeroy ne m'éblouit, ni ne me fait prendre le change, sur son procédé.

Je ne puis douter que sa majesté ne désirât sincérement de me donner part à la conclusion de cette affaire, après les assurances qu'elle m'en avoit données, & le soin qu'elle prit de m'écrire uniquement pour me presser de venir afin qu'il ne se fit rien sans moi. Je ne décide point par quels motifs Villeroy étoit si éloigné à cet égard, de la façon de penser du roi, si c'est parce qu'il appréhenda que je ne lui dérobasse l'honneur d'un traité, ou s'il craignit que Bouillon obtenant par mon entremise des conditions plus avantageuses, l'amitié ne nous unît contre sa politique, qui étoit de tenir divisés les plus qualifiés de la religion. J'avance seulement qu'il hâta d'autant plus l'accord, qu'il vit que sa majesté m'y convioit plus fortement, à quoi j'ajoute qu'il se crut permis d'user d'une petite supercherie. Henri lui ayant remis les lettres, dont il vient d'être fait mention, il en

chargea un laquais, auquel il ordonna de prendre tout doucement la route d'Amiens, Saint Quentin & Rheims, enſorte que je ne les reçus qu'après celle que ſa majeſté m'écrivit huit jours après, & qu'elle envoya un exprès m'apporter. Ce ne fut pas ſans étonnement que je lus dans cette derniere dépêche, que ce prince étoit en peine de moi, & craignoit que je ne fuſſe malade, puiſque m'ayant écrit il y avoit huit jours, il n'avoit reçu de moi aucune réponſe, ce qui étoit cauſe que tout s'étoit conclu ſans moi. Par cette même lettre, qui eſt du ſamedi premier Avril, Henri me mande, de ne pas différer davantage à l'aller trouver, que je laiſſe le plus peſant de mon bagage à Châlons, & que je le rencontrerai le lundi ſuivant à la Cazine, où il ira voir la reine.

1606.

Ayant reçu ces deux lettres le même jour, à Suipe, je vis que je n'avois pas un moment à perdre, ſi je voulois me trouver au rendez-vous de ſa majeſté. Je connus à la maniere dont elle me reçut, que toutes réflexions faites, elle pardonnoit aſſez volontiers la faute que Villeroy avoit

1606. faite à mon égard (13). Ce prince me caressa extraordinairement, croyant

(13) De Thou, dans le récit qu'il fait de cette expédition de Sédan, *liv.* 136. se montre peu favorable au duc de Sully, & beaucoup au duc de Bouillon. Il fait entendre que Henri IV s'étant convaincu pendant ce voyage, que Monsieur de Sully ne poursuivoit en cette occasion le maréchal de Bouillon, qu'à raison d'une inimitié personnelle, il fut bien aise de profiter de son absence, pour terminer toute cette affaire par un traité, parce qu'au fond les liaisons avec MM. de Biron & d'Auvergne, n'avoient pas été portées jusqu'au crime. Le témoignage du Mercure François, de presque tous les historiens, & de l'auteur apologiste du duc de Bouillon lui-même, qui parle au contraire plus avantageusement sur ce sujet du duc de Sully, que du duc de Bouillon, & les autres preuves répandues dans ces mémoires, rendent, à ce qu'il me semble insoutenable, ce que M. de Thou avance ici, sur l'opinion qu'avoit Henri IV, des sentimens & des dispositions du duc de Bouillon. On doit une tout autre créance à des faits établis sur des lettres & des discours rapportés d'original, tels que sont la plûpart de ceux qu'on voit dans les mémoires de Sully, & celui-ci en particulier, qu'à ceux dont les preuves ne sont fondées que sur des bruits publics, & si je ne me trompe, il ne seroit pas difficile de montrer à M. de Thou, qu'il n'est pas sur cet article, d'accord avec lui-même.

D'où peuvent donc venir la précipitation avec laquelle fut conclu le traité, l'air de faveur qu'on y remarque

ieut-être que j'avois du reſſentiment 1606.
le ce qu'on ne m'avoit pas attendu. « Soyez le bien venu, me dit-il, tout haut, j'ai eu ſoin de votre ſouper & de votre coucher, vous ſerez bien accommodé. Devinez, me dit-il enſuite tout bas en ſe penchant vers mon oreille, pourquoi je me ſuis tant hâté, c'eſt parce

le miſtere que M. de ...ly inſinue lui-même ...ue le roi lui en fit fai...? Je ſouſcrits aux rai...ons qu'en apporte ...arſolier. 1°. Que ...enri IV, ne vouloit ...as perdre le duc de ...ouillon, mais ſeulement lui faire ſentir le ...oids de ſa puiſſance, ...our le contenir à l'avenir dans le devoir. 2°. ...ue le duc de Bouillon ... voyant repréſenter ...ar M. de Villeroy, ſa ...ettre d'aſſociation avec MM. de Biron & d'Auvergne, eut véritablement recours à la ſoumiſſion, pour obtenir ...n pardon, que ſa fierté ...'empêcha de demander, tant qu'il pouvoit ...e flater que ſes démarches étoient demeuré cachées. 3°. Que toutes réflexions faites, Henri IV jugea que le duc de Bouillon lui feroit encore moins de mal à Sedan que par-tout ailleurs, & que par cette raiſon, loin de l'en chaſſer, il l'y renvoya un mois après. Pour M. de Villeroy, que l'auteur blâme ici, on voit bien qu'il n'agit que par ordre du roi, & ſelon ſes vûes. Auſſi eſt il beaucoup loué de cette négociation, dans le *vol.* 8477. *des Mſſ. R.* Voyez les hiſtoriens, & ſur-tout le Mercure françois, *année* 1606. Aucun écrivain n'a rapporté ce fait avec autant de particularités qu'on en voit dans nos mémoires.

1606. » que je ſais qu'étant arrivé, vou
» euſſiez voulu tout reconnoître, &
» vous fourrer dans tous les endroit
» périlleux, & je craignois qu'il n
» vous arrivât quelqu'accident: ca
» j'aimerois mieux que Sédan ne fû
» jamais pris, ayant affaire de vou
» pour quelque choſe de plus grand
» conſéquence.

Les réflexions que je ferois ſur ce accord, & ſur toute cette affaire pourroient après cela n'être pas celle d'un homme impartial, je dirai ſeul ment que le duc de Bouillon fut bie heureux d'en être quitte à ſi bon mar ché, après avoir obligé ſa majeſté mettre une armée ſur pied, & à fair avancer une artillerie de cinquan pieces de canon, à 15 ou 20 lieu au plus de Sédan, & après avoir donn à ſa majeſté elle-même la peine de v nir en perſonne juſqu'au pied de ſ murs. Henri convenoit de tout cela la conduite du duc le faiſoit quelqu fois entrer en une véritable colere mais ſa clémence ordinaire fut la plu forte. Il fit ſon entrée le 2 Avril, dan Sédan où il laiſſa cinquante hommes & Nétancourt à leur tête. Bouillo

vint ensuite lui rendre son hommage & sa soumission. Sa majesté me fit appeller à cette cérémonie, qui se passa dans la chambre du roi, de si grand matin, que Bouillon prit encore ce prince au lit(14). 1605.

Je visitai la place le lendemain. Trois cens malotrus Lansquenets, & vingt-cinq Suisses, furent toutes les troupes étrangeres que j'y vis, au lieu de ces secours formidables, qui devoient accourir au duc de Bouillon, de tous les endroits de la chrétienté. Tout le reste étoit proportionné, des canons très-mal équippés, avec quatre ou cinq mal-habiles canonniers pour les servir; aucun endroit accommodé pour les loger, point de fascine, de gabions, de trépans, de madriers, rien en un mot, de ce qu'on a coutume de préparer pour soutenir un siege. Je ne pus m'empêcher d'en marquer mon étonnement au duc de Bouillon, qui assistoit à cette visite, & qui ne trou-

(14) Henri IV lui répondit obligeamment, que ce n'étoit pas tant sa place de Sédan qui le tentoit, que les bons services qu'il attendoit de sa personne. *Mss. ibid.*

1606. vant pas mes remarques, ni ma liberté de son goût, se mit à contester beaucoup plus vivement qu'il n'étoit besoin. Quelqu'ingénieuse que fût sa vanité, l'inégalité des deux parties se montra si visible, qu'il passa chez nos voisins pour n'avoir prévenu sa ruine totale, que par une soumission aveugle. Le cardinal du Perron m'en félicita de Rome. « Il faut me disoit » cette éminence, en me citant un » ancien, que les guerres soient grosses & courtes, on abrege par là le » tems & les frais, les conquêtes qui » se font par la crainte des armes, vont » bien plus vîte & plus loin que celles » qui se font par les armes même ». Le pape parla publiquement de cette expédition, avec éloge, & je sais qu'on pensoit par-tout ailleurs, à peu-près comme à Rome. Cela me consola un peu sur la réputation de nos armes.

Je comptois encore prendre un petit dédommagement de cet armement, en remettant sous l'hommage de sa majesté, les places du comté de saint Paul. Il faut se rappeller ici ce que j'ai dit sur l'acquisition de ce

omté, en 1604, que Guillouaire tant venu proposer au roi ce mar- 1606.
hé, de la part de M. le comte de oissons, sa majesté commit cette afiire en mon absence, à MM. de ellievre, de Villeroy, de Sillery & e Maisses, & que sur les difficultés ue j'y fis envisager à ce prince, on n fit expédier le contrat sous le nom 'une tierce personne, en attendant ue le roi, pût en s'emparant de es places, s'en déclarer le véritable cquéreur.

Lorsque Henri me proposa de iire faire montre aux troupes, & e les licencier. « Comment! licencier, sire lui répondis-je ? & que deviendra votre contrat du comté de saint Paul ? Ne vous souvient-il plus de la résolution qui fut prise, en le passant ? Puisque la dépense en est faite, il ne faut que tourner de ce côté-là ». Je fis oir à sa majesté que c'étoit une ffaire de quinze jours seulement, es Espagnols ne s'attendant à rien noins; qu'au reste, ils n'auroient ucun sujet valable de s'en plaindre, arce que le roi ne faisoit qu'user

1606. du pouvoir, que les traités laissoient aux comtes de Saint Paul d'opter entre la France & l'Espagne, ce qu'on feroit dénoncer au conseil de Madrid, au même tems qu'on s'avanceroit. « Je vois bien que vous avez » raison, me dit Henri, après m'a» voir écouté attentivement, mais il » y faut bien penser auparavant, & » j'en veux parler aux principales » personnes qui sont auprès de moi » & à ceux de mon conseil ordinaire ». Je ne sais à qui sa majesté en parla, & quel conseil on lui donna; mais deux jours après, ce prince me tira à quartier, & voulut me persuader qu'il étoit à propos de laisser pour le présent cette affaire assoupie. J'avoue que je ne pus m'empêcher de dire en quittant le roi, avec un mouvement d'impatience. « Hé bien » de par-Dieu? je vois que nous al» lons pendre notre épée au croc » ayant une si belle armée, & la li» cencier, lorsque nous avons une » occasion si favorable de l'employer » utilement ». Je ne pus faire changer de résolution au roi. On fit montre deux jours après, chacun se re

, & je ramenai l'artillerie à Paris.

Il prit envie au roi de rentrer dans 1606.
ette ville, au bruit de toute ſon ar-
llerie. La Varenne vint me le dire
e ſa part. » Eh ! M. de la Varenne,
'écriai je, ſurpris de la propoſition,
que penſe faire le roi ? Nous n'a-
vons pas donné un coup d'épée ni
de pique, ni tiré un ſeul coup de
canon & de fuſil, & nous voulons
faire les victorieux, nous qui ſom-
mes les vaincus en deux manieres,
nous avons acheté avec trop de
crédulité, ce que le roi ne devoit
tenir que de ſon courage, enſuite,
nous avons eu peur de déclarer ce
que nous avons acquis. Je m'étois
toujours bien douté que les choſes
ſe paſſeroient ainſi. Dites au roi que
tout le monde dit cela, & qu'on ſe
moquera de nous ſi l'on fait tirer le
canon ». Ma franchiſe alloit peut-
ɛre un peu trop loin, dans cette oc-
aſion, le chagrin de tout ce que je
enois de voir arriver, en étoit la
auſe. Le roi n'entendit pas ce rap-
ort, ſans beaucoup d'émotion, il
e la cacha à perſonne, qu'à moi.
raſlin, & enſuite Béthune, revin-

1606. rent aussi-tôt après, me faire entend de sa part avec douceur, qu'il n'y avo rien de déraisonnable dans ce qu'il ex geoit de moi. Je crus à mon tour pouvo les convaincre du contraire. Henri e tra cette fois dans un violent courrou qualifia très-durement ma résistance sa volonté, & renvoya me command d'un ton absolu de lui obéir, ce que fis si promptement, & avec un tel v carme de toute l'artillerie, que ce l'appaisa tout d'un coup, & qu m'envoya chercher pour m'embra ser (15). Bouillon étoit à la suite r

(15) Le Journal de Henri IV, ne parle point de cette contestation, & dit au contraire, que M. Rosny étoit à côté du roi, l'entretenant, & lui montrant les belles dames; que le maréchal de Bouillon étoit vêtu & monté très-simplement, & qu'il avoit l'air fort triste. Il rapporte une lettre, que le roi écrivit à la princesse d'Orange, sur la reddition de Sédan, en ces termes. » Ma cousine, je dirai » comme fit Césa » *Veni, vidi, vici*, » comme la cha » son, *trois jours d* » *rerent mes amour* » *& se finirent en tr* » *jours* : tant j'ét » amoureux de S » dan. Vous pouv » maintenant dire » je suis véritable, » non, & si je sav » mieux l'état de ce » place, que ceux » vouloient me fa » croire que je ne » prendrois de tr » ans, &c. ». M. Th

1606.

oi dans cette entrée. Il avoit assu-
ément grand tort de craindre de sa
art aucune affectation de mépris:
ar dès ce moment, sa majesté reprit
vec lui son ancienne familiarité, &
e changea en rien, que pour le mieux
raiter encore.

C'est dans ce tems-là qu'éclata le
meux différend de Paul V, avec
s Vénitiens. Il prenoit son origine
e plus vieux tems, à l'occasion de
oits prétendus ecclésiastiques, que
saint pere avoit voulu, assez à
ontre-tems, faire valoir contre cette
publique, qui s'y étoit opposée par
s décrets tout-à-fait fermes (16).
lesne-Canaye, notre ambassadeur

ou se trompe enco-
lorsqu'il dit, *ibid.*
e le duc de Bouillon
riva que quelques
s après. Voyez le
cure françois, où
trouve la descrip-
de l'entrée de sa
esté dans Paris.

(16) Par l'un des
ets, du 10 Janvier
, il est défendu de
aucune église, sans
la permission de la
eurie, & par un se-
cond, du 26 Mars 1605, les ecclésiastiques & gens de mainmorte, ne peuvent faire aucun acquêt, sans y être spécialement autorisés. Je n'entrerai point dans la discussion de ces points de droit, pour & contre, lesquels il y eut une infinité d'écrits en ce tems-là. Les principaux sont ceux qui sortirent de la plume du cardinal Baronius;

à Venise, m'en avoit donné avis d
1606. le mois d'Octobre précédent. Ces de
crets, joints à l'emprisonnement d
Le 17 Avril 1606. deux ecclésiastiques, par arrêt du se
nat, l'interdit lancé par le pape, su
le refus de révoquer les decrets, & d
lui faire justice sur cette détention
enfin la protestation, que la républi
que venoit tout fraîchement de fa
re contre cette excommunication
avoient mis de part & d'autre, la cho
se à son comble.

Je trouve des deux côtés, pour e

pour le pape, & de frere Paul Sarpi, religieux servite, pour les Vénitiens. On peut voir toutes ces pieces dans *de Thou, le mercure françois, Matth. sous l'année* 1606, *& autres historiens*, & en particulier, dans les écrits composés sur ce fameux différend. Les jésuites, les capucins & quelques autres religieux, en petit nombre, furent les seuls qui obéirent à l'interdit, & se firent chasser des terres de la seigneurie. L'excommunication fut mépris de tous les autres o dres de la républiqu & le service divin co tinua à y être célébr comme auparava On rapporte que grand vicaire de l'év que de Padoue aya dit au podestat, qu feroit là-dessus ce q le saint esprit lui insp reroit, le podestat répondit, que le sa esprit avoit déja in piré au conseil des D de faire pendre to ceux qui refuseroie d'obéir à la volonté Sénat.

re ingénuement ma pensée, de pa- 1606.
ils procédés, & bien violens, &
en peu sages. J'ai toujours honoré
ritablement la personne de Paul V,
fait profession d'être son très-hum-
e serviteur. Je ne crois pas que ce
e je vais dire, ait rien qui y soit con-
ire. Nous ne sommes plus au tems,
les papes exerçoient cette autorité
rituelle, dont ils font avec raison
ır plus bel appanage, de maniere
elle leur valoit réellement une au-
ité toute souveraine, sur les états &
princes de la chrétienté. Aujour-
ui l'on distingue assez exactement
qu'ils ont usurpé pour le temporel,
on le leur conteste fortement. Je
ois presque qu'on est aussi désabusé
le spirituel; du moins il est certain
la réforme leur en a enlevé tout
ı coup les deux tiers: exemple si
ent, & si facile à imiter, qu'assuré-
ıt la cour romaine n'est pas sage
xposer la république de Venise à
e tentation, environnée comme
l'est de peuples qui se sont sous-
ts à la loi du siege apostolique, &
ui lui tendront les bras, d'abord
lle témoignera vouloir en faire au-

tant, je veux parler des Evangélist
1606. & de tous les Proteſtans d'Allema
gne, Suiſſe, Bohême, Hongrie, Au
triche & Tranſilvanie, auxquels no
pouvons joindre les ſchiſmatiqu
grecs, & les Turcs. Que Rome pe
ſe un peu au ravage, que trois ou qu
tre moines ſeulement ont fait dans ſ
empire ; cela doit lui ſuffire, & d'a
tant plus que ce mal ne lui eſt arriv
que par une imprudente fierté
Leon X, & de Clément VII, tou
ſemblable à celle que montroit Pa
V, dans la conjoncture préſente.

Les Vénitiens courent peut-être e
core de plus grands riſques que le p
pe, en ſe l'attirant pour ennemi. To
tes ces diſcuſſions, que dans le co
mencement l'on prétend traiter, ſ
les tirer du fort de la conſcience, ab
tiſſent tôt ou tard à être ſoutenues
les armes, lorſque, comme il arr
toujours, les raiſons, loin d'être g
tées, ne font que donner lieu à
procédés toujours de plus violen
plus violens, & cette république
doit rien éviter avec tant de ſoin,
la guerre, perſuadée que ſi l'em
reur & le roi d'Eſpagne, ne fon
valoir les prétentions qu'ils ont ſu

tats, & dont ils ne se cachent pres- 1606.
ue pas, ce n'est assurément que par-
e qu'ils manquent de prétextes &
'occasions. La politique vénitienne
oit donc viser continuellement à
aintenir, & sa république, & toute
Italie, dans l'état où les choses y sont
ijourd'hui. Aucun changement ne
eut lui être avantageux, & toute ré-
olution ne sauroit que lui être fu-
este. J'ai souvent approfondi cette
atiere, en discourant avec les cardi-
ux de Joyeuse & du Perron, & je
availlois avec eux avec plus de can-
ur, qu'il n'est ordinaire à un zélé hu-
enot d'en montrer, à trouver les
oyens que la nouvelle religion ne
uvrît une entrée, ni en Italie, ni
Espagne; pourvû qu'ils répondis-
nt de leur côté, que le pape, chef
l'Italie, s'épargneroit aussi la peine
s'intéresser à cette partie de l'eu-
pe, qui n'a plus rien de commun
ec lui, parce que j'ai toujours cru
e le vrai systême politique, celui qui
it rendre & conserver l'europe tran-
ille, dépend de la bien fixer dans
équilibre (17).

(17) On distingue facilement dans ce dis-

1606. Si l'on avoit ſu faire toutes ces r flexions à Rome & à Veniſe, tout monde y auroit conſpiré à étouffer querelle préſente, dans ſa naiſſanc une explication donnée à propos avec modération, auroit ſuffi. L affaires en apparence les plus épine ſes, ſont toujours ſuſceptibles d' heureux tempérament, lorſqu'on ſ les manier, & celle-ci l'étoit plus q bien d'autres. Il ne falloit que la cc ſidérer ſans aucun rapport avec conſéquences, dont on a tort de s' larmer, parce qu'il ne faut pas s'all mer de tout ce qui eſt poſſible. M on l'avoit embrouillée à deſſein, y liant des queſtions, contre leſqu les la prudence des plus habiles co ciliateurs échouera toujours. Les ſu geſtions malignes de ceux qui ch choient à faire leur profit de cette dé nion, y avoient bien eu autant de p que tout le reſte. Si dans le fort d colere, une perſonne animée ſe tr

cours, comme dans tous ceux où la religion eſt mêlée, ce que la croyance de M. de Sully lui fait dire de trop fort, & au-delà du vrai. Je n'en a tis plus, parce qu crois que le lecte eſt accoutumé pré tement, & n'en eſt re ému.

'oit encore capable de faire uſage de 1606.
a raiſon, je lui conſeillerois ſur tou-
es choſes, de ſe défier alors des diſ-
ours de ceux qui s'offrent à ſervir ſa
'engeance. C'eſt dans cette occaſion
ue la haine & l'envie dreſſent leur
iege le plus inévitable.

Canaye, en me conſultant ſur ce
ue ſa qualité d'ambaſſadeur françois
lemandoit qu'il fît dans cette conjonc-
ure, crut que pour mieux m'inſtruire,
l devoit m'envoyer un long mémoire
es griefs & des raiſons des deux par-
ies. Je n'en fis pas beaucoup d'uſage,
e n'eut pas été leur rendre un bon
ervice, que d'éplucher toutes ces rai-
ons, & de prononcer ſur chacune
l'elles. Auſſi me contentai-je de man-
ler ſimplement à Canaye, que ſans
gard au fond de la querelle, les Vé-
itiens n'avoient d'autre parti à pren-
lre, que celui de ſe remettre de tout
des arbitres qui puſſent, non pas
es juger en rigueur, mais les appai-
er, en faiſant office d'amis communs.
e nommai la perſonne de Henri,
omme me paroiſſant le ſeul propre à
roduire cet effet, & celle du nonce
e Barberin, dont je connoiſſois la ſa-

Philippe Canaye, Seigneur de Freſne.

gesse & la droiture, pour en faire le
1606. rapport à sa majesté. Ce conseil fut
suivi, mais ce ne fut pas encore si tôt
La passion jouit de ses droits ordinaires auparavant, elle se satisfit pendant tout le reste de cette année, par des écrits, où le déchaînement fut porté à l'excès. Heureusement les parties contestantes sont les deux puissances de l'europe qui s'avisent le plus tard de la guerre, c'est sur quoi on se reposa toujours. Nous verrons l'année suivante, quelle fut la fin de cette querelle.

Elle ne fut pas inutile au nonce Barberin, pour lui faire obtenir le chapeau de cardinal, que le pape lui envoya après une promotion de cardinaux, qui fut faite hors tems. Il en reçut un compliment de sa majesté, à laquelle il en avoit la principale obligation. Il disoit aussi souvent, en parlant de moi, qu'il avoit, sans le nommer, un bon ami auprès du roi. Le cardinal du Perron crut de même que je ne lui avois pas été inutile, pour l'archevêché de Sens & la grande aumonerie dont sa majesté le gratifia. Il m'en fit son remerciment, en me priant

e le faire jouir pendant son absence, es droits de grand aumonier. L'abaye de Coulon me fut conservée ans cet arrangement. 1606.

Je rendis un service plus essentiel ux bourgeois de Metz, dans le déêlé qu'ils eurent en ce tems-là avec s jésuites. Ceux-ci avoient tenté ux ans auparavant, de se faire receoir dans cette ville, qui détourna coup par des représentations, que ppuyai auprès de sa majesté. Ils renrent plus d'une fois à la charge, je rassurai encore les Messins, en s instruisant par saint Germain & s Bordes, & ensuite par la Noue, la maniere dont le roi pensoit sur ur compte, ce qui n'empêcha pas e toutes leurs craintes ne se réveillent au commencement de cette anle, parce que les jésuites dresserent nouvelles batteries, bien plus forqu'auparavant; en obligeant le clerg & tout ce qu'il y avoit de bourgeois tholiques dans la ville, à s'unir à x. Ils s'assurerent du suffrage du duc Epernon, leur gouverneur, qui arra à Metz le 15 Avril, pour mettre dernière main à cette entreprise, du

1606. moins la ville étoit dans cette opinion & que le gouverneur ne faisoit rien e cela, que par ordre & sous le bo plaisir du roi. Les Messins allarmé me renvoyerent dès le lendemain un lettre, qu'ils firent suivre d'une secon de le 25 Avril, dont ils chargerent l sieur Braconnier, en lui enjoignan de me rappeller fortement les raison qui m'avoient déjà fait prendre leu défense, & qu'ils craignoient que j n'eusse oubliées. Ils députerent aus coup sur coup deux des leurs à la cour pour y veiller à cette affaire : ce n'e pas, disoient ces bons Protestans qu'ils craignissent que les Jésuites le détournassent de leur croyance ; ma parce qu'ils étoient persuadés que société pourroit, par ses brigues, ca ser à Metz une révolution, dont le suites seroient fâcheuses dans une vil fraîchement réunie à la couronne.

Je m'étois servi de ce motif aupr de sa majesté, qui comprenoit d'ai leurs de quelle importance alloit l être cette ville, pour ses grands de seins. Je comblai de joie ses habitans en leur mandant par le dernier d leurs députés, que le roi avoit e

égard à leurs prieres, & qu'il ne feroit chez eux aucune innovation; dont je leur donnois ma parole, au nom de ce prince. Ils m'en firent de grands remerciemens par une troisieme lettre, du 10 Juillet, où je vis qu'ils n'étoient pas parfaitement guéris de leur frayeur: leurs adversaires s'étant encore vantés, disoient-ils, qu'ils avoient des moyens pour faire changer de sentiment à sa majesté. 1606.

Les Jésuites recevoient effectivement tous les jours de Henri, de si fortes marques de protection, qu'elles étoient bien capables d'autoriser cette crainte. Ce prince leur fit présent dans cette année, de cent mille écus, pour leur seule maison de la Fleche, & il prit la peine d'en faire lui-même la distribution de la maniere suivante: cent soixante mille livres pour la construction du collége, vingt-un mille pour en payer l'emplacement, soixante-quinze mille en récompense des bénéfices, pris pour faire une fondation perpétuelle à cette maison, parce que ces bénéfices, étant possédés par des personnes, qui n'étoient point ecclésiastiques, on pouvoit les forcer, &

qu'on les força effectivement, à les
1606. rendre moyennant un dédommagement, douze mille pour la maison servant à loger les peres, trois mille pour leur acheter des livres, autant pour les ornemens de leur église, six mille pour leur nourriture, pendant la présente année; car Henri n'y avoit rien oublié, & quinze mille livres, que la Varenne leur avoit prêtés, depuis qu'ils étoient à la Fleche, dont ce prince avoit bien voulu leur tenir compte. Cette piece est datée du 16 Octobre, & est signée du roi.

En voici une autre, bien plus singuliere. Un conseiller au parlement, nommé Gillot (18), avoit prêté en 1603, un livre au pere Cotton. Voyant qu'il ne pouvoit le ravoir, quoiqu'il l'eût fait demander plusieurs fois au pere, il lui envoya un domestique, avec ordre de ne point quitter le pere, qu'il ne le lui eût rendu. L'ayant eu par ce moyen, le conseiller en l'ouvrant, tomba sur une feuille de papier manuscrite, qui apparemment y avoit été oubliée par le jésuite, & qu'il jugea

(18) Jacques Gillot, grand-chambre du par conseiller-clerc en la lement de Paris.

ɜrite de ſa main. C'étoit un mémoi- 1606.
ɜ, qui lui parut mériter qu'il m'en
t part. Il me l'apporta, & m'ayant
.it promettre que je ne le nomme-
ɔis en rien dans cette affaire, il me
: remit, pour en faire tel uſage que
jugerois à propos. Après avoir
érifié s'il étoit véritablement de la
ıain du pere Cotton, ce qu'il m'étoit
ſé de faire, avec le ſecours des
ttres qu'il ſavoit que j'avois de ce
ɜre, nous ne doutâmes nullement
ɔrès la confrontation, qu'il n'en fût.
e voici traduit, car il étoit en latin.
renferme une longue liſte de queſ-
ons, que le jéſuite deſtinoit de fai-
: au diable, en l'exorciſant dans la
ɜrſonne de certaine poſſédée, qui
iſoit alors beaucoup de bruit (19).

(19) Elle s'appelloit drienne de Freſne, ıtive du village de erbigny, proche A-iens. Elle vint s'é-blir à Paris, dans la e ſaint Antoine : elle attira dans le uvent de ſaint vic-r, où elle ſe faiſoit orciſer, un concours peuple preſqu'auſſi grand, qu'avoit fait Marthe Broſſier, à ſainte Genevieve. De Thou, qui n'a eu garde de paſſer ſous ſilence cette hiſtoire, parlant du pere Cotton, comme de l'un des principaux exorciſtes, qualifie fort ſévérement à ſon ordinaire, la curioſité de

1606. On y en trouvera de toutes especes de simplement curieuses, de frivol[illegible] & mêmes ridicules, & parmi celle[illegible] là, quelques unes sur des sujets, qu'

ce pere en cette occasion. Il marque encore, que Henri IV pria instamment le duc de Sully de faire ensorte que l'original de cet écrit ne devînt point public ; & que le contraire étant arrivé par imprudence, ou autrement, il affecta de traiter la chose de bagatelle, devant les courtisans, quoiqu'intérieurement il en sût fort mauvais gré au pere Cotton. *De Thou*, *liv.* 132.

Il est aussi fait mention dans le journal de l'Etoile, de cet écrit du pere Cotton : » qui servoit, dit-il, » en ce tems-là, de » devis & d'entretien » ordinaire dans les » compagnies ». L'auteur de la vie du pere Cotton, après avoir exposé en détail ce qui regarde ce pere, dans toute l'histoire d'Adrienne de Fresn[illegible] *liv.* 2. *p.* 90. finit ai[illegible] si. « On trouva q[illegible] » le pere Cotton n'[illegible] » voit jamais parlé » la personne à l[illegible] » quelle on avoit a[illegible] » tribué la public[illegible] » tion du billet, q[illegible] » étoit un conseill[illegible] » au parlement, qu'[illegible] » disoit avoir trou[illegible] » cet écrit dans [illegible] » livre, que le pe[illegible] » Cotton avoit er[illegible] » prunté de lui. I[illegible] » plus, les maîtr[illegible] » écrivains à qui [illegible] » montra le papie[illegible] » qu'on prétend[illegible] » être l'original [illegible] » tous les autres, » que l'on assur[illegible] » faussement être [illegible] » gné de la main [illegible] » pere Cotton, att[illegible] » terent, après l'av[illegible] » confronté avec d[illegible] » lettres qu'on av[illegible] » de lui, n'avoir j[illegible] » mais été de son éc[illegible] » ture ».

n'eſt en aucune maniere permis de ſonder. Le mémoire commence ainſi. 1606.

Par les mérites de ſaint Pierre & de ſaint Paul, apôtres, de ſainte Priſque, vierge & martyre, des ſaints Moyſe & Ammon, ſoldats martyrs ; de ſaint Antenogene, martyr & théologien, de ſaint Voluſien, évêque de Tours, de ſaint Léobard, reclus, & de ſainte Libérate, vierge.

Suivent après cela les queſtions que l'exorciſte veut faire au diable, elles ſont ſans aucun ordre, parce que l'auteur les mettoit ſans doute ſur le papier à meſure qu'elles lui venoient à l'eſprit, & quelques-unes ſont exprimées de maniere, qu'il ſeroit inutile de demander à toute autre qu'à lui-même, ce qu'il a voulu dire.

Tout ce que Dieu veut que je ſache (c'eſt le pere Cotton qui parle) touchant le roi & la reine, touchant ceux qui demeurent à la cour, touchant les avertiſſemens publics & particuliers, touchant la voie & le chemin, touchant les confeſſions particulieres & générales, touchant ceux qui demeurent avec les princes, touchant Laval, touchant le ſervice di-

1606. vin, touchant la connoiſſance de la langue grecque & de l'hébraïque, touchant les vœux, le ſacre & les cas de conſcience, touchant la converſion des ames, touchant la canoniſation, & s'il veut que j'en faſſe inſtance, touchant la guerre avec les Eſpagnols, ou les Hérétiques, touchant le voyage dans la nouvelle France, & toute la côte oppoſée à l'Amérique, touchant les moyens dont je dois me ſervir, pour perſuader avec efficace, & afin qu'il s'abſtienne de ſes péchés. Savoir du diable, le danger que je puis prévenir, & qu'il m'enſeigne ce que m'ont procuré les.... Si la poſſédée eſt baptiſée, ſi elle eſt religieuſe, ſi on doit craindre quelque tromperie pour Marie de Valence (20), & pour l'ame de la Faye, par la malice de Clarençal. Demander au diable, quand il ſortira, l'heure & le moyen, & ſi ce ſera la nuit, ſi j'ai quelque péril chaché à appréhender, ſi les langues ſont venues de Dieu, par quel moyen Chamieres Ferrier, par quels livres & par quels moyens on peut rendre les ſermons plus uti-

(20) L'une des dévotes du pere Cotton,

s, quel eſt mon plus grand danger, à 1606.
ıelle reſtitution le roi eſt tenu, ce
ı'il veut qu'on diſe à la dame Acharie
21) & du Jardin, & aux freres &
ıx ſœurs, quelle a été cette appa-
tion en Languedoc, s'il eſt à propos
ıe la mere Paſithée (22) vienne, &
ıe la ſœur Anne de ſaint Barthele-
i aille à Pont-à-Mouſſon, qu'il me
ſe ce que je voudrois ſavoir ſur le
ı & M. de Roſny, ce que l'on peut
pérer de ſa converſion, quels ſont
s proteſtans à la cour, les plus fa-
les à gagner, s'il ne peut point
rvenir quelque danger à celui qui
t délivré des démons, ſi je n'en ſuis
ɔint menacé moi-même, ce qui em-
êche la fondation du college de Poi-
ers, ce qui regarde la vocation de
niece, quel eſt le paſſage de l'é-
iture le plus clair & le plus formel,
ɔur prouver le purgatoire & l'in-
ɔcation des ſaints, la puiſſance du
ape, & que le nôtre l'a ſemblable
celle de ſaint Pierre, quand les ani-
ıaux ont bu dans l'arche de Noé,

(21) Autre dévote
ı pere Cotton.

(22) Religieuſe dont il ſera fait mention dans la ſuite de ces mémoires.

quel enfans de Dieu ont aimé les fi
1606. les des hommes, si le serpent a mar
ché sur ses pieds, avant la chute d'A
dam, combien de tems ils ont été a
ciel, & nos peres, dans le parad
terrestre, quels sont les esprits q
sont devant le trône de Dieu, s'il y
un roi des archanges, ce qu'il est
propos de faire, pour établir une fe
me paix avec les espagnols : si Die
veut qu'il m'apprenne quelque cho
du tems où l'hérésie de Calvin do
être éteinte, de mon pere, de sa co
dition, & de mes freres, Jean & An
toine, combien de passages sur la f
ont été corrompus par les hérétiques
sur le plagiaire de Geneve, sur le voy
ge du pere général en Espagne,
ruiner de fond en comble, sur l
bref, & le pere général, au sujet d
Baqueville, & du jeune homme q
demeure auprès de notre-dame, quan
les animaux ont commencé à pass
dans les isles, & quand elles ont é
habitées par les hommes, où est le p
radis terrestre, comment le roi & l
reine d'Angleterre & tout ce royau
me, pourroient être facilement con
vertis, comment on pourroit vaincr

le Turc, & convertir les infideles, quelle partie des anges est tombée, quelle est l'adoration de Dieu au chérubin, & comment il peut s'y rapporter, comment je puis réparer les fautes que j'ai faites, en écrivant, imprimant mes livres, & même en prêchant, ce qui le presse le plus, lui & les autres démons, dans les exorcismes, ce qui est cause que Geneve a été si souvent conservée, ce qu'il sait de la santé du roi, ce qui peut unir avec ce prince les grands de son royaume, comment on peut aider le sieur de Verdun, & ce qui le fait agir, sur les villes d'ôtage, sur Lesdiguieres & sa conversion, sur l'honneur de mes reliques, sur les lettres écrites à madame de Clarençal, & sur cette dame principalement, ce qui empêche les colleges d'Amiens & de Tours, sur la durée de l'hérésie. 1606.

De retour du voyage de Sedan, le roi s'arrêta quelques jours à Paris, & sur la fin d'Avril, il s'en alla à Fontainebleau, d'où il m'écrivit, & me fit écrire par Villeroi, qu'il alloit commencer, par ordonnance des médecins, une diete de plus de dix jours,

1606. ce qui lui fit remettre d'autant de tems la cérémonie de la fête de la Pentecôte, & mander à son conseil, qu'il ne vint le trouver qu'au bout de quinze jours. Il me permit d'aller passer à Sully le tems de sa diete, pourvû que je le visse en passant. Ce remede, avec celui de la sueur causa un grand changement en mieux à sa santé.

Les plus importantes affaires qu'eut sa majesté à Fontainebleau, regarderent la religion. Le clergé de France assemblé à Paris, revint à de nouvelles instances pour la publication du concile de Trente (23). La tranquil

(23) La remontrance que le clergé fit faire à sa majésté, par Jerôme de Villars, archevêque de Vienne, se lit dans le mercure françois, *année* 1606. avec la réponce que lui fit Henri IV. « Vous » m'avez parlé, dit-» il, du concile; j'en » desire la publica-» tion, mais, comme » vous avez dit, les » considérations du » monde combattent » souvent celles du » ciel, néanmoins je » porterai toujours, & » mon sang & ma vie » pour ce qui sera du » bien de l'église, & » du service de Dieu. » Pour ce qui est des » simonies & des con-» fidences, que ceux » qui en sont coupa-» bles, commencent » par se guérir eux-» mêmes, & excitez les » autres par vos bons » exemples, à le fai-» re. Quant aux élec-» tions, vous voyez

ité publique étant intéressée dans cet-
e proposition, & dans quelques au- 1606.
res de même nature, qu'on résolut
lans cette assemblée de faire au roi.
a majesté les combattit par ses rai-
ons & par son autorité, & traita avec
a même égalité les Protestans, qui
embloient, à l'envi du clergé, vou-
oir abuser de leurs droits. Quelques
rovinces écrivirent à cet effet aux
léputés généraux, d'appuyer auprès
lu roi, une requête qu'elles leur en-
oyerent, pour la tenue d'un syno-
le national, en même-tems qu'el-
es travailloient à faire tenir dans les
utres provinces les assemblées par-
iculieres, où l'on a coutume de nom-
ner les députés synodaux, & de dres-
er les instructions sur les matieres
ju'on doit y traiter. Henri m'avoit
léjà fait mander dès le 22 Mars, par
Villeroy, de prendre là dessus les me-

» comme je procede, » je suis glorieux de » voir ceux que j'ai » établis, bien diffé- » rens de ceux du pas- » sé, &c. Ce prince accorda pourtant sur le cahier de leurs plaintes, deux édits, portans plusieurs réglemens ecclésiastiques, qui furent vérifiés, l'un en 1608, & l'autre en 1609. Voyez aussi M. de Thou, *liv.* 134.

1606. ſures néceſſaires avec mon fils, auquel il ſouffriroit que je fiſſe part de preſque toutes les affaires, & que j'en inſtruiſiſſe enſuite Servian, député du Dauphiné. Il m'écrivit lui-même de Fontainebleau, d'envoyer chercher les députés généraux, de ſavoir d'eux l'intention de tout le corps, & de rendre ce deſſein inutile. Je le tranquilliſai ſur tout cela, en lui promettant que ſuppoſé que je ne puſſe pas parvenir juſqu'à empêcher que le ſynode ne fût convoqué (24), j'y ferois du moins trouver en ſi grand nombre, ce qu'il avoit de ſerviteurs fideles dans le parti, qu'ils s'y rendroient les maîtres des délibérations. Cette précaution me parut même néceſſaire pour l'aſſemblée particuliere du Dauphiné, avec celle de ſatisfaire le préſident Parquet, afin d'empêcher qu'il ne donnât à quelque factieux ſa place, dont il vouloit ſe défaire. Je fis partir avec de bonnes inſtructions,

(24) Voyez dans les Mſſ. R. l'original d'une lettre de M. le duc du Sully, du 20 Mai 1606, adreſſée aux Proteſtans de la province de Bourgogne, dans laquelle il les détourne de cette idée d'un ſynode à la Rochelle.

ullion pour le Dauphiné, & Eſpé- 1606.
an pour la Guyenne.

Des Ageaux mourut en cette an-
ée; & ſa place de lieutenant de
i de ſaint Jean d'Angeli, fut auſ-
-tôt demandée, entr'autres par
eaulieu & la Roche-Beaucourt. Le
emier en avoit eu le brevet, des
ant des Ageaux : mais comme
Epernon, Parabere, & toute la
urgeoiſie de ſaint Jean, s'unirent
faveur de la Roche-Beaucourt;
majeſté me manda de le faire ve-
r, & de lui donner les leçons né-
ſſaires pour bien remplir ce poſte,
'elle étoit réſolue de lui confier.
n'eus garde de parler pour le duc
Rohan. Soubiſe (25) & lui étoient
ors fort mal dans l'eſprit de ſa ma-
ſté, à cauſe de quelques démarches,
u'un autre taxeroit ſimplement
mprudence, & que j'appellerai
ttement déſobéiſſance; car je ne

(25) Benjamin de
han. Soubiſe, frere
duc de Rohan,
us deux fils de Réné
c de Rohan, & pe-
fils de Jean de Par-
ay-Soubiſe. Le duc
de Soubiſe fut l'un des
principaux chefs du
parti calviniſte en
France, pendant les
guerres de la reli-
gion, ſous le regne ſui-
vant,

suis point accoutumé à flatter les te
1606. mes. Rohan s'adressa à moi pour l
faire rentrer dans les bonnes grac
du Roi, lorsqu'il seroit de retou
à Paris, sur la fin de l'année. Sa M
jesté, à qui je me donnai l'honne
d'en écrire, eut la bonté de me fai
espérer qu'elle pardonneroit au du
& de me donner même les moye
de lui ménager ce pardon, en l
amenant le coupable, après l'avo
prévenu par mon fils, soit chez mo
soit en quelque autre maison, de
roi qu'il avoit à faire pour se rendre so
favorable, & pourvû que Rohan n'a
tendît pas à ce moment, à rendre p
blic le regret qu'il avoit de sa faut
quant à la maniere dont il le trait
roit, & à celle dont il exigeroit qu
se comportât ensuite avec le par
protestant, sa majesté remit à so
arrivée à Paris, à s'en expliquer ave
moi. Pour Soubise, comme c'éto
du moins, après en avoir demandé
permission au roi, qu'il avoit pas
en Flandre, sa majesté lui perme
toit de l'attendre à Paris, ou de ve
nir la trouver à Fontainebleau.

Il étoit survenu de nouveaux trou
ble

les à la Rochelle, entre les Protes- 1606.
ans & le clergé de cette ville, sur
étendue & l'exercice des droits dont
elui-ci devoit jouir. A entendre les
ns & les autres, ils avoient tous su-
et de se plaindre ; les ecclésiasti-
ues, de ce que leurs adversaires se
isoient souvent justice par les voies
e fait toujours défendues ; les Réfor-
nés, de ce que le clergé surprenoit
ns cesse des arrêts du conseil, pour
autoriser à en faire beaucoup plus
u'il ne lui étoit permis. Tous deman-
oient également un arrêt décisif. Le
oi comprit qu'un arrêt ne feroit qu'ai-
rir davantage les esprits, & il voulut
ue je fisse en cette occasion l'office de
onciliateur. Je commençai par leur
présenter séparément leurs vérita-
les intérêts, & après m'être assuré de
ur obéissance, je leur dictai les arti-
es d'accommodement suivans, qui
ront connoître de quoi il s'agissoit
ntr'eux.

Que les Protestans n'interdiroient
oint aux ecclésiastiques les visites
ans les hôpitaux & les prisons, ni mê-
e la confession, pourvu que cela se
t sans aucun appareil, principale-

1606. ment celui de porter l'hostie dans ce endroits; que le clergé n'avoit aucu droit d'assister en corps aux enterre mens & cérémonies publiques, ni d' porter la croix, non plus que d'accom pagner les criminels au supplice. Qu'i ne seroit fait aux ecclésiastiques aucu mauvais traitement de fait, ni de paro les, lorsqu'ils passeroient dans les rue avec les habits de leur état; que le Protestans n'apporteroient aucun em pêchement à la construction de l'égl se que le clergé faisoit bâtir, d'autan plus que des commissaires nommés le en savoient désigné la place, pourv que cette place ne fût ni incommodo ni suspecte à la ville; auquel cas, c leur en assigneroit une autre, ou o laisseroit ce point à décider au roi da son conseil. Je reglai aussi quelqu autres articles qui regardoient la po lice; que les Catholiques se content roient de la part qu'ils auroient au charges & aux fonctions publique lorsqu'ils y seroient appellés par pluralité des suffrages, & par les voi ordinaires; mais qu'à l'égard des me tiers & maîtrises, n'y ayant auc ne raison de les en exclure, les Pr

ſtans avoient donné, en chaſſant les 1606.
arçons de boutique catholiques, l'e-
emple de la violence, aux villes où
parti catholique l'emportoit ſur le
roteſtant.

On préparoit cependant à Paris, ec beaucoup de magnificence, la rémonie du baptême de monſieur Dauphin & des deux dames de ance (26). La ducheſſe de Mantue, qui y devoit avoir la principale rt, partit d'Italie avec une ſuite de ux cens chevaux, & de deux cens iquante perſonnes. Elle arriva au mmencement de Juin à Nancy, d'où gens & ceux du duc de Lorraine, voyerent ſavoir de ſa majeſté, ſi au ut de huit jours qu'elle comptoit ſſer à Nancy, elle continueroit ſa ite. Il y avoit ſur cela quelques nſidérations à faire, pour leſquelles nri me manda de me rendre à Pai, le 4 ou 5 Juin, car j'étois alors à ly, qu'il y viendroit lui-même de ntainebleau, dans les derniers jours

(26) Eléonor de Médicis, fille aînée de çois de Médicis, d duc de Toſcane, & femme de Vincent de Gonzague, duc de Mantoue.

de Mai & qu'il m'y attendroit en faisa
1606. quelques voyages à S. Germain po
voir ses enfans, qu'il croyoit qu'il éto
à propos de faire partir pour Nancy
une personne chargée de ses ordre
La maniere dont la duchesse de Ma
toue seroit reçue, fit une espece de d
pute terminée enfin à l'avantage de
Reine, qui prétendoit que cette Pri
cesse venant en France pour faire pl
sir au Roi, & pour honorer une cér
monie extraordinaite, on ne pouv
lui rendre de trop grands honneu
Rien n'y manqua. On lui donna le p
& la préséance, non-seulement sur
Princes étrangers, mais même sur
Princes du sang; ce qui fâcha si fort
derniers, qu'ils refuserent d'assiste
toutes les cérémonies dont elle dev
être. Ils trouvoient fort extraordin
re que des Princes de la premiere m
son de l'Europe fussent précédés
un Duc de fraîche date, descendu d
simple bourgeois de Mantoue,
après avoir tué Bonnacolsy son
gneur, s'en étoit fait donner le gou
nement, & en avoit ensuite usurp
propriété. Quelque chose qu'ils p
sent dire, le Roi ne se relâcha poi

ne considéra dans la duchesse de Mantoue, que le titre d'alliée de la famille royale, & de sœur aînée de la reine. 1606.

Le duc de Bouillon chercha à se faire une application de cet exemple ; mais il ne fut point écouté. Il avoit été nommé pour porter les honneurs dans la cérémonie ; il voulut mettre les ducs derriere lui, alléguant sa qualité de duc de Bouillon & de prince de Sédan, avec l'exemple des princes de Sédan, auxquels il avoit succédé. On lui répondit que la différence entr'eux & lui, étoit qu'ils descendoient réellement de princes souverains, qualité qui leur donnoit en effet le premier rang, & qu'il ne sortoit, lui, que d'un simple gentilhomme (27).

La duchesse de Mantoue arriva le 10 Juillet à Villers-Coterets, où elle trouva le roi qui l'attendoit. De-là, on devoit se rendre par Monceaux à Paris, où j'étois occupé à faire faire

(27) Pour faire connoître combien le duc de Sully a tort de parler ainsi d'une maison aussi illustre, que l'est celle de Bouillon, il suffit de renvoyer à tous les généalogistes.

1606. les échafauds dans l'église de Notre Dame, au palais & dans la place de manufactures, avec tous les autre préparatifs, lorsqu'on fut averti que l maladie contagieuse étoit dans cett grande ville (28); ce qui fit, qu'aprè en avoir conféré avec la duchesse, l roi décida que les baptêmes se feroier à Fontainebleau. Les combats à l barriere, & tous les jeux & diverti semens publics, qui ne pouvoient gu re s'exécuter qu'à Paris, se trouv rent retranchés par cet arrangemen & il fallut s'en tenir aux seules déper ses ordinaires pour les baptêmes d enfans de France, & pour les habi lemens de sa majesté. Le nonce, a lieu d'aller trouver le roi à Monceau se rendit à Fontainebleau, ainsi qu la reine Marguerite. Les chapelles c château étant trop petites pour une p reille cérémonie, & celle des rel gieux imparfaite, je proposai qu'c

(28) « La peste, ou » plutôt le bon ména- » ge du roi, dit mali- » gnement l'Etoile, » priverent la ville de » Paris de cet ho » neur ». Ce qui avancé sans aucun fc dement, & contre parles autres historie

endît & qu'on couvrît celle-ci toute ntiere de tapisseries, ou qu'on y fît rvir la grande salle (29). 1606.

Le roi prit la peine d'aller lui-même visiter & faire nettoyer la maison e Fleury, pour y mener le Dauhin après son baptême, parce que la ontagion, au lieu de cesser dans Pas, c'étoit de là répandue dans quelues lieux des environs. Fontaineleau n'en fut pas exempt. Henri 30) me mandoit, à la fin de Septem-

(29) Elle se fit dans cour du donjon u'on avoit préparée à t effet. Le cardinal e Joyeuse, légat, reréſenta la personne e Paul V, parrein de onsieur le Dauphin, vec madame la duhesse de Mantoue, arreine. Madame de rance l'aînée, fut ommée Elisabeth, u nom de l'archiduhesse, sa marreine, pouse de l'archiduc lbert, & petite-fille e Henri II, représene par madame d'Anoulême, sans parrein, madame de France, la puînée, eut pour parrein, le duc de Lorraine, présent, & pour marreine, la grande duchesse de Toscane, dont le prince dom Joan de Médicis tint la place, & fut nommée Christine. Voyez dans le *Mercure Franc. année 1606*, & dans P. *Mathieu, tom. 2. liv. 3.* la description de l'ordre de la pompe & des réjouissances qui précéderent & suivirent cette cérémonie. V. aussi les *Vol. 9361. & 9364. des Mss. royaux.*

(30) Le Journal du regne de Henri IV,

1606. bre, que de six personnes qui y avoien[t] été les dernieres prises du mal, il n'e[n] étoit réchappé qu'une seule; mais qu'[il] ne retomboit plus personne. Il reti[ra] le régiment de ses gardes de Melun, où on lui dit que quelques maiso[ns] avoient été attaquées de la maladi[e]. C'est dans ce tems-là que leurs ma[jestés], en passant le bac de Neuilly, faillirent à se noyer (31); ce qui f[ut] cause qu'on y fit un pont.

remarque qu'il ne mourut pas un plus grand nombre de personnes dans Paris cette année, que toutes les autres; ce qu'il regle sur le pied de huit personnes par jour: d'où il conclut qu'on s'y livra à une terreur panique.

(31) « Le vendredi » 9 Juin (c'est ce qu'on lit dans le même journal) » le roi & la » reine passant au bac » de Neuilly, revenant » de Saint Germain-» en-Laye, & ayant » avec eux M. de » Vendôme, faillirent » à être noyés tous » trois, principale-» ment la reine, qui » but plus qu'elle » vouloit, & sans » sien valet-de-pi » & un gentilhomm » nommé la Chât[a]» gneraie, qui la p » par les cheveux, s » tant jetté à co » perdu dans l'e » pour l'en retire » couroit fortune in» vitable de sa vie. C » accident guérit le » d'un grand mal » dents qu'il avoi » dont le danger ét[a] » passé, il s'en gaus » disant que jamais » n'y avoit trou » meilleure recette; » reste, qu'ils avoi » mangé trop de s » à dîner, & qu

Je fis un séjour un peu plus long 1606.
ue de coutume à Sully. Le roi, qui
t que j'étois demeuré indisposé à
rie-comte-robert, m'écrivit le 29
oût, & envoya savoir l'état de ma
nté, bonté dont je le remerciai, en
ui offrant ma vie. Ce prince me fit
apitaine-lieutenant de la compagnie

les avoit voulu faire boire après.
Cet accident arriva, on le Mercure françis, parce qu'en entant dans ce bac, leel apparemment n'avoit point de parapet, deux chevaux de lée tirant trop à cô-, tomberent dans l'eau, & par leur poids entraînerent le carosse où étoit le roi avec reine, M. le duc de endôme, la princesse Conty & le duc de ontpensier, que la uie avoit empêché mettre pied à terre. Les seigneurs qui étoient à cheval, dit cet historien, se jetterent dans l'eau, sans avoir loisir d'ôter ni leurs manteaux, ni leurs épées, » & accoururent vers » l'endroit où ils » avoient vu le roi, » lequel étant retiré » de son danger, quelque priere qu'ils fissent à sa majesté, il » se remit dans l'eau » pour aider à retirer » la reine & le duc de » Vendôme. La reine » n'eut pas si-tôt pris » l'air pour respirer, » que jettant un soupir, elle demanda » ou étoit le roi.... La » Châtaigneraie qu'elle remarqua sur-tout » l'avoir beaucoup aidée, en fut reconnu d'un présent de » pierreries, & d'une » pension annuelle ». *Année 1606. De Thou, 136.*

1606. des Gendarmes, qui fut formée sou le nom de la reine, & accorda, à m priere, abolition à la Saminiere. C graces toutes seules auroient donn droit à ce prince de tout exiger de tout attendre de moi. Il lui fâcho fort de voir que le mariage du fils Noailles avec la fille de Roquelaur au lieu d'unir ces deux maisons, n' voit fait qu'y apporter la discord J'employai toutes sortes de moye pour y rétablir la paix, voyant co bien souvent & fortement ce prin m'en pressoit. Il est d'un bon prin de tenir unis ceux qui approchent sa personne, & il est de sa politiq de travailler à cette union, plutôt p d'autres que par lui-même.

François de Noailles comte d'Ayen. Rose de Roquelaure.

Je fus aussi bien payé de mes so pour les finances. Les traitans ay donné cent cinquante mille livres sa majesté, & la continuation du b du sel pour une sixieme année, ayant valu avec cela un pot de de soixante mille livres, ce prin disposa de ces deux cens dix m livres, de la maniere suivante: q tre-vingt-quatre mille livres fur mises à part, pour l'acquisition de M-

t, & trente-six mille pour quel-
ues besoins de sa majesté ; la reine 1606.
n eut douze mille ; le duc de Ne-
ours, trente ; Versenai, dix-huit,
moi, trente. Je reçus pendant tout
cours de cette année, en différen-
s gratifications, le double de cette
omme.

Pour satisfaire aux ordonnances,
cour des aides députoit tous les ans
s conseillers, dans les généralités où
sel se leve par impôt, afin d'en fai-
e le département & le régalement, &
hemin faisant, condamner à l'amen-
e ceux qui étoient trouvés faire le
nétier de fauxsonnier. Ce n'étoit pas
our ce sujet seulement qu'on envoyoit
es commissaires ; presque tout se fai-
oit de cette maniere. Le lieutenant
énéral de Blois m'écrivit, que deux
e ces commissaires nommés pour le
el & pour la taxe de différens offi-
iers de l'élection, faisoient beaucoup
e mal dans cette province. Je lui fis
éponse qu'il avoit tort lui-même de
e plaindre ainsi, sans rien articuler
le positif ; mais je ne laissai pas de lui
envoyer un réglement à ces deux
égards, pour être montré à ces com-

missaires, avec promesse de lui en fai
1606. justice, s'ils y contrevenoient.

Ce réglement portoit, que l'im pôt du sel ne pourroit être augmen simplement par généralités, ma nommément par paroisses, selon l'au mentation des feux, en déchargeai les pauvres paroisses de pareille quai tité. Pour le fauxsonnage, il me p rut qu'il y avoit une distinction faire. On ne sauroit punir trop s verement ceux qui trafiquent du fau sel; mais il faut user d'une extrêm indulgence pour ceux qui ne fo que l'acheter des fauxsonniers, pa ce qu'ils le trouvent à meilleur ma ché que l'autre, sur-tout lorsqu'i ne sont pas pris sur le fait. Quant la taxe des élus & autres officiers finance, il y en a de deux sortes l'une, sur tous les officiers de finai ce en général, en laquelle le roi avo jugé à propos de convertir les r cherches commencées contr'eux, l'autre, contre les élus en partici lier, fondée sur le rétablissement leurs droits, taxations & exemptio de taille & de service alternatif. étoit ordonné par ce réglement, qu

premiere de ces taxes ne pourroit 1606.
us à l'avenir s'exiger, que de gré à
é; enſorte que ceux qui déclare-
ient devant l'huiſſier qui leur en fai
ſignification, ou à ſon refus, par-
evant le juge, notaire ou tabellion
ı lieu, qu'ils n'entendent point
uir de l'abolition du roi, ne pour-
ient plus être contraints à payer leur
xe; mais en ce cas, ils devenoient
jets à être pourſuivis criminelle-
ent, s'ils ſe trouvoient convaincus
avoir malverſé. La ſeconde taxe, de
ême. Les élus qui aimeroient mieux
noncer aux privileges de leur char-
, en étoient déchargés; mais ils
evenoient ſujets à reſtituer tout ce
ı'ils pouvoient s'être fait donner ſous
titre, au préjudice des édits & or-
onnances du roi & des états.

Les commiſſaires envoyés à Rouen,
ouvoient qu'il étoit juſte de déchar-
er la province de Normandie d'onze
ille tant d'écus, ſur ſon impoſition;
s m'en firent écrire par les tréſoriers
e France, & furent prêts d'envoyer
es députés au roi, pour lui faire ap-
rouver ce retranchement. Je leur

répondis qu'il n'étoit pas besoin qu'i
1606. fissent cette démarche, que j'y disp
serois sa majesté, déjà assez port
d'elle-même à leur donner de bien pl
grandes marques de sa bienveillance
si l'état de ses affaires, & les largesſ
qu'il falloit faire aux courtisans inſ
tiables, le lui avoient permis. Je le
promis que je m'unirois à eux po
faire décharger la province d'une so
me bien plus considérable que celle-c
dont les pauvres ne pouvoient tir
qu'un très-petit avantage. Je sent
la justice de la promesse que je leur f
fois, lorsque je voyois une somme
deux cens quarante-six mille trois ce
quatre-vingt-une livre, jointe à la tai
de cette province, quoiqu'elle n'e
aucun rapport avec cet objet.

Voici en quoi consistoit cette sor
me; trente-trois mille livres pour l
ponts & chaussées de toute la pr
vince, tant à Rouen qu'à Caën; tre
te-sept mille cinq cens livres po
la suppression de l'édit des toiles, da
ces deux généralités; vingt-deu
mille cinq cens livres pour l'entr
tien du pont de Rouen, réparti

ns ces deux généralités, quoiqu'il leve différentes ſommes ſous ce ti- 1606.
t, ſur Paris & les autres villes; inze mille livres pour les ponts de nte & de Saint Cloud; trente lle livres pour le canal de la Seine de la Loire, & huit mille trois cens atre-vingt-une livre pour le grand evôt de la province. Encore une is, je trouve toutes ces différentes rties étrangeres à la taille. Pourquoi téreſſer dans ces réparations publi- ues, des gens qu'elles ne regardent rien? Depuis quelques années, n avoit augmenté conſidérablement s ſommes, qui en apparence y ſont eſtinées; mais qui en effet reſtent ans la bourſe d'un petit nombre de articuliers, ſans qu'il en revienne en au roi.

Je rendis l'œconome d'Angoulême eſponſable de deniers qu'il diſoit n'a- oir plus entre les mains, parce que uand même la choſe eût été vraie, il 'avoit pu s'en déſaiſir, ſans lettres- atentes du roi. Ce qui pouvoit m'é- happer, n'échappoit point à Henri. l fut informé d'une malverſation dans es poudres, dont il m'avertit de faire

la punition, comme d'une chose
1606. grande conséquence pour tous les m
gasins. Il sut que l'on poursuivoit
mon absence, une commission pc
faire le recouvrement du simple c
omissions de recettes & fausses rep
ses, il écrivit aussi-tôt au chancel
qu'on sursît cette affaire, parce q
devant en avoir eu connoissance, le
que j'étois parti, j'y aurois sans dou
pourvu, si j'avois jugé qu'il dût
être question.

Ce prince faisoit, à son ordinair
de grandes dépenses. Je ne parle poi
de celles qui s'en alloient en prése
de bijoux convenables à la riche
d'un puissant roi; c'est en celle-ci q
Henri ne se montroit point du to
prodigue. Je cite pour exemple le pi
sent qu'il fit à la dame Bretoline, It
lienne. Il vouloit qu'il fût honnêt
sans y mettre plus de mille ou dou
cens écus. Il m'écrivit de lui cherch
un diamant en bague, taillé en cœu
ou de toute autre maniere, plut
qu'en table, parce qu'il coûterc
moins, & paroîtroit davantage. Ma
quant à ses dépenses personnelles,
principalement son jeu, cela comp

toujours un article très considé-
e. Je recevois souvent des mes- 1606.
s pareils à celui du 11 Décem-
Henri ayant perdu tout son ar-
t au jeu, me manda par un billet,
t le neveu de Lomenie étoit por-
:, que Morand lui portât le soir
x mille pistoles. J'avois de fu-
ıx mémoires à expédier avec Par-
, pour l'extraordinaire de sa mai-
. J'eus ordre de sa part, le 4 Octo-
, de donner quatre-vinq-cinq mille
q cens quatre livres à mademoi-
e du Beuil, dont je ne prendrois
ınt d'autre quittance que le billet,
: lequel il me donnoit cet ordre. Il
oit abandonné à Zamet, pour s'ac-
itter avec lui d'un reliquat de comp-
de l'année 1602, l'imposition des
ux sols six deniers par minot de sel.
omme cette imposition n'eut point
u, il fallut en celle-ci payer à Za-
et trente-sept mille quatre cens
atre vingt-douze livres, à quoi mon-
it ce vieux reste, & lui rendre ou-
e cela, trente quatre mille deux cens
ngt livres, qu'il avoit prêtées depuis
tems-là à sa majesté, ou débour-
es pour lui. Il fit présent de mille

écus à la Varenne. Villeroy écrivi à
1606. mon fils, par son ordre, que j'acqu
tasse une dette de ce prince à Balba
qui étoit détenu au Fort-l'Evêq
& que je travaillasse à le faire sortir
prison.

D'autres dépenses qui firent p
d'honneur à Henri, furent celles q
fit pour rétablir les portes de S. B
nard & du Temple, & les fontai
devant le Palais & la Croix du Tir
Sa majesté avoit écrit au prevôt
marchands, qu'elle entendoit que
ouvrage fût achevé avant la Sa
Jean. Le conseil donna depuis, je
sais pas comment, un arrêt qui renc
cet ordre inutile, en prenant les
niers destinés à ces fontaines, pour
employés à payer le pavé de la vi
contre la disposition du conseil mê
qui, dans le bail à l'adjudicataire
pavé, avoit ordonné que la som
nécessaire à cet entretien, seroit
vée sur les bourgeois de Paris, se
le toisé du pavé qu'ils ont chacun
vant leurs maisons. Sa majesté v
lut savoir la cause du retardement
ces ouvrages, & de cette erreur
conseil.

Prince m'avoit parlé plusieurs fois 1606.
ui donner des états généraux où
enfermé en détail, tout ce qui
ernoit mes trois principaux em-
s de surintendant des finances, de
d-maître de l'artillerie, & de surin-
lant des bâtimens & des fortifica-
s. Je pris le tems qu'il étoit au Lou-
pour les lui porter, un jour que je
rus peu occupé; mais quoique je
parti de chez moi assez matin, je
ıvai en arrivant au Louvre, que Sa
esté étoit déjà sortie. Je renvoyai
s mes papiers à l'Arsenal, me con-
ant d'en garder un sommaire très-
égé, que je pourrois lui faire voir
qu'elle seroit rentrée, & j'allai l'at-
dre chez madame de Guise, qui me
ssoit depuis long-tems d'aller dîner
c elle.

étoit pour une partie de chasse
Henri s'étoit levé ce jour-là si ma-
, & il vouloit dîner des perdreaux
il prendroit à l'oiseau. Il disoit qu'il
les trouvoit jamais si bons, ni si
dres, que quand on les prenoit de
te sorte, & sur-tout, quand il pou-
it les arracher lui-même à l'oiseau.
chaud commençant à se faire sen-

1606. tir, ce Prince revint tout à-fait c
tent de sa chasse, & dans une disp
tion d'esprit que sa bonne sant
l'heureux état de ses affaires égayo
encore. Il monta dans la grand'sa
en tenant ses perdreaux; & il cr
Cocquet, qui attendoit son arrivé
causant avec Parfait au bout de la
le : » Cocquet, Cocquet, vous
» devez pas nous plaindre un dîn
» Roquelaure, Termes, Fronten
» Arembure & moi, car nous app
» tons de quoi nous traiter; mais a
» promptement faire mettre la b
» che, & leur réservant leur pa
» faites qu'il y en ait huit pour ma f
» me & pour moi. Bonneval que v
» là, lui portera les siens de ma par
» lui dira que je vais boire à sa san
» mais je veux qu'on garde pour n
» de ceux qui sont un peu pincés
» l'oiseau, car il y en a trois bien g
» que je leur ai ôtés, & auxquels
» n'avoient encore guere touché.

Comme Henri faisoit le parta
arriva la Clielle, tenant son gros
ton, & avec lui Parfait, qui por
un fort grand bassin doré, couv
d'une serviette, & qui commenç

r par deux fois : » Sire, embrassez- 1606.
oi la cuisse, car j'en ai quantité &
fort bons. Voilà Parfait bien ré-
jui, dit le Roi ; cela lui fera faire un
oigt de lard sur les côtes : je vois
en qu'il m'apporte de bons me-
ns ; j'en suis bien-aise, car j'en
eux manger aujourd'hui tout mon
oul : ils ne me font jamais de mal,
uand ils sont fort bons, que je les
ange ayant grand faim, & avant
viande, comme l'ordonnent les
lédecins ; mais je veux que vous
uatre y ayez aussi part ; c'est pour-
uoi n'allez pas après les perdreaux,
ue vous n'ayez vos melons ; je vous
s donnerai, après que j'aurai rete-
u la part de ma femme & la mienne
de quoi en donner à qui j'en ai
romis ». En entrant dans sa cham-
e, le Roi donna deux melons, qu'il
oit mis à part, à deux garçons qui
oient à la porte, en leur parlant à
'reille ; & comme il vit sortir de son
ng cabinet aux oiseaux, Fourcy,
ringhen & la Font, ce dernier
rtant un gros paquet enveloppé,
LaFont, lui dit Henri, m'appor-
ez-vous encore quelque ragoût

1606. » pour mon dîner? Oui, Sire, rép
» dit Beringhen, mais ce sont
» viandes creuses, qui ne sont b
» nes qu'à repaître la vue. Ce n'est
» ce qu'il me faut, reprit Sa Majes
» car je meurs de faim, & je veux
» ner, avant toutes choses. Mais en
» re, la Font, qu'est-ce que c'est c
» cela, que vous portez si bien env
» loppé? Sire, dit Fourcy, ce sont
» modeles, de différentes sortes d
» toffes, de tapis, & de tapisseries q
» vos meilleurs manufacturiers veul
» entreprendre de faire. Cela sera b
» après dîner, répliqua Henri, po
» le montrer à ma femme; & puis au
» bien me vient-il de souvenir d'
» homme avec lequel je ne suis p
» toujours d'accord en tout, princip
» lement lorsqu'il est question de
» que vous sçavez qu'il appelle des b
» bioles & des bagatelles. Je croi
» Fourcy, ajouta-t-il, que vous dev
» nez celui dont je veux parler; je s
» rai bien-aise qu'il soit présent, av
» ma femme, lorsque vous nous mo
» trerez toutes ces étoffes, qui me f
» ront souvenir de quelque chose qu
» je veux leur dire lorsqu'ils seront en

emble, afin d'en sçavoir leur opi-
ion. Il me dit souvent, poursuivit 1606.
ore sa majesté, parlant toujours de
i, sans me nommer, » qu'il ne
rouve jamais rien de beau, ni de
ien fait, quand il coûte le double
e sa vraie valeur, & que je devrois
enser la même chose de toute mar-
handise extrêmement chere. Je n'i-
nore pas sur quoi, ni pourquoi il
t cela; mais je ne lui en fais pas
mblant; & il ne faut pas laisser
e l'entendre parler, car il n'est pas
omme à un mot. Fourcy, envoyez-
chercher en diligence, & qu'on
i mene plutôt un de mes carrosses,
u bien le vôtre.
Le cocher rencontra un de mes
ais, que j'envoyois au Louvre,
oir ce que faisoit le Roi, & il vint
z Madame de Guise, où j'avois
achevé de dîner. Je surpris bien
Majestéqui ne m'attendoit pas si-tôt.
Vous êtes bien diligent, me dit ce
ce, en me voyant entrer dans sa
nbre, où il étoit encore à table,
n'est pas possible que vous veniez
l'Arsenal. Lorsqu'il sçut d'où je
ois; » Toute cette maison-là, me

1606. » dit-il, vous apparente & vous ai
» fort, dont je suis très-aise ; ca
» suis persuadé, que tant qu'ils v
» croiront, comme ils m'ont fait
» qu'ils étoient résolus de faire, il
» feront jamais rien qui nuise,
» ma personne, ni à mon état. Si
» lui répondis-je, votre Majesté
» dit tout cela d'une si bonne
» niere, que je vois bien qu'ell
» en bonne humeur, & plus cont
» de moi, qu'elle n'étoit il y a q
» ze jours. Quoi ! vous souvien
» encore de cela, interrompit ce P
» ce ? ô que non fait pas à moi.
» sçavez-vous pas bien que nos
» tits dépits ne doivent jamais
» ser les vingt-quatre heures ?
» sçais que cela ne vous a pas em
» ché dès le lendemain de ma c
» re, d'entreprendre une bonne
» faire pour mes finances. Il y a
» de trois mois, me dit ensuite H
» ri, avec beaucoup de gayeté, q
» ne m'étois trouvé si léger, é
» monté à cheval sans aide & sans m
» toir. J'ai eu un fort beau jou
» chasse ; mes oiseaux ont si bien v
» & mes lévriers ont si bien couru,

ceu

» ceux-là ont pris force perdreaux, &
» ceux-ci, trois grands levraux. On m'a 1606.
» rapporté le meilleur de mes autours,
» que je croyois perdu. J'ai fort bon ap-
» pétit. J'ai mangé d'excellens melons,
» & on ma servi demi-douzaine de
» cailles, des plus grasses & des plus
» tendres que j'aye jamais mangé. On
» me mande de Provence, continua ce
Prince, pour me faire voir que tout
conspiroit à sa bonne humeur, » que les
» brouilleries de Marseille sont entié-
» rement appaisées, & de plusieurs au-
» tres provinces, que jamais l'année
» n'avoit été si fertile, & que mon
» peuple sera riche, si je veux ouvrir
» les traites. Saint-Antoine m'écrit que
» le Prince de Galles lui parle inces-
» samment de moi, & de ce qu'il vous
» a promis de son affection pour moi.
» J'ai reçu avis d'Italie, que les cho-
» ses s'y disposent de façon que j'aurai
» l'honneur & la gloire d'avoir récon-
» cilié les Vénitiens avec le Pape.
» Bongars me fait sçavoir d'Allema-
» gne, que le nouveau roi de Suede
est toujours de mieux en mieux avec
ses sujets, & que le Landgrave de
Hesse m'acquiert tous les jours de

1606. » nouveaux amis, alliés & serviteurs » assurés. Buzenval a écrit à Villeroy, » que les Espagnols & les Flamands » sont également réduits à un tel » point de foiblesse, qu'ils seront bien-» tôt contraints d'entendre à une paix » ou à une treve, dont il faudra de » nécessité que je sois le médiateur & » le protecteur; ce sera pour commen-» cer à me rendre le conciliateur de » tous les différends entre les princes » chrétiens: & pour surcroît de sa-» tisfaction, ajouta Sa Majesté, d'un » air enjoué, me voilà à table, envi-» ronné de ces gens que vous voyez (elle avoit à ses côtés du Laurens, du Perron le jeune, Gutron, des Yveteaux, Chaumont & les peres Cotton & Gonthier) » de l'affection » desquels je suis très assuré, & que » vous jugez capables de m'entrete-» nir de discours utiles & agréables, » qui empêcheront qu'on ne me par-» le d'affaires, jusqu'à ce que j'aye » achevé de dîner; car alors j'écou-» terai tout le monde, & je les con-» tenterai, si raison & justice le peu-» vent faire.

Je compris par quelques autres p

roles de Sa Majesté, que les assistans avoient fait tomber la conversation sur sa personne, & qu'ils l'avoient également loué sur ses grandes qualités, & félicité sur ses prospérités. Je répondis qu'on auroit trouvé difficilement de meilleurs juges. „ Je ne laisserai „ pourtant pas passer, reprit le Roi, „ tout ce qu'ils m'ont dit, sans y con- „ tredire quelque chose „. Il avoua que toutes leurs louanges ne l'empêchoient pas de bien sentir qu'il avoit ses défauts; & quant aux complimens sur ses bonheurs, il leur dit que s'ils avoient toujours été près de sa personne, depuis la mort du roi son pere, ils auroient vu qu'il en falloit bien rabattre, & que ses méchans momens avoient bien passé les bons. Sur quoi Henri fit sa réflexion ordinaire, qu'il n'avoit pas encore tant souffert de ses ennemis déclarés, que de l'ingratitude & de l'abandon de plusieurs de ceux qui se disoient ou ses amis & alliés, ou ses sujets & serviteurs. Le jeune du Perron, qui trouva dans ces paroles ample matiere à son éloquence, se mit à traiter ce point en théologien, en prédicateur, & même en

1606.

1606. myſtique, » Vous avez parlé-là d'un » ſtyle ſi haut, lui dis-je, lorſqu'il » eut fini, qu'il ſeroit difficile d'y » rien ajouter ». Je lui ſoutins, ainſi qu'à ces meſſieurs, conformément à ce que venoit de dire Sa Majeſté, ou plutôt à ce que j'avois vu moi-même, qu'à tout prendre, ce Prince avoit bien moins goûté de repos pendant la paix, qu'il n'avoit fait au milieu des troubles & des allarmes de la guerre. » Roſny, ſi vous vouliez, me » dit le roi, mettre ſur tout cela deux » mots par écrit, & me les donner, je » les ferois voir à ceux qui en font les » incrédules ». Je répondis que cela demandoit bien du tems, & ne ſeroit pas vu de bon œil de tout le monde. J'ajoutai à cela, autant qu'il m'en ſouvient, quelques autres vérités ſur la Religion & la politique, & ſur le malheur dont je voyois la France menacée, lorſqu'elle perdroit ſon Roi qui plurent, je crois, encore moins aux courtiſans, que ce que je venois déjà de dire.

Tous ces diſcours, qui d'enjoué étoient devenus à la fin tout-à-fait ſérieux, furent interrompus, parce qu

la Reine sortant de sa chambre pour rentrer dans son cabinet, le Roi se leva de table pour aller au-devant d'elle, en lui disant, du plus loin qu'il la vit : » Hé bien ! ma-mie, ne vous ai-je pas » envoyé de bons melons, de bons » perdreaux & de bonnes cailles ? Si » vous aviez eu aussi bon appétit que » moi, vous auriez fait bonne chere ; » car je n'ai jamais tant mangé, ni été » en si bonne humeur que je le suis ; » demandez-le à Rosny ; il vous en » dira le sujet, & vous contera toutes » les nouvelles que j'ai reçues & les » discours que nous avons tenus ». La Reine, qui se trouva aussi dans une situation d'esprit agréable, lui répondit que pour contribuer, de son côté, à divertir Sa Majesté, elle lui avoit fait préparer un ballet & une comédie, de son invention, le ballet représentant les félicités de l'âge d'or, & la comédie, les amusemens différens des quatre saisons de l'année. » Je ne dis pas, » ajouta-t-elle, que je n'aye eu un peu » d'aide, car Duret & la Clavelle » n'ont bougé tout ce matin d'avec » moi, pendant que vous avez été à la » chasse. Que je suis aise, ma-mie, 1606.

1606. » lui dit Henri, de vous voir de
» cette humeur ! Je vous prie, vi-
» vons toujours de même ». Il fut question de voir ensuite les desseins de tapisseries de Fourcy ; le Roi demanda l'avis de la Reine, & dit, en se tournant de mon côté, qu'il sçavoit déjà le mien de reste ; mais que je montrasse à la Princesse & à lui mes sommaires d'états.

Il y en avoit trois, c'est-à dire, autant que d'états généraux ; c'etoit une simple idée générale de ce grand travail. Dans le premier, qui regardoi la surintendance des bâtimens & forti fications, le Roi vit ce que renfermoi l'état général. 1°. Un mémoire de tou tes les fortifications faites à ses place frontieres, depuis que j'en avois la di rection. 2°. De tous les bâtimens & maisons royales. 3°. De tous les meu bles, tapisseries, vaisselles d'or & d'argent, joyaux & pierreries que j lui avois amassés. Le second sommai re, qui appartenoit à la finance, in diquoit des mémoires : 1°. Des char gemens & améliorations que j'avo fait dans toutes les différentes partie des finances & des revenus de Sa M

esté. 2°. de toutes les especes d'or & l'argent actuellement dans le trésor oyal. 3°. Des ménagemens qui me estoient à faire, & des sommes que 'esperois joindre aux premieres. Enin, le troisieme sommaire, qui étoit our la grande maîtrise, annonçoit les états : 1°. Des pieces de six difféens calibres déposées dans chaque arenal, & de tout ce qui peut concerer le canon. 2°. Du nombre des bouets avec les moyens de tenir & faire narcher en bon ordre tous les équiages d'artillerie. 3°. De la quantité les trois sortes de poudre qu'on faoriquoit ordinairement. 4°. De la quantité d'armes, outils, instrumens & autres ustensiles d'artillerie. 5°. Du nombre de gens de guerre, tant genilshommes que volontaires, que le Roi peut mettre sur pied, réparti seon les généralités. 1606.

Pour entendre ce qui vient d'être lit de l'Espagne & des Etats des Provinces Unies, il faut voir ce qui se passa cette année en Flandre (32).

(32. Consultez sur cet article, *de Thou*, *le Merc. Franc. année* 1606. *& Siri, ibid.*

1606. Les Espagnols, à qui l'armée destinée à l'expédition de Sédan, avoit donné de furieux ombrages, voyant qu'ils en étoient quittes pour la peur le marquis Spinola partit de Genes le 6 Mai, pour arriver en Flandre le 19. Le siége de Rhimberg, que les Espagnols firent au mois de Septembre, fut le seul exploit un peu considérable de cette campagne. Les assiégés se défendirent au commencemen avec leur vigueur ordinaire, & firen plusieurs sorties qui coûterent la vi à deux colonels espagnols, l'un nommé Thores, & l'autre commandan le nouveau Terse (33) venu de Savoye; ce qui fit croire que ce siég seroit fort douteux, & tireroit d moins en longueur; Spinola en eu cette opinion, & le roi conjectura qu Rhimberg ne se rendroit pas, d moins avant le 20 Octobre; cependan la place capitula dans les premier jours de ce mois. S'il en faut croire l

(33) Le terme de Terse, qui est employé en deux ou trois endroits des mémoires de Sully, y signifie un bataillon ou un nombre d compagnies de ger de pied, réunies e un corps.

ourrier, que Spinola fit partir le 1606.
endemain de la reddition, pour en
orter la nouvelle à Madrid, & qui
assa par Paris, les assiégés n'avoient
lus que six tonnes de poudre; mais
our dire vrai, les Etats ne se mon-
rerent pas en cette occasion tels qu'on
es avoit vus les années précéden-
es. Ils étoient alors véritablement
ebutés & ennuyés de la guerre, &
a garnison de Rhimberg, laissée par
e Sénat sur sa bonne foi, se contenta
'avoir obtenu qu'elle sortiroit avec
outes les marques d'honneur, com-
ne d'emmener son canon, &c. Elle
hercha pourtant à faire tomber la
aute sur le prince d'Orange, qu'elle
ccusa de n'avoir voulu, ni secourir
a place, ni inquiéter l'armée espa-
gnole. Ce reproche n'étoit pas sans
ondement. La réputation de Mauri-
e souffrit de l'inaction où on le vit
pendant tout ce siege & la campagne
ntiere.

Au reste, on cessera d'en être sur-
pris, lorsqu'on saura que les Pro-
vinces-Unies étoient réduites à un
point de foiblesse qui ne pouvoit aller
plus loin. Toutes les lettres de Bu-

zenval & de Berny en faisoient foi;
1606. & les nouvelles publiques n'ajoutoient rien à cet égard à la vérité. Il
Matthieu n'est pas moins vrai que l'Espagne de
Brulard, son côté, n'étoit pas plus en état de se
sieur de prévaloir de cet épuisement. Les sie-
Berny. ges d'Ostende & de l'Ecluse avoient fait des deux parts une blessure que rien n'avoit pu fermer. Aussi parloit-on publiquement de la paix dans toute la Flandre, & ceux qui s'y étoient montrés jusques là les plus opposés se trouvoient, à leur étonnement, entraînés eux-mêmes à ce sentiment. On commença à ne plus solliciter aussi fortement les secours du roi de France, ni à estimer ces promesses, ce qu'on faisoit auparavant. Et je suis persuadé que le souvenir encore récent de toutes les obligations qu'on avoit à sa majesté, fut une des principales causes du retardement de la paix ou de la treve, qui sans cette considération, auroit peut-être été conclue dès cette année; à quoi contribuoit encore la mésintelligence entre le prince d'Orange & Barneveld, qui entretenoit la division dans le conseil des Etats, le premier ne voulant pas entendre parle

le paix, & l'autre ne cessant point de déclamer contre la guerre. Cette més-intelligence faisoit encore qu'on ne savoit trop dans le conseil de France à quoi se résoudre sur les affaires de la Flandre, parce qu'on ne pouvoit servir l'une des factions à son gré, sans desservir l'autre. 1606.

Buzenval revint au mois de Décembre à Paris, chargé de faire plusieurs propositions, sur lesquelles sa majesté ne voyant pas bien clair, elle l'envoya conférer avec moi à l'Arsenal, où j'étois alors obligé de garder la chambre. J'avoue que mon embarras ne fut pas moindre que celui de sa majesté. Je voyois bien que si l'on avoit quelque résolution à prendre, au sujet de la paix entre l'Espagne & les Provinces-Unies, dont toutes les nouvelles publiques faisoient bruit, c'étoit alors qu'il le falloit faire; mais comment se comporter, & que répondre à des gens sans force, sans union entre eux, & si dépourvus de conseil, que n'ayant pu apparemment convenir de députés auprès de sa majesté, c'étoit notre agent lui-

1606. même qui étoit obligé de leur en servir ? Engager ces provinces à embrasser la domination françoise, & alors faire de leur affaire la nôtre propre ? Mais c'eût été se jetter de gayeté de cœur, dans une guerre avec toute la maison d'Autriche, dont l'événement étoit d'autant plus douteux, que les pays dont il auroit fallu se mettre en possession, sont éloignés du nôtre, que nous n'avions encore aucun des préparatifs nécessaires pour traverser des terres ennemies, ni de vaisseaux pour y aborder par la mer, que ceux des Etats eux-mêmes ; se contenter de recevoir d'eux certain nombre de villes, ou en ôtage, ou en propriété, pour dédommagement de nos avances, comme l'offroit Buzenval de leur part ? Ce parti a tous les mêmes inconvéniens que le premier, sans en avoir les avantages. C'étoit outre cela de nombreuses garnisons à entretenir, parce que ces villes auroient été sans doute des places frontieres, & dans lesquelles les Flamands nous auroient vû presque d'aussi mauvais œil, que les Espa-

gnols eux mêmes, comme l'Angleterre nous en fournissoit un exemple tout récent. De quelque maniere qu'on déguise tout parti qui nous eût mis en guerre avec l'Espagne, il nous l'auroit aussi immanquablement attiré avec l'Angleterre, d'abord que nous aurions paru vouloir mettre le pied & nous faire un établissement dans les Pays-Bas. Pour n'avoir rien à craindre ni des uns ni des autres, il falloit que notre coup d'essai nous assurât d'emblée l'empire de la mer contre les Espagnols, & dans une nécessité, contre les Anglois; je crois bien, j'aurois même engagé ma tête, qu'alors n'ayant plus à attaquer, ni à défendre, que du côté de la Meuse, les Pays-Bas étoient perdus pour l'Espagne; mais quelles dépenses & quels efforts, pour en venir-là? Je suis encore persuadé que nous pouvions, sans donner de l'ombrage à nos voisins, & sans nous attirer de la part de l'Espagne, que des plaintes & des murmures, continuer à favoriser ouvertement les Etats, comme nous avions 1606.

1606. fait jusqu'à présent; mais outre qu
les dépenses que nous faisions pou
eux, devoient nécessairement augmen
ter dans la même proportion que leu
pouvoir & leur force diminuoient
tout l'avantage que nous en pou
vions espérer, étoit de retarder sim
plement la paix de quelques année:
Dans l'état où étoient les choses,
n'y avoit point d'alternative entre u
accommodement des Provinces-Unie
avec l'Espagne, & la guerre de l'E
pagne avec nous. Quant à cet accom
modement, il y avoit encore deu
partis à prendre pour nous; qu'il
fît sans nous, ou que nous parussion
en être les médiateurs. Le secon
étoit le seul raisonnable, & l'on
vint à la fin; mais le roi étoit encor
assez éloigné, au tems dont je parle
de goûter ce trait de politique; & e
un sens, c'étoit celui de tous les pa
tis qui souffroit le plus de difficultés.

Ce furent-là à peu près les réfle
xions que je fis faire au roi, qui vou
loit savoir mon avis sur le sujet d
la députation de Buzenval. Je l
mis par écrit, parce que je ne po

1606.

rois aller trouver sa majesté. Ce n'étoit pas tout-à fait ma faute, si elles n'indiquoient rien de bien positif. De part & d'autre, on laissa au tems le soin de mûrir toutes choses. Elles demeurerent dans cet état d'incertitude jusques & bien avant dans l'année suivante. Les Etats firent par Aërsens quelques petits présens au roi & à la reine, dont sa majesté les fit remercier, & donner par la reine à la femme d'Aërsens pour quinze cens écus de bijoux. Aërsens présenta au roi de la part de ses maîtres, la relation du voyage que les Hollandois venoient de faire dans les Indes Orientales.

Je n'ai rien à dire de l'Allemagne, que ce qu'on en a vu plus haut, & que le duc de Virtemberg ressentit les effets de la protection du roi. Montglat étoit l'homme de confiance de sa majesté en ce pays-là; car pour Bongars, qui y étoit aussi, & qui m'avoit écrit de Metz une lettre que Henri lut, parce qu'elle étoit ouverte, ce prince ne voulut pas même lui permettre de demeurer

dans cette ville, ni dans tel autr lieu, disoit-il, où il pût prêcher s doctrine.

1606.

Toute l'Angleterre fut émue de la nouvelle d'une conspiration (34) tramée par les Jésuites, Henri Garnet & Oldecorne, avec plusieur autres Anglois, contre la personne

(34) Le détail de cette conspiration nous jetteroit dans un récit trop long, & qui n'a pas assez de rapport avec ces mémoires. M. de Thou & le Mercure François, la font commencer dès les dernieres années de la reine Elisabeth. Consultez ces historiens, *année* 1605 & 1606. Il en coûta la vie à dix ou douze Anglois, ainsi qu'aux deux Jésuites, Henri Garnet & Edouard Oldecorne. Il paroît que tout le crime de ces deux-ci fut d'avoir eu connoissance de la conspiration, & de n'en avoir rien déclaré. « Ce que » le roi, dit l'Etoile, » sut bien dire au pere » Cotton, quand i » lui en parla : Je n » veux croire celui-l » de vous autres, dit » il, ni toucher au gé » néral de votre Or » dre, si ce n'est à Per » son, qui est à Rom » près sa sainteté, le » quel je sais n'avoi » ignoré cette perni » cieuse menée & des » sein ». *année* 1605 Le pere Oldecorn protesta avant que d mourir (le 17 Avri 1606) qu'il n'avoit jamais ni su, ni approuvé la conspiration des poudres. Mezerai dit que ce pere avoit soutenu que l'entreprise étoit bonne & louable; mais il le dit, je ne sais

ı roi, Les conjurés avoient résolu de le faire sauter en lair, avec les prin- 1606.

quel fondement, qui fait de Hall d'Oldecorne, deux mmes différens, oique ce soit le mê-, qui avoit deux ms. Le pere Garnet exécuté le 3 Mai. s juges n'épargne- ıt rien pour lui faire e qu'il en avoit été trait par une autre ie que celle du sa- ment, dont ils sa- ient que le sceau est violable chez les Ca- oliques. Le pere Gar- t, selon les relations s Catholiques, en- a si peu dans ce des- in, dont Larrey le fait auteur & le promo- ur, qu'il mit tout en age, à la révélation ès, pour le prévenir, hortant sans cesse les atholiques à la pa- ence. Il avoit même it écrire par le pere ersonius & par le pere cquaviva, général es Jésuites, qu'il fal- oit éviter sur toutes choses, de prendre aucune résolution violente, dont l'issue ne pouvoit être que funeste à la Religion. *Mem. pour serv r a l'Histoire universel de l'Europe, tom.* 1. *pag.* 74. P. Mathieu discul e de la même maniere, le pere Garnet, *tom.* 2. *liv.* 3. *p.* 715. Voyez aussi le livre composé par le pere Daniel Bartholi, Jésuite Italien, qui a pour titre: *Dell Istoria della Compagnia de Giesu d'Inghilterra.* Ces témoignages suffisent pour réfuter tous ceux qui, ainsi que Bayle (Rep. des Lett. Mars 1687) ont avancé que, selon tous les historiens, les peres Garnet & Oldecorne furent convaincus d'avoir trempé dans cette conspiration. Ce pere Person, ou Robert Personio, étoit un Jésuite de beaucoup de mérite & de savoir.

1606. cipaux ſeigneurs du royaume, lor qu'ils ſeroient tous aſſemblés dans ur chambre, ſous laquelle on avoit pl. cé des barils, & préparé des traîné de poudre.

Fin du vingt-troiſieme Livre.

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

LEs affaires du dedans du royaume furent pendant cette année dans une situation tranquille, qu'elles ne nous laisſent preſqu'aucun événement remarquable à particulariſer ; mais elles offrent en récompenſe un ſpectable bien plus touchant, malgré ſon uniformité, que ces cataſtrophes ſingulieres, leſquelles n'amuſent à décrire & à lire, que par ces mêmes traits d'inhumanité ou de dépravation, qui ne devroient nous inſpirer que du dégoût & de l'horreur. Ce ſpectacle eſt l'a- 1607.

bondance & le repos répandus par to
1607. te la France. On n'avoit jamais ta
vu de plaisirs & de divertissemen
qu'il y en eut cet hyver à la cour
dans Paris, & les campagnes resse
toient aussi tous les effets d'un heure
regne.

Cette disposition, qui prenoit
premiere source dans le cœur bienfa
sant de Henri, réjaillissoit à son to
sur lui, & lui faisoit partager la joui
sance de ses propres bienfaits. Déba
rassé de toute affaire tumultueuse, ju
qu'à ce que le tems qu'il s'étoit pre
crit pour mettre le comble à la gloi
de son regne fût arrivé, ce Prince n'a
voit presque rien à faire, qu'à se livre
aux douceurs d'une vie privée, au m
lieu de ses serviteurs & dans ses ma
sons royales, qu'il visitoit les un
après les autres. Il étoit le premie
Janvier à Saint-Germain, où je ne pu
aller rendre à leurs Majestés les de
voirs ordinaires, ma playe de la bou
che, qui s'étoit rouverte par une apo
tume, m'arrêtant chez moi. Sa Majest
eut la bonté de m'écrire pour me mar
quer la part qu'elle y prenoit, & ell

nvoya pour conférer sur les affai- 1607.
du gouvernement, dont on vou-
former le plan dès le commence-
nt de l'année, les deux de ses mi-
res, auxquels elle y donnoit la
ncipale part, je veux dire, Ville-
& le garde des sceaux. Celui au-
l j'ai déjà donné ce nom, est Sille-
que Sa Majesté avoit associé aux
ctions de chancelier, jusqu'à ce
il les exerçât seul, par la mort de
lievre, qu'on voyoit bien n'être
éloignée. L'esprit de ce magistrat,
ques là si sain, avoit commencé de-
s quelque tems à s'altérer, de ma-
re qu'il fallut lui donner un succes-
r, de son vivant. Il vit cette asso-
tion d'une maniere qui étoit une
uvelle preuve combien elle étoit
ceffaire (1), quoique Sillery s'y

(1) Vous voyez, it-il à M. de Bassompierre, un homme qui s'en va chercher une sépulture à Paris. J'ai servi tant que j'ai pu le faire, & quand ils ont vu que je n'en étois plus capable, ils m'ont envoyé reposer, & donner ordre au salut de mon ame, à quoi leurs affaires m'avoient empêché de penser. Un chancelier sans sceaux, est un apothicaire sans sucre ». *Journal de Bassompierre.*

Lorsque Henri IV, demanda les sceaux à

1607. comportât avec toute la complaisan possible, sa foiblesse en augmenta ; revint tout à-fait en enfance, & pa enfin le dernier tribut de l'humanit après avoir payé presque tous les a tres.

Le roi vint à Paris le 2 Janvier, intention d'aller & de mener la rei à Vigny, voyage dont je le détourn Il se contenta d'aller faire un tou Fontainebleau, d'où il revint à Paris à la fin de Février, pour alle

M. de Bellivre pour Sillery, se servant de l'occasion de son voyage en Limosin, où le grand âge & la foiblesse de Bellievre ne lui permettoient pas de le suivre, ce chancelier lui répondit : « que » s'il ne vouloit faire » courir la poste aux » sceaux, il les ren- » droit toujours à » tems, au même lieu » ou sa majesté arrive- » roit..... Il semble, » sire, ajouta-t-il, que » vous craigniez qu'il » n'y ait point de ter- » re en Guyenne pour » m'enterrer ; je me » porte bien, & » souci de ma v » que pour votre » vice, laquelle » seroit fort ennuy » le, si j'en étois é » gné ». *P. Math. tom. 2. liv. 3. pag.* Ce grand chancel dont la probité fermeté ont été gé ralement reconn avoit servi sous rois. Il est auteur plusieurs utiles ré mens pour la chan lerie. Il mourut Septembre de l'an suivante, âgé de ans. Il étoit de la de Lyon.

hantilly, qui étoit ſa promenade or- 1607.
naire du mois de Mars. Il s'y plai-
ſit beaucoup dans cette ſaiſon. » Il
ait ici fort beau, m'écrivoit-il de cet
endroit, le 8 Mars; j'y paſſe bien
mon tems; tous les jours je ſuis à
cheval, & j'y ai bien du plaiſir ». Il
ſe fixa nulle part, que lorſque de re-
ur de Paris, il eut pris le 20 Mars,
chemin de Fontainebleau; il y paſ-
le printems. Sa Majeſté eut fort beau
ns depuis Paris juſqu'à Fleury, par
elle paſſa pour voir ſes enfans, qui
oient encore dans cette maiſon; mais
pluie l'accompagna depuis Fleury
ſqu'à Fontainebleau. Dans la lettre
Henri me fait tout ce détail, il me
ande encore que le Dauphin étoit
nu une lieue à ſa rencontre, & qu'il
voit trouvé fort joli, auſſi bien que
s autres enfans; que la reine, qui
oit groſſe alors, ſe portoit bien,
devoit ſe rendre inceſſamment à
ontainebleau. » Mandez-moi des
« nouvelles de la ville, m'écrivoit
« ce Prince, le premier Avril. Je me
« porte bien ici, comme auſſi font
« ma femme, mon fils & mes autres
« enfans, qui ſont les plus jolis du

1607. » monde & me donnent bien du pl
» sir (2).

La reine y accoucha le 16 Avril
onze heures du soir, de son second f
auquel on donna dans la suite le no
de duc d'Orléans (3). Sa Majesté me
fit aussi tôt sçavoir par un billet q
Montmartin m'apporta de sa part,
je reçus presque dans le même m
ment, une seconde lettre de sa mai
pour faire tirer le canon. Cette na
sance redoubla la joie dans la fami
royale. Le roi, qui avoit compté
venir à Paris au commencement
Mai, ne songea plus à s'éloigner
Fontainebleau, d'où il fit seulement
voyage pour voir madame de Mor

La chasse y tenoit toujours, co

» (2) Il aimoit, dit » Perefixe, tous ses » enfans, légitimes & » naturels, avec une » affection pareille; » mais avec différen- » tes considérations. » Si ne vouloit pas » qu'ils l'appelassent, » *Monsieur*, nom qui » semble rendre les » enfans étrangers à » leur pere, & qui » marque la servit » & la sujetion; n » qu'ils l'appellass » *Papa*, nom de t » dresse & d'amou

(3) Il n'eut po de nom de baptêr parce qu'il mou dans sa cinquieme née, avant que les rémonies de son b tême eussent été fai

1607.

ne à l'ordinaire, un des premiers angs parmi ſes divertiſſemens. Après exemple qu'on a, que cet exercice a n attrait inſurmontable pour une in- nité de perſonnes, je n'ai garde de écider qu'il ne ſçauroit être que très-nédiocrement divertiſſant, parce qu'il e l'eſt point du tout pour moi. Le ré- it que Praſlin me faiſoit de Fontaine- leau, des parties de Sa Majeſté, n'é- oit aſſurément pas bien propre à me inſpirer, il me mandoit, que le nême jour Sa Majeſté, après avoir naſſé le matin à l'oiſeau, avoit fait ne chaſſe du loup, & fini ſa jour- née par une troiſieme du cerf qui avoit uré juſqu'à la nuit, & malgré une luie de trois ou quatre heures. On oit alors à ſix grandes lieues du gî- : c'eſt de-là qu'il fallut faire retrai- , entierement pénétrés d'eau, ex- epté le roi ſeul, qui changea de tout, vant que de regagner Fontainebleau, ù il arriva un peu fatigué à la vérité, ais avec cela gai & content, parce u'il avoit pris ce jour là tout ce qu'il voit attaqué. Voilà ce que les Prin- es appellent s'amuſer; mais il ne faut iſputer ni des goûts, ni des plaiſirs,

1607. Henri ne laissa pas de s'occuper le lendemain tout le matin, à visiter tous ses ouvriers, & à courir d'attelier en attelier. « Il est vrai, ajoutoit Praslin » qu'au retour du Parc, il se sentit un » peu de fievre, mais ce ne fut rien ». Pour ce prince, quand il m'écrivoit sur ce sujet, c'étoit en vrai chasseur qui passe légerement sur toutes ses fatigues, & appuie sur ce qu'il appelle ses bonnes fortunes. Il me mandoit par exemple, le 20 Mai, qu'il avoit chassé la veille avec le plus grand plaisir du monde, & sans avoir beaucoup de chaud, qu'il avoit pris son cerf de bonne heure, étoit venu dîner à Ponthierry à dix heures, & revenu à deux & demie à Fontainebleau, où il avoit rencontré la reine, qui venoit au devant de lui. Une autrefois. « Je » viens de prendre un cerf, avec grand » chaud & grand plaisir ». Rien ne coûte de ce qui plaît.

Ce prince ne perdoit pas de vûe ses affaires pour tout cela; mais comme elles ne lui donnoient pas alors beaucoup de peine, il en étoit quitte pour m'écrire de tems en tems, ou pour m'appeller à Fontainebleau, lorsqu

voit quelque chose d'important à me 1607.
ommuniquer. Il m'y fit venir le mercredi de Pâques, avec le président eannin, & y manda son conseil, our le lundi de la Quasimodo. Il 'oublioit jamais à payer le moindre ırcroît de peine, par de nouvelles béralités. « Je n'attends point, m'écrivoit il, que ceux qui me servent bien, me demandent. Vous m'aidez si bien à faire mes affaires, que je veux aussi vous aider à faire les vôtres, je vous donne vingt mille écus, sur mes deniers extraordinaires, faites en faire les dépêches nécessaires. J'ai su, me mandoit il une autrefois, que vous faites bâtir à la Chapelle, & que vous y faites un parc, comme ami des bâtisseurs, & votre bon maître, je vous donne six mille écus, pour vous aider à faire quelque chose de beau ».

Il y avoit une autre sorte de lettres Henri, que je mets autant au dessus celles-ci, que la confiance d'un aussi and prince doit l'emporter sur les ésens, dans l'esprit d'un ministre lele & affectionné, ce sont celles ı ce prince m'ouvroit son cœur, sur

1607. ce que nous avions lui & moi de plus chers intérêts. « Il s'est passé, c'est » ainsi qu'il s'exprimoit dans une de » ses lettres, ce matin quelque chose » dans mon sein, pourquoi j'ai affaire » de vous, comme de mon plus con» fident serviteur ». Il en étoit de même de tout ce qui lui arrivoit de capable de troubler sa tranquillité. Mon fils se blessa, en maniant un cheval. Sa majesté envoya aussi-tôt un courier exprès, savoir l'état de sa santé, en me mandant, que comme pere & comme maître, il y prenoit toute la part possible. Mon fils fut encore plus dangereusement malade au mois de Novembre, & le roi ne se contentant pas d'y envoyer du Laurens, son premier médecin, & de lui recommander lui-même le malade, il m'écrivit qu'il ne m'aimoit pas si peu, que s'il pensoit que sa présence y fût nécessaire, il ne vint lui-même me donner cette preuve de son affection, & il consentit le plus obligeamment du monde, que je différasse le voyage que je devois faire à Fontainebleau, non seulement de deux jours, mais encore tout le tems que je me croirois utile auprès de mon fils.

Dans l'affaire malheureuſe arrivée . Amiens, où Rambures tua mon ieveu d'Epinoi, le roi inſtruit de la 'ive douleur & des larmes que ce ruel accident cauſoit au frere du nort (4), l'envoya viſiter, & lui fit orter trois fois de ſa part des paro-:s de conſolation. On avoit cherché animer toute la famille contre ſaint 'aul (5), qu'on accuſoit d'avoir eu art à cet aſſaſſinat. Saint Paul juſte-ient indigné de ces bruits, vint auſſi-ôt trouver ſa majeſté, avec l'aſſu-ince qu'inſpire l'innocence, il juſti-a qu'il n'étoit pas même ſorti de Ca-is, pendant tout ce tems-là. Il arla de la malheureuſe victime de 1607.

(4) De pluſieurs en-ns mâles, ſortis du ariage de Pierre de elun, prince d'Epi-oi, marquis de Riche-ourg, & d'Hyppolite Montmorency, dont a vu ci-devant que . de Sully avoit pris tutelle, il n'en reſ-it plus alors que ux. Guillaume de elun, prince d'Epi-i, Vicomte de Gand, nnétable de Flandre, grand bailli de Hai-naut, chevalier de la toiſon d'or, &c. C'eſt celui qui eut avec la princeſſe de Ligne, le grand procès dont il ſe-ra parlé dans la ſuite, & Henri de Melun, marquis de Riche-bourg, ſon frere puîné, c'eſt ce Henri, qui fut tué par Rambures.

(5) François d'Or-léans, comte de Saint Paul.

1607. cette avanture, avec des éloges & des regrets si sinceres, qu'il me fit regretter à moi-même qu'il ne se fût pas trouvé à Amiens, où il se tenoit assuré qu'il auroit prévenu cet accident il protesta qu'il auroit volontiers racheté le sang du mort, d'une partie du sien. Il se plaignit ensuite, qu'à tous ces bruits injurieux, l'on avoit ajouté celui de dire, que sa majesté avoit résolu de le citer, & qu'elle m'avoit promis de le traiter durement, que je ne le saluerois point, & même qu'il lui seroit fait défense de venir à Paris, tant que j'y serois. Saint Paul demeura trois jours entiers à Paris, pour dissiper tous les soupçons de la lâcheté qu'on lui imputoit. Je trouvai son procédé d'un tout-à-fait galant homme, & je crois que de son côté il fut content de la maniere dont je le traitai. Pour Henri, il ne se donna pas moins de mouvemens que si l'affaire l'eût regardé personnellement. Il me justifia toute la conduite de saint Paul, & me manda que je me donnasse bien de garde d'ajouter foi aux bruits du quartier de la Bastille, où mes ennemis n'avoient pour but que de fa-

se joindre un second malheur au premier; il m'exhorta même à me servir de la confiance que saint Paul paroissoit avoir en moi, pour empêcher avec lui que la chose n'eût aucune suite. 1607.

J'étois encore arrêté chez moi, lorsque le roi y vint un jour m'entretenir de je ne sai quelle intrigue de galanterie, dont j'ai perdu la mémoire. Je me souviens seulement que je m'emportai fort contre madame d'Angoulême (6), & une autre personne, qui y jouoient les premiers rôles, & que j'osai représenter à Henri avec beaucoup de fermeté, que des desseins si peu séans à son âge & à son rang, étoient autant de flétrissures à sa gloire, & pouvoient bien produire quelque chose de pis encore. Ma liberté, quelquefois heureuse, ne m'attira cette fois-ci qu'une vive colere & de piquans reproches de ce prince. Il étoit encore si échauffé, lorsqu'il sortit de ma chambre, qu'on lui entendit dire tout haut. « Voilà un » homme que je ne saurois plus souf-

(6) Charlotte de Montmorency, femme de Charles de Valois, duc d'Angoulême.

» frir, il ne ſait jamais que me contre-
1607. » dire, & trouver mauvais tout c
» que je veux ; mais Pardieu ! je m'e
» ferai obéir, je ne le verrai de quin
» ze jours ». Ma diſgrace parut à tou
les aſſiſtans une choſe décidée, me
domeſtiques s'en affligerent, & plu
ſieurs des autres s'en réjouirent, j
crois, intérieurement.

Dès les ſept heures du lendemai
matin, on vit arriver ſa majeſté
l'arſenal, avec cinq ou ſix perſon
nes, qu'elle avoit dans ſon caroſſe. C
prince monta à mon appartement
ſans vouloir qu'on m'avertit, & frap
pa lui même à la porte de mon cabi
net. Je ne fus pas peu ſurpris, lorſ
qu'ayant demandé, *qui eſt-là*, j'en
tendis répondre, *c'eſt le roi*, & qu
je connus au ſon de la voix, qu
c'étoit lui-même qui avoit répondu
« Hé bien ! que faiſiez-vous là »
me dit-il en entrant avec Roquelaure
de Vic, Zamet, la Varenne & l'in
génieur Erard : car il avoit à me par
ler des fortifications de Calais ? J
lui répondis, que j'écrivois des lettres
& apprêtois du travail à mes ſecré
taires. Ma table étoit effectivemen

toute couverte de lettres, & d'états des matieres que je devois traiter ce jour-là au conseil. « Et depuis quand » êtes vous-là, me dit encore sa ma- 1607.
» jesté? Dès les trois heures du matin, » repris-je. Hé-bien! Roquelaure, dit » ce prince, en se retournant vers lui, » pour combien voudriez-vous mener » cette vie-là? Pardieu! Sire, pour » tous vos trésors, répondit Roque- » laure ». Henri ne répliqua rien, Il fit sortir tout le monde, & il commença à m'entretenir de choses sur lesquelles il me fut impossible de me ranger à son avis, ce qu'il connut aisément, lorsqu'il vit que je lui répondois froidement, que je n'avois aucun conseil à lui donner, que sa majesté ayant pris sa résolution, après une mure délibération sans doute; il ne me restoit rien à faire, que de lui obéir, puisqu'aussi-bien elle ne trouvoit pas bon qu'on fût d'un sentiment contraire au sien. « Oh, oh! vous faites le réservé, me » dit Henri en souriant, & en me don- » nant un petit coup sur la joue, & » vous êtes encore en colere d'hier, » je n'y suis plus moi: là, là, embras- » sez-moi, & vivez avec la même li-

» berté que vous aviez accoutumé :
1607. » car je vous connois bien, si vous fai-
» siez autrement, ce seroit signe que
» vous ne vous soucierez plus de mes
» affaires. Quoique je me fâche quel-
» quefois, ajouta-t-il, avec cette can-
» deur qui lui étoit naturelle : je veux
» que vous le souffriez ; car je ne vous
» en aime pas moins ; au contraire
» dès l'heure que vous ne me contre-
» direz plus dans les choses que je
» sais bien qui ne sont pas de votre
» goût, je croirai que vous ne m'ai-
» merez plus ».

Voilà un de ces traits, qui sont tout-à-fait propres à faire connoître à fond Henri, & en vérité, c'est le montrer par un bel endroit. Il n'est pas rare de voir des ministres & des confidens de princes, disgraciés ; il n'est pas rare non plus, qu'ils méritent ce traitement, par des procédés reprochables. Lorsque cela arrive, est-ce véritablement les fautes que les princes punissent ? Presque jamais : ils sont par caprice, par légereté, par orgueil, par mauvaise humeur, ce qu'il ne tiendroit qu'à eux de faire, par le seul motif de la justice. Il sembl

que le ſort de la raiſon eſt de n'être écoutée, ni lorſqu'elle combat les paſſions, ni lorſqu'elles conſeillent la même choſe qu'elles. 1607.

Le roi m'entretint après cela de choſes, qu'il ne m'eſt pas permis de rapporter, m'embraſſa, & me dit adieu. En ſortant, il dit à de Vic, « j'ai » pourvu à l'affaire de Calais; » & tout haut. » Il y en a d'aſſez ſots, » pour croire que quand je me mets » en colere contre monſieur de Sully, » c'eſt à bon eſcient & pour long- » tems; mais tout au contraire : car » quand je viens à conſidérer qu'il » ne me remontre, ou ne me contre- » dit que pour mon honneur, ma gran- » deur, & le bien de mes affaires, & » jamais pour les ſiennes, je l'en aime » mieux, & ſuis impatient de le lui » dire ». Tout prince qui entend ſes intérêts, ne négligera point de donner de tems en tems des marques éclatantes de ſon eſtime, aux miniſtres dont il a fait choix, ſuppoſé que ce choix ſoit bon, elle lui aſſurera celle du public, ce qui eſt un point eſſentiel.

Je reviens aux affaires, dont Villeroy & Sillery étoient venus par or-

1607. dre du prince, conférer avec moi. L'une des principales regardoit les Protestans. Le roi leur ayant permis l'année précédente, de tenir en celle-ci un Synode, ils l'indiquerent à la Rochelle, & firent nommer dans des assemblées provinciales, les députés dont il devoit être composé. Ce furent quelques uns de ces députés même, qui firent savoir à sa majesté que leurs cahiers étoient chargés de l'article du Synode de Gap, touchant le pape, dont il a déja été tant parlé. De quelque mauvais esprit que fussent poussés une partie de ceux qui dirigeoient cette assemblée, ils se crurent obligés de prévenir sa majesté, en lui envoyant trois députés, tant sur cette affaire, que sur quelques autres, qu'ils avoient raison de croire ne pas être de son goût: c'est qu'ils avoient résolu d'y remettre sur le tapis la question, déja si fort discutée à l'assemblée de Châtelleraut, sur la nomination, le nombre & le tems d'exercice des députés généraux du parti réformé, à l'occasion des deux actuellement en charge, dont le service alloit expirer.

Le roi, en m'envoyant de Fon-

1607.

nebleau ces députés particuliers,
it le parti qu'il prenoit ordinaire-
ent dans ces sortes d'occasions, je
ux dire, de me faire notifier ses in-
ntions à l'assemblée, comme de moi-
ême, & par un motif d'affection
our mes confreres, se réservant à
endre le ton d'autorité, si l'on ne
ussissoit pas par cette voie. Mon
ere vint en conférer avec moi, le
7 Avril, de la part de sa majesté, &
omme je m'attendois toujours que le
oi viendroit lui-même incessamment
Paris, je retins les députés deux ou
ois jours, sans leur donner une ré-
onse que je n'aurois pas été fâché de
oncerter avec ce prince. Il m'écrivit
e Fontainebleau le 5 Mai, lorsqu'il
ut changé d'avis sur son voyage, &
me parut inquiet de savoir ce que
avois fait avec les députés. « Je ne
» sais, me disoit il, ce qu'ils peu-
» vent vous avoir dit sur ce que je vous
» ai mandé par votre frere. M. de la
» Noue, auquel je parlai hier matin,
» en présence de M. de Villeroy,
» m'en a avoué la plus grande partie,
» & m'a dit n'avoir vû de sa vie tant
» de fous dans une compagnie, entre

» autres, il m'a nommé Rivet. Il n
1607. » faut point douter que les déput
» n'ayent avant de vous voir, confé
» avec M. du Plessis, qui les aura in
» truits de ce qu'ils devoient dire ».

J'écrivis à l'assemblée la lettre qu sa majesté avoit exigée de moi. Je le exhortai à ne rien s'arroger sur l'arti cle des députés généraux, de ce qu appartenoit à la police, ou au gouve nement, & à ne rien changer de c qui avoit été statué à cet égard, dar une de leurs plus solemnelles assem blées. Je leur faisois comprendre, qu la durée de la députation généra ne pouvoit être moindre que de tro ans, les députés ne pouvant en moir de tems s'instruire des affaires, & l faire connoître, & qu'on ne devo point nommer pour deux députés seu lement, parce que ce choix devar être fait dans des assemblées générales toujours précédées d'assemblées par ticulieres, formalité, qui emportoi un tems considérable; s'il arrivoit acc dent à l'un de ces deux députés, le part s'exposoit à manquer d'un agent au près du roi, au lieu qu'en en propo sant toujours six à sa majesté, ce vuid

trouveroit aussi-tôt rempli, par la 1607.
omination qu'elle pourroit faire dans
moment, de quelqu'un de ces six,
arqués sur la liste. Quant au pape,
leur fis sentir, qu'en remuant im-
udemment une question déja jugée
inutile, & sans aucune considération
our un pape, qui par son caractere
oux & pacifique, ne méritoit pas ce
aitement, ils risquoient à perdre par
ur faute, & pour un rien, cet état
eureux & tranquille, qui avoit été si
ong-tems l'objet de tous leurs vœux.
e les rappellois là-dessus à leurs pro-
res sentimens, & même à leurs
veux, & je finissois en leur représen-
ant fortement, que toute désobéis-
ance à leur maître les compromet-
oit; mais qu'une désobéissance injus-
e & déraisonnable, étoit capable de
es perdre.

Je leur fis encore écrire dans les
mêmes termes, par quelques autres
personnes que je savois avoir le plus
de créance dans le parti, & je les priai
d'écouter attentivement les raisons
que pourroit y ajouter Montmartin,
que je fis le porteur de cette lettre,
& que sa majesté jugea capable d'être

1607. dans cette occasion, l'interprete de ses volontés. J'employai encore un autr motif, que sa majesté crut devoir fair effet, c'est que comme les Rochelloi venoient tout fraîchement de faire in tance, pour obtenir deux mille livre pour leur college, je leur donnai entendre que sa majesté accorderoi cette grace à la déférence, qu'ils per suaderoient à leurs confreres d'avoi pour ses ordres. Une lettre du ro m'instruisit au bout de quelques jours que Montmartin & les députés, ren voyés avec les ordres de sa majesté avoient été à la vérité assez bien reçu à l'assemblée, mais qu'il s'en falloi beaucoup qu'on eût eu les égard qu'on devoit avoir pour les discour du premier, non plus que pour me lettres, & pour celles qui y étoien jointes, dont les auteurs avoient été appellés par dérision, *les quatre voyans de l'église*. Ce que Montmartin mandoit de tems en tems au roi des dispositions des esprits, ne le satisfaisoit pas davantage. « Si cela continue, » m'écrivoit-il, ils seront les rois, & » nous les assemblées ». Cependant le parti favorable au roi, l'emporta

a fin. Montmartin s'y employa avec 1607.
ı zele que le roi récompenſa d'une
ɛnſion. Quoiqu'on ne pût pas dire
ı'il eût complettement réuſſi, eu
ɛard aux obſtacles qu'il avoit ſurmon-
s, il crut avoir fait tout ce qu'il étoit
ɔſſible de faire, lorſqu'il put atteſter
ſa majeſté que ſa volonté y avoit
é ſuivie. « Montmartin a fort bien
travaillé, me mandoit encore Henri,
quoiqu'envain, ce qu'il ne croit pas,
il a apporté de l'ombre, & le corps
eſt demeuré, l'article de Gap n'ayant
emporté que deux ſeules voix ».

L'égliſe de Pons ſe fit connoître
ır un trait d'une grande hardieſſe,
ɾſque ſe faiſant une ridicule appli-
ıtion de la maniere de gouverner
s affaires de la religion par députés
ɛnéraux, elle oſa nommer au roi
ois ſujets, Verac, Longchamp &
ertauville, pour leur remettre, en
ıalité de députés particuliers, le
ɔuvernement de cette ville. Henri
ɛ répondit qu'en faiſant parler les
dits; mais il ne fut pas moins irrité
e cette témérité, que des conféren-
ɛs qu'on lui manda que Leſdiguieres
: Murat avoient ſecrettement enſem-

1607. ble, & du manque de respect du ministre Chamier pour M. le connétab à son passage à Montelimart. Je fis e sorte que ce ministre allât se justifi à ce prince, des imputations dont se plaignoit.

Les Rochellois donnerent à la de cette année, un autre sujet mécontentement au roi, en éc vant encore au roi d'Angleterre, l'insu de sa majesté & de moi, po lui demander la liberté d'un minist Ecossois, nommé Maluin, qui avc été mis à la tour de Londres, po avoir tenu des discours, & publié d écrits offensans, contre sa majes Britannique & son conseil. Les R chellois n'avoient rien à alléguer co tre un fait, que le ministre Primeros celui-là même qui avoit été porte de leur dépêche, attesta à sa majest qui lui permit, en considération cet aveu, de retourner exercer le m nistere à Bordeaux, & ce qui les ren doit encore plus coupables, c'e qu'ils prétendoient donner retrait au prisonnier dans leur ville, même s'en servir en qualité de m nistre. Il y avoit dans tout ce prc

ſdé, une affectation d'indépendan-
, que rien ne pouvoit excuſer. Le 1607.
i d'Angleterre ne s'étoit pas fait
ier pour accorder à une ville qu'il
ectionnoit, une auſſi petite grace,
ıe l'étoit l'élargiſſement d'un étran-
r, dont il délivroit ſon royaume,
ne voudrois pas même aſſurer que
conſeil de Londres n'eût un ſecret
ontentement de faire un pareil pré-
nt au roi de France; mais ce Prince,
ıtre l'intérêt de ſon autorité bleſſée,
oit les mêmes raiſons de ne point
cevoir Maluin dans ſes états, que
roi Jacques avoit de le chaſſer des
ens. Henri m'envoya Bullion, &
'écrivit ſur cette affaire pluſieurs dé-
êches, ſoit lui-même, ſoit par Vil-
roy. Je fus encore chargé par ce
rince, d'en demander l'explication
la ville de la Rochelle, de la lui
eprocher, & de lui en faire deman-
er pardon à ſa majeſté, qui témoi-
na être tout-à-fait contente des
émarches que je fis en cette occaſion.

Parmi pluſieurs torts effectifs, il
e trouvoit quelquefois qu'on en im-
utoit à cette ville de bien gratuits.
l prit envie aux jéſuites d'envoyer

1607. un des leurs, pour faire les foncti
de prédicateur dans la Rochelle.
Varenne, le pere Cotton & quelc
autres, jetterent les yeux pour
sujet, sur le pere Séguiran (7)
afin de ne pas courir le risque c
refus de sa majesté, ils s'adresse
aux deux secretaires d'état, Beau
& Fresne, qui délivrerent à ce pe
de leur chef & sans en parler à
majesté, des lettres qui le mettoi
en droit de s'y faire recevoir.
jésuite s'étant présenté aux portes
la ville, on lui demanda qui il ét
« Je suis répondit-il hardiment,
» guiran, de la compagnie de Jes
» qui viens pour prêcher en cette vi
» en vertu des lettres du roi. Retir
» vous, lui dit la sentinelle, assez p
» respectueusement, nous savons bi
» que JESUS n'a point eu de cor
» pagnons, & que vous n'avez poi
» de lettres du roi », sans voulc
l'entendre davantage, on l'oblig
de se retirer, ce que le pere fit,
menaçant d'un ton très-emporté
de s'en plaindre au roi, & il n

(7) Gaspard Séguiran, il fut dans la suite confesseur de Lo XIII.

nqua pas. Tous ses partisans à la ur le seconderent si bien, en exa- 1607.
rant à sa majesté ce manque de res- ct pour ses ordres, & lui cachant ut, ou partie de la vérité, que ce ince me manda incontinent à Fon- nebleau, par un billet très-pressant, qui marquoit beaucoup de colere. Je trouvai toute la cour en ru- eur, & le roi environné de per- nnes, qui animoient son ressenti- ent. « Hé-bien ! me dit-il, vos gens de la Rochelle ont bien fait des leurs, voilà le respect qu'ils me rendent, & la reconnoissance de l'amitié que je leur porte, & des gratifications qu'ils reçoivent de moi ». Il me conta le fait, d'un r qui me parut ne respirer que le âtiment. Mais m'ayant ensuite tiré quartier, il me dit, » j'ai fait ainsi le fâché, pour fermer la bouche à ceux qui ne cherchent qu'à blâmer mes actions ; mais je vous dis à vous, que les Rohcellois n'ont pas tout le tort du monde, car je n'ai com- mandé, ni été informé de telles lettres, je les eusse bien empê- chées, si j'en avois été averti. Ce-

» pendant il y faut pourvoir, par u
1607. » autre voie qu'en désavouant les
» cretaires d'état, parce que cela ti
» roit à conséquence pour toutes le
» autres dépêches : avisez quel moy
» il y aura ».

J'écrivis aux Rochellois, après
être convenu avec sa majesté, q
leur devoir étoit avant toutes ch
ses, d'envoyer faire soumission
roi, & lui marquer le regret qu'
avoient de lui avoir déplu. Je le
donnai à entendre qu'un peu d'
béissance les feroit sortir de cette
faire à leur avantage. Je les assu
que la chose s'étoit faite sans la part
cipation de sa majesté, qu'elle n'a
riveroit plus, & qu'elle se termin
roit, sans qu'on touchât à leurs pr
viléges, enfin que j'aurois tout le so
imaginable de ménager leurs int
rêts, avec deux ou trois de leurs pl
notables & plus honnêtes citoyen
que je leur mandai de m'envoyer. L
biais que je pris, fut que le pere S
guiran reçut de nouvelles lettres, c
la main même de sa majesté, en ver
desquelles il prêcha ; mais il fut révo
qué au bout de quelques jours. Le

suites eux-mêmes ne parurent pas
écontens de ce tempérament. 1607.
Il eût été fort difficile d'en trou-
r un, propre à satisfaire la ville de
itiers. Depuis que cette ville avoit
enfin obligée de souffrir les jésuites,
ne recevois plus que des plaintes,
vive voix, ou par lettres, contre ces
res, de la part de l'évêque, du lieu-
iant général & des principaux habi-
is, soit séparément, soit en corps.
s plaintes qui ne venoient pas seu-
nent des Protestans, mais des ca-
oliques eux-mêmes, rouloient sur
que les partisans que les jesuites
oient à Poitiers, les ayant mis à leur
ivée en possession d'un collége, &
ant fait en leur faveur de fort gran-
s dépenses en maisons & en meubles,
ant même fait passer entre leurs mains
plus riches bénéfices du canton, on
voyoit pas que ces peres, depuis
ux ans qu'ils étoient établis parmi
x, & avoient été chargés de l'instruc-
n de la meilleure partie des jeunes
ns de la ville, eussent encore produit
cun fruit, ce qui leur étoit d'autant
us sensible, qu'avant cela, disoient-
, ils avoient de très-bons colleges &

1607. d'excellens régens. Ils y joignirent quelques autres plaintes encore plus graves sur la zizanie, qu'on accusoit ces peres d'avoir semé dans la ville & dans la province, & ils revenoient à de nouvelles instances, pour obtenir qu'on rappellât les jésuites, & qu'on fondât un college royal. Qu'aurois-je pu faire pour eux auprès de Henri, qui venoit d'accorder tout récemment à ces religieux, que son cœur fût mis dans leur maison de la Fleche, au lieu de l'église de Notre-dame, où l'on a coutume de déposer celui de nos rois? C'est à ce sujet qu'un chanoine de cette église, rencontrant en ce tems-là un jésuite, lui demanda lequel ils aimoient mieux, de mettre le cœur du roi dans la Fleche, ou de mettre la Fleche dans le cœur du roi (8).

Malgré tant de faveurs & de bienfaits, dont sa majesté combloit ainsi chaque jour les jésuites, ils se croyoient sans doute tout autrement obligés encore au roi d'Espagne,

(8) J'aurois bien voulu faire honneur à M. de Sully, de mépriser un bon mot si plat & si plein de malignité.

puisqu'

1607.

puiſqu'ils continuoient à appuyer tous ſes deſſeins : deſſeins, qui ſe tramoient dans le royaume, & au milieu de la cour même. L'ambaſſadeur eſpagnol s'ouvrit confidemment aux amis que cette couronne avoit en grand nombre chez nous, de la réſolution où il diſoit qu'étoit ſa majeſté catholique, d'empêcher par quelque moyen que ce fût, qu'un roi ſi ambitieux, diſoit-il, ſi prudent, ſi habile général d'armée, d'une ſi grande réputation, & ſi particulierement uni de politique avec les Proteſtans, n'exécutât les projets, que ſes amas d'argent, d'armes & de munitions, déclaroient aſſez. Qu'il ne falloit pas laiſſer prendre à ce prince l'eſſor hors de chez lui, parce que rien ne pourroit lui réſiſter, mais lui ſuſciter aſſez d'affaires dans l'intérieur de ſon royaume, pour l'empêcher d'en ſortir, en ſe ſervant, avec le même fruit, qu'on avoit fait du tems de la ligue, de la haine que ſe portoient les deux religions. Que c'étoit l'affaire de tous les catholiques de l'europe, dont la crainte étoit d'autant mieux fondée, que Henri, par la protection qu'il avoit ac-

1607. cordée aux Provinces-unies, avoit su affoiblir la seule puissance qui auroit pû faire quelqu'effort considérable en leur faveur; qu'il falloit lui rendre la pareille, en cherchant à consumer ses forces, avant que d'entreprendre d'en tirer raison ouvertement.

J'étois moins épargné que personne dans ces discours. On disoit, que je mettois dans la tête de sa majesté, d'entreprendre de plus grandes choses qu'aucun roi de France n'avoit fait depuis plus de cinq cens ans; que mon principal objet étoit de détruire la religion catholique. Je ne me défends que contre cette derniere imputation, absolument fausse, mais on la croyoit permise, comme le motif le plus capable de faire impression. Au reste, je ne mets rien ici gratuitement sur le compte de l'ambassadeur espagnol. Quelques-uns des ecclésiastiques qu'il prit pour confidens, se trouverent encore assez bons françois, pour être scandalisés de pareils discours. Ils crurent satisfaire leur conscience & leur honneur, en faisant jurer par la foi, & les saints évangiles, au cardinal du Perron & à son frere, auquel ils les redi

ent que du moins ils ne les nomme-
oient point. On ne ſoupçonnera pas 1607.
es deux du Perron d'avoir forgé une
mpoſture, tout y étoit trop bien cir-
onſtancié ; on ne rapportoit rien,
que d'après l'ambaſſadeur qui avoit
lit encore, que la choſe n'en étoit
lus aux termes d'un ſimple projet,
nais que pluſieurs bons eccléſiaſtiques
t amis de ſa majeſté catholique, y
voient déja travaillé & y travailloient
bien tous les jours, qu'on devoit s'at-
endre à voir dans peu arriver quel-
u'heureuſe révolution. D'ailleurs, ce
'étoit pas ſeulement dans ſa cour, que
es avis étoient donnés au roi : ils lui
enoient de toutes les cours étrange-
es, où les ambaſſadeurs d'Eſpagne di-
oient publiquement, que la balance
ommençoit trop à pencher du côté
e la France, pour que la paix pût du-
er encore long-tems entre les deux
ouronnes, & l'on ajoutoit, que ces
ſpagnols ſoutenoient ces diſcours par
e puiſſans efforts, & par toutes ſortes
e maneges propres à s'attacher les
mis & alliés de la France.

Henri ému, comme il devoit l'ê-
re, de ces avis qui ſe multiplioient

1607. de tous côtés, avoit commencé dès la fin de l'année derniere à m'en parler. Il m'envoya un jour chercher par la Varenne, de si grand matin, que je le trouvai encore couché. Sitôt qu'il fut habillé, il me prit par la main, en me disant: « Mon ami, j'ai des choses d'importance à vous dire, allons nous-en au cabinet des livres afin de pouvoir nous entretenir long tems, car quoique j'aye eu quelque ressentiment de goutte, je ne laisserai pas de me promener quelquefois. » Après qu'il m'eût rapporté tous les avis qu'il recevoit: « hé bien dites la vérité, me dit-il. Vous n'êtes pas fâché de voir, par tout ce que je vous ai dit, confirmer l'opinion que vous avez toujours eue, qu'il falloit que les grands rois se résolussent à être marteaux ou enclumes, quand ils ont des rivaux puissans, & qu'ils ne doivent jamais compter sur un bien profond repos: ce que je ne nie point que je ne vous aye quelque fois contesté, mais puisque nous voyons la chose se vérifier aujourd'hui, au moins donnons ordre à les réduire en tel état, qu'

» ne puiſſent mettre en exécution leurs » mauvais deſſeins après moi, car peut- 1607.
» être n'y trouveront-ils pas tant de dif-
» ficultés, qu'ils feront moi vivant, qui
» connois leurs fineſſes. Je ne ſuis pas
» ſi fou, continua ce prince, que de
» vouloir me venger à mes dépens
» de ces petites fraſques que me font
» quelquefois vos huguenots. Ils s'a-
» buſent, s'ils penſent que je ne con-
» nois pas mes forces en comparaiſon
» des leurs, & que je ne ſache bien
» qu'il eſt en ma puiſſance de les rui-
» ner quand il me plaira ; mais je ne
» veux pas, par un dépit frivole, ni
» pour plaire à autrui, affoiblir ſi fort
» mon état en les voulant détruire,
» que je devienne la proie de mes en-
» nemis : j'aime mieux leur donner
» deux coups que d'en recevoir un de
» leur main. Ainſi, pourſuivit Hen-
» ri, en s'animant de lui-même, puiſ-
» que la malice de ces marauds eſt tel-
» le, il faut eſſayer de la prévenir : &
» pardieu ! j'en jure, car ils m'ont mis
» en colere, s'ils me preſſent davan-
» tage par leurs complots contre ma
» perſonne & mon état, car j'ai été
» averti encore hier, qu'en leurs me-

1607. » nées, il y a de l'un & de l'autre
» s'ils me font une fois mettre les ar
» mes à la main, ce sera de manier
» que je leur ferai maudire l'heure o
» ils auront troublé mon repos. Pré
» parez donc tout, le mieux que vou
» pourrez, & faites sur-tout abondan
» te provision d'armes, d'artillerie
» de munitions & d'argent, qui e
» ce qui donne vigueur aux autres
» pour le surplus je m'en charge, &
» voyez si pour cette année prochain
» 1607, vous ne pourriez point trou
» ver une devise, qui exprime, sui
» vant ce que nous venons de dire
» que s'ils nous font la guerre en Re
» nards, nous la leur ferons en Lion

Je fus charmé d'entendre le roi par
ler de la sorte, & j'exécutai ses ordre
avec la plus grande joie du mond
Sur les jettons d'or que je lui présen
tai au commencement de l'année
étoit représenté le temple de Janus
un lis paroissoit en tenir la porte fer
mée; ce qui étoit encore mieux ex
pliqué par ces trois mots, qui e
étoient la devise, *clausi, cavete, recl
dam*. Le roi trouva que j'avois fo
bien réussi à marquer la dispositio

où il étoit, de ne pas se laisser préve-
nir par ses ennemis. 1607.

Henri avoit de la peine à ne pas regarder comme tels, six ou sept personnes de la cour, entre plusieurs autres, sur lesquels on lui donnoit presque continuellement des avis très-sérieux. La maison de Lorraine y étoit comprise toute entiere : ce qui lui faisoit un jour m'écrire: « Toutes les croix » de Lorraine sont dissimulées, & j'ai » peur que les fleurs de lis n'en res» sentent de la contagion ». Ces plaintes étoient assez souvent mêlées de reproches de sa majesté, de ce que je souffrois que tous ces princes eussent publiquement avec moi des liaisons plus étroites qu'elles lui sembloient ne devoir l'être, avec une façon de penser si différente : c'est que je regardois comme autant de calomnies, tous ces rapports faits à sa majesté contre messieurs de Lorraine. Je crus pourtant devoir, par complaisance pour ce prince, en parler à celui de tous qui pouvoit lui faire le plus d'ombrage ; je n'en reçus que des assurances d'obéissance & d'attachement, qui me parurent si sinceres, que

je crus être obligé de détromper sa
1607. majesté sur son sujet. Je priai ce prince de me rendre la justice de croire que je romprois sans balancer, toute liaison qui me paroîtroit tant soit peu préjudiciable à son autotité ; & comme il souffroit que je lui donnasse des conseils là-dessus, je lui fis observer, que pour son intérêt propre, je ne devois point abandonner la personne dont il se plaignoit, parce qu'en supposant qu'elle m'eût caché quelque chose de ses sentimens, j'étois sûr que tant que je conserverois quelque pouvoir sur son esprit, elle ne se porteroit jamais jusqu'à manquer à son devoir, & qu'il me paroissoit sur-tout nécessaire d'user de patience & de silence, pour ne pas effaroucher des esprits, auxquels une semblable imposture seroit d'autant plus sensible, qu'ils la méritoient moins.

Quant à toutes les autres personnes comprises dans l'accusation, le roi ne me disoit rien dont je n'eusse été informé avant lui ; mais toutes les fois que j'avois voulu approfondir tous ces rapports, j'y avois toujours trouvé peu de fondement & de réalité. Le moti

qui faisoit agir les délateurs, m'étoit d'ailleurs si bien connu, qu'à la fin j'avois pris le parti de leur fermer tout-à-fait l'oreille, dès que je leur entendois seulement nommer les deux ou trois personnes, sur lesquelles leur langue s'exerçoit avec une plus maligne joie. Ce n'est pas que le parti espagnol ne fût considérable à la cour; j'ai été le premier à en convenir, & je crois que personne n'a mieux connu que moi, ceux qui en faisoient profession. Mais quelle apparence de faire entrer dans cette association, qu'on vouloit qui fût secrete, des personnes connues par une longue & invincible antipathie? 1607.

A cela Henri répondoit, qu'il étoit toujours fort dangereux qu'on fût persuadé qu'il ne se tramoit aucun projet criminel contre l'état dans lequel on ne pût espérer de faire entrer la premiere & la plus grande partie de la cour, & il revenoit toujours à me solliciter de vérifier & de prévenir tous ces prétendus complots. En convenant du principe, j'y en opposois un autre, qui est encore plus incontestable; c'est, qu'il ne faut pas prétendre punir tous les crimes qui ne sont qu'en

1607. idée & en desirs, mais seulement prêter un œil attentif à ne pas leur laisser prendre un corps, en écartant les uns des autres, comme sans dessein, les germes dont il pourroit se former : ce qui doit toujours être plutôt le soin du ministre que du maître. Que pouvoient faire après tout ces personnes, qu'on peignoit si redoutables, en mettant la chose au pis aller ? C'est une réflexion que je faisois encore faire au roi. Sa seule personne n'en valoit-elle pas mille des leurs ; & celles de ses serviteurs, décidés fideles, ne lui faisoient-elles pas un rempart assuré ? Henri n'avoit point d'ennemis, que dès-lors il ne pût d'un seul mot faire trembler ; lui vivant, la tranquillité du gouvernement ne pouvoit être troublée par la crainte d'aucune révolution.

Voilà à peu près tout ce qui fut dit & écrit à cette occasion, entre sa majesté & moi, soit d'elle à moi, soit par la bouche du duc de Rohan, qui vint plusieurs fois m'entretenir, ou me porter sur tout cela des lettres de sa part. Ce prince suivit à la fin l'avis que je lui donnois, de manier toute cette af-

faire par des voies détournées, & avec plus de subtilité que de force. Je ne regardai pas cette occupation, comme quelques autres, dont le roi me chargeoit à la cour : j'y fis plusieurs voyages à cet effet. Je ne négligeai rien de ce que je crus capable de dissiper ces vapeurs malignes : j'offris même à sa majesté d'y consacrer tout le tems, qu'elle me permettoit d'aller passer dans mes maisons, & d'y travailler sans cesse auprès d'elle. Je convins avec ce prince, en lui écrivant sur toute cette matiere, d'un chiffre, qu'il n'étoit pas possible d'entendre, ni de soupçonner. J'envoyai Descartes à Barrault, pour l'instruire de ce qu'il falloit qu'il fît & qu'il dît à Madrid, tant sur ce sujet, que sur quelques autres. 1607.

Il étoit question d'un mémoire, que le secretaire d'Espagne venoit de présenter au roi à Fontainebleau, le 5 Avril, pour faire rendre par sa majesté aux espagnols, certaine prise que Grammont avoit faite, & qu'il avoit refusé de restituer sans ordre. Il ne s'agissoit ici que de bien entendre la loi des débris & naufrages : car la

1607. prise étoit de cette nature. Le ministre espagnol soutenoit, que cette loi n'a point lieu par rapport aux vaisseaux & pieces d'artillerie, qui appartiennent en propre aux rois & princes souverains, & leur servent actuellement. Ni la loi qu'on citoit, ni le cas présent, ne paroissoient pas si clairs au conseil, que l'Espagne le disoit. Villeroi dit que lorsque la fameuse flotte que le feu roi d'Espagne envoyoit contre l'Angleterre, fut dissipée dans la Manche, l'on avoit fait rendre à la vérité les débris qui en vinrent à Calais; mais que cette restitution fut regardée plus comme de grace, que comme de droit. Le roi me renvoya cette question à décider, par l'autorité & les exemples des archives de la monarchie.

Ce qui se passa cette année en Flandre entre l'Espagne & les Provinces-unies, paroîtra d'une toute autre conséquence pour nous. Le commencement de la campagne donna quelque espérance que la paix pourroit se reculer encore pour long-tems. Du Terrail essaya de surprendre la ville de l'Ecluse pour les espagnols. Il s'y ouvrit

un passage par le petard, & y entra si avant, à la tête des soldats que l'archiduc lui avoit donnés pour cette entreprise, qu'il est sans contredit qu'il s'en seroit rendu le maître, s'il avoit été mieux soutenu : mais la peur saisit tout son monde; il en fut abandonné, & obligé de sortir comme il étoit entré. Le prince d'Orange attaqua Anvers, & ne réussit pas mieux. Tant de mollesse ne fit que montrer encore mieux, qu'on avoit désappris de part & d'autre à faire la guerre, & donner plus de force aux propositions de paix, qu'on faisoit publiquement. Une antipathie aussi profondément enracinée, que l'étoit celle des Flamands pour l'Espagne, leur inspira de tenter une derniere fois, le même moyen, qu'ils avoient employé auprès de nous l'année précédente, pour nous engager à faire notre cause de la leur; je veux dire, qu'ils réitérerent avec plus d'instance, l'offre d'un certain nombre de leurs meilleures places en ôtage.

1607.

Je n'ai pas rapporté, je crois, ce qui s'étoit passé dans le conseil à cette occasion. On y avoit dit, qu'il n'étoit pas raisonnable que le roi dé-

pensât tous les ans deux millions pour
1607. les états sans en retirer aucune utilité. Que l'exemple de la reine Elisabeth étoit une leçon pour nous, & que les Flamands se trouveroient encore trop heureux de recevoir notre secours à ces conditions. Il n'y avoit rien d'étonnant dans cette opinion du conseil, sinon, qu'elle ne fut appuyée; à ce qu'on remarqua, que par les catholiques zélés; ceux là même qui auroient tout sacrifié, pour faire réussir le projet d'unir ensemble la France & l'Espagne. On ne devineroit peut-être pas, vers quel but tendoient ces conseillers, par des démarches en apparence si contradictoires. Le voici: ils étoient fort éloignés de croire l'offre des Flamands aussi sincere qu'elle l'étoit; & à leur compte, il suffisoit de la recevoir, pour voir bientôt la désunion & la discorde entre le roi & les états. Cet avis l'emporta, sans que je fisse rien autre chose, que de témoigner par un branlement de tête, que je refusois ma voix.

Cependant il en arriva tout autrement: le conseil des Provinces unies (9)

(9) On ne sauroit douter que les Provinces

reçut cette ouverture à bras ouverts, & consentit de donner en ôtage, au roi, six villes à son choix, moyennant qu'il leur fournît deux millions effectifs, & certaine quantité de poudre, & qu'il favorisât, comme auparavant, leurs levées de gens de guerre en France. Buzenval étant revenu l'hiver précédent, comme je l'ai dit, signifier cette résolution; nos conseillers, dans l'embarras où elle les jettoit, ne savoient plus que dire, ni quel parti prendre, & je crois qu'alors, bien loin de les fâcher, je leur rendis un grand service, en montrant, comme je fis, en plein conseil, combien précipitamment ils avoient formé leur premiere délibération. Je fis voir, qu'il s'en falloit beaucoup que les différens secours, que sa majesté 1607.

unies n'ayent eu alors bien véritablement le dessein, non-seulement de se mettre sous la protection de la France, mais encore de se soumettre à sa domination. Voyez-en la délibération dans Vittorio Siri, (*Mem. Recond. tom.* I. *p.* 418.) Mais comme c'étoit la nécessité seule qui les y forçoit, cette disposition étoit-elle bien sincere, & auroit-elle duré long-tems? Je crois que le meilleur parti fut celui que le duc de Sully fit prendre dans le conseil.

1607. accordoit volontairement chaque année aux états, montassent à une somme aussi considérable, que celle qu'ils demandoient. Que les villes qu'on offroit, n'étoient point, à bien l'examiner, une caution sûre de notre argent. Enfin je taxai avec encore plus de satisfaction de leur part que de la mienne, toutes leurs raisons d'absurdité & d'ignorance. Ce conseil avoit été assemblé extraordinairement, & il étoit composé du roi; de M. le comte de Soissons, du chancelier de Bellievre, de Sillery, Châteauneuf, Villeroy, Château-vieux, comme capitaine des gardes, & moi. Personne n'ayant rien répliqué, il ne fut plus question de villes d'ôtages, & on s'en tint en gros, aux premiers termes d'amis & d'alliés des Provinces-unies, soit pour l'offensive, soit pour la défensive; dont le prétexte exprimé dans le traité (car les états en vouloient un), fut de les mettre en paix, avec le roi d'Espagne.

Les états, à qui ce manége donnoit beau jeu, pour mettre le tort de notre côté, ne prirent point le change, & dirent résolument, que puis-

qu'on leur refuſoit l'argent dont ils avoient beſoin, après le leur avoir comme promis, on les mettoit dans la néceſſité de faire la paix avec leur ennemi, & qu'on la verroit inceſſamment conclue. Ce n'étoit pas là le compte de ſa majeſté, qui s'étoit attendue à tenir encore long-tems les choſes ſur le premier pied moyennant ſes ſecours & ſon aſſiſtance ordinaires, & qui avoit commencé pour cela, par faire tenir aux états au commencement de cette année, une ſomme de ſix cens mille livres. Mais ils prirent ſon argent, & n'en firent pas moins la ceſſation d'armes, à laquelle ils étoient réſolus, & c'eſt apparemment pour prévenir nos reproches qu'ils envoyerent de nouveau nous fatiguer par les mêmes propoſitions de villes d'ôtages, & d'acceptation de la domination françoiſe, dont ils ſavoient combien nous étions dégoûtés. J'ajoute qu'ils cherchoient à nous tirer encore quelque ſomme d'argent conſidérable. Aërſens à ſon retour à Paris, au commencement d'Avril, n'ayant point eu honte de demander un ſupplément de deux cens mille livres. Henri eut ſa

1607.

revanche; mais en refusant Aërsens
1607. il ne laissa pas de faire d'ailleurs tou
ce qu'il crut propre à suspendre l
résolution des états pour l'accommo
dement, quoiqu'il dit dès ce moment
qu'il n'étoit que trop clair que c'étoi
un point arrêté entr'eux.

Preaux & Russy avoient déja fai
plusieurs allées & venues à ce sujet
par commission du roi. Sa majesté
qui regardoit comme un coup de par
tie, d'avoir en ce pays-là quelqu'un
qui assistât de sa part à l'assemblé
générale des états, qui avoit été in
diquée pour le 6 Mai, & dans laquell
on devoit nommer des députés pou
envoyer faire part à ce prince, de
motifs de la cessation d'armes : sa
majesté, dis-je, jugea à propos que
je fisse repartir précipitamment Bu-
zenval, auquel elle donna Jeannin
pour adjoint. Leurs instructions fu-
rent à peu près les mêmes qu'on avoit
données à la Boderie, au sujet de
la suspension d'armes. Je délivrai à
Buzenval ses mêmes appointemens,
pour six mois : j'y compris seulement
les frais, que Franchemen, son sé-
cretaire, pouvoit avoir faits en Flan-

Antoine le Fevre de la Boderie.

dre, pendant que son maître étoit absent. 1607.

Les choses étoient en cet état, lorsqu'on apprit la nouvelle d'une grande victoire navale, remportée le 25 Avril (10), par la flotte des Provinces-unies sur celle des Espagnols, & presqu'aussi-tôt Buzenval en envoya le détail, tel qu'on va le voir. Alvarès Avila, amiral espagnol croisoit aux environs du détroit de Gibraltar, pour défendre aux hollandois l'entrée de la Méditerrannée, & leur ôter le commerce de la mer adriatique. Les Hollandois, qu'on ne pouvoit mortifier plus sensiblement, donnerent dix ou douze vaisseaux à commander à un de leurs meilleurs hommes de mer, nommé Heemskerk, avec la qualité de vice-amiral, pour aller reconnoître cette flotte, & l'attaquer. Avila étoit déja plus fort que son adversaire, de près du double, soit en vaisseaux, soit en hommes : il ne laissa pas de se renfor-

D. Joan Alvarès d'Avila.

Jacob Heemskerk.

(10) D'autres historiens disent le lundi 30 Avril : il y a aussi quelques autres différences dans la relation du combat, mais peu considérables. *Voyez de Thou, liv. 138. le mercure françois, an. 1687. & autres historiens.*

1607. cer encore de vingt-ſix grands navires ou gallions, dont quelques-uns étoient du port de mille tonneaux, & d'augmenter ſes gens de guerre juſqu'à trois mille cinq cens hommes; mais auſſi avec ce renfort il ſe tint ſi aſſuré de la victoire, qu'il ſe fit accompagner de cent cinquante gentilshommes, pour en être ſeulement les témoins. Au lieu cependant de prendre la pleine mer, comme il devoit le faire; avec cette confiance, il ſe poſta ſous la ville & château de Gibraltar, afin de ne combattre que quand il le trouveroit bon.

Heemskerk bien éloigné de tant de précautions, n'eut pas plutôt apperçu que ſon ennemi paroiſſoit le craindre, qu'il alla l'attaquer, & lui livra le plus furieux combat, dont on ait attendu parler de mémoire d'homme: il dura huit heures entieres. Le vice-amiral hollandois s'attacha tout-d'abord à l'amiral eſpagnol, l'accrocha, & vint à l'abordage; un coup de canon, qui lui emporta la cuiſſe dès le commencement de la mêlée ne le laiſſa vivre qu'une heure, pendant laquelle, & juſqu'à une minute

près de sa mort, il continua de donner les ordres, comme s'il n'eût senti aucun mal, & lorsqu'il se vit prêt à rendre le dernier soupir, il mit son épée entre les mains de son lieutenant, en lui faisant faire & à tous ses gens, serment de vaincre ou de mourir. Le lieutenant fit passer ce serment dans tous les vaisseaux; où l'on n'entendit que ce cri général, *mort ou victoire*. Les Hollandois demeurés enfin victorieux, trouverent qu'il ne leur en avoit coûté que deux vaisseaux, & environ deux cens cinquante hommes. Pour les Espagnols, ils y perdirent seize bâtimens, trois consumés par le feu; le reste, du nombre desquels étoit l'amiral, fracassés à coups de canon & coulés à fond. L'amiral Avila, trente-cinq capitaines de vaisseaux, cinquante de ses gentilshommes volontaires, & deux mille huit cens soldats y perdirent la vie. Action mémorable, qui non-seulement coûta des larmes aux veuves & aux particuliers, mais encore pénétra d'horreur toute l'Espagne. 1607.

On peut dire que c'étoit finir la guerre par un beau coup; car les

1607. négociations n'en furent pas discontinuées ; elles n'en furent peut être même poussées que plus vivement. On n'en parloit au commencement, que comme des moyens proposés par le marquis Spinola, ou tout au plus par l'archiduc, sans faire mention du roi d'Espagne ; & quelques-uns furent assez simples pour croire, sur les incertitudes qu'ils y remarquoient, que tout cela se traitoit en effet sans la participation de sa majesté catholique. Pour peu qu'on y eût fait attention, on n'auroit trouvé aucune apparence, que Spinola ni l'archiduc eussent osé négocier avec les ennemis mortels de l'Espagne, pour une paix, ou une treve à longues années (car on disoit l'un & l'autre) sans le consentement, du moins secret, du roi d'Espagne, ou de ceux qui le gouvernoient. Ce prince étoit lui-même bien décidé dès ce moment-là, comme il le parut assez dans la suite ; & si l'on remarquoit quelque embarras politique, il venoit, ou de la chose même, ou de la lenteur du conseil de Madrid ; ou enfin du côté de ceux auxquels ils se croyoit obligé,

pour la forme, de communiquer sa résolution, qui pour en bien parler, n'étoit pas sans de grands risques pour l'Espagne, & qui par conséquent ne pouvoit lui être inspirée que par une pressante nécessité. 1607.

On soutint en France le pour & le contre, jusqu'au moment de la conclusion. Le roi me mandoit son avis sur toutes les dépêches qui lui venoient de ce pays-là, & nous les envoyoit exactement à Villeroi, Sillery & moi, pour être examinées dans une espece de conseil. L'avis le plus important, fut celui qui fut apporté sur la fin de Mai : qu'on n'attendoit plus en Flandre, pour arrêter les articles, sinon, que le roi d'Espagne promît de ratifier ce qui seroit statué par l'archiduc, ou par Spinola & les agens des états. Que le secrétaire de ce marquis, qui avoit passé, quelques jours auparavant, par Paris, étoit allé chercher cet engagement de ratification avec la révocation de Dom Diego-D'Ibarra, qu'on disoit qu'il avoit en effet rapportées. Sur cet exposé que me fit Henri, dans une lettre qu'il m'é-

1607. crivit de Monceaux, le 24 Mai, j lui répondis: qu'il falloit tenir la ra tification de l'Eſpagne pour aſſurée & par conſéquent la paix, ou un longue treve: que ce ſeroit appa ramment ſous ce dernier nom, com me plus propre à cacher la honte de Eſpagnols, que l'accord paroîtroit A quoi j'ajoutai conformément, à c que je viens de dire, que l'Eſpagn cédoit au beſoin, ſuppoſé qu'elle n cachât pas ſous cette démarche, un piége, par lequel elle eſperoit rega gner un jour, ce qu'elle ſacrifioit à l néceſſité.

Le ſecrétaire de Spinola n'étoi point chargé du projet de ratifica tion, comme on l'avoit dit, puiſque ſi cela eût été, elle ſeroit arrivée en Flandre, & même à Paris, avant la fin de Juillet; ainſi qu'Henri s'y at tendoit; ou bien il ſe rencontra de nouveaux obſtacles, ou enfin l'Eſ pagne jugea à propos, pour d'autres raiſons, d'en retarder l'expédition, puiſqu'elle ne parut datée que du 18 Septembre. Je le ſus des premiers, par l'ambaſſadeur de l'archiduc, qui en répandit enſuite le bruit par tout Paris,

Paris avec des circonſtances tout-à-
ſait ſavorables à l'Eſpagne, que Henri 1607.
ne crut point. « Les Eſpagnols, diſoit-
» il, ayant trop marchandé à le dire ».
Je mandai à Fontainebleau ce que
m'avoit dit ſur cela l'ambaſſadeur, &
ce que je lui avois répondu, avec une
ſincérité qui fit plaiſir à ſa majeſté.
La premiere dépêche qui devoit venir
de Hollande, & qui arriva enfin le 15
Octobre, apprit au juſte ce qu'on de-
voit croire de cette piece, qui étoit
attendue avec tant d'impatience.

Par cet écrit, ſa majeſté catholi-
que, non-ſeulement approuvoit le
traité de ſuſpenſion d'armes, qui
avoit été fait par l'Archiduc, mais
engageoit encore ſa parole royale,
de ratifier de même tout ce qui ſeroit
conclu par ce prince ou ſes agens, avec
le conſeil des Provinces-Unies, pour
une paix, ou une longue treve, leur
en laiſſant le choix, comme ſi elle
avoit été conclue & arrêtée par lui-
même. Il promettoit d'employer toute
ſon autorité pour la faire exactement
obſerver, & ſous de grandes peines,
dans tous ſes états; entendant ſeule-
ment, que ſi rien ne ſe concluoit en-

1607. tre les négociateurs, le présent écri seroit sensé nul, sans pouvoir procurer à aucune des parties d'autre droi que celui qu'elles avoient dans la chose, & que tout demeureroit au mêm état, où il étoit lors de la présente ratification. Elle étoit écrite & signé en espagnol, *Yo el Rey*, & en placard ce qui déplut aux Etats; car pour forme, ils en furent assez conten excepté qu'ils trouverent encore à re dire à ces mots : *Sans prejudicier au droits des parties*, qui étoient exprimés, dans la supposition qu'il ne conclût rien. Ils firent une beaucou plus grande difficulté sur ce qu'il étoit stipulé, que la présente dispos tion ne regardoit pas moins la religio que la politique & le gouvernemen croyant que cette clause y avoit ét mise pour leur disputer les droits c vrais souverains sur la police ecclésia tique. Mais la piece fut jugée receva ble en cette forme, par les députés c France & d'Angleterre, auxquels c en demanda avis. Jeannin, qui che choit à faire valoir le plus qu'il pou voit, le nom de son maître, leur dit qu'il n'approuveroit pas, qu'apr

voir tout accordé, ils rompiſſent ſur une choſe, qui, à bien examiner, ne les engageoit à rien de plus que ce qu'ils avoient intention de faire; qu'il leur conſeilloit ſeulement que toutes les douceurs qu'ils pourroient accorder aux Catholiques dans leur république, paruſſent plutôt venir d'eux-mêmes, ou par le canal de S. M. T. C. qu'en vertu d'un contrat paſſé avec les Archiducs & l'Eſpagne. 1607.

Voilà quelle étoit cette ratification, dont on avoit fait tant de bruit (11). « Le tems nous apprendra, m'écrivoit Henri, en m'en envoyant une copie par le jeune Loménie, quels avantages chacun en tirera. Le prince Maurice tient déjà des diſcours, comme s'il ne vouloit pas la recevoir, ni la Zélande non plus ». La treve, par où toute cette négociation aboutit à la fin, ne fut conſommée ni publiée, qu'au commencement de 1609, différentes dif-

(11) Voyez de Thou, le Mercure françois & autres hiſtoriens, *année* 1607. On peut auſſi conſulter le volume 9981 des manuſc. royaux, rempli de pieces curieuſes ſur les affaires des Provinces-Unies.

ficultés l'ayant tenue accrochée pen-
1607. dant tout le cours de 1608. Pour n
rien anticiper, contentons-nous
dire qu'elle produisit en celle-ci, u
cessation totale d'hostilités, penda
laquelle on négocia sincerement po
la paix. Le roi tint continuelleme
sur les lieux (12) Jeannin & Prea
de sa part. Le roi d'Angleterre y
aussi résider son député. Ce prince
donna assez à connoître son caracte
tel que je l'ai dépeint. Il ne ten
qu'à lui d'humilier une puissance c
lui étoit odieuse. La France, qu
qu'elle puisse mieux se passer qu'a
cune autre couronne, de ses voisi
lui en indiqua les voies, & offrit
lui en montrer l'exemple. Mais c
peut-on attendre de ceux qui ne
vent ni connoître le tems, ni saisir
occasions, ni rien exécuter, ni mê

(12) M. de Buzenval venoit d'y mourir à Leyden, le 23 Septembre, homme de grande réputation chez les françois & les étrangers. « Pour honorer » sa valeur & sa mé- » moire, disent les mé- » moires de l'hist » de France, Messi » les Etats firent » son enterremen » leurs dépens, » pareille cérém » & pompe, q » avoient fait au p » ce d'Orange,

ien vouloir bien positivement.

Sur l'avertissement donné par de 1607.
/ic, qu'au mépris des traités, & mal-
gré les déclarations réiterées des Ar-
hiducs, nos voisins continuoient à
ravailler au fort de Rebuy, & qu'il se-
oit bien-tôt en état de défense, le roi
nvoya à ce vice-amiral ordre de faire
narcher de ce côté-là des gens de
uerre, qui surprirent les ouvriers, &
enverserent tout leur travail, sans
uer, ni blesser personne. « Nos voi-
sins, me mandoit Villeroy, pour-
ront bien s'en plaindre ; mais il
vaut mieux qu'ils soient demandeurs
& complaignans que nous.

Les Grisons se déterminerent en-
n à en user à peu près aussi peu res-
ectueusement avec les Espagnols,
près les avoir trop long-tems ména-
és. Les efforts que les mutins faisoient
armi eux, pour mettre tout le pays
ous la domination Espagnole, &
our en chasser tous les Réformés, ve-
oient d'aboutir à une véritable sédi-
on, dans laquelle le Sénat découvrit
ue le comte de Fuentes avoit fait
ouer le principal rôle à l'évêque de

Coire & à ses adhérans, par le moyen
1607. de deux pensionnaires d'Espagne qu
en porterent toute la peine. Ils furen
saisis & abandonnés au bras séculier
qui en fit une prompte & exemplair
justice. Les Ligues firent en mêm
tems lacérer publiquement les articl
de Milan, le seul lien qui eût pu les te
nir attachés à l'Espagne, & confirm
rent solemnellement leur alliance ave
la France & les Vénitiens. Après c
coup d'éclat, les Grisons sentiren
qu'ils avoient plus que jamais beso
du conseil & de l'assistance de sa m
jesté. Le courrier qui vint demand
l'un & l'autre, en apportant cet
bonne nouvelle, ne mit que six jou
à venir du fond de la Valteline.

Quoique le comte de Fuentes n
parlât publiquement que de ve
ger l'affront fait à son maître, & qu
affectât de grands préparatifs en A
lemagne & en Suisse, on ne s'en ém
guère en France, où l'on étoit pe
suadé que s'il pouvoit par toutes c
vaines menaces, reculer une décisi
sur l'affaire de la Valteline, il n'in
teroit que bien foiblement sur

deux pensionnaires, & sur les articles mis en pieces. L'empereur avoit 1607.
assez de ses affaires particulieres. Ayant entrepris d'ôter la liberté de conscience aux Protestans de Transilvanie, un Transilvain, nommé Bostkay, s'étoit mis à leur tête, & avoit si fort mal mené les troupes impériales, que l'empereur, dans la crainte que les Turcs ne se joignissent aux mécontens, avoit été obligé de laisser ces peuples en paix, & d'accorder à Bostkay la seigneurie du pays, en propriété, avec quelque sorte d'hommage, ou plutôt une simple redevance. A l'égard des Cantons Suisses, l'Espagne devoit bien se douter que les Ligues ne s'étoient pas portées à un pareil coup, sans la participation de ceux de ces cantons qui sont alliés du duché de Milan.

Le roi fit entendre aux Grisons qu'il ne les abandonneroit pas. Il promit la même chose à la petite république de Geneve, qu'il ne croyoit pas indifférente pour ses grands desseins; il y fit tenir de l'argent, afin qu'elle pût maintenir ses forces en état, & faire une abondante provision de mu-

nitions. Sa majesté fit plus ; en en
1607. voyant porter à Geneve ses lettres
toutes remplies de témoignage de s
bienveillance, par Boesse, mestre d
camp du régiment de Navarre, & gou
verneur des ville & citadelle d
Bourg, elle fit offre à cette ville de l
personne de cet officier, pour lui aide
à conduire ses entreprises ; & elle n
fit pas difficulté de lui communique
les desseins qu'elle avoit de faire dan
Geneve un magasin de canons & d
munitions de guerre & de bouche
pour servir, tant à ses besoins, qu
ceux de sa majesté dans ces canton
La république répondit au roi le 2
Avril, en acceptant avec reconnoissan
ce ces marques de sa bonté, & lui pro
mettant une grande exactitude à l'a
vertir de tout ce que leurs ennem
communs pourroient entreprendre
Ce prince ne rompit point pour cel
avec le duc de Savoye ; au contraire
le comte de Garmare, envoyé de c
prince, devant prendre congé du ro
à Fontainebleau, à la fin d'Octobre
pour repasser les monts avec le mar
quis de Beuillaque, autre envoyé d
grand duc de Toscane, sans prendr

leur route par Paris, du moins ſa majeſté le crut ainſi, elle m'écrivit de lui envoyer deux enſeignes de pierreries, de mille écus chacune, pour leur en faire préſent. 1607.

L'Angleterre avoit auſſi ſes troubles. Après que ſa majeſté britannique eut fait expirer dans les tourmens, les deux principaux acteurs du complot contre ſa perſonne, dont j'ai parlé l'année précédente, les Jeſuites Garnet & Oldecorne, elle crut devoir faire prêter de nouveau le ſerment de fidélité à tous ſes ſujets, ce qui ſe fit avec pluſieurs circonſtances contre la puiſſance & la perſonne du pape, auquel ce prince s'en prenoit, qui aigrirent ſi fort l'eſprit de ſa ſainteté, qu'elle envoya un bref dans la Grande Bretagne, par lequel elle défendoit à tous catholiques anglois de prêter ce ſerment.

Le ſaint pere ſe voyoit alors heureuſement hors de l'embarras que lui avoit cauſé ſa querelle avec les Vénitiens. Le roi termina cette grande affaire, à la ſatisfaction des deux parties, par le cardinal de Joyeuſe, qui envoya ſon écuyer dans le mois d'Avril, en

1607. porter à S. M. la nouvelle & les conditions. La république (13) faisant le premieres démarches, comme il convenoit, remit par l'ambassadeur d France, les deux ecclésiastiques pri

(13) Suivant d'autres historiens, le Doge & le Sénat ne voulurent faire aucune satisfaction au Pape, ni recevoir l'absolution, encore moins la demander; & Paul V fut trés-choqué de l'indifférance avec laquelle on reçut à Venise, ce qu'il prétendoit qu'on regardât comme une grace. Fresne Canaye disoit, au retour de son ambassade, qu'on ne parloit pas plus respectueusement du Pape dans Venise, que dans Geneve. Il est certain du moins, que tous ses efforts furent inutiles pour y faire rétablir les Jésuites. « Cette affaire, dit M. de Péréfixe, retarda l'accommodement de quelques mois, & pensa le rompre tout à fait, parce que le Pape considérant qu'ils avoient ét chassés pour sa cause, vouloit absolument que la seigneurie les rétablit e leurs maisons & e leurs biens; & qu'el le s'opiniâtroit d tout risquer, plutô que d'y consentir Enfin, le Pape persuadé par l'éloquence du cardinal di Perron, compri qu'il valoit mieux s relâcher sur ce point que de mettre tout la Chrétienté au hasard de se brouiller de sorte qu'ils demeurerent bannis des terres de la seigneurie. Le pape Alexandre VII, les y a rétablis par son intercession ». *Péréfixe, Journal de l'Etoile, Mémoire pour l'Histoire de France, Mercure François, Mathieu, &c. année 1607.*

sonniers entre les mains d'une person- 1607.
ne nommée à cet effet par le pape, sans aucune protestation qui pût déplaire à sa sainteté. Elle révoqua celle qu'elle avoit faite contre l'interdit, sur l'assurance qui lui fut donnée par sa majesté, que le saint pere leveroit ensuite cet interdit dans la forme la plus gracieuse. Tout cela se fit sans que les ministres espagnols y prissent de part, qu'autant que le cardinal de Joyeuse voulut leur en donner, ce qui en augmenta encore davantage la gloire que cette réconciliation acquit à sa majesté (14). Voulant gratifier le cardinal Aldobrandin, Henri laissa en ma disposition de le faire. Je me doutai bien que cette éminence trouveroit l'argent plus de son goût que les bagues & les pierreries, & je décidai pour une pen-

» (14) C'est moi, » disoit alors Henri » IV, qui ai fait la » paix en Italie ». Le Mercure François marque, que François de Castro & dom Inigo de Cardenas, ministre d'Espagne à Rome, après avoir essayé inutilement d'empêcher l'accord, entreprirent aussi inutilement de faire donner par sa sainteté, le cardinal Zapula pour adjoint au cardinal de Joyeuse. *année* 1607.

ſion plutôt que pour un préſent.

1607. Le cardinal Barberin retourné à Rome de ſa nonciature, s'y tint ſi for obligé de tous les ſervices qu'il publi que je lui avois rendus, que cela m valut, au mois de Novembre, un bre de Paul V tout à fait obligeant; du moins ſa ſainteté ſe ſervit de cette rai ſon pour m'écrire, & me recomman der celui qui alloit relever Barberin qui étoit élu de l'égliſe du Mont Politien. Je ne rapporterai ni tous les re mercimens du ſaint pere, ni toutes le louanges, les offres de ſervice & les au tres politeſſes dont cette lettre eſt rem plie, je ne ferois que répeter à peu prè ce que j'ai déja dit en parlant du bre qui m'avoit été adreſſé précédemment par Clément VIII. De fortes prieres & de pathétiques exhortations d'embraſſer la religion catholique, avoient une égale part dans l'un & dans l'autre, & je répondis à Paul V, comme j'avois fait à ſon prédéceſſeur, par les expreſſions les plus reſpectueuſes, les plus polies & les plus ſatisfaiſantes, excepté que je gardai encore le même ſilence ſur l'article de mon changement de religion.

De ce détail d'affaires étrangeres, revenons à celles du gouvernement, 1607.
& commençons par la finance, après avoir averti premierement, que les finances de la Navarre (15) furent réunies cette année à celles de France, en sorte qu'on cessa de les traiter séparément. En second lieu, que le long séjour que sa majesté faisoit dans ses maisons hors de Paris, & loin de son conseil, fit qu'en cette année, encore plus que dans les précédentes, presque rien ne s'expédioit que par lettres, le roi aimant mieux prendre cette peine avec ses secrétaires d'état & les autres principaux employés, que de les faire venir tra-

(15) L'auteur veut sans doute parler de l'édit qui pourtant ne fut passé qu'en 1609, par lequel le domaine, & tous les biens qui appartenoient à Henri IV, comme roi de Navarre, & qui jusques-là avoient toujours été séparés de la couronne de France, parce que ce prince en avoit cédé l'usufruit à madame Catherine sa sœur, furent réunis à perpétuité à cette couronne, sans pouvoir jamais en être aliénés, &c. Ces biens comprennent les duchés de Vendôme & d'Albret, les comtés de Foix, Armagnac, Bigorre, Gaure, Merle, Beaumont, la Fere, la vicomté de Limoges & autres fonds & droits. *Voyez les historiens ci-dessus.*

1607. vailler auprès de sa personne. Il en étoit de même de ceux que des fonctions d'un autre genre y appelloient. Jamais le service de sa majesté n'a moins coûté de peine & de dépense aux subalternes.

En me parlant des opérations de finance pour la presente année, sa majesté me demanda, lorsqu'elle me vint voir, au commencement de l'année, un état sommaire de ce qui étoit sorti d'argent de mes mains, depuis que je gouvernois les finances, pour les parties que le calcul suivant va indiquer; je le lui donnai huit jours après en cette forme.

Aux Cantons Suisses & Ligues des Grisons, dix-sept millions trois cens cinquante mille livres. Dettes à l'Angleterre en argent donné aux Etats des Provinces-Unies, six millions neuf cens cinquante mille livres. A différens princes d'Allemagne, quatre millions huit cens quatre-vingt-dix-sept mille livres. Au grand duc de Toscane & princes d'Italie, dix-huit mille livres. A Gondy, Zamet, Cenamy & autres traitans, de dettes sur le sel & les grosses fermes, quatre millions

huit cens mille livres. Dettes contractées à cause de la ligue, treize millions sept cens soixante-dix mille livres. Dettes aux provinces de Dauphiné, Lyonnois, Languedoc, &c. acquittées des deniers de la Gabelle, quatre millions sept cens vingt-huit mille livres. Dettes à différens particuliers, acquittées de toutes sortes de deniers royaux, quatre millions huit cens trente-six mille six cens livres. Même partie, comprise dans un état différent, quatre millions trente-huit mille trois cens livres. Dons immenses de sa majesté, six millions, quarante-deux mille trois cens livres. Achat d'armes, munitions & ustensiles d'artillerie, déposés dans les magasins, douze millions. Constructions d'églises & autres bâtimens, six millions cent cinquante mille livres. Réparations & fortifications de villes, cinq millions sept cens quatre-vingt-cinq mille livres. Pavés, ponts & chaussées, levées, &c. quatre millions huit cens cinquante cinq mille livres. Bagues & meubles achetés par sa majesté, un million huit cens mille livres. Total, quatre-vingt-sept millions neuf

1607.

Il y a erreur de quelques millions dans ce calcul.

cens deux mille deux cens livres.

1607. La reine Marguerite avoit hérité de la reine sa mere de biens assez considérables (16), dont elle fit cession à M. le Dauphin. Pendant que je calcule, je vais en rendre compte. Ces biens valoient de revenu annuel, lors de cette démission, vingt quatre mille trois cens soixante-dix livres. Par une augmentation que j'y fis en les affermant je les portai à trente mille trois cens soixante livres. Je retirai encore un capital de cent soixante dix mille trois cens livres, produisant treize mille trois cens livres de rente, qui en avoient été aliénées, soit par la feue reine, soit par Marguerite. J'aurois bien souhaité pouvoir rentrer de même dans une autre partie de quatre-vingt-quatorze mille livres en principal, rapportant huit mille trois cens quatre vingt-quinze livres; mais il avoit été absolument vendu ou donné par ces deux princesses.

J'entrepris de réunir au domaine du roi tous les greffes de Languedoc, qui

(16) Le dénombrement en a été ci-devant, à l'occasion du procès de la reine Marguerite contre le duc d'Angoulême

n avoient été aliénés. Ce deſſein ne ut pas plutôt connu, que la Foſſe & 1607. dluſieurs autres traitans ſe préſente-ent pour faire leurs offres. Le parti jue je pris, fut de permettre à ces par-iſans de les racheter, à condition qu'au bout d'un certain nombre d'années, dont on convint, pendant leſquelles ls en jouiroient, ils les remettroient quittes à ſa majeſté. Œconomie loua-ble, & en quelque ſorte néceſſaire & autoriſée de plus par toutes les regles de la juſtice générale & particuliere; les contrats des acquéreurs portant expreſſément faculté de rachat perpé-tuel, ce que je fais remarquer, par-ce que le parlement de Toulouſe, en vérifiant les lettres-patentes expé-diées pour ce traité, jugea à propos d'en excepter les greffes de la ville & de la compagnie. J'écrivis au premier préſident Verdun, que le roi étoit juſ-tement irrité de ce mépris des régle-mens, plus extraordinaire encore dans des perſonnes propoſées pour mainte-nir la juſtice & l'ordre, & qu'il auroit cité tout le corps, ſi quelques amis de ce parlement n'avoient ſuſpendu ſon courroux, en lui promettant une

entiere obéïssance. De quel droit le par-
1607. lement de Languedoc vouloit il excepter ses greffes d'une regle général pour toute la province? Et si c'étoi l'espece de traité qui lui déplaisoit pourquoi étant libre à tous les proprietaires de ces greffes, comme il l'étoit de les vendre, aliéner, fieffer & transporter de même qu'ils auroient pû faire une portion de leur héritage, vouloit on ôter ce droit à sa majesté, devenue propriétaire de ces biens? Il n'y avoit rien à répliquer à cela: le parlement de Toulouse demeuroit convaincu de partialité par le seul fait.

Celui de Dijon avoit consenti d'acheter, moyennant une somme de soixante mille écus, l'attribution qu'on venoit de lui faire de la Bresse, & il s'y étoit même engagé envers le roi; cependant il ne se donnoit aucun mouvement pour lever cette somme, ce qui détermina sa majesté à faire une augmentation sur la gabelle de cette province, qui lui en auroit du moins donné une partie. Le parlement osa supprimer cette augmentation par un arrêt, qui fut à la vérité cassé par le conseil, mais avec

un risque de voir arriver un souleve-
ment parmi le peuple, qui sans cela, 1607.
souffroit patiemment cette imposition.
Le roi chargea le baron de Lux de
marquer sa colere au parlement de
Bourgogne. Pour moi, je conseillai
à sa majesté de lui prescrire un terme pour le payement de la somme
qu'il avoit promise; & s'il ne satisfaisoit pas, de déclarer sans autre forme, la Bresse transportée au parlement de Dauphiné. Quand on prononce ce mot de parlement, on est porté à y attacher l'idée de l'équité & de la sagesse même. On est fâché de trouver dans tous ces corps des exemples de conduites si irrégulieres, qu'on est obligé de conclure que l'infaillibilité, si on pouvoit espérer de la rencontrer parmi les hommes, se trouveroit encore plutôt dans un seul homme, que dans une multitude d'hommes.

J'ai toujours été scandalisé, sur-tout des chambres des comptes, établies uniquement pour mettre de l'ordre, de la droiture & de la vérité parmi les ordonnateurs, les différens com-

ptables & autres parties prenantes, el-
1607. les ne leur avoient appris qu'à tromper & à voler, en souffrant qu'on employât, & en passant dans les comptes mille articles, dont la fausseté étoit aussi connue des uns que des autres. Je voulus faire déclarer sujets à revision tous les comptes rendus depuis l'année 1598 exclusivement. J'en écrivis la lettre circulaire aux chambres des comptes, le premier Avril ; j'y marquois, que pour me conformer à la volonté de S. M. qui vouloit être éclaircie sur la conduite de tous les comptables de ses deniers, j'avois fait une recherche exacte des états vérifiés au conseil depuis l'année 1598, & que n'y ayant point trouvé ceux de telles & telles recettes, en telles & telles années, ce que je spécifiois à chacune de ces chambres, suivant l'examen que j'en avois fait pour chacune d'elles, il falloit, ou bien que tels & tels comptables eussent négligé d'y porter les leurs, ou bien, que le conseil eût omis d'en retenir copie ou extrait. Pour savoir lequel étoit vrai, j'enjoignois à ces chambres de se faire représenter

les doubles de ces comptes, de les confronter avec les états du conseil du roi, & de dresser un extrait de tout ce qu'elles y auroient trouvé de contraire à la forme que sa majesté leur prescrivoit, parce qu'elles n'avoient pu s'exempter de suivre le formulaire qui leur en étoit adressé exprès chaque année, sans renvoyer du moins à décider à sa majesté les points qui pouvoient y souffrir de la difficulté. Je n'oubliois pas de leur bien marquer comment devoit être fait cet extrait, où rien de toutes les parties excédentes, épices, frais, redditions de comptes, gages, droits, taxations, recettes & autres choses de cette nature, ne devoit être omis. Je leur enjoignois de faire ce dépouillement, non-seulement des comptes des receveurs généraux, mais encore de ceux des receveurs particuliers, parce qu'on avoit fait entendre à sa majesté, que ceux-ci n'étant point dans l'usage de faire vérifier les leurs au conseil, c'étoit dans ceux-là qu'il se trouvoit de la part des chambres, plus d'indue vexation. J'ajoutois à la fin de cette lettre, que je ne leur envoyois pour

1607.

1607. cette recherche, ni arrêts, ni com missions particulieres, parce qu'elle pouvoient le faire d'office; mais qu si elles croyoient en avoir besoin, el les n'avoient qu'à me le mander, & qu'elles devoient être obligées à s majesté de ce qu'au lieu des rigueur inséparables des chambres de justic & des envois de commissaires, elle n se servoit, pour corriger les abus, qu de ses propres officiers ordinaires; qu c'étoit à eux à y répondre par tout l'exactitude & la bonne foi possibles

C'étoit une affaire à démêler ensuite entre les chambres des compte & les trésoriers, receveurs & autres comptables. Ceux-ci parerent le coup par deux moyens; le premier, en rejettant tout sur les chambres; le second, en disant que le roi leur avoit fait acheter une assurance de n'être jamais inquiétés, ni eux, ni leurs comptables subordonnés, par une taxe de six cens mille livres, qu'ils avoient en effet payée. Restoit le recours sur les chambres des comptes, ce qui présenta des difficultés d'une espece bien differente. Ces corps prétendirent, à leur ordinaire, que l'au-

torité souveraine, dont ils sont dépositaires à tous ces égards, les mettoit en droit de recevoir tous les comptes en dernier ressort, sans être obligés d'en répondre à personne, pas même au roi. Je ne trouvois cette difficulté bonne tout au plus que de ces chambres à moi, & je parus à sa majesté disposé à entreprendre ces cours souveraines, si elle vouloit de son côté donner tous les ordres nécessaires au conseil, à elles & à moi. Ce n'est pas ma faute, si la chose n'alla pas plus loin. 1607.

Malgré le réglement que j'avois fait l'année précédente, pour les commissaires départis dans les généralités, je recevois encore de fréquentes plaintes contre eux. Hanapier me porta les siennes contre celui du grenier à sel de Buzançois. J'en fis citer quelques-uns au conseil, où Tardieu reçut une rude réprimande. Je ne pouvois leur faire comprendre que toutes les vexations qu'ils faisoient au peuple sur le sel, par exemple, sous une fausse apparence de profit pour le roi, lui faisoient perdre beaucoup plus sur la taille, par l'insolvabilité où elles ré-

duisoient les particuliers, qu'elles n
1607. lui rapportoient, & pour bien dire
qu'ils ne travailloient que pour les fer
miers de sa majesté & les partisans. I
fallut renouveller avec de plus forte
injonctions encore, le réglement pou
la Gabelle sur la répartition du se
dans les généralités, sur celui d'im
pôt & sur le fauxsonnage. Car pour
quoi aggraver la condition des collec
teurs du sel, déjà si misérable, aussi
bien que celle de collecteur de la tail
le, que personne ne se charge de ce
emploi que par force, & que presqu
personne n'en sort que ruiné ? J
défendis aussi aux commissaires d
poursuivre extraordinairement le
greffiers, notaires, sergens, jau-
geurs & autres personnes publiques
& de contraindre aucun officier au
payement de sa taxe, sans avoir en-
voyé aux commissaires géneraux de
Paris, le rôle entier de toutes ces
taxes, pour être examiné & autorisé
s'il étoit juste, comme aussi de rien dé-
cider dans les cas litigieux, que par
le conseil. Avec de pareilles vues
mon intérêt n'étoit pas que ces dis-
positions demeurassent secrettes
comme

comme ordinairement elles ſont entre les miniſtres & les intéreſſés, en obligeant du Monceau, commiſſaire dans le Berry, à les obſerver ; je les communiquai au maréchal de La-Châtre, & aux tréſoriers de France, avec leſquels je lui mandai d'agir de concert. 1607.

La même Province me parut avoir beſoin d'un réglement concernant les maréchauſſées. Une partie des deniers qui y étoient deſtinés, ſe trouvant divertie ou retournant à la recette générale, le reſte ne ſuffiſoit qu'à entretenir un nombre d'archers, trop petit de beaucoup. Les lieux de leur réſidence étoient avec cela ſi mal diſtribués, qu'il en manquoit dans les endroits, où ils auroient été le plus néceſſaires ; comme du côté de Vatan, Iſſoudun, Argenton, Châteauroux, La-Châtre & Saint-Amand, où l'autorité royale n'étoit pas trop bien reſpectée ; pendant que le milieu de la Province, qui n'en avoit preſque pas beſoin, en étoit tout rempli. J'en envoyai la diſtribution avec la réforme aux tréſoriers de la Province, après les avoir conſultés là-deſſus. L'élection de Saint Amand étant en partie du Bour-

bonnois, on accorda au Vice-Sénéchal de cette province, le droit d'y placer un lieutenant & une brigade, comme important fort peu pour le bien de l'état, par quelle main ils le fussent.

1607. J'obligeai ceux qui avoient cautionné les receveurs des consignations des parlemens de Paris & Bordeaux à rapporter dans quatre mois, les déclarations de ces receveurs, au bureau de MM. de Maisses, Pontcarré, Caumartin & Maupeou, nommés à cet effet, & je déclarai, de leur consentement, ces offices réunis au domaine, après seize ans de ce jour.

Cussé & Marigné, préposés pour le remboursement des six cens mille livres prêtées au roi en 1598, par la Province de Bretagne, m'envoyerent leur état final de recette & dépense; ou plutôt un extrait & un abrégé informe, dans lequel je vis seulement, que pour rembourser six cens mille francs, il étoit fait recette & dépense de près d'un million trois cens quarante mille livres. Les plaintes de la Province m'avoient déja prévenu sur le contenu de cet état, dont je repris séverement

les auteurs. Je pourſuivis de même bien des larcins, que Vitry me fit découvrir en Guyenne (17). 1607.

Lorſqu'on ſut que le roi ſongeoit à racheter différentes parties de ſon domaine, il ſe préſenta une infinité de traitans. L'un d'eux fit demander au

(17) Une des principales actions de juſtice faites contre les financiers, pendant le miniſtere du duc de Sully, fut l'empriſonnement & le procès du fameux partiſan l'Argentier. Les mémoires de l'hiſtoire de France, après avoir rapporté *tom.* 2. *p.* 271. ſes malverſations & ſes diſſipations, y joignent ce trait : « au dernier » voyage du roi à Fon- » tainebleau, l'Ar- » gentier étant venu » prendre congé de ſa » majeſté, lui dit que » bien-tôt il s'y ache- » mineroit, pour lui » baiſer les mains & » recevoir ſes com- » mandemens, & ajou- » ta, ce voyage me » coutera dix mille » écus. Ventre ſaint » gris, répondit le roi, » c'eſt trop pour un » voyage de Paris à » Fontainebleau. Oui » ſire, répliqua l'Ar- » gentier ; mais j'ai » autre choſe à faire, » ſous le bon plaiſir de » votre majeſté, qui » eſt de prendre le » modele des frontiſ- » pices de votre mai- » ſon, pour en accom- » moder une des mien- » nes, que j'ai en » champagne, à quoi » le roi ſe prenant à » rire, n'y répondit » rien pour lors ; mais » quand on lui porta » la nouvelle de ſa pri- » ſon au châtelet ; » comment, dit-il, » veut-il prendre le » modele des frontiſ- « pices du châtelet» ?

1607. conseil, si l'on vouloit le recevoir à traiter d'une portion de cent cinquante mille livres : il ne vouloit qu'on sût ni son nom, ni quelle portion du domaine, ni même à quelles conditions ; excepté qu'il disoit ces conditions fort avantageuses pour sa majesté, n'étant question ni de bail à longues années, ni de nouveaux réglemens, mais de prendre les choses en l'état où elles étoient. Il exigeoit encore, que quand une fois il auroit parlé, personne ne fût reçu à encherir sur lui, qu'en lui payant deux cens mille liv. La singularité de cette proposition n'empêchoit pas que le conseil ne penchât à l'accepter ; mais le roi voulut qu'on obligeât celui qui la faisoit à se nommer, & à s'ouvrir du moins à lui, au chancelier & à moi, sur le tems & la qualité de ce rachat. Sa majesté craignoit que peut-être cette partie ne fût entre les mains de personnes, auxquelles il ne fût pas à propos de l'ôter. Un nommé Longuet lui présenta aussi sur ce sujet, de longs mémoires qu'il me renvoya, aussi bien que les propositions, qu'étoient venu lui faire à Fontaines

bleau les fermiers des aides, en me disant, qu'il avoit dans l'esprit que ceux qui venoient ainsi lui parler arriere de moi, cherchoient à le surprendre. 1607.

Le duc de Nevers présenta requête au conseil, pour faire supprimer un grenier à Sel, établi dans le Réthelois, à la sollicitation de la duchesse sa mere, à laquelle le roi avoit abandonné le profit de ce bureau, pour une somme qu'il étoit convenu de lui donner. Je cherchai chez les trésoriers de champagne, l'éclaircissement de cette affaire, qui n'étoit pas de mon tems, & je n'eus pas de peine à retrouver le brevet de concession à la duchesse de Nevers. Le roi jugea, en le voyant, qu'il devoit être quitte envers cette maison, il m'ordonna pourtant, en me le renvoyant, d'acquitter, ce qui, après un calcul juste, pourroit encore se trouver dû au duc de Nevers; mais qu'après cela j'améliorasse cette partie, comme les autres, loin de l'éteindre. Sa majesté avoit deux procès contre cette maison, pour les successions de celles de Foix & d'Albret, par lesquels on se demandoit réciproquement des mil-

1607. lions. Cette affaire passoit pour être fort embrouillée. Je m'attachai, lorsque j'eus les pieces entre les mains à en faire un mémoire si succinct & si clair, que je fis aisément comprendre au roi, que je ne m'étois pas trompé, lorsque j'avois jugé que des deux côtés il y avoit presque tout à rabattre.

Ceux de Lyon avoient aussi un procès au conseil, contre Feydeau. Ils représenterent à sa majesté, que le refus que le conseil faisoit de leur délivrer un arrêt qu'ils y avoient déjà obtenu, portoit un préjudice notable à leur commerce. Le roi me les recommanda, & je fis finir leur affaire, le bien & le mal d'une ville telle que Lyon, est celui de tout le royaume, elle m'en fit remercier par ses prevôts des marchands & échevins.

Sur un procès verbal, que m'envoyerent les Trésoriers de France de Beziers, de la maniere dont se faisoit la levée du marc d'or, je fis rendre un arrêt au conseil pour surseoir cette levée. Je ne sais ce qu'on fit entendre là-dessus au roi. Sa majesté m'écrivit de ne pas faire signer cet arrêt, ou s'il l'étoit, de ne pas le faire signifier,

ſans un ordre de ſa part, non qu'elle prétendît autoriſer les abus qui ſe commettoient dans cet impôt, mais parce qu'elle vouloit du moins les connoître; ils intéreſſoient ſi fortement la sûreté des deniers qui en provenoient, que je fus perſuadé que le roi ne nous blâmeroit, que d'avoir tant tardé à y mettre ordre. 1607.

On me fit auprès de ſa majeſté, une autre imputation bien plus grave, au ſujet du conſeil, dans lequel on voulut perſuader à ce prince que je faiſois entrer des perſonnes, qui ne le méritoient, diſoit-on, ni eu égard au bien du ſervice, ni par leur propre perſonne, & que cette méthode avoit jetté beaucoup de confuſion dans le conſeil. Si la choſe avoit été vraie, j'avoue que je méritois encore toute autre choſe, que les reproches que m'en fit ſa majeſté, parce que c'eût été abuſer très-criminellement de la confiance avec laquelle elle m'avoit remis tout le ſoin de ſes finances. En examinant ce qui y avoit donné lieu, je jugeai que ce ne pouvoit être que le projet que j'avois formé, de méler à ce nombre de maîtres des requêtes, & autres gens

de robe, qui composent pour l'ordinaire le conseil, quelques personnes d'épée, choisies parmi celles qui ont un brevet pour pouvoir y assister extraordinairement, & il est vrai que je ne trouvois jamais l'occasion de mettre sur ce chapitre les princes, ducs & pairs, & autres officiers de la couronne, ceux principalement dans lesquels je remarquois du talent, que je ne cherchasse à leur inspirer du goût pour cette sorte d'occupation, qu'un préjugé des plus aveugles, leur fait regarder comme indigne de leur naissance. Le vrai grand homme ne sait que chercher à être utile à sa patrie dans tous les tems, de quelque maniere qu'il le soit, & où est la bassesse, sinon à laisser flétrir par une vie délicieuse & effeminée, telle que les personnes de qualité la menent en France pendant la paix, toute la gloire dont on a pu se couvrir pendant la guerre?

1607.

Bien loin de pouvoir m'imaginer que j'eusse mal fait, de m'efforcer à détromper tous ces inutiles voluptueux de la cour, en avouant au roi l'intention que j'avois eue, je crus de-

voir approfondir avec lui cette matiere, quoique par lettres, & par conséquent peu commodément. Je lui fis un plan d'un nouveau conseil, dans lequel on feroit tenir à quatre personnes d'épée, la place d'autant de conseillers, sur les huit dont il est composé. Il auroit fallu pour faire ce changement d'une maniere encore plus sensible, avoir un état des plus qualifiés du royaume, au-dessus de trente ans, sur lesquels on en choisiroit vingt, qui partagés en quatre, cinq par chaque quartier, tinssent toujours le conseil complet, & qui s'y trouvassent assidument dès le matin les trois jours de la semaine où il se tient, sous peine d'être retranchés de l'état & leurs places données à d'autres. Quelle différence entre un corps ainsi composé, & une assemblée qui se conduit par les ressorts de la chicane dont ceux qui la composent ont fait toute leur étude !

1607.

Je n'entrai point pour cette fois dans un plus grand détail. Je marquois seulement au roi, que si cette idée lui plaisoit autant qu'à moi, il seroit encore plus content du réglement général, par lequel je croyois l'avoir per-

fectionnée, jufqu'à pourvoir à ce que
1607. les fecrets de l'état fuffent en sûreté parmi tant de perfonnes, d'efprit fi différens. Le roi alloit à la chaffe, lorfqu'il reçut cette lettre; il la lut pourtant deux fois, & me manda qu'il y penferoit plus mûrement; mais j'eus beau faire, il me fut impoffible de le ranger à mon avis. Le plus grand mal de l'habitude n'eft pas d'autorifer des abus groffiers, on peut porter à ceux-ci, prefqu'en tout tems, des coups infaillibles, c'eft d'accréditer certains abus moins fenfibles, jufqu'à les revêtir d'un mafque de fageffe, & d'une fauffe apparence d'utilité publique, qui les rend refpectables aux princes même du meilleur efprit. Le moment marqué pour la deftruction de ceux ci, ne fe trouve qu'au bout d'une longue chaîne de réflexions & de conféquences (18), qu'on manie lentement les

(18) Rien affurément n'eft plus jufte que ce que dit ici l'auteur, ni rien de plus heureufemeut imaginé que ce projet, pour détruire le préjugé, qui fubfifte encore aujourd'hui parmi la nobleffe Françoife, malgré les lumieres d'un fiecle auffi éclairé que le nôtre. Pourquoi en effet fe dégraderoit-elle davantage par la finance, le commerce, & les au-

unes après les autres : en toute maniere, la vie d'un homme ne ſuffit pas 1607.
pour les arracher tous.

Ce ne fut pas dans cette ſeule occaſion, que je me trouvai d'avis contraire à ſa majeſté. On lui perſuada d'établir une nouvelle chambre de Juſtice contre les financiers. Opération décidée inutile & abuſive, par mille expériences : mais toujours du goût de ce prince, qui n'aimant pas à prendre ſur les deniers ordinaires, pour ſes dépenſes de jeu, bâtimens, maîtreſſes, & autres de cette eſpece, leſquelles, comme je l'ai dit, étoient très-conſidérables ; y employoit avec plaiſir une ſomme d'argent, qu'il trouvoit par-là ſans peine ſous ſa main, & que ſes courtiſans intéreſſés lui faiſoient toujours beaucoup plus grande qu'elle ne ſe trouvoit l'être. Je fus ſi fâché que Henri fût encore la dupe de tout ces gens-là, que j'en dis mon ſentiment en pleine cour. La colere où ma ſincérité mit le roi, donna à

tres fonctions de bons citoyens, que par les belles lettres, qu'elle n'a plus honte de cultiver aujourd'hui ? Eſperons que l'un viendra après l'autre.

1607. mes ennemis de grandes eſpérances de ma diſgrace. L'avanture de l'Arſenal, que j'ai rapportée, s'y joignit & les redoubla ; mais il ne fut pas en mon pouvoir de m'empêcher, malgré tout cela, de rompre publiquement en viſiere aux commiſſaires de cette chambre, lorſque je les voyois fermer les yeux ſur les principaux coupables, & punir avec autant d'oſtentation que de dureté, de legeres malverſations.

Mangot, l'un de ces commiſſaires, ayant pris des concluſions, directement contraires à des ordres particuliers que le roi lui avoit donnés (je ne ſais plus ſur quelle affaire) ; je lui fis ſentir qu'il avoit dans ma perſonne, un ſurveillant déterminé à ne lui rien paſſer. Il ſe plaignit de moi à ſa majeſté, & engagea ſes confreres à ſe joindre à lui, du moins on me le rapporta avec des particularités ſi poſitives, que je n'en doutai point. Le roi ne m'en diſoit rien, mais ce n'étoit pas pour moi une preuve du contraire. Je crus que c'étoit à moi à inſtruire ſa majeſté, de ce que j'avois dit au ſujet de Mangot, afin de ne pas laiſſer faire à ſon reſſentiment, tout le chemin que

quelquefois je lui avois vu faire. J'avois dit à Mangot, que je ne me soumettois point à ces prétendus ordres du roi, qu'on ne me les montrât, il n'étoit pas bien difficile d'empoisonner cette parole. En écrivant à sa majesté, je la remerciai de ce qu'elle n'avoit point ajouté foi au rapport que mes ennemis lui avoient fait de moi. Je l'assurai que la chaleur, que j'avois montrée dans cette occasion, ne partoit que du dépit de voir ses ordres transgressés par des gens, qui s'imaginoient qu'elle s'étoit dépouillée en leur faveur de toute son autorité, & ses intérêts sacrifiés à toutes sortes de considérations. Je finissois en la priant de m'excuser, si contre mon intention, j'avois pu lui déplaire. 1607.

J'avois été trompé comme on va le voir par la réponse que me fit le roi, qu'il étoit bien surpris d'apprendre la premiere nouvelle de ce différend, par ma bouche, que si tous ces gens-là lui avoient parlé, il leur auroit répondu en maître, qui aime so serviteur, que tout cela n'étoit u'un artifice, pour m'échauffer, me faire parler, & me mettre mal auprès de

1607. lui. « Je vous jure, ajoutoit ce prince, qu'on n'en a point entendu parler ici. Vous êtes prompt, & je vois par votre lettre, que vous croyez ce que l'on vous avoit dit : cependant le rapport est entierement menteur, moderez votre colere, & croyez moins tout ce qu'on vous dit, & vous ferez enrager ceux qui vous portent envie du bien que je vous veux. Je mets la main à la plume pour la premiere fois depuis ma goutte, la colere que j'ai contre ces rapporteurs, a surmonté ma douleur ».

Caumartin avoit conduit avec une si grande œconomie, les deniers qu'on l'avoit chargé de distribuer aux cantons Suisses, qu'il avoit trouvé le moyen de mettre en réserve trente mille écus par an, dont il avoit acquité d'autres dettes, en composant de six à un. Cet exemple est trop beau, pour le passer sous silence; il l'est d'autant plus, qu'à quelqu'un qui veut chercher un prétexte plausible de détourner une partie de la somme au profit du distributeur, rien n'est si facile que de faire crier les Suisses, pour empê-

cher ce bon menage. Je ne manquai pas de le bien faire obſerver à Du-Refuge, qui alloit prendre la place de Caumartin. 1607.

Le roi venoit de créer une compagnie de gendarmes de M. le duc d'Orléans, qu'il trouva ſi belle & ſi bien montée, lorſqu'il en fit la revue, qu'il la fit payer avec celle de la reine, des quatre quartiers de l'année courante. Il laiſſa à mon choix, de prendre les deux cens mille livres, que cette montre lui coûtoit, ſur les ſix cens mille qu'on mettoit tous les ans dans le tréſor royal, des deniers du Taillon, ou que l'Epargne prenant cette ſomme ſur l'ordinaire de la guerre, la rendît dans les tems où l'on avoit coutume de payer ces compagnies.

Quant à ce qui eſt du reſſort de mes autres emplois, ce qui fut fait de plus conſidérable dans l'artillerie, c'eſt l'équipage entier pour un armement de galeres dans un beſoin, ouvrage que le roi loua fort. Je voulus lui en épargner une partie de la dépenſe. J'avois trouvé dans de vieux Papiers de la grande maîtriſe, qu'il avoit

té donné sous les regnes précédens; plusieurs pieces d'artillerie aux capitaines des galeres, pour armer celles qu'ils commandoient, avec engagement de les restituer, ce qu'ils n'avoient point fait. Le conseil, à qui je communiquai cette découverte, jugea comme moi, qu'on pouvoit poursuivre cette restitution dans la personne des héritiers de ces officiers de vaisseaux. Mais comme cette poursuite intéressoit beaucoup de personnes de qualité, j'envoyai le duc de Rohan en demander la permission à sa majesté, en lui présentant le mémoire que j'avois dressé sur cette affaire. Le roi consentit qu'on l'entamât; mais non pas, qu'on la poussât à toute rigueur, ce qui rendit mes soins inutiles. Il me parut qu'il auroit été bien plus convenable à ce prince, de paroître avoir ignoré ce fait, que d'en commencer les recherches, pour s'en désister ensuite.

1607.

Je fis dresser les plans de toutes les places & côtes de Bretagne, que j'envoyai porter à sa majesté, afin qu'elle vît ce qu'il y avoit à y faire. Je perdis cette année en Provence, deux excel-

lens sujets en ce genre, Bonnefont & le jeune Erard (19), qui n'étoit pas déja moins bon ingénieur que son pere: leur mort me fit beaucoup de peine. Je priai le roi, à qui l'on demanda incontinent leurs places, de ne pas en disposer, que nous n'eussions bien examiné ensemble la capacité de ceux qui y prétendoient. 1607.

L'enlevement de la fille du sieur de Fontange, par lequel je commence l'article de la police, appartient aussi au précédent, puisque je reçus ordre de sa majesté, de faire conduire du canon devant le château de Pierrefort, que Fontange, assisté de ses amis, assiégea en poursuivant le ravisseur. Les frais d'un siege le réduisirent bien-tôt à une grande nécessité, & l'obligerent à avoir recours au roi. Ce prince touché de la justice de sa cause, dans laquelle il ne pouvoit guere se dispenser d'ailleurs d'entrer, en qualité de pere commun de ses sujets, renvoya la requête & le porteur à

(19) N. Erard, de Barleduc, fit par ordre de Henri le Grand, un traité des fortifications, qui est le premier que nous ayons sur cette matiere. Son neveu, A. Erard, le fit réimprimer en 1620.

1607. Sillery & à moi, en me mandant, qu'il venoit de donner ordre à du Bourg & à Nereſtant (20), de tenir leur compagnie prête à marcher, & à Noailles, de s'avancer pour exécuter ce que je jugerois à propos qu'on fît en faveur de Fontange; mais que si je croyois que ce fût à lui à porter tous les frais du ſiege de Pierrefort, je le fiſſe au meilleur marché, & de la maniere la moins onéreuſe pour le peuple. Henri nous renvoya auſſi Beaumevielle, qui étoit venu propoſer un expédient, dans lequel il trouvoit, diſoit-il plus de vanité que de fondement. Ce prince envoya Venterol ſe ſaiſir d'un homme qui avoit de mauvais deſſeins, & me dit de lui payer ſon voyage.

Henri de Noailles, comte d'Ayen.

Le bon ordre de la police me parut encore bleſſé dans la déſenſe que le Juge de Saumur porta de ſon autorité privée, de tranſporter des bleds hors du royaume, & d'en vendre dans l'é-

(20) Philibert de Nereſtan, capitaine des gardes de ſa majeſté, & nommé par elle l'année ſuivante, premier grand-maître de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint Lazare.

tendue de ſa juriſdiction de Saumur. Je fis caſſer cette Sentence au conſeil, avant même que d'en avoir donné avis à ſa majeſté, & je fis de plus ajourner perſonnellement les officiers de juſtice, qui l'avoient rendue. 1607.

Le Parlement de Rouen rendit deux arrêts, ſoutenus par les uns, fort bons, & par les autres très-injuſtes; l'un, ſur la châſſe de ſaint Romain, qu'il maintint dans le privilége de conférer grace d'aſſaſſinat, quelque exécrable qu'il puiſſe être (21);

(21) En faveur de Guillaume de la Mothe-de-Péhu, complice de l'aſſaſſinat de François de Montmorency, ſieur de Hallot, lieutenant général pour le roi en Normandie, commis ſeize ans auparavant, d'une maniere très-indigne, par Chriſtophe, Marquis d'Allegre. Henri IV, évoquant cette affaire à ſon conſeil, modifia la grace accordée à la Mothe, en le condamnant à neuf ans de banniſſement, à pluſieurs amendes pécuniaires, &c. La peine auroit été plus grieve, ſelon les apparences, ſi la grande jeuneſſe du coupable n'eût diminué ſon crime. Ce prince avoit déja beaucoup retranché dès l'année 1597, du privilege, dont le chapitre de Rouen eſt en poſſeſſion. Ce procès, qui fit alors un fort grand bruit, donna occaſion d'examiner de plus près toute cette queſtion. M. de Thou, *tom. 4. pag.* 160. Nicolas Rigault ſon continuateur & tous les ſavans, autant qu'on le

l'autre, ſur le mariage d'un nommé
1607. Drouet, auditeur de la chambre des

peut juger par la maniere dont ce fait eſt traité dans le Mercure françois, *année* 1607. *pag.* 179. ne balancerent pas à taxer de fabuleux le miracle prétendu par lequel ſaint Romain, Archevêque de Rouen, délivra cette ville des fureurs d'un monſtre, ou ſerpent, vulgairement appellé la Gargouille, aidé dans cette entrepriſe, par un criminel retenu pour meurtre dans les priſons, d'où eſt venu le privilege. Les titres eux-mêmes par leſquels on veut prouver qu'il a été véritablement accordé par pluſieurs rois de France, ne ſoutinrent pas l'examen ſevere de la critique, qui trouva partout bien des erreurs, des ſuppoſitions & des fauſſetés, pour les tems & les dates. On conjecture que le fondement de toute cette pieuſe fable, eſt un vrai miracle du ſaint archevêque; mais qui a pour objet une innondation, dont la licence poëtique, ſelon ſes uſages, a fait un monſtre, ſans oublier d'orner l'hiſtoire de ſes autres figures ordinaires. Le mot, *Hydre*, auquel on ſubſtitua aiſément celui de *ſerpent*, a tant de reſſemblance avec le mot, qui en grec ſignifie *une innondation*, que ce nom ſeul peut bien avoir cauſé toute l'erreur. Il ſeroit trop long de rapporter ici les raiſons contenues, ſoit dans les plaidoyers & écrits de ce tems-là, ſoit dans les différentes diſſertations faites depuis ſur ce ſujet, pour & contre le privilege des chanoines de l'égliſe cathédrale de Rouen. Je ne trouve pas étrange qu'on ſe ſoit ſi fort récrié contre une dévotion auſſi ſinguliere, que celle qui fait d'une action toute injuſte & propre à autoriſer le crime, la partie

comptes, dont l'histoire ne mérite pas place ici.

1607.

Le premier président de ce parlement étant tombé dans une dangereuse maladie, dont pourtant il ne mourut pas, je dis par ordre du roi à Jambeville, qui demandoit cette dignité, que sa majesté étoit toujours bien intentionnée pour lui ; mais qu'il ne lui faisoit pas plaisir de la convoiter si publiquement. L'office d'avocat du roi au parlement de Bordeaux, vacant par la mort du sieur de Sault, fut aussi demandé pour le fils de du Bernet, conseiller en cette cour, par la reine Marguerite & par d'Ornano. Le roi la leur refusa, ne voulant accorder cette place, dont les troubles passés lui avoient fait voir l'importance, qu'à un homme qu'il connût parfaitement ; mais le portrait que je lui fis de Dubernet, le fit revenir en sa faveur. Henri regretta fort Dinteville & Bretauville ;

la plus essentielle du culte d'un saint évêque. Les cérémonies qui s'y observent (car il subsiste encore aujourd'hui, & se pratique tous les ans à Rouen, le jour de l'Ascension, ce qu'on appelle, (*lever la fierte*), sont aussi rapportées dans le même Mercure françois, & dans plusieurs autres endroits.

ainſi que deux officiers de ſa maiſon ;
1607. Sainte Marie & Caniſy. Il n'avoit créé leurs charges que pour leurs ſeules perſonnes, auſſi les ſupprima-t-il après leur mort.

L'exactitude que je me ſuis preſcrite, m'oblige de marquer ici pluſieurs ſommes, que je trouve dans mes papiers payées en cette année. Par des ordres & pour des dépenſes particulieres de ſa majeſté, trente ſix mille livres, à Dom Joan de Médicis, le roi me les fit prendre ſur les cent mille livres employées dans l'état des finances de la préſente année, ſous le nom de ſon oncle, le grand duc de Toſcane ; trois mille, au cardinal de Givry, & autant au cardinal Séraphin, qui étoient un reſtant des fruits de l'abbaye de Clerac, échus avant le contrat paſſé avec ceux de Saint-Jean-de-Latran ; trois mille deux cens vingt cinq, à Santeny, que celui-ci lui avoit prêtées ; dix-huit mille soixante livres, à l'évêque de Carcaſſonne, qui les ſollicitoit depuis longtems avec beaucoup d'importunité, comme lui étant dues par ſa majeſté, & propoſoit expédiens, ſur expédiens,

pour les toucher. Le roi me fit retirer de cet évêque, une épée enrichie de pierreries, & les papiers qu'il avoit pour garans de cette somme, plusieurs sommes considérables, perdues au jeu par Henri; mais je ne les marquerai pas toutes. Il envoya Beringhen, me demander neuf mille livres, qu'il avoit perdues à la foire Saint-Germain, en bijoux & bagatelles, en me mandant que les marchands *le tenoient au cul & aux chausses*, pour cette somme. Le méme me vint encore demander quelques jours après, cinq mille deux cens soixante-cinq livres. Trois jours après, j'en donnai trois milles autres, & une autre fois, trois mille six cens. 1607.

Je ne confonds pas avec ces sommes, celles que le roi accorda au prince de condé, pour lui donner le moyen de voyager en Italie. Il ne pouvoit trop en coûter à Henri, pour inspirer à ce prince de bons sentimens; je n'y mêle pas non plus celles que lui couterent à réparer les bastions de la porte Saint Antoine & la place royale; celles qui servirent à retirer les bagues de la reine,

1607. des mains de Rucelay, auquel elles avoient été engagées ; enfin, celles qu'il dépensoit aux bâtimens de ses manufactures, quoique très-inutiles, selon moi, & de plus très-considérables. Les entrepreneurs vouloient abattre pour cela, tout un côté des maisons de la place royale; mais Henri, sur le devis du controleur Donon, leur ordonna de se contenter de faire au devant de ces maisons, une forme de galerie, qui conservât à ce côté de la place, son uniformité avec les autres.

On eut de la peine à convenir de prix avec ces célebres tapissiers flamands, qu'on avoit fait venir à si grands frais. Enfin il fut conclu en présence de Sillery & de moi, qu'il leur seroit donné pour leur établissement, cent mille francs, que Henri fut très-soigneux de m'avertir de leur payer, « ayant, disoit-il, grande envie de les conserver, & grande peur de perdre les avances faites jusques-là ». Il auroit seulement bien voulu que ces manufacturiers se fussent contentés d'autres deniers, que ceux qu'il s'étoit réservés pour lui-

lui-même ; mais enfin à quelque prix que ce fût, il falloit les satisfaire, & S. M. usa d'autorité avec de Vienne pour lui faire controller un acquit de ces entrepreneurs de toiles de façon d'Hollande. Ce prince faisoit travailler à un ameublement complet, qu'il me manda d'examiner piece à piece, pour savoir si on ne le trompoit point. Je suis sur tout cela de mauvais goût, & plus mauvais connoisseur encore ; le prix m'en parut excessif, aussi bien que la quantité. Henri en jugea tout autrement, en voyant le meuble & mon mémoire. Il m'écrivit qu'il n'y avoit rien de trop, & qu'il n'eût commandé, qu'il n'avoit vu de sa vie si belle marchandise, ni à si bon marché, & qu'il ne falloit pas balancer à en donner ce que l'ouvrier demandoit. 1607.

Voilà quels étoient les amusemens de Henri. Il ne quitta Fontainebleau (22) qu'à la fin de Juillet, pour ve-

(22) Il y fut attaqué de la goutte, la veille de la Pentecôte. « La » fluxion fut grande, » dit l'historien Mat- » thieu, la douleur » fort poignante; mais » son courage & sa » bonne complexion » ne l'eussent vaincue, » s'il ne se fut donné » plus de liberté à » manger des fruits, » que ses médecins ne

nir passer trois semaines à Monceaux.
1607. Il alla, sur la fin d'Août, à Saint-Maur, où une indisposition le retin quelques jours, & la reine prit pendant ce tems-là, les eaux de Vanvres. Le roi demeura le mois de Septembre à Paris, & n'y revint qu'au mois de Décembre, étant retourné à la mi-Octobre, passer l'automne à Fontainebleau. M. le connétable fut de ce voyage, & reçut bien des caresses de sa majesté lorsqu'ils se rencontrerent à Bouron.

Ce prince n'avoit point de plaisi plus sensible, que quand il se voyoi avec ses enfans, qu'il aimoit tous avec la plus forte tendresse (23). Sur la nou

» lui en accordoient, » il ne flata point son » mal, se forçant à ses » exercices ordinaires; » & environ le 21 jour » du mois de Mai, » étant couché prés de » la reine, se sentant » chatouillé d'une » nouvelle fluxion à » l'un des pieds, il se » fit mettre en un au- » tre lit; & voyant » que ce changement » lui profitoit, il se le » ve & se fait porte » au grand canal, o » il se promena, & » agita en telle sorte » qu'étant de retour » il dormit, & à so » réveil ne sentit plu » de mal. *Tom. 2. liv. 3. pag.* 768.

(23) On a reproch à Henri IV, que cett tendresse si forte pou ses enfans légitimes &

velle qu'il reçut au mois d'Août, que l'air contagieux s'étoit fait sentir à S. Germain, il manda aussi-tôt à madame de Montglat de les conduire à Noisi, & il envoya Frontenac en poste, me dire qu'il se reposoit sur moi du soin d'envoyer les carrosses, litieres & charrettes nécessaires pour ce démeublement. M. le Dauphin fut malade à Noisi, & S. M. me le manda encore, aussi-bien que sa guérison; car il n'arriva jamais de changement en bien ni en mal, soit dans sa santé, soit dans celle de quelqu'un de la maison royale, qu'il ne m'en donnât avis aussi-tôt. On ne trouvoit aucun risque à faire retourner les enfans de France à Saint-Germain, lorsque le mois de Novembre fut arrivé; mais Henri, qui ne 1607.

naturels, l'aveugloit jusqu'à l'empêcher de connoître leurs défauts & d'agir avec sa prudence ordinaire dans ce qui le regardoit. C'est dans le livre qui a pour titre: *Histoire de la mere & du fils*, que je trouve ce reproche, *tom.* 1. *pag.* 43. Mais je ne sais si toutes les anecdotes dont il est plein, sont aussi sures qu'elles sont ordinairement curieuses. J'y trouve un air de prévention en faveur de certaines personnes, & de passion contre d'autres, qui fait qu'on a de la peine à s'autoriser de son témoignage.

1607. vouloit rien hazarder dans une chose de cette conséquence, m'écrivit & à madame de Monglat, qu'il falloit encore laisser passer la lune de ce mois (24). Je ne les fis ramener que les premiers jours de Décembre.

Le tems n'apporta point dans le domestique de ce prince, la tranquillité qu'on y a vu si souvent troublée par les femmes; au contraire, tout se brouilla de plus en plus. L'entretien de S. M. avec moi, dans le cabinet des livres, dont j'ai ci-devant parlé, roula en grande partie sur ce sujet. Henri me pria, comme on prie son ami (pour me servir de ses termes) de me mettre encore une fois entre les deux personnes qui lui causoient ses chagrins. Il ne sera plus question de tout ceci, l'année suivante; ainsi je

(24) Ce qui obligea à prendre toutes ces précautions pour la santé des enfans de France, fut la comete qui parut en cette année, au mois de septembre; parce que les astrologues publioient qu'elle menaçoit leur vie. Henri IV dit à Matthieu, son historien, qui le rapporte: « que » la comete avoit fait » son effet sur la fille » du roi d'Angleterre, » & que les astrolo» gues s'étoient mé» comptés, par la gra» ce de Dieu. *Tom. 2, l. 3. p. 769.*

en dirai rien en celle-ci, que pour rendre raiſon de quelques lettres que ce prince m'écrivit ſur ce chapitre. L'une de ces lettres eſt datée de Verneuil près Senlis, du 15 Avril. Il s'y plaint de ce qu'après lui avoir promis au Louvre, de travailler à un accommodement, quinze jours s'étoient paſſés ſans qu'il vît rien de ma part. « Je » vois bien, me diſoit-il, que les prie- » res d'ami n'étant pas ſuffiſantes pour » vous perſuader, il faut que j'uſe du » commandement de roi & de maître; » vous n'y manquerez donc pas, ſi » vous m'aimez, & ſi vous deſirez que » je vous aime; car je ſuis réſolu de » me débarraſſer l'eſprit de toutes ces » intrigues, qui récidivent trop ſou- » vent, comme vous ſavez bien me » le dire; & je veux y mettre fin, à » quelque prix que ce ſoit. Je vous ai- » me bien; mais aimez moi auſſi : ce » que je croirai, ſi vous me rendez le » ſervice que je deſire de vous. 1607.

J'en trouve une autre, de Fontainebleau, au mois d'Octobre, conçue en ces termes : « Il m'eſt arrivé un dé- » plaiſir domeſtique, qui me donne » une fâcherie la plus grande que j'aye

1607. » jamais eue. J'acheterois votre présence beaucoup ; car vous êtes le seul à qui j'ouvre mon cœur, & par les conseils duquel je reçois le plus de soulagement. Il n'y va ni de l'amour, ni de la jalousie : c'est affaire d'état. Hâtez vos affaires, pour revenir le plutôt que vous pourrez. M. de Sillery m'y sert, mais il n'a pas l'esprit assez fort. Vous pouvez bien juger de quoi il s'agit : cette dureté d'esprit me sera à la fin insupportable. Pour mon déplaisir particulier, me mandoit-il, quelques jours après, à la suite d'autres choses, « il dure toujours. Si vous êtiez ici, vous seriez bien en colere, & en diriez votre opinion ». Le lecteur, je crois, plaint fort ce bon prince ; & c'est aussi presque tout ce que je pouvois faire.

Le duc de Bouillon reçut une grande preuve de la bonté & de la douceur de ce Prince, lorsqu'il se résolut à lui rendre Sédan, & à lui en confier la garde à lui même, en retirant Nettancourt & la compagnie qu'il y entretenoit. Le sieur Gamaliel de Monsire, commissaire ordinaire des guerres, y fut envoyé pour cet effet. L'instruc-

tion qu'on lui donna, eſt datée du dernier jour de Décembre de cette année, 1607.
& porte, que quoique le terme de quatre ans marqué à la garniſon royale, ne ſoit pas encore expiré, ſa majeſté, ſur de bonnes raiſons, a jugé à propos de la retirer, pour remettre le duc de Bouillon en poſſeſſion de ſa ville; que Monſire fera la montre de cette compagnie pour les quatre mois reſtant à payer de l'année courante; qu'après cela elle ſera licentiée; & que Monſire aura l'œil à ce que les ſoldats payent exactement ce qu'ils pouvoient devoir aux bourgeois. Comme le roi n'entendoit point déroger à l'article de l'acte de protection du 2 Avril 1596, par lequel S. M. doit y entretenir des capitaines & un nombre de gens de guerre pour la ſureté de la ville, il eſt enjoint à Monſire, de faire prêter à ces capitaines & ſoldats qui y entreront en même-tems que la compagnie de Nettancourt en ſortira, un ſerment particulier à S. M. outre celui qu'ils étoient obligés par le même traité, de faire quatre fois l'année, aux jours de leur payement. Ces officiers & ſoldats s'engageoient par ſerment à

servir le roi envers & contre tous, & 1607. même contre le duc de Bouillon, par lequel ils étoient cependant censés établis, comme gouverneur, s'il venoit à manquer aux clauses de l'accord de 1606. Enfin, Monsire étoit encore chargé de faire pareillement prêter serment aux bourgeois de Sédan, le serment marqué dans l'acte de protection, & qui n'avoit rien de différent de l'autre, sinon qu'il les releve du serment prêté au duc de Bouillon, & de son propre consentement, si quelque jour il étoit capable d'entrer dans des intérêts contraires à ceux de S. M. Tout cela fut exécuté ; les actes de cette expédition passés devant les notaires de Sédan, en font foi, aussi bien que les deux actes de cette double prestation de serment des bourgeois & des soldats, l'un du 22, & l'autre du 23 Janvier suivant.

Fin du sixieme Volume.

TABLE GÉNÉRALE
DES
MATIERES
Du sixieme Volume.

A

Acharie (la dame) dévote du pere Cotton, 275. N. 21.

Aerssens (François) ambassadeur des Provinces-Unies, en France, 41. est député par Henri IV, au duc de Bouillon, 244. Présens qu'il fait au roi & à la reine, & qu'il en reçoit, 321. Il revient à Paris, & y poursuit sa négociation, 371-372.

Ageaux (des) lieutenant de roi de Saint Jean d'Angely, 281.

Aides. Abus dans cette partie de la finance, corrigés, 2. *& s.*

Albert (maison d') voyez *Henri IV.*

Aldobrandin (cardinal) neveu & légat de Clément VIII. Amitié qu'il portoit à Sully, 28.

Allemagne, voyez *Duel.* Dettes de la France à ses princes & villes, acquittées, 392.

Angleterre, voyez *France.* Conspiration contre le roi d'Angleterre, 322-324. N. 34. Dettes de la France à l'Angleterre, 392.

Angoulême (Charlotte de Montmorenci, duchesse d') sert de marreine pour l'Archiduc à madame Elisabeth de France, 289. N. 29. mêlée dans les intrigues galantes de Henri IV. 337. N. 6.

Antechrist, voyez *Gap.*

Arcenal. Il y est

établi une école des exercices militaires, 174.

Archiduc d'Autriche (Albert, cardinal &) conclut le traité de suspension d'armes entre l'Espagne & les Provinces-Unies, 379-381.

Argentier (l') traitant, son procès lui est fait, 405. N. 17.

Armagnac, valet de chambre de Henri IV, 189.

Arnaud le jeune, secretaire du duc de Sully, 193.

Arson, député au duc de Bouillon dans l'affaire de Sédan, 235-236.

Artillerie, (Grande-maîtrise de l') Droits de cette charge pour le logement en campagne, 160.

Artillerie. Sommes emroyées, pour les achats qui concernent cette partie, 393. voyez *Sully*.

Assemblées générales des Protestans supprimées, 67.

Aubagnac, agent du duc de Bouillon, 146.

Aubepine (Charles de l') marquis de Châteauneuf, du conseil sur les affaires des Provinces-Unies, 370.

Aubigné, ou *Aubigny* (Théodore Agrippa d') jette les fondemens d'une républiique Calviniste en France, 115-116-119-127.

Avila (dom Joan Alvarès) amiral Espagnol, perd une sanglante bataille navale contre les Flamands, où il est tué, 373. N. 10.

Aumonerie (grande) donnée au cardinal du Perron, à la recommendation de Sully, 267.

Autriche (maison d') Ses premiers accroissemens, son origine & ses grands succès, 204-207. voyez *Conversations*.

B.

BAcqueville nommé dans l'affaire d'Adrienne de Frene, 276.

Bagues & joyaux de la couronne. Somme qui y est employée, 393.

Balbani, détenu au fort l'Eveque, 300.

Baptême des enfans de France. Préparatifs & détail de cette cérémonie, 285. *& suiv.* N. 26. voyez *Dauphin.*

Bar (Henri de Lorraine, duc de) son mariage proposé avec la princesse de Mantoue, 24-25.

Barberin, nonce du pape en France, 33. est employé dans le différend de Paul V avec les Vénitiens, & récompensé du service qu'il rend, est fait cardinal, 206.

Barneveld (Jean Olden de) Brouillerie entre lui & le prince d'Orange, 316.

Barrault (Emeric Gobier de) ambassadeur de France en Espagne: ses instructions, 365.

Bassignac ou *Vassignac* (Gédéon de) gentilhomme calviniste, lieutenant & agent du duc de Bouillon, 151. N. 3.

Baudelonis (Yvon) prend un vaisseau Espagnol, 45.

Baviere (électeur de). Projet de le faire empereur, 208-209.

Beaumevielle. Avis qu'il donne à Henri IV sur le duc de Bouillon, 420.

Bayonne. Les séditieux cherchent à s'en emparer, 54.

Beaulieu. La lieutenance de roi de S. Jean d'Angely lui est refusée, 281.

Beaulieu (Martin Ruffé de) secrétaire d'état, favorise les Jésuites dans le démêlé du pere Séguiran avec les Rochelois, 350.

Beaumont (Christophe de Harlai, comte de) ambassadeur de France à Londres, rapporte des Lettres du roi Jacques pour Henri IV & pour Sully, & rend compte de sa négociation, 48. *& suiv.* Louanges que lui donne le roi d'Angleterre. 51.

Beaupré (Saint Germain de) s'oppose à l'entreprise de Henri IV sur Sédan, 215.

Bellegarde (Roger de Saint Larry, duc de) grand écuyer de France, est appellé

au conseil sur l'expédition de Sédan, 229.

Bellievre (Pompone de) l'un des commissaires dans l'affaire de l'acquisition du comté de S. Paul, 255, Ses infirmités, 327-328. Particularités à ce sujet, son éloge, 327. N. 1. Appellé au conseil sur les affaires de Flandre, 370.

Bellujon, proposé pour débuté général des Protestans dans l'assemblée de Châtelleraut, 102. & exclus, 113. Employé dans l'affaire d'Orange & de Blaccons, 121.

Berault, ministre Protestant, Ses intrigues à Châtelleraut, rendues inutiles, 122.

Bergopsom pris & reperdu, 43-44.

Beringhen (Pierre de) controlleur général des mines, 190. 292-303.

Bernet (du) avocat du roi au parlement de Bourdeaux, 423.

Berny Matthieu Brûlard de) Ses négociations en Flandre, 316.

Berry, voyez *Maréchaussées*.

Bertauville, proposé pour député de Pons, 347.

Béthune (maison de) Elle descend des comtes de Flandre, 37.

Béthune (Philippe de) frere du duc de Sully, donne avis de la mort de Clément VIII, 26-27. Louanges données à sa conduite en Italie, & honneurs que lui rend le Pape, 29 *& suiv.* Il a part dans les affaires du conseil, 343.

Beuillaque (le marquis de envoyé du grand duc de Toscane, gratifié, 386-387.

Beze (Théodore de) Sa mort. Marques d'amitié qu'il donne à Sully, 156-157. N.

Beziers. Desseins des séditieux sur cette ville, 78.

Blaccons, gouverneur d'Orange, pour les Protestans, & le prince d'Orange, 71. est sacrifié par les brigues de cour à Lesdiguieres son ennemi, 130.

Blanchard (Jean de) intendant du duc de Bouillon, découvre à Henri IV, ses démarches & tous ses secrets, 151.

Bled. Réflexions sur cette partie de la politique, 420-421.

Boderie (la) l'un des agens de France auprès des Provinces-Unies, 372.

Boesse, officier de l'armée du roi. Il se déclare pour l'avis de Sully dans le conseil pour l'expédition de Sédan, 229-231. accordé à Geneve pour conduire les affaires de cette république, 386.

Bongars (Jacques de) agent des affaires de France en Allemagne, avis qu'il donne, 307. est exilé, 321-322.

Bonnacolsi, seigneur de Mantoue, tué par les Gonzagues, 286.

Bonnefont, ingénieur du roi, 419.

Bonneval, courtisan familier avec Henri IV, 302.

Bordes (des) employé dans l'affaire de Metz contre les Jésuites, 267.

Borgese (cardinal). voyez *Paul V.*

Bostkai oblige l'empereur à le reconnoître souverain en Transilvanie, 385.

Bouc (la Tour de) fort, 22.

Bouillon, Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de) 52. Ses députés sont exclus de l'assemblée générale de Châtelleraut, 73. Artifices dont il se sert pour soulever cette assemblée contre Sully, 83-4. Lettre fanfaronne & captieuse qu'il écrit à Henri IV, 99 Il cherche inutilement à tromper ce monarque, 100. Lettre séditieuse qu'il fait tenir à l'assemblée de Châtelleraut, 101-102. Sa jalousie contre Lesdiguieres, 104. Ses soins inutiles pour l'établissement d'une république calviniste en France, 114. *& suiv.* Il prétend que la vicomté de Turenne est l'un des grands fiefs de la couronne, 222.

Artifices qu'il emploie par les courtisans, 214-215. Lettres réciproques de lui & de Sully à ce sujet, 224-225. Tous les courtisans travaillent pour lui, 229-230. Haine qu'il en conçoit contre ce ministre, 236. Ses manéges pour détourner Henri IV de s'approcher de Sédan, 237-238. Il se soumet enfin, & traite avec Villeroi, 244-245. Accueil gracieux qu'il reçoit de Henri IV, en venant lui faire hommage, 253-254. N. 14. Il suit ce prince à Paris, 258-259. N. 15. On lui refuse le pas sur les ducs & pairs, 287. N. 27.

Bouillon (duchesse de) s'éloigne de Sédan lorsque Henri IV s'approche pour l'assiéger, 237.

Bourgogne, domaine du roi. Désobéissance de son parlement, au sujet de la Bresse, 396.

Braconnier, député par la ville de Metz au duc de Sully contre les Jésuites, 265.

Bresse. Son attribution au parlement de Dijon, 296-297.

Bretagne. voyez *Sully*.

Bretauville, regretté d'Henri IV, 424.

Bretoline, Italienne, 298.

Breton fort de) ravitaillé, 43.

Breton (Hector le) commissionnaire du roi en Bourgogne, 20.

Brigantin, gentilhomme séditieux, demande pardon à Henri IV, 148.

Brissac (Charles de Cossé, comte de est appellé au conseil sur l'expédition de Sédan, 229.

Buffalo, cardinal, nonce du Pape, estime qu'il a pour Sully, & louanges qu'il lui donne, 27-33

Bullion (N. de) 349. envoyé par Sully en Dauphiné, 281.

Buquoy, (Charles de Longueval, comte de) conduit des troupes espagnoles en Flandre, 42.

Buzenval (Paul Choart de) ambassa-

deur en Hollande. Nouvelles qu'il mande de ces provinces au roi, 308. Il vient rendre compte de sa négociation à Henri IV, 317. *& s.* continue à servir utilement dans les affaires de Flandre, 369. *& s.* Sa mort & son éloge, 382. N. 12.

C.

Caillaudiere (la) a ordre de licencier la cavalerie, 153.

Canaye (Philippe) seigneur de Freine, donne avis du différend de Paul V avec les Vénitiens, 259-260. Ses instructions à ce sujet, 265.

Canisy (N. de) gratification qu'il reçoit de Henri IV, 21. regretté de ce monarque, 424.

Cardinaux envoyés au conclave, après la mort de Clément VIII, 27. Promotion de cardinaux, 266.

Carlat est démoli, 169.

Catherine de Médicis, reine de France, 394.

Caumartin (Louis Fevre de) garde des sceaux, 404. Son avis au roi, 41. Il prévient le Landgrave de Hesse contre le duc de Bouillon, 106-108. Son bon manége dans la distribution de la solde aux Cantons Suisses, 416-417.

Causse, gentilhomme du parti séditieux, demande pardon à Henri IV, 148.

Cenamy, traitant, acquitté, 392.

Chambre de Justice établie en 1607, contre le sentiment de Sully 413.

Chambres des Comptes. Ordre établi dans ces chambres, 397. *& suiv.*

Chamier, ministre Protestant, manque de respect pour le connétable, 348.

Champigny, adjudicataire de la ferme du sel, 3.

Chapelle - Biron, (Charles de Charbonnieres de la) du parti des séditieux, 79-145. N. 1.

Charles-Quint, Ses desseins pour la monarchie universelle, 205. *& suiv.*

Chasse. Sully cherche à en dégoûter Henri IV. Détail de chasse, 301. *& s.* 332.
Chastes (Aimar de) gouverneur de Dieppe, gratifications accordées à ses enfans, 20.
Chateauvieux (Joachim de) envoyé par Marie de Médicis à la reine Marguerite, 170. Conseil où il est admis, 370.
Châtelleraut. Assemblée générale des Protestans en cette ville; desseins & artifices des Calvinistes; matieres qui devoient y être traitées, 56 *& suiv.* Motifs d'y envoyer le duc de Sully, 61. *& s.* Ce qui s'y passa, 113. *& suiv.* Question des députés généraux agitée & terminée, 120. *& suiv.* ainsi que celle des villes de sûreté, 128. *& suiv.*
Châtillon (N. de) ses députés ne sont point admis à Châtelleraut & dans les synodes des Calvinistes, 95.
Châtillon, ingénieur, appuie l'avis de Sully sur l'entreprise de Sédan, 229.
Chaumont, (N. de) l'un des courtisans familiers avec Henri IV, 308.
Chef-Boutonne, officier François, va servir l'Archiduc, 44.
Clarençal (madame de) nommée dans l'affaire d'Adrienne de Frêne, 274-277.
Clavelle (la) attachée à la reine, 311.
Clément VII. Sa conduite blâmée, 262.
Clément VIII. Sa mort, 25. Particularités à ce sujet, & sur son caractere, 25. N. 11. Estime qu'il avoit pour Sully, 28.
Clergé de France demande la publication du concile de Trente, qui lui est refusée, 273. N. 23.
Clielle (la) officier de la bouche de Henri IV, 302.
Coire. Son évêque favorise le parti Espagnol, 384.
Comete en 1607. Superstition au sujet des enfans de France, 430. N. 24.

Commissaires départis dans les généralités. Réglemens qu'ils sont obligés de suivre, 401. & *suiv.*

Condé (Henri II de Bourbon, prince de) Gratifications qui lui sont accordées, 425.

Conseils d'Etat & des Finances font valoir les fermes sous des noms empruntés. Abus ôtés, 3. *& suiv.* Ils s'opposent au dessein de Henri IV, de se faire empereur, & à sa politique, 48-49. N. 17. Leurs vues en recevant la proposition faite par les Provinces-Unies, de se soumettre à la France, ce qui se passa au conseil à cette occasion, 368. *& s.* N. 9.

Consignations (Receveurs des) Ces offices sont réunis au domaine, 404.

Constant, gentilhomme mal intentionné, l'un des fauteurs du projet d'une république calviniste en France, 115-119-127.

Conty (François de Bourbon, prince de) ses brouilleries avec le comte de Soissons, 87.

Conversations entre leurs majestés & Sully sur leurs noises, 90. *& suiv.* 196. *& suiv.* entre Henri IV & Sully sur la puissance de la maison d'Autriche, & les moyens de l'abbaisser, 203-209. entre Henri IV, Sully & les courtisans sur les nouvelles publiques, &c. 302-304-307. *& s.* entre Henri IV & Sully sur les galanteries de ce prince, 237 *& suiv.* sur les brigues de l'ambassadeur d'*Espagne* à la cour contre Henri IV. 357. & *suiv.*

Cotton (Jean & Antoine) freres du pere Cotton, 276.

Cotton (Pierre) Jésuite. Questions indiscrettes qu'il fait dans l'affaire d'Adrienne de Fresne, 270. *& suiv.* N. 18-19. Il soutient le pere Séguiran contre les Rochelois, 350. *& suiv.*

Coudray (du) proposé pour député général du parti Pro-

restant, & rejetté, 123.
Coulon, abbaye, 267.
Covoerden (fort de) ravitaillé, 43.
Cour de Rome (la) Sa véritable politique par rapport aux Vénitiens, 261.
Course de bague faite à l'Arcenal, 202.
Courtisans se déclarent pour la politique Espagnole, 207-208. briguent pour empêcher l'expédition de Sédan, 214. *& suiv.* en faveur de l'Espagne contre Henri IV, 354. *& suiv.*
Couvens, Hôpitaux, &c. construits ou rétablis par Henri IV, 15-16. N. 5.
Crystal (manufactures de) établies par Henri IV, 22. N. 10.
Cussé, commissaire en Bretagne, 404-405.

D.

Dauphin (Monsieur le) 193-329. Ses lettres à madame de Monglat, 193. N. 1. Cérémonie de son baptéme, 285. N. 26. malade à Noisi, 429.
Débris & Naufrages (loi des) Question mue sur cette loi, 366.
Déodati envoie à Sully le Nouveau Testament de Théodore de Beze, 158.
Députés généraux du corps Protestant à la cour, 69. *& suiv.* 95 Usage de simple tolérance, son origine & regles qu'on doit y établir, 70. Cette question est agitée dans l'assemblée de Châtelleraut, & terminée, 121. Même question mue dans le synode de la Rochelle, 344. *& suiv.*
Descartes, envoyé à Barrault, ambassadeur de France en Espagne, 365.
Dessein politique, ou grand dessein de Henri IV. Cabales à la cour pour le faire échouer, 354. *& suiv.*
Dettes de l'Etat contractées pendant la Ligue, 12. *& suiv.* acquittées, 392-393.
Devese (la) avocat de Castres, ses services & ses talens, 124.
Deux-Ponts (Du-

chesse de) présent qu'elle reçoit d'Henri IV, 24.

Dijon. Son parlement désobéit au roi à cause de la réunion de la Bresse & de la Bourgogne, 396.

Dinteville (Joachim de) gouverneur de Champagne, traite avec le duc de Bouillon de la reddition de Sédan, 245. N. 12. regretté de Henri IV, 424.

Dixieme. Impôt préférable à tous les autres, 7. N. *&* *p.* 9. N. 3.

Donon. controlleur des bâtimens, 426.

Drou (madame de) gouvernante des filles de la reine, 193-195.

Drouet. Procès sur son mariage, 421-422.

Duel. Son usage en *Allemagne*, en *France*, 177-183-184. Son origine, 175. *& suiv.* N. 11. *& p.* 184-185. N. 12.

Dunnes, officier François, va servir l'Archiduc, 44.

Duret (N. l'un des confidens de Marie de Médicis, 311.

E.

Eclipse de soleil en 1605. 156. N. 7.

Ecluse (l') le siege de cette place épuise les forces des Provinces-Unies, 316. Du Terrail la manque pour l'Archiduc, 366-367.

Edifices faits ou réparés par Henri IV, 15-16. N. 5. Sommes qui y ont été employées, 393.

Eglises construites ou réparées par Henri IV, 15.

Elisabeth, reine d'Angleterre, 207. Dettes qui lui étoient dûes par la France, 12.

Elus & Elections. Réglemens à cet égard, 294-295.

Enfans de France, cérémonie de leur baptême, 285-288-289. N. 29. Leur séjour à Noisi, 429.

Entragues (François de Balzac d') Il cherche à tirer le comte d'Auvergne de sa prison, 148-149.

Entrées. Impôt avec

celui du dixieme préférable à tous les autres, 9. N. 3.

Epernon (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d') conduit & commande les troupes du roi en Limosin, 143. *& suiv.* Rupture entre Sully & lui au sujet de la ville de la Rochelle, 162. *& suiv.* Il est appellé au conseil sur l'entreprise de Sédan, 229. favorise les Jésuites contre la ville de Metz, 267-26 .

Epinoy (Guillau. de Melun, prince d') 3 5.

Epinoy (Henri de Melun, prince d') tué par Rambures, 335. 336. N. 4.

Epincy (Hyppolite de Montmorency, princesse d') 335. N. 4.

Erard, ingénieur du roi, cherche à détourner Henri IV de l'entreprise de Sédan, 215. 2 9. Sujet de mécontentement qu'il donne à Henri IV & à Sully, 236-3 8.

Erard, fils du précédent, regretté par Sully, 419.

Escures (Pierre Fougeau d') sert utilement dans l'affaire de la détention du maréchal de Biron & du comte d'Auvergne, 150-159. est appellé au conseil sur l'entreprise de Sédan, 229.

Espagne & Espagnols. Continuation de la guerre de Flandre, 42. *& suiv.* Mécontentemens réciproques que se donnent la France & l'Espagne, 40-41. Nouvelles cabales de l'Espagne contre le roi Jacques, 46. *& suiv.* Elle fait un armement de galeres, 110. Le conseil de Madrid met dans son parti la reine & les courtisans, 207-208. Suite de la guerre avec les Provinces-Unies, 313. *& suiv.* Premieres propositions d'une trève, 317. voyez Henri IV. Suite des expéditions de la guerre en Flandre, 366. *& suiv.* voyez *Flandre Valteline* (la) L'Espagne n'a aucune part dans l'accommodement de Paul V avec les Vénitiens, 389. N 14.

Espérian, commissaire en Guienne, 2 1.

Etats Généraux de Finances, 301. présentés à Henri IV, 312-313.

Etrennes, voyez *Sully*.

F.

FAchon Antoine, notaire, prête-nom des fermiers, 3.

Femmes & Filles de chambre de la reine & des enfans de France. Etrennes qu'elles reçoivent de Sully, 191. & *suiv.*

Fervaques le maréchal de) est appellé au conseil sur l'entreprise de Sédan, 229.

Feydeau (Denis) fermier général des aides, son procès contre la ville de Lyon, 408.

Fierte, voyez *Romain.* (Saint)

Fin (la) est arrêté, 36.

Finances & Financiers, 1. & *suiv.* N. 1. voyez *Sully*. Etats généraux de finance présentés à Henri IV, 301-312-313.

Flandre, Pays-Bas & *Provinces-Unies.* Dettes contractées par la France envers eux pendant la Ligue, 12-13. Premieres propositions de paix ou de trêve, 316. & *suiv.* Les *Hollandois* font un voyage aux Indes Orientales, 321. Les *Provinces-Unies* renouvellent à Henri IV l'offre de se soumettre à la domination Françoise avec des villes d'ôtage, 369. & *suiv.* N. 9. Grande victoire navale qu'elles remportent sur les *Espagnols*, 373. & *s.* N. 10. Traité de suspension d'armes conclu, 37 . & *suiv.* & *p.* 379-381. N. 11.

Flandre (anciens comtes de) d'où descend la maison de Béthune, 37.

Fleche (la maison bâtie en faveur des Jésuites, 269.

Foix (maison de) voyez *Henri IV.*

Font (la) valet de chambre de Sully, 303. 304.

Fontainebleau, ses embellissemens, 15. N. 5.

Fontaines faites ou rétablies dans Paris, par Henri IV, 300.

Fontange. Enlevement de sa fille : il assiege le château de Pierrefort, 419.

Force (Jacques Nompar de Caumont, duc de la) favorise l'avis de Sully sur l'entreprise de Sédan, 231.

Fortifications, états généraux sur cette partie, présentés au roi, 301-312.

Fosse (la) traitant pour la réunion du domaine, 395.

Fourcy, officier de la maison de Henri IV, 303-304-312.

Foussac (Raimond de Sognac de) demande pardon à Henri IV, pour plusieurs gentilshommes séditieux, 145. N. 1.

France. Abondance & opulence ramenées dans ce royaume par Henri IV, 10-17-18. N. 7. Etat de ses dettes à l'Angleterre pendant la Ligue, 12. acquittées, 393. Ses dettes en Italie sont acquittées, 392.

France (Christine & Elisabeth de) filles de Henri IV. Cérémonie de leur baptême, 285-286.

France (N. de) second fils de Henri IV. duc d'Orléans, voyez *Orléans* (N. de France, duc d').

Franchemen, secretaire de Buzenval, 373.

Fresne (Adrienne de) prétendue possédée du démon. Démêlé à cette occasion entre Sully & le pere Cotton, 271. *& suiv.* N. 19.

Fresne (Pierre Forget de) secretaire d'état, 63. Il favorise les Jésuites dans le démêlé des Rochellois avec le pere Séguiran, 350. *& suiv.*

Frontegnac, officier Calviniste. Querelle qu'il a avec Sully, 190-302.

Fuentes (comte de) ses brigues parmi les Grisons, 383-384. voyez *Espagne.*

G.

GAbelle. Principes de Sully sur cette partie des finances, 5

& *suiv.* N. 2-3. Réglemens différens, 3-4. & *suiv.* 401-402.

Galeres construites & entretenues par Henri IV, 16. Armemens des galeres recherchés, 418. voyez *Marine.*

Galles (prince de) son respect pour Henri IV. 307.

Gap (Synode de) où le dogme du Pape Antechrist est proposé, ce dogme renouvellé dans le synode de la Rochelle, 344. & *suiv.*

Garmare (comte de) envoyé du duc de Savoye, reçoit un présent de Henri IV, 386-387.

Garnet (Henri) Jésuite, qu'elle part il prend dans la conspiration contre le roi d'Angleterre, 322. & *suiv.* N. 34. & *p.* 387.

Gendarmes du duc d'Orléans (compagnie de) créée, 417.

Gendre (le) l'un des secretaires de Sully, 194.

Geneve, voyez *Henri IV.*

Gillot (Jacques) conseiller au parlement, part qu'il a dans l'affaire d'Adrienne de Freine, 270. N. 18.

Giversac (Marc de Guignac de) Gentilhomme Calviniste, du parti des séditieux, 145. N. 1.

Givry cardinal de) somme qui lui est rendue par Henri IV, 424.

Gondy, intéressé dans les fermes, 3-392.

Gonthier (ou Gonthery (le pere) Jésuite, cabale à la cour, pour perdre Sully, 308.

Gonzague. Origine de la grandeur de cette maison, 285.

Gouvernement, sa douceur sous le regne de Henri IV, 17-18. Difficulté à en corriger les abus, 412-413.

Grands-jours, tenus par Sully en Limosin, 154. & *suiv.* N. 6.

Greffes (édit des) en faveur du comte de Soissons, 21. Rachat des greffes de Languedoc, 394. & *suiv.*

Grégoire XIII; Pape. Bon mot sur ce Pape, 26. N.

Grisons. Ils rompent solemnellement avec l'Espagne, & se liguent avec la France & la république de Venise, 383-384. acquittés des dettes de la France, 392.

Gros (du) choisi pour député général des Protestans à l'assemblée de Châtelleraut, 125.

Guillouaire, député du comte de Soissons, 255.

Guinterot, envoyé du duc d'Hostein en France, 25.

Guise (maison de) Amitié entre ceux de cette maison & Sully, 305-306. Les Guises justifiés auprès de Henri IV, 361-362.

Guise (Catherine de Cléves, duchesse de) Amitié entre elle & Sully, 301-306.

Guise (Charles de Lorraine, duc de) Justifié auprès d'Henri IV, 361-362.

Gutron, l'un des courtisans familiers avec Henri IV, 308.

H.

H*Anapier*, traitant, 401.

Harlay-Beaumont voyez *Beaumont*.

Heemskerck (Jacob) vice-amiral Flamand, remporte une victoire navale sur les Espagnols, où il est tué, 373. *& suiv.* N. 10.

Henri IV, roi de France, ramene l'abondance en France, 10-11. Ouvrages publics qu'il fait faire ou réparer, 15-16. N. 5. Il rétablit l'ordre & la subordination dans le gouvernement, 17-18. *Dicton* de Henri IV, 17. N. 7. Ses lettres à Sully; ses d ns à différentes personnes, 19. *& suiv.* N. 8. Il achete la tour de Bouc, 22. fait cultiver la soie, & en établit des manufactures, 22. 23. N. 10. se rend le conciliateur des princes. Présens qu'il leur fait 25. Il a la principale part dans l'élection de Léon XI & de Paul V; ordonne des rejouissances publiques à ce sujet, 30-31-32. N. 14-15. Il fait part au chancelier & à Sillery de l'exaltation de Paul

Paul V, 33. évite d'employer Sillery dans les affaires de la religion, 59-60. Audience qu'il donne à Spinola, allant en Flandre, 41-42. Son mécontentement des François qui servent dans l'armée de l'Archiduc, 44. Prise qu'il fait rendre à l'Espagne, 45. Sa politique désapprouvée par son conseil, 48-49. Il est soupçonné de chercher à se faire empereur, 49. N. 17. reçoit avis des desseins des séditieux, 53. Son inquiétude sur la tenue de l'assemblée des Protestans à Châtelleraut: il se détermine a y envoyer Sully, instruction générale & particuliere qu'il lui donne, 56. *& s.* Attaque de goutte qu'il a à Saint Germain-en-Laye, 62-63. N. 19. Avis qui lui est donné contre l'assemblée de Châtelleraut, 80. Lettres de Henri IV à Sully, 87. *& s.* Son mécontentement de ce que l'assemblée de Châtelleraut n'offre point la présidence à Sully, 97. Sa réponse à la lettre de Bouillon, 101. Il fait arrêter les Luquisses, 109-110. donne son attention à l'assemblée de Châtelleraut, 111. *& s.* Il agit avec trop de complaisance pour Lesdiguieres, dans l'affaire d'Orange & de Blaccons, 130. *& s.* Accueil qu'il fait à Sully à son retour, 140. Il se prépare à aller dans les provinces méridionales de la France, 142. Objets qu'il se propose dans son voyage en Auvergne, 143. Son séjour à Orléans, 147-148. Route qu'il prend, 148. Il se met en possession des places du duc de Bouillon, 150. *& suiv.* Particularités & motifs de son voyage; il fait tenir les grands jours en Limosin par Sully, & s'en revient à Paris, 154-155. N. 6. Il décide pour Sully contre le comte de Soissons pour le logement du grand-maître de l'artillerie, 160. *& suiv.* Caresses qu'il fait aux députés de la Rochelle, 163-164. Honneur qu'il rend à la

Reine Marguerite, 168. *& suiv.* Il fait démanteler le château d'Usson, 173. Indulgence de ce prince pour les duels, blâmable, opinion qu'il avoit de la fatalité du dernier moment, 186. Bonheur qu'il éprouva, 187. Il pardonne à Jean de Lisle, qui cherchoit à le poignarder, 187-188. N. 14. voyez *Conversations*. Manieres familieres de Henri IV, avec la reine, 196. *& s.* Bon mot qu'il dit à la reine sur la naissance de sa seconde fille, 198. N. 2. Etrennes qu'il donne à Sully, 202. V. *Conversations*. Il se fait de nouveaux alliés en Allemagne, 208-209. veut faire le duc de *Savoye* roi de Lombardie, & marier son fils avec madame Elizabeth, 208-209. Présens qu'il fait à ce duc, 386-387. N. 1. Henri songe à prendre Sédan, 209. crée Sully duc & pair & honore le repas de sa présence, 210. *& s.* N. 5. Ses irrésolutions sur l'affaire de Sédan, 212. *& s.* Il fait auparavant écrire à Bouillon, 222-223. & prend des mesures par rapport aux *Protestans*, 234 235. Son départ & sa route, 236. Ses dispositions pour le siege de Sédan, 242. Il consent aux conférences que lui fait proposer Bouillon, 243. *& s.* conclut le traité, 247-250. Motifs qui le porterent à ôter à Sully la connoissance du traité, 251-252. N. 13. Ses paroles sur cette expédition, 253. N. 14. Ce qu'il écrivit à la princesse d'Orange sur la reddition de Sédan, 258. N. 15. Il refuse à Sully d'employer son armée contre les villes du comté de Saint Paul, 254. & se fâche de ce qu'il s'oppose à son entrée dans Paris, 257-258. N. 15. Parole de lui sur la reddition de Sédan, 258. N. Ses dépenses pour la maison de la Fleche, en faveur des Jésuites, 269-270. Il soutient la ville de Metz contre les Jésuites, 269. Il blâme le

pere Cotton dans l'affaire d'Adrienne de Frêne, 271-272. N. 10. Il refuse au clergé la publication du concile de Trente, 278-279. Discours qu'il tient à ce sujet, 27 . N. 23. Il retient aussi les Protestans & termine par Sully les différens entr'eux & les Catholiques à la Rochelle, 279 *& suiv.* donne à la Roche-Beaucourt la lieutenance de roi de Saint Jean d'Angely, 281. Il est mécontent de la maison de Rohan, 281. N. 25. faillit à se noyer à Neuilly, 290. Sa gaieté & bon mot de lui dans cette occasion, 290. N. 31. Gratification qu'il accorde à Sully & autres personnes, 292. Réglement pour la finance, 294. *& s.* Dépense qu'il fait pour son jeu, 299. Dette qu'il acquitte, 300. Ses dépenses pour les ouvrages publics, 300. V. *Conversations.* Il demande conseil à Sully sur les affaires de Flandre, 317. Il refuse les offres des villes en ôtage & autres, que lui font les états, 318. *& s.* Vie douce & tranquille de ce prince, 325-326. Il ôte les sceaux à Bellievre & les donne à Sillery, 327. N. 1. Son séjour ordinaire dans le printems, 329. Sa lettre à Sully, sur la naissance du second fils de France; sur ses enfans; sur sa chasse, &c. 389-331-333. Sa tendresse pour ses enfans, 2 9-329. N. 2. 428. 429. quelquefois aveugle, 428. N. 23. Naissance de son second fils, 330. Sa passion pour la chasse, 301-331. Son séjour à Fontainebleau, 332-333. Marques de confiance & d'amitié qu'il donne à Sully, 333-334. Il arrête les poursuites pour la mort du jeune d'Epinoy, 335. *& s.* Ses fréquens voyages à l'Arcenal, 337-338. se fâche contre Sully & le recherche sur le champ, 338. l'emploie utilement dans le Synode de la Rochelle & dans l'affaire du

pere Séguiran avec les Rochellois, 342. *& ſ.* Il conſent que ſon cœur ſoit porté à la Flêche, 354. Bon mot à ce ſujet, 354. N. 8. Voyez *Converſations.* Sa haine pour la maiſon de Lorraine; travaille avec Sully à étouffer les complots, 361. *& ſ.* Il fait rendre des priſes à l'*Eſpagne*, 365-366. Il ſuit l'opinion de Sully de refuſer les offres que lui font les Provinces-Unies de ſe ſoumettre à la domination Françoiſe, de donner des villes d'otage, &c. 367-369. N. 9. Parti qu'il prend ſur le traité de treves entre ces provinces & l'Eſpagne, 371-377. N. 11. Il fait démolir le fort de Rebuy & ſoutient les Griſons contre l'Eſpagne, 338. *& ſ.* protege la république de Geneve, 385. & les princes Italiens, 386. concilie les Vénitiens avec Paul V. 387-388, N. 13-14. réunit les biens de la maiſon d'*Albret* à la couronne, les finances de Navarre à celles de France & acquitte les dettes de l'état, 391. N. 15. Total des ſommes dépenſées juſqu'en 1607. 393. Il punit la déſobéiſſance des Parlemens de Toulouſe & de Dijon, 396-397. Bon mot de lui ſur le Partiſan l'*Argentier*, 405. N. 17. Procès entre lui & la maiſon de Gonzague pour les biens de la maiſon de *Foix* & d'*Albret*, 407-408. Il ne goute point le conſeil de Sully de compoſer le conſeil de gens d'épée, 410. *& ſ.* & établit malgré ſes avis une chambre de Juſtice, 413. Il raſſure Sully contre ſes accuſateurs, 415-416. Il aſſiſte Fontange dans le ſiege de Pierre-fort, 419-420. Son attention à bien remplir les charges, 423-424. Ses gratifications à différentes perſonnes, ſes dettes acquittées & pertes au jeu, 424-425. Ses dépenſes en bâtimens & manufactures, 426. Son ſéjour dans les maiſons royales; ſes indiſpoſitions, 427. N. 2. Son ſéjour à

Saint Maur, 42 . *& s.* Brouilleries entre lui, la reine & la marquise de Verneuil; ses lettres à Sully sur ce sujet, 430. *& s.* Il rend Sédan au duc de Bouillon, & en retire la garnison, 432-433.

Here (Noël de) adjudicataire des fermes, 3.

Hesse. Caumartin le prévient contre le duc de Bouillon, 106. & il lui refuse son secours, 239. Il acquiert des alliés à la France en Allemagne, 307-308.

Hollande, V. *Flandre.* Toiles de façon de Hollande, fabriquées à Paris, 427.

Holstein (duc de) Satisfaction qu'il reçoit d'Henri IV, 25.

Hôpitaux bâtis ou rétablis par Henri IV. 16. N. 6.

I.

JAcques Stuard, roi d'Ecosse, puis d'Angleterre, recherche de nouveau Henri & Sully contre l'Espagne, 47. *& s.* Son amitié pour Sully, 51. Il découvre & punit une conspiration contre sa vie, 322. *& s.* Il protege le ministre Maluin, 348. Mauvaise politique qui le fait travailler au traité de suspension & de treve entre les Provinces-Unies & l'Espagne, 380. Il fait de nouveau prêter le serment de fidélité à ses sujets, 387.

Jambeville sollicite la charge de premier président à Rouen, 423.

Ibarra (D. Diégo d') Plenipotentiaire d'Espagne en Flandre, 377.

Jeannin (René) président au parlement de Dijon, 167. N. est commis à la vérification des rentes, 353. Services qu'il rend en Flandre dans l'affaire de la suspension d'armes, 372. *& suiv.*

Jésuites cherchent inutilement à se faire recevoir dans Metz, 267. *& s.* Présens qu'ils reçoivent de Henri IV. pour la Fleche, 269. L'affaire d'Adrienne de Frêne l'indispose contre eux, 270. *& s.* Part qu'ils

eurent à la conjuration contre le Roi d'Angleterre ; leur justification, 322. *suiv.* N. 34. Ils veulent faire recevoir le pere Séguiran prédicateur à la Rochelle, 350. *suiv.* Leur Collége à Poitiers, 353. Ils briguent à la cour & dans le royaume, en faveur de l'Espagne, 354. *suiv.* Voyez *Vénitiens.*

Jettons d'or & d'argent, présentés à Henri IV par Sully, 191. *suiv.* 360-361.

Jeu. Passion & dépenses de Henri IV. pour le jeu, 298-299. 425.

Impôts. Réflexions sur la nature des différens impôts, 4-5. N. 2-3. Nouvel ordre établi dans la levée des impôts, fermes, &c. 9. *suiv.* N. 3.

Incarville, Controlleur général des Finances, étoit intéressé dans les fermes sous des noms empruntés, 3.

Indes. Les Hollandois font un voyage aux Indes Orientales, 321.

Jours (Grands) V. *Grands jours.*

Joyaux de la Couronne, sommes employées a les acheter, 393.

Joyeuse (François de) cardinal, sert de parrein au dauphin, pour Paul V. 289. N. 29. Il termine de la part de Henri IV, le différend du pape & des Vénitiens, 387-388. N. 13-14.

L.

Landgrave. Voyez *Hesse.*

Languedoc. Ses greffes réunis au domaine, 394. *suiv.* voyez *Sully.*

Laurens (André du) médecin de Henri IV, est fait premier médecin, 166-167. N. 8. 308. est envoyé au marquis de Rosny malade, 334.

Leon X. pape. Sa conduite blâmée, 262.

Leon XI. pape. Joie en France de son exaltation & sa mort, 30-31. N. 13 14.

Lesdiguieres (François de Bonne de) Connétable, 136-141-277. Ses députés exclus de l'assemblée de Châtelleraut, 73. *suiv.* 93. N. 20. Passion avec

laquelle il agit contre Biaccons dans l'affaire d'Orange, 87-130. *ſuiv.* Ses brigues à Châtelleraut pour l'établiſſement d'une république Calviniſte, &c. rendues inutiles par Sully, 115. *ſuiv.* Ses conférences avec les chefs Calviniſtes le rendent ſuſpect, 348.

Lettres de Henri IV, 19. *ſuiv.* Affection & amitié qu'il y marquoit à Sully, 333. *ſuiv.* V. *Henri IV. Sully.*

Ligue. Les partiſans de la ligue cabalent avec l'ambaſſadeur d'Eſpagne contre la puiſſance & les deſſeins de Henri IV, 355 *ſuiv.* Dettes qu'elle a occaſionnées acquittées, 393.

Liſle (Jean de) fou qui veut aſſaſſiner Henri IV, 187. N. 14.

Linghen pris par Spinola, 43.

Lire Abbaye appartenante au cardinal du Perron, 39-40.

Livre (la) Apothicaire de Henri IV, eſt acquitté, 21.

Lognac aſſaſſin du duc de Guiſe, périt miſérablement, 20. N. 9.

Lognac, Capitaine réformé. Gratification qu'il reçoit de Henri IV, 20.

Lombardie. (royaume de) Projet de le rétablir en faveur du duc de Savoye, 208-209.

Loménie le jeune, envoyé par Henri IV, à Sully, 3.1.

Longchamp propoſé pour député de l'égliſe de Pont, 347.

Longuet. Mémoire ſur le rachat du domaine qu'il donne à Henri IV, 406.

Lorraine (Charles II duc de) vient en France & y eſt parrein de madame Chriſtine de France, 289. N. 29.

Luquiſſes (les) gentilshommes Provençaux, leur détention & leur procès, 109.

M.

M*Aiſons* Royales faites ou réparées par Henri IV, 153 N. 5. Somme em-

ployée à les meubler, 393.

Maisses (André Huraut de) l'un des Commissaires dans l'affaire du comté de Saint Paul, 255-404.

Maluin ministre Protestant protégé par le roi Jacques, 348-349.

Mangot. Démêlé de Sully avec lui, 414.

Mantoue. Comment cette principauté a passé à la maison de Gonzague, 286.

Mantoue (Vincent de Gonzague duc de) beaufrere de la reine, 285. N. 26.

Mantoue (Eléonor de Médicis duchesse de) marreine du dauphin, vient en France pour cette cérémonie; on lui donne le pas sur les princes du sang, 285. & *s*. N. 26.

Mantoue (Marguerite de Gonzague, princesse de) son mariage proposé avec le duc de Bar, 25.

Manufactures d'étoffes précieuses, construction des bâtimens qui y sont destinés, 22.

Marabat exclus de la députation générale à l'assemblée de Châtelleraut, 124.

Marck (Robert de la) pere de la duchesse de Bouillon, tient Sédan de François II, à titre de protection, 233.

Maréchaussées, réglemens généraux & particuliers pour le Berry, dans cette partie, 403-404.

Marguerite de Valois, reine. Avis qu'elle donne contre les Calvinistes, 75. & *s*. Elle quitte Usson, & vient au château de Madrid; sa confiance en Sully, 167. & *s*. Particularités sur sa vie; sa mort; ses bonnes & mauvaises qualités, 168-170. N. 9-10. Elle fait au duc & à la duchesse de Sully des présens, 202. Elle assiste au baptême des enfans de France, 288. cede au dauphin les biens de sa mere, 394. N. 16.

Marie de Medicis, reine de France, Présens que lui fait Henri IV, & aux officiers & femmes de sa maison,

19-20. Elle ſuit le roi dans ſon voyage en Auvergne, &c. 153. Viſites & honneurs, qu'elle rend à la reine Marguerite, 170. & ſ. Converſation ſinguliere entr'elle, le roi & Sully ſur leurs noiſes 190. & ſuiv. Plaintes qu'elle fait au roi 198. & ſ. Elle refuſe de ſe prêter aux moyens propoſés par Sully, pour finir leurs querelles, préſens qu'elle lui fait, 201-202. favoriſe la politique Eſpagnole contre celle du roi, 207-208. ſuit ce prince à l'expédition de Sédan & ſe montre favorable à Bouillon, 236. N. 9. obtient que la ducheſſe de Mantoue ait le pas ſur les princes du ſang, 286-287. faillit à ſe noyer à Neuilli, 290. N. 31. Converſation familiere entr'elle & le roi, 310. & ſ. Naiſſance de ſon ſecond fils, 330. N. 3. On retire ſes pierreries qui avoient été engagées, &c. 426. Elle va prendre les eaux de Vanvres, 428.

Marigné. commiſſaire en Bretagne, 404.

Marine. Reglement pour ſon rétabliſſement, 418.

Maupeou, commiſſaire pour les offices réunis au domaine, 404.

Maurice, miniſtre, 136.

Maurier. (Benjamin Aubery du) ſervice qu'il rend dans l'affaire de Sédan, 223. N. 8. & *p.* 227-234. 243.

Mauveſin (Synode de) Il y eſt agité ſi on députeroit au duc de Bouillon, 122.

Medicis; (D. Jean bâtard de) 231.-236. 424. Oncle de la reine, eſt appellé au conſeil ſur l'entrepriſe de Sédan, 229. Parrein de madame Chriſtine de France, au nom de la grande ducheſſe de Toſcane, 289 N. 29.

Mercœur (Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de) 22. Son fils ſert dans l'expédition de Sédan, 241.

Merens obtient

une gratification du roi, 20.

Metz, voyez *Sully*.

Meuriers. Etoffes faites de l'écorce de ces arbres, 22. N. 10.

Meirargues. (Louis d'Alagon ou de Lagonia, Baron de) son crime & sa punition, 155-156. N. 6.

Milice. (Affaire & réglemens de) Ordre rétabli dans la discipline militaire, 17-18.

Ministres d'état. V. *Rois*.

Monarchie universelle, Voyez *Charles-Quint*, *Philippe II*, *Philippe III*.

Monceau (du) Commissaire en Berry, 403.

Monsire (Gamaliel de) envoyé par Henri IV, pour retirer la garnison de Sédan, 432-434.

Montglat Louis de Harlay de) résident de France en Allemagne, 239-321.

Montglat (madame de) gouvernante des enfans de France, montre le dauphin dans Paris. Présens qu'elle reçoit de Henri IV, 20. de Sully, 193. conduit les enfans de France à Noisy, 429.

Montluet (François d' ngennes de) employé par Henri IV, auprès de Bouillon, 103. D'avis contraire à Sully sur l'entreprise de Sédan, cherche à en dissuader Henri IV, 216. N. 6. *& p.* 229.

Montmagny, riche bourgeois de Paris, 29.

Montmartin, député du roi pour assister au synode de la Rochelle, 345-347.

Montmorency, (le chevalier de arrête les Luquisses & autres séditieux, 110.

Montmorency, (Henri de) Connétable, 348-428. instruit le procès des Luquisses, 110.

Montmorency, (Charlotte de) voyez *Angoulême* (duchesse d').

Morand, Secrétaire de Sully, 299.

Moret (Jacqueline du Beuil, comtesse de) présens qu'elle reçoit de Henri IV, N. 19. 299. Son caractere,

anecdotes sur sa vie, 19. N. 8. Elle est visitée par Henri IV, 330.

Mornay (Philippe du Plessis), voyez *Plessis* Mornay.

Mothe-de-Peluc (Guillaume de la), complice de l'assassinat de François de Montmorency, 421. N. 21.

Murat, trésorier de France, donne des avis sur la cabale des séditieux, 53. *suiv.* Ses liaisons avec Lesdiguieres, le rendent suspect, 348.

N.

Nangis va servir l'archiduc en Flandre, 44.

Nantes (édit de) proposé par Henri IV, pour piece fondamentale dans l'assemblée de Châtelleraut, 65-66.

Nargonne, Commissaire dans l'affaire de la Tour de Bouc, 22.

Navarre. Les finances de ce royaume sont réunies à celles de France, 391. N. 15.

Nerestan (Philibert de) capitaine des gardes, 420. appuie l'opinion de Sully sur l'entreprise de Sédan, 229-231. Premier grand-maître de l'ordre du Mont-Carmel, 420. N. 20.

Nettancourt (Jean de) comte de Vaubecourt, député par Bouillon au roi, 244. N. 11. établi gouverneur dans Sédan, 253-432.

Nevers (Charles de Gonzagues, duc de) sert utilement dans l'expédition de Sédan, 242-243. V. *Henri IV.*

Noailles. Brouilleries entre cette maison & celle de Roquelaure, appaisées par Sully, 292.

Normandie, les intérêts de cette province, sont appuyés, 295, *suiv.*

Notre-Dame de Paris, bon mot d'un chanoine de cette église à un Jésuite, 254.

Noue (Odet de la) 125-234. proposé pour

député général des Calvinistes, 102 & accepté, 123. se montre contraire à l'expédition de Sédan, 229. est employé dans l'affaire de Metz contre les Jésuites, 267. sert utilement au synode de la Rochelle, 343.

O

O (François d') de Frêne, &c. surintendant des finances, faisoit valoir les fermes sous des noms empruntés, 3.

Oldecorne, (Edouard) Jésuite, part qu'il eut dans la conjuration des seigneurs Anglois contre le roi Jacques, 322-323. N. 34. & *p.* 387.

Olivari (Seraphin) cardinal. Dette qui lui est payée, 424.

Orange. Affaire sur cette place & sur Blaccons, 71.

Orange (Maurice de Nauffau prince d') ses opérations militaires, 40. & *suiv.* Il défend la Frise contre les Espagnols; forts auxquels il pourvoit, 43. Intérêt qu'il a dans l'affaire d'Orange & de Blaccons, 71-72. Il se soutient mal pendant la campagne de 1606. Sa mésintelligence avec Barneveld l'une des principales causes de la treve, 315. & *suiv.* Il manque Anvers, 367. Il s'oppose à la suspension d'armes, 381.

Orange, (princesse d') lettres qu'elle écrit à Bouillon de la part de Henri IV, dans l'affaire de l'expédition de Sédan, 223. N. 7. Lettre qu'elle reçoit du roi, sur la reddition de cette place, 258. N. 15.

Orléans (N. de France, duc d') sa naissance, 330. N. 3.

Ornano (Alphonse d') maréchal de France; son parti contre d'Epernon, 165-423.

Oseray (l') valet de chambre de Henri IV, 189.

Ostende prise par les Espagnols, qui s'y épuisent par la résistance des Flamands, 316.

Otage (villes d')

proposées à la France par les Provinces-Unies ; motifs des Etats Généraux, du conseil de Henri IV, qui veut qu'on les accepte & de Sully qui en dissuade, 369. & *suiv.* N. 9.

Ouvrages publics, voyez *Edifices*, *Paris*, &c.

P.

PAlatin (électeur) soutient Bouillon, 150. Craintes que lui inspire l'expédition de Sédan, 239.

Parabere Officier Calviniste sert utilement le roi, 103. A l'assemblée de Châtelleraut ; son caractere, 112. écrit à Sully au sujet de Bouillon, 231-234-235.

Parfait. Officier de la bouche de Henri IV, familier avec ce prince, 299-302-303.

Paris. Ouvrages publics qu'y fait construire Henri IV. 15. N. 5. voyez *Peste.*

Parlemens du royaume. Désobéissance des parlemens de Languedoc & de Bourgogne, 394-369.

Parquet. (le président) veut se défaire de sa place, 280-281.

Parreins donnés dans le duel, 181.

Pasithée, Religieuse inspirée, 275. N. 22.

Pavé de Paris, 15. Sommes qui y sont employées, 393.

Paul V. Son exaltation, 32. Son attachement à la France; honneurs qu'il rend à notre ambassadeur 35. V. *Bethune.* Estime qu'il a pour Sully, bref qu'il lui écrit, 36. & *suiv.* Il est parrein du dauphin, 289. N. 29. Sa modération à l'égard des Protestans, 345. Il défend aux Anglois de prêter le serment de fidélité au roi Jacques, 387. Voyez *Henri IV*, Bref de Paul V à Sully, 390.

Perron. (Jacques Davy, Cardinal du) amitié & lettres réciproques entre lui & Sully, 27. & *s.* Son séjour à Rome, 39. Il félicite ce ministre sur

l'expédition de Sédan, 254. Ses entretiens avec ce ministre sur le moyen de pacifier les religions, 263-264. Il est fait archevêque de Sens & grand-aumonier, 266-267. découvre les complots de l'ambassadeur d'Espagne avec les courtisans, 356. *suiv.* persuade à Paul V, de ne pas exiger des Vénitiens le rétablissement des Jésuites, 383. N. 13.

Perron (Du) frere du cardinal; discours entre Sully & lui, en présence de Henri IV, 308.

Personius (Robert) Jésuite, trempe dans la conspiration contre le roi Jacques, 323. N.

Peste ou maladie contagieuse à Paris, empêche qu'on n'y célebre le Baptême des enfans de France, 288. N. 28.

Petit, premier médecin d'Henri IV, 167. N.

Philippe le Bel, roi de France, motif de l'édit qu'il rend contre le duel, 177-178. N. 11.

Philippe II, roi d'Espagne. Preuves de ses vues pour la monarchie universelle, 203. Ce qui les fit échouer, 207. Il avoit dessein de s'emparer des états du duc de Savoye, 207. N. 4.

Philippe III, roi d'Espagne, reprend les desseins de son pere pour la monarchie-Universelle, 203. Complots qu'il entretient à la cour de France contre la vie de Henri IV, 356. & s. Il ratifie la traité de suspension d'armes avec les Provinces-Unies, ensuite conclut une trêve de douze ans, 379. & *suiv.*

Pie V, pape. Son caractere, 26. N.

Pierrefort (Château de) assiégé, 419-420.

Piolant (Madame de) femme de chambre des enfans de France, 193.

Place Dauphine, construite par Henri IV. 15 N. 5.

Place Royale. Construction de cette place, 425.

Planche (la) ma-

nufacturier étranger, appellé par Henri IV en France, 23.

Plessis Mornay (Philippe du) mal intentionné, ses députés sont exclus de l'assemblée de Châtelleraut & des Synodes des Calvinistes, 94-95. Dépenses ridicules qu'il fait pour fortifier Saumur, 94. Il est un des fauteurs d'un projet d'une république calviniste en France, 115-119-127. cherche à rompre l'entreprise de Sédan, 215.

Plesson. (du) 240.

Poitiers. Plaintes que cette ville fait contre les Jésuites, 353-354.

Police rétablie dans ce royaume, 17-18. Réglemens à cet égard, 18. *& suiv.*

Politique (la) examinée par rapport à la religion, 89 *& suiv.* 262. *& suiv.* Maximes politiques des rois par rapport à leurs ministres, 341.

Pons. Hardiesse des Calvinistes de cette ville, 347.

Pontcarré (N. de) l'un des commissaires pour les cautions des receveurs des consignations des Parlemens de Paris & Bordeaux, 404.

Pont-Neuf (le) achevé par Henri IV, 15. N. 5.

Ponts & chaussées. Constructions ou réparations faites par Henri IV, dans cette partie, 15-16. N. 5. Sommes y employées, 393.

Porte Saint Antoine, réparée, 425.

Praslin (Charles de Choiseul, marquis de) capitaine des gardes, gratifications que lui accorde Henri IV, 20-257. Ses lettres à Sully sur les parties de chasse de ce prince, 331-332.

Préaux (Hector de) l'un des agens de France auprès des Etats Généraux, 372.

Trepandié, l'un des agens de Bouillon, 233.

Primerose, Ministre Protestant à Bourdeaux, 348.

Protestans. Assemblée générale des Calvinistes à Châtelleraut. Objet & conduite des deux partis dans cette assemblée, 57. & *suiv.* Part qu'ils prennent à l'affaire d'Orange & de Blaccons, 139. & *suiv.* Ils cherchent à faire échouer l'entreprise de Sédan, 214. & *suiv.* Sujet de mécontentement qu'ils donnent à Henri IV, dans le Synode de la Rochelle, 342. & *suiv.* 351. & *suiv.* Mépris qu'ils affectent pour Sully, & autres sujets de mécontentement, 346. & *suiv.* Murmures & cabales à la cour, sur la conduite de Henri IV à leur égard, 354. & *s.*

Provence. Les séditieux veulent s'emparer de ses places, 54.

Provinces-Unies, voyez *Flandre.*

Q.

Questions faites à un démoniaque, par le pere Cotton, 371. & *suiv.* N. 19.

R.

Rambures (N. de) tue le jeune d'Epinoy, 335. & *suiv.* N. 45.

Ranchin, Médecin du connétable de Montmorency, contribue à la détention des Luquisses, 109-110.

Refuge (N. du) Envoyé en Suisse, 417.

Religion. Réflexions de Sully sur la politique rapportée à la religion, 89. & *suiv.* N. 20.

Renouillere (la) présent qu'elle reçoit, 193. Femme de chambre de la reine, 191-196.

Rentes. Reglemens à cet égard, 1-. N. 1.

République Calviniste. Les chefs du parti travaillent à l'exécuter, 115. & *suiv.*

Rhimberg repris par les Espagnols, 31.

Rignac (Pierre de) Lieutenant du duc de Bouillon, paroît vouloir défendre ses places contre Henri IV,

& les abandonne, 145-146, N. 3. & p. 51-238.

Rivet, Ministre Protestant, factieux, 343-44.

Riviere (la) premier médecin d'Henri IV, 166.

Roche-Beaucourt (la) obtient la lieutenance de roi de Saint Jean d'Angely, 281.

Rohan (Henri II, duc de Sully) 418. défend de la part du roi à l'assemblée de Châtelleraut, de recevoir ses députés 95. obtient son pardon de Henri IV, 282. rend d'utiles services dans les brigues des courtisans, 364.

Rois. Comment ils agissent & doivent agir à l'égard de leurs ministres, 341.

Roissy (Jean-Jacques de Mesmes de) conduit les troupes du roi en Auvergne, 146. N. 4.

Romain. (Saint) miracle de ce saint archevèque, 422. N.

Roquelaure. Courtisan, favorisé & ami de Sully, 125-170-190-302-338. Il est appellé au conseil sur l'entreprise de Sédan, voyez *Noailles*.

Rosny (Maximilien II, de Béthune, marquis de) fils aîné du duc de Sully, commence à prendre part aux affaires de l'état, 280. est visité de la part du roi, de du Laurens, pendant sa maladie, 334.

Rouen (le chapitre de) son privilege, 421. N. 21.

Rucelay. On lui retire les bagues de la reine qu'elle lui avoit engagées, 425-426.

Russy (Elie de la Place de) agent de Bouillon auprès de Henri IV, 99-101. envoyé en Flandre par ce prince, 372.

S.

Saint-Aignan. Gratification qui lui est accordée, 20.

Saint-Alpin de Béthune son exemple proposé à Sully, 37.

Saint-Antoine, ce qu'il écrit à Henri IV, 307.

Saint-Denis Mailloc, va servir l'archiduc en Flandre, 44.

Saint Genis, contribue à la détention des Luquisses, 110.

Saint Germain de Clan. Ses artifices pour soulever l'assemblée de Châtelleraut, 82. *& suiv.* 101. *& suiv.* Il appuie le projet d'une république calviniste en France, 115. *& suiv.* est exclus de la députation générale, 123. cherche à détourner le roi de l'entreprise de Sédan, 215. est employé dans l'affaire de Metz contre les Jésuites, 267.

Saint Paul, (François d'Orléans, comte de) se justifie auprès de Henri IV, sur l'assassinat du jeune d'Epinoy, 335-336. N. 4-5.

Sainte Marie regretté de Henri IV., 424.

Saminiere (la) obtient sa grace, 292.

Saxe. (Princes de) Leur mécontentement de ce que le roi donne le pas à la duchesse de Mantoue, 286-287.

Santeny est payé de l'argent qu'il avoit prêté à Henri IV. 424.

Sault (de) avocat du roi à Bourdeaux, 423.

Savoye (Charles Emmanuel duc de) continue ses brigues contre la France, 40. voyez *Henri IV*, présens que lui fait Henri IV, 386-387.

Sédan. Préparatifs pour en faire le siege, suite de cette affaire, 241. *& suiv.* Terminé par la reddition qu'en fait Bouillon au roi, & par le traité de protection, &c. 244. *& suiv.* Articles du traité de la reddition de cette ville, 247.

Séditieux. (Parti des) Leurs menées en Espagne, 44-45. Avis différens donnés à Henri IV, contre eux, 51. Autres avis donnés par la reine Marguerite & par Rodelle, 76.

Séguiran (Gaspard) Jésuite. Son démêlé avec les Rochellois, 350. N. 7.

Sel. Les courtisans

font valoir cette ferme sous des noms empruntés, 3. Edit sur le Sel, en faveur du duc de Mayenne, 21. Réglemens pour cette partie, 292. & *suiv.*

Sellier, (Jean) commissionnaire de Henri IV, à Troyes, 21.

Selvage (Catherine) femme de chambre de la reine, 190. Présent qu'elle reçoit, 193.

Sertan, manufacturier Provençal, fait de l'étoffe de l'écorce des Meuriers, 22. N. 10.

Servian. Député du Dauphiné pour les Protestans, 280.

Sillery (Nicolas Brûlart de) Chancelier, 255-341-420. Services qu'il rend au roi, lettres qu'il écrit à Sully, à l'assemblée de Châtelleraut, 6. Il est fait garde des sceaux, 327. N. 1. Il se montre au conseil d'avis contraire à Sully sur les propositions des villes d'ôtage, &c. faites par les Flamands, 370-377.

Sixte-Quint, son caractere; bon mot sur lui, 26. N.

Soissons. (Charles de Bourbon comte de) Edits en sa faveur accordés par sa majesté, 21. Ses démêlés avec le prince de Conty, 7. Autre qu'il a avec Sully sur le logement de grand-maître de l'artillerie, & ses mauvais procédés à son égard, 158. & *suiv.* Il refuse de se trouver à la réception de Sully au Parlement pour ses lettres de duc & pair, 211. & se déclare contre son avis sur l'expédition de Sédan, 229-255-370.

Soleil (éclipse de) 156. N. 7.

Solme (comte de) grand-maître de l'électeur Palatin, 240.

Soubise. (Benjamin de Rohan, duc de) sujets de mécontentement qu'il donne à Henri IV, 281-28. N. 5.

Spinola. (le marquis) 376. Audience que lui donne Henri IV, à Paris, 4-42. Ses expéditions mili-

taires en Flandre contre le prince d'Orange, 42. *& suiv.* Il assiege & prend Rhimberg, 314.

Soie. Manufacture établie, 22-23.

Suede (Charles roi de) s'affermit sur le trône, 307.

Sully terre & château de) érigée en duché pairie, 210.

Sully (Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, puis duc de) Ses travaux sur les finances & le gouvernement, 1. *& s.* Sa réponse à un bref du pape, 38-39. Services qu'il rend au cardinal du Perron, 39-40. Il rassure Henri IV, sur les desseins des Calvinistes à l'assemblée de Châtelleraut & est nommé pour y assister de la part du roi, 53. *& s.* Teneur des instructions publiques, qu'il reçoit à cet effet, 61. *& s.* & de l'instruction secrette particuliere, 72. *& s.* Il va conférer avec la reine Marguerite, avis qu'elle lui donne : son sentiment sur ces avis différent de celui de Henri IV, 75. *& s.* Discours d'ouverture qu'il fait de l'assemblée de Châtelleraut sur les principaux points de cette assemblée, 90. *& s.* Il empêche qu'on ne reçoive les députés de Chatillon & autres à Châtelleraut, & dans les Synodes des Calvinistes, 95. Sa déclaration sur les volontés du roi, 96. Il en refuse la présidence, 97-98. N. 21. Il penetre les vues des chefs Calvinistes, les déconcerte, 113. *& s.* Il y fait rejetter le mémoire pour l'établissement d'une république calviniste, 116. *& s.* termine à la satisfaction de Henri IV, la question des députés généraux, 118. *& s.* & celles des places de sûreté; 128. *& suiv.* Il exclut saint Germain de Clan, de la députation générale, 123. Ses conseils sur l'affaire d'Orange & de Biaccons ne sont point suivis, 130. *& suiv.* Son discours ferme & sage, par lequel il

congédie l'assemblée, 136. & *suiv.* & vient rendre compte au roi de sa gestion, 38-140. & *suiv.* auquel il conseille un voyage dans le Limosin, l'Auvergne, &c. 142. Il l'y accompagne, y tient les grands jours, & fait punir les séditieux, 154. & *suiv.* Démêlé qu'il a avec le comte de Soissons, sur le logement du grand-maître de l'artillerie, 158. & *suiv.* Autre avec d'Epernon au sujet de la Rochelle, 162. & *suiv.* A son retour de Limoges, il vient rendre compte au roi; son bon mot sur le premier Médecin du roi, 167. N. 8. Son mémoire sur les usages & les différentes formes du *duel*; aventure qui y donne lieu, & conseil qu'il donne à Henri IV, à ce sujet, 175. & *suiv.* N. 11. & *p.* 184-185 N. 12. V. *Conversations.* Il présente à leurs majesté les jettons d'or; moyen qu'il leur propose pour terminer leurs débats, 191. & *s.* V. *Conversations.* Il est fait duc & pair; cérémonie de sa réception, 210. & *s.* N. 5. Il détermine Henri IV à l'expédition de Sédan, malgré l'opposition des courtisans, 217. & *suiv.* lui fait remarquer les défauts de la place, 230-231. Circonstance singuliere sur sa plaie de la bouche & du cou, 219. Lettres qu'il écrit à Bouillon & qu'il reçoit de lui, 224. & *suiv.* Il rend public les procédés du duc de Bouillon envers le roi, 232-233. Lettre qu'il écrit à Parabere sur l'entreprise de Sédan, pour être rendue publique, 232 233. Lettre qu'il reçoit de Henri pendant cette expédition, 241. Ses plaintes contre Villeroy, de ce qu'il lui fait un mistere du traité avec Bouillon, 245. & *suiv.* N. 13. Accueil qu'il reçoit du roi, 250. & *suiv.* Il visite Sédan, 253-254. Il ne peut engager le roi à porter ses armes dans le comté de saint Paul, 255.

256. & cherche à le diſſuader de faire une entrée dans Paris, 257. & *ſuiv.* N. 15. Bons conſeils qu'il fait donner aux Vénitiens dans leur différend avec Paul V; Ses réflexions ſur la véritable politique de ces deux puiſſances, 259. & *ſuiv.* N. 17. Il blame la conduite de Léon X, & de Clément VII, 262. entretient les cardinaux de Joyeuſe & du Perron, ſur les moyens de pacifier les religions, 263. Service qu'il rend aux cardinaux Barberin & du Perron, 266-267. Il appuie la ville de *Metz* contre les Jéſuites, 267. & *ſuiv.* Démêlé qu'il a avec le pere Cotton, dans l'affaire d'Adrienne de Frêne, 270. & *ſ.* N. 19. Il pacifie les querelles de religion entre les Catholiques & les Proteſtans, 278. & *ſ.* N. 23. empêche la tenue d'un Synode à la Rochelle, 280. N. 24. fait rentrer la maiſon de Rohan dans les bonnes graces du roi, 281, 282. N. 25. termine à la Rochelle, les différens entre les Catholiques & les Proteſtans, 283-284. Il eſt fait capitaine lieutenant des gendarmes de la reine; autres graces & gratifications qu'il reçoit de ſa majeſté, 291. & *ſuiv.* Ses réglemens pour la finance, &c. 293. & *ſuiv.* Il avoit dreſſé trois états généraux ſur la ſurintendance des finances, des bâtimens & fortifications & ſur la grande-maîtriſe de l'*Artillerie*, 301. dont il préſente au roi des ſommaires, 31-313. Amitié entre la ducheſſe de Guiſe & lui, 301-306. Voyez *Converſations.* Réflexions & conſeils qu'il lui donne ſur la guerre de Flandre, 317. & *ſuiv.* Sa plaie de ſa bouche ſe rouvre & les miniſtres vont travailler chez lui, 326-327. Marques ſingulieres de confiance qu'il reçoit du roi, 333-334-341. Il arrête les pourſuites ſur la mort de ſon neveu d'Epinoy, 335. & *ſuiv.*

Ses maximes ſur la maniere dont un prince doit ſe conduire avec ſes miniſtres, 341. Il termine les ſujets de plaintes de ſa majeſté contre les Proteſtans aſſemblés à la Rochelle, 342. *& ſuiv.* oblige cette ville à faire ſatisfaction au roi ſur les ſujets de plainte de ſa majeſté, à l'égard d'un Synode qu'elle avoit tenu, 348-349. Soutient cette ville dans l'affaire du pere Séguiran, 350. *& ſuiv.* & refuſe de ſe mêler des diſcuſſions de la ville de Poitiers avec les Jéſuites, 353. *& ſuiv.* voyez *Converſations.* Il raſſure ce prince à cet égard & juſtifie la maiſon de Lorraine, 361. *& ſ.* Il examine la queſtion des priſes faites ſur l'Eſpagne, 365. *& ſ.* porte le roi à refuſer les offres que lui font les provinces-Unies de ſe ſoumettre à la domination de la France, &c. 368-369. N. 9. Son ſentiment ſur le traité conclu entre l'Eſpagne & les Etats Généraux, 376. *& ſ.* Préſens qu'il fait en Italie pour le roi, 387-389-390. Réponſe qu'il fait à ce pape, 390. Ses opérations de finances; dettes qu'il acquitte, 392-393. Il augmente les biens cédés par la reine Marguerite au Dauphin, 394. N. 16. Ses réprimandes aux parlemens de Toulouſe, & de Dijon, 394-395 *& ſ.* Il écrit à Verdun premier préſident du parlement de Toulouſe, ſur le rachat des greffes, 395. Ses plaintes contre les parlemens, 397. Ordre qu'il établit dans les chambres des comptes, 397. *& ſuiv.* dans la gabelle & les maréchauſſées, 401. *& ſuiv.* dans les affaires du domaine, 405. *& ſuiv.* Son projet de compoſer le conſeil de gens d'épée, eſt rejetté par Henri IV, 409. *& ſuiv.* N. 18. Il s'oppoſe à l'établiſſement d'une chambre de juſtice; ſes réflexions & principes ſur cette opération,

413. Prévient le roi contre ses calomniateurs, 414-415. propose une recherche contre les officiers de l'*Artillerie*, 417-418. fait dresser des plans des places & côtes de *Bretagne*, 418, fait casser une sentence du Juge de Saumur, portant permission de transporter des blés du royaume, 420-421. Il condamne les dépenses excessives de Henri IV, en manufactures, bâtimens, meubles, &c. 425-426.

Sully (Duchesse de) Rachel de Cochesilet, reçoit des présens de leurs majestés, 202.

Surintendance des fortifications & bâtimens. Etats généraux sur cette partie, présentés au roi par Sully, 301-312.

Synode des Protestans. Voyez *Châtelleraut Assemblée de Protestans. Sully.*

T.

TAille. Abus & vexations, 411. Réflexions sur ces abus & sur les moyens employés pour y remédier, 4. & *suiv.* N. 2.

Tapissiers Flamands appellés à Paris, 426.

Tardieu, Commissaire. Réprimandé 401.

Terrail (du) va servir l'archiduc, prend & reperd Bergopsom, 43-44. manque l'écluse, 366-367.

Terse, Compagnie Espagnole, 314. N. 33.

Thémines (Pont de Lauzieres de Cardillac) sert utilement le roi contre les séditieux, 109.

Thermes (Jean de Saint Larry de) l'un des Mignons de Henri III. 202.

Thores, Colonel Espagnol, tué au siege de Rhimberg, 314.

Tilenus, ministre calviniste. Ses brigues contre l'expédition de Sédan, 215.

Traitans. Sommes à eux dues, acquittées par Sully, 392.

Traité entre Henri IV, & le duc de Bouillon, 247-248.

Transilvanie

TRANSILVANIE. Guerres de l'empereur contre ces peuples; 385.

TRENTE (Concile de) *voyez* HENRY IV.

TRÉSOR royal. Etat de l'argent pris au trésor royal par Sully jusqu'à l'année 1607, pour différentes dépenses, 392, 393. Réglement à cet égard, 397. & *suiv.*

TREVES. Trêve de douze ans entre l'Espagne & les Provinces Unies, négociée, 315. & *suiv.* 376. & *suiv.* N. 11.

TURQUET, médecin ordinaire d'Henri IV. 167. N.

TURENNE (Vicomte de) Voyez BOUILLON.

V.

VALENCE (Concile de) décide contre le duel. 177.

VALENCE (Marie de) l'une des dévotes du pere Cotton, 274. N. 20.

VALTELINE. (la) Suite du différend entre l'Espagne & les Grisons au sujet de la Valteline. 383. & *suiv.*

VANTEROL, 420.

VARENNE (la) 338. 358. est envoyé par Henri IV. pour remettre une lettre à Sully, afin d'aller visiter de sa part la reine Marguerite, 76. Ses lettres à Sully pendant l'expédition de Sedan, 237. & *suiv.* Il lui donne avis de la conclusion du traité de Bouillon, 246. Autre avis qu'il lui donne, 257. Services qu'il rend aux Jésuites de la Fléche, 270. Présent que lui fait le roi, 299. Il soutient le pere Séguiran & les Jésuites contre les Rochellois, 350. & *suiv.*

VENDÔME (César de Bourbon, duc de) fils de Henri IV. & de la belle Gabrielle, légitimé, va visiter la reine Marguerite de la part du roi, 170.

VENISE VÉNITIENS. Présens que son ambassadeur reçoit de Henri IV. 25. Fameux différend entre les Vénitiens & Paul V. Causes de ce différend; vérita-

ble politique de cet état, 259. & *suiv.* Voyez *Canaye*. Union des Vénitiens & des Grisons contre l'Espagne, 384. Leur différend avec le pape terminé par la médiation de Henri IV. 387. & *suiv.* N. 13. 14. Ils refusent de rétablir les Jésuites dans leurs états, 388. N. 13.

VENTADOUR Anne de Lévis, duc de) il est remboursé de ce que lui devoit le roi, 21.

VÉRAC, proposé pour député de l'eglise de Pons, 347.

VERDUN, premier président au Parlement de Toulouse, 277.

VERNEUIL (marquise de) Brouilleries entre le roi, la reine, & elle, 431. & *suiv.*

VERS à Soie, 22.

VERSENAY l'un des calomniateurs de Sully. Gratification qu'il reçoi de Henri IV. 293.

VIC (Dominique de) 338. Se déclare pour l'avis de Sully sur l'expédition de Sedan, 229. 231. démolit le fort de Rébuy, 383.

VIENNE (de) commis, 427.

VIEVILLE (la) député au duc de Bouillon dans l'affaire de Sedan, 235.

VILLARS (Jérôme de) Archevêque de Vienne, 278. N. 23.

VILLEROY. (Nicolas de Neufville de) ministre d'état. 169. 155. 279. 343. Il compose l'instruction publique donnée à Sully pour l'assemblée de Châtelleraut, 63. Lettres réciproques de lui & de Sully pendant la tenue de cette assemblée, 126. Autres lettres entr'eux pendant l'expédition de Sedan, 237. & *suiv.* Il conclut le traité avec Bouillon, article qu'il en communique au Garde des Sceaux & à Sully, 243. 244. 277. envoye travailler chez Sully, 327. 341. 349. Son sentiment sur la loi des débris & naufrages, 366. Il s'oppose à Sully dans le conseil sur les

offres & propositions faites par les Provinces-Unies, 372. 377. 383.

VILLEPION, officier d'Henri IV. est reçu dans Turenne, 154.

VIVANT député du corps protestant. Avis qu'il donne au roi sur la cabale séditieuse, 80. 81. 108.

USSON, Château, est démoli, 169. 160. N. 9.

W.

WIRTEMBERG. (duc de) Protection que lui accorde Henri IV. 321.

Y.

YVETEAUX (des) 308.

Z.

ZAMET. 338. Gratification qu'il reçoit de Henri IV. 21. 22. 299. Dettes que ce prince lui paye, 392.

ZÉLANDE. Cette Province s'oppose au traité de suspension d'armes entre l'Espagne & les Provinces-Unies, 381.

ZUPULA, cardinal, 389. N.

Fin de la Table du sixieme Volume.